This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le françcais, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1837
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE

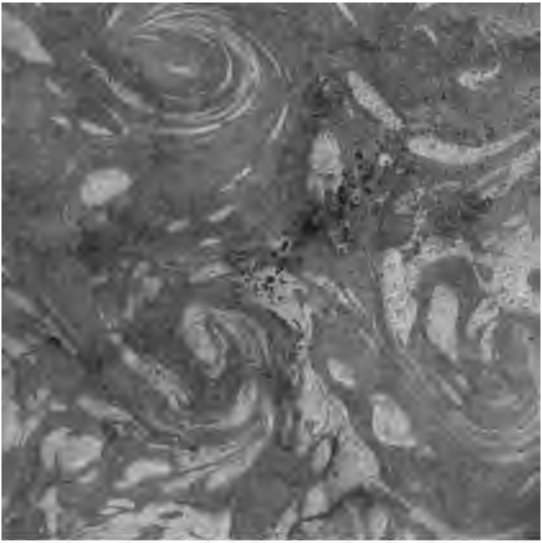

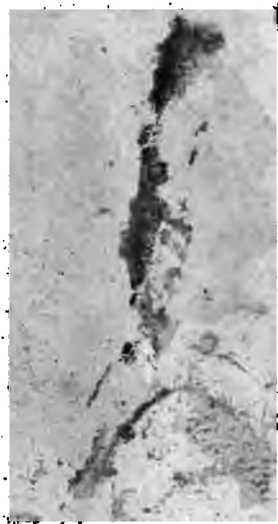

1.63
.T8

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Janvier 1727.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Sérénissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Janvier 1727.

EX LIB. CAR. MAR. DE LA

De l'Imprimerie de S. A. S.

A TREVOUX,

Et se vendent à Paris,

Chez ÉTIENNE GANEAU Libraire Juré de l'Université, ruë S. Jacques, aux Armes de Dombes, près la ruë du Plâtre.

Avec Approbation & Privilege.

CES MEMOIRES ONT COMmencé au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc; & brochez, 16. s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	5. v.
——	1721.	12. v.
——	1722.	12. v.
——	1723	12. v.
——	1724.	12. v.
——	1725.	12. v.
——	1276.	13. v.
——	1727.	1. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Janvier 1727.

ARTICLE PREMIER.

ECLAIRCISSEMENS DU Reverend Pere Tournemine Jesuite, sur quelques endroits de l'Histoire des Juifs de M. Prideaux, Doyen de Norvich, traduite de l'Anglois.

Il faut être bien sûr de la force & de l'efficacité des Correctifs, quand on ne craint point d'abandonner au commun des Lecteurs le Texte entier d'un Théologien Protestant, aussi habile homme, & par-là aussi dangereux Ecrivain que M. Prideaux. Les

ſçavans & judicieux Editeurs, à qui nous devons ſon Hiſtoire des Juifs, pouvoient, comme tant d'autres, retrancher & ſupprimer ſelon les beſoins. L'expedient eut coûté peu: & ils y euſſent apparemment recouru, ſi heureuſement ils n'avoient eu communication d'une Diſſertation très-exacte & fort methodique qu'ils ont jugée à l'épreuve de tout ce que la critique Proteſtante a de plus ſéduiſant contre la canonicité des Livres ſaints, qui étoit le principal article à réformer. Le Pere Tournemine l'avoit compoſée, ſans autre deſſein, ce ſemble, que de ſatisfaire ſon zèle, & de préſerver des impreſſions d'une pareille lecture quelques perſonnes qui le conſultoient. Un ordre reſpectable en a fixé & étendu l'uſage; on a crû ne la pouvoir mieux placer pour l'utilité du Public, pour la défenſe de la Réligion, & pour l'honneur du Pere Tournemine lui-même, qu'en la mettant à la tête de la nouvelle Edition, rapprochée du Texte qu'elle combat. Elle y eſt ſeulement précédée d'une autre Diſſertation ou éclairciſſement de la même

main, qui sert de réfutation à une erreur plus pardonnable, mais dont les conséquences sont toûjours à craindre. C'est un point de fait qui touche l'Empire d'Assyrie, & sur lequel Monsieur Prideaux a commencé par broncher dès le premier pas de la grande & illustre carriere où il s'engage.

Eclaircissement sur la ruïne de Ninive & la durée de l'Empire Assyrien.

» L'ancien Empire des Assyriens, » dit Monsieur Prideaux, pages 1. & 2. « ayant pris fin à la mort de Sardanapale, après avoir eû la domination « de l'Asie plus de 1300 ans, il se forma de ses débris deux Empires; « l'un, fondé par *Arbacès* Gouverneur des Médes; l'autre, par *Belesis* Gouverneur de Babylone .... *Belesis* eût pour lui Babylone, la Chaldée, & l'Arabie; tout le reste échut « en partage à *Arbacès* .... Arbacès « est appellé *Tiglatg Pileser* & *Thilgath-Pilmeser* dans l'Ecriture, *Thilgamus* dans Elien, & *Ninus* le jeune « par Castor. Il établit son Régne à «

» *Ninive* .... & c'est-là que pendant » dix-neuf ans il gouverna son nouvel » Empire. *Belesis* est le même que *Na-* » *bonassar*, &c ».

Dans ce début, le P. Tournemine trouve M. Prideaux doublement en faute, soit qu'il se livre à la conduite du fameux *Usserius* son Compatriote, soit qu'il entreprenne de le redresser. Il cite les mêmes Auteurs qu'Usserius, & tombe par-là dans les mêmes contradictions où ils ont donné; mais peu fidéle à son premier guide, qui borne avec *Herodote* la durée de l'Empire Assyrien à 500 ans, avant la révolte des Médes, il s'avise sur la foi de *Justin* de l'étendre jusqu'à 1300 ans; autre écart, les *Médes* qui prirent Ninive, n'étoient point des rebelles, selon Diodore: Arbacès qui les commandoit étoit Roi. Selon Herodote, ce n'étoit qu'un Chef de Révoltez: & les Médes demeurerent sans Souverain jusqu'à l'élection de *Dejoce*.

Quelque peu d'apparence qu'il y ait à réünir ces sentimens, Usserius a présumé de le faire; & à la faveur d'un fragment de Castor, il a introduit

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Sérénissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Janvier 1727.

EX LIB. CAR. MAR. DE LA C

De l'Imprimerie de S. A. S.

A TREVOUX,

Et se vendent à Paris,

Chez ÉTIENNE GANEAU Libraire Juré de l'Université, ruë S. Jacques, aux Armes de Dombes, près la ruë du Plâtre.

Avec Approbation & Privilege.

même tems le plus contradictoi
ment l'un à l'autre , Herodote ,
Cteſias. Si Cteſias s'eſt emparé de
crédulité publique pendant pluſie
Siécles, ce n'eſt pas que les Anci
ne nous euſſent donné de bonnes
çons pour nous tenir en garde con
lui. Ariſtote, Antigone-Caryſtie
Plutarque, Lucien , Arrien, & p
récemment Photius lui rendent b
la pareille de ce qu'il avoit fait l
même pour décrier Herodote : ils n
le dépeignent comme un menteur
claré, & indigne de toute créan
Mais quelques Ecrivains illuſtres
tant laiſſez ſurprendre à ſes mani
hardies, & déciſives , ils ont entr
né les autres, ſur tout la plûpart
Hiſtoriens Chrétiens , qui n'ont
ſe défier d'une autorité reçûë par
ſebe. La critique des derniers ten
enfin cauſé une nouvelle révoluti
Réviſion faite dans les ſources
mes , on a reconnu la conform
d'Herodote en ce qu'il raconte des
ſyriens avec Polyhiſtor, Denis d'H
carnaſſe, Appien ; & ce qui doit
re une conviction pleine, avec l'E
ture : pendant qu'il eſt démontré

honte de Ctesias, qu'il a fabriqué jusqu'aux noms des Personnages qu'il produit. Qu'est-ce en effet qu'un *Sphœrus* ou un *Lamprides*, noms purement Grecs? Un *Xercès* ou un *Armamithrès*, noms purement Persans? La supposition est claire; si ce n'est qu'on dise, que pour rendre sensible la force des noms Assyriens, *Ctesias* en a tourné quelques-uns en Grec; & qu'il en a exprimé quelques autres comme ils étoient passez dans la Langue des Perses; ce qui seroit lui attribuer une bigarrure presque aussi inéxcusable que la supposition, dont on chercheroit à le disculper. Comment d'ailleurs ne se rencontre-t'il jamais avec l'Ecriture qui a désigné plusieurs Rois d'Assyrie par leur vrai nom.

Telles sont les remarques que l'on doit là-dessus, avec plusieurs autres, à divers Critiques, & spécialement au Reverend Pere de Montfaucon. Le but du dernier dans le petit Ouvrage qu'il a publié sur *Judith*, a été d'y restituer à Herodote la supériorité usurpée par Ctesias; & de montrer que Ninive n'a été détruite qu'une

fois par le Grand *Ciaxare* Roi des Médes & *Nabuchodonosor* le Babylonien. Le Pere Tournemine qui fait gloire de penser comme lui, n'en adopte pas également toutes les preuves. Il temoigne en trouver quelques unes *de moins fortes* & qui ne sont fondées que sur des *suppositions douteuses* : par exemple que tous les Arabes viennent d'Ismaël; & que *Tonos concoleros* est un nom Grec forgé par Ctesias. Il signifie en Turc *le Roi de tous les Rois*; & l'on a, dit'il, des raisons pour reconnoître du rapport entre la langue Turque & l'Ancien langage des Médes.

Quant au Passage de Castor, cet Auteur y dit seulement, qu'ayant commencé sa Chronologie par l'Ancien Ninus il la finit à un autre Ninus Successeur de Sardanapale & probablement le dernier Roi de Ninive, suivant la pensée du R. Pere de Montfaucon, bien loin qu'il en ait été le restaurateur : car pourquoi en demeurer à un Prince qui lui ouvroit une si belle suite ?

Monsieur Prideaux au reste pouvoit aisément s'appercevoir, pour

quoi Usserius, en suivant Ctesias sur les faits, n'a pu s'accommoder de sa Chronologie. La liberté qu'il a prise de la déranger, sans aucun temoignage ancien qui l'autorise, vient uniquement de l'embarras où il étoit pour placer la prophétie de Jonas avant la destruction de Ninive. Selon la Chronologie de Ctesias, Jonas seroit venu à Ninive, cette ville qu'il trouva si peuplée & si florissante) 60. ou 70. ans après son entiere destruction. «
» Je dis entiere, reprend le P. Tour» nemine, car Ctesias assure, qu'on » dispersa les Habitans, qu'on rasa » les murailles, qu'on reduisit les » maisons en cendres ». Usserius a senti la difficulté, & n'a point eu d'autre raison de tenir avec Ctesias un procedé si different.

Voici de quelle maniere le Pere Tournemine juge qu'on pouroit rectifier les premieres pages de l'Histoire de Monsieur Prideaux (On a cru en Hollande même, devoir préferer son systême à celui d'Usserius).

» [La Revolte des Médes & des » *Babyloniens* contre les Assyriens, » qui arriva l'an 850. avant J. C.

» avoit affoibli leur Empire & ne l'a-
» voit pas détruit. Cet Empire domi-
» noit depuis 520. ans sur presque
» toute la Haute Asie. Les Délices
» d'une longue paix avoient amolli
» les mœurs & plongé les Princes &
» le Peuple dans les vices, dont Dieu
» leur fit annoncer le châtiment par
» Jonas : en renonçant aux plaisirs
» criminels & au luxe ils reprirent
» leur premiére vigueur . . . l'an 760.
» avant J. C. Phul vint exiger un tri-
» but de Manahen Roi d'Israël : Teg-
» lat Phalassar son successeur . . . con-
» quit l'Arménie, l'Abanie, une
» partie de la Mésopotamie, la Syrie
» & la Galilée. La 6e. année de ce
» Roi de Ninive, Achas commença à
» regner sur Juda &c. »].

Le Pere Tournemine a étudié l'Histoire d'Assyrie avec soin; & il a dressé sur les meilleurs monuments le plan qu'il s'en est formé. Il sera utile de consulter son édition de *Menochius*; deux vol. imprimée à Paris chez Cavelier fils 1719.

Eclairciſſement ſur les Livres de l'Ancien Teſtament que les Proteſtans n'admettent pas dans leur Canon de l'Ecriture.

Cette *Diſſertation* comprend deux parties. Dans la premiere, le P. Tournemine rapporte l'origine des diſputes ſur la canonicité de quelques Livres de l'A. T. Dans la ſeconde, il examine en détail les Livres conteſtez.

L'Egliſe Romaine, & avec elle le corps des Egliſes occidentales, toûjours ferme dans la doctrine de Saint Pierre & de Saint Paul, ont conſervé ſans variation le Canon des Livres de l'A. T. tel qu'on ne peut douter, qu'elles ne l'ayent reçu de ces Saints Apôtres. Les Conciles de Florence & de Trente ne s'en expliquent pas autrement que les Papes Innocent I. & Gelaſe I. & le 3ᵉ. Concile de Carthage. Ceſt de l'Orient ſeul que nt venuës les conteſtations : en voi- l'occaſion. Il y avoit deux ſortes de nons des Ecritures dans l'Orient, ſque l'Evangile commença à s'y andre ; l'un, Hebreu à l'uſage des s de la Paleſtine ; l'autre, en lan-

gue Grecque à l'uſage des Juifs Helleniſtes & Alexandrins. Celui-ci étoit plus complet : on voit par les Manuſcrits, & par les paſſages, que les Apôtres même en ont citez, que les Livres rejettez aujourd'hui par les Proteſtants, y avoient leur place : les marges ſeules des anciennes Bibles Françoiſes de Genêve pourroient en faire foi. Or ce Canon des Juifs Helleniſtes fut auſſi celui des premiers Gentils convertis : ce fut même le ſeul Canon dans les Egliſes juſques vers la fin du 2^e^. ſiecle. Meliton Evêque de Sardis, habile homme, mais critique outré, vint le premier troubler la poſſeſſion où elles étoient de s'en tenir humblement & ſimplement à une tradition reverée par tout comme Apoſtolique. Frappé des Vuides qu'il trouvoit dans le Canon des Juifs de Paleſtine, il ſe hazarda de publier un nouveau Catalogue, formé ſur le leur au nombre de 22. Livres Sacrez. Il alla même plus loin qu'eux, en conſequence d'un paſſage de Joſeph mal entendu ; il retrancha entierement le Livre d'Eſther qu'ils reçoivent en partie, & ſépara pour

y suppléer l'Histoire de Ruth, unie dans leur Canon au Livre des Juges. Meliton cependant, ni ceux qui le suivirent, ne s'éleverent point contre la canonicité des Livres qui manquoient à son Catalogue. On les regarda seulement comme distinguez des autres ; on en fit une classe à part ; on les cita avec plus de réserve dans les disputes, parce qu'ils y parurent moins propres à faire impression sur les Juifs & sur les Heretiques, nez la plûpart d'entre les Juifs. Plusieurs S S. Peres se trouvent conformes au Catalogue de Meliton ; mais ce n'est que quand ils parlent en critiques : dans toute le reste, ils n'ont éu aucun égard pour les differences qu'ils y voyoient. Ces differences par rapport aux Juifs de Palestine venoient originairement de l'attachement excessif qu'ils avoient toûjours eû pour le Canon d'Esdras, où ils faisoient scrupule de rien ajouter. Ils lisoient, avec respect, ce qui fut ou découvert ou composé dans la suite avec le caractere d'écrit inspiré : mais ils s'obstinoient à n'en point faire une addition au Canon. Les Juifs Hellenistes

plus raisonnables, mirent au nombre des Livres Divins tout ce que la nation reconnoissoit pour parole de Dieu. Leur procédé n'eût rien de fort odieux, tant que le corps Judaïque demeura uni; mais les Juifs Hellenistes embrassant en foule la Religion Chrétienne, après la ruïne de Jerusalem; les autres Juifs étendirent leur haîne & leur dépit jusques sur les Livres qu'ils leur voyoient entre les mains. Telle étoit la disposition des esprits parmi les restes de la Nation Juive, lorsque Meliton recourut à elle, & qu'il en remporta les préventions qui le firent innover dans la pratique des Eglises d'Orient. Le Pere Tournemine ne nous donne pas de cet Evêque un portrait flatté. Il avoüe son érudition, mais il y joint l'enflure, la suffisance, l'ostentation, l'inquiétude, & l'avidité des nouvelles recherches. Il l'accuse d'avoir cru Dieu Corporel, fondé sur ce qu'Origéne & Theodoret en ont dit.

Il conclut de tous ces faits, 1°. que le sentiment des Protestans n'a pour lui ni l'autorité de l'Eglise Judaïque ni celle de l'Eglise Chrétienne, ni

celle de Meliton même & des Peres qui ont ſuivi ſon Catalogue : 2°. qu'à Florence & à Trente, les Peres des deux Conciles n'auroient pu donner une autre déciſion que celle qui en eſt emanée quand ils n'auroient porté ſur les Saints Livres qu'un jugement de critique : 3°. que la critique n'a plus de regles, ſi M. Prideaux ne reconnoit pas une antiquité & une autorité plus marquée dans les Livres qu'il rejette, que dans quelque monument Hiſtorique que ce ſoit qu'il oſe leur préférer.

Le Pere Tournemine vient au détail des difficultez & commence par *Baruch*. Grotius ſur ce Livre pouſſe la temerité à ſon comble. Ce n'eſt, à l'en croire, qu'un exercice d'Ecole d'un jeune Juif ; retouché par un autre Juifs, lequel y a ſemé les contradictions ; & augmenté de quelques verſets par un Chrétien, ſeul Auteur de cette prediction frappante, qu'on y lit, de l'avenement & de la divinité du Meſſie. Où ſont les preuves de ces trois états ou de ces trois âges du Livre de Baruch ſi exactement diſtinguez l'un de l'autre, demande le Pere

Tournemine? Tant de précision suppose autre chose que des conjectures. Grotius n'a cependant que des conjectures à alleguer. Il lui a semblé, & il lui a semblé à lui seul après tant de siécles, que ce systême d'Ouvrage n'étoit pas absolument impossible : l'apparence s'est bien-tôt changée en realité: elle a suffi pour rompre une chaîne d'autoritez, qui depuis le tems où la Synagogue d'Alexandrie fleurissoit davantage, jusqu'aux siécles si éclairez de Saint Irenée, d'Origéne, de Saint Gregoire de Nazianze, de Saint Epiphane, de Saint Ambroise, démontrent la canonicité de ce Livre. On n'en excepte pas même l'autorité de Saint Jerôme, qui avoüe, malgré ses soupcons, qu'il se trouvoit communement dans les Bibles Grecques de son tems, avec le reste de la version des Septante.

Mais étoit-ce une illusion à Grotius d'y voir les contradictions qu'il y marque? Elles consistent, ces contradictions pretenduës en ce que le Prophête appelle *Temple*, après la ruïne totale de ce Saint Edifice, ce qu'il est naturel & même commun d'expli-

quer de ses ruïnes, en ce qu'on a placé à la suite de sa Prophétie une lettre de Jeremie déja mort avant que Baruch prophetisât à Babylone ; arrangement arbitraire & très independant de l'ordre Chronologique pour la vie des deux Prophêtes ; elles consistent enfin, en ce que Baruch proroge le tems de la captivité jusqu'au terme de sept generations : comme s'il étoit sans exemple de prendre également le mot *de generation* pour 100 pour 50, pour 30, pour 25, 20, 10, & même 7 années, ou de prendre le nombre de sept pour un nombre indéfini qui équivaut à *beaucoup*. Qu'on choisisse, dit le Pere Tournemine ; mais avec des difficultez aussi méprisables que celles là, qu'on rougisse d'alleguer que les derniers siecles ont porté la critique plus loin que les precedens ? ne l'ont ils point porté au-delà du bon sens ? qu'on en juge par cette opinion d'un des plus fameux critiques du XVII. siécle.

Nous nous croyons dispensez de nous arrêter au Livre de Tobie, après le compte que nous en avons rendu il y a deux ans d'un excellent Com-

mentaire sur cette partie des Livres Saints.

Ce sont encore les conjectures profanes de Grotius que l'incrédulité oppose au Livre de *Judith*. Les Protestans en usent avec plus de ménagement. Ils se renferment dans quelques objections moins idéales, & dont la plus embarrassante naît de divers systêmes proposez par les Interprêtes sur le tems de l'expédition d'Holoferne. Celui du Pere Tournemine paroît bien défendu, & en état de soutenir les attaques. On y trouve le tems que l'on veut fixer, exactement désigné dans le Livre même de Judith par sept caracteres. C'étoit, selon le Pere Tournemine, la 13^e. année d'un Nabuchodonosor régnant sur les Assyriens à Ninive, une année après la défaite d'Arphaxad; le Temple étoit sur pied; les enfans d'Israël étoient libres; il n'y avoit point de Roi qui gouvernât ni en Juda ni en Israël; la Nation avoit pour Souverain Pontife Eliacim; & les Israëlites joüirent depuis d'une longue paix. Le Pere Tournemine établit sur ces principes, qu'il faut placer l'Histoire de Judith

668. ans avant l'Ere Chrétienne, en l'année 28^{e}. du Régne de Manassès Roi de Juda, & alors captif à Babylone; & la 3^{e}. d'Assaradon, fils de Sennacherib, régnant sur les Chaldéens. Pour le prouver, il parcourt la Vie & les grands exploits de ce Conquérant, entr'autres, les avantages remportez sur *Phra* Roi des Médes, qui est le *Phraorte* d'Herodote, & l'*Arphaxad* de l'Ecriture: car les Israëlites prononçoient *Arpha*, & ajoûtoient le surnom *xad* qui signifie, *clément, favorable*. Phra étoit fils de *Déjoce*: il avoit pénétré dans les Provinces voisines de la Médie, & pour y susciter de nouveaux ennemis à Assaradon, il y avoit remis en liberté les Juifs & les Israëlites qui s'y trouvoient répandus. C'est de cette *dispersion* des enfans d'Israël & de leur *retour* en leur Païs que parle Achior, *Jud.* 5. 23. Le Roi Méde ne balança pas long-tems la fortune d'*Assaradon* qui le défit, & monta par-là à cette haute Puissance que lui attribuë l'Ecriture sous le nom de *Nabuchodonosor*. Ce nom différe peu de l'autre; ceux qui sont instruits des variations ordinaires

aux Langues Orientales l'apperçoivent ſans peine: une tranſpoſition de ſyllabes ou de lettres ſuffit pour changer *Aſſarchadon* en *Chodanaſſar*, qui eſt le même nom que *Chodonoſor*. *Nabu* que nous rendrions par *très haut*, n'eſt qu'un titre d'honneur.

En fixant ainſi l'Hiſtoire, du Livre de Judith, tous les caractéres ſe réüniſſent, même dans les deux derniers. Le Grand-Prêtre Eliacim, qui étoit certainement en place ſur la fin du Régne d'Ezechias Pere de Manaſſès, pouvoit vivre encore; & on ne lit point que ni les Juifs, ni les Iſraëlites, ayent été inquiétez par leurs ennemis plus de 59 ans après. Comme on en peut donner 44. à Judith, quand elle délivra Bethulie, l'éloge de ſa beauté dans ce Texte ſaint n'a rien d'extraordinaire; outre qu'il ajoûte que le Seigneur *en augmenta les charmes*. Le reſte de la Diſſertation fournit par tout, ſur les autres difficultez, des ſolutions auſſi juſtes qu'elles ſont ingénieuſes.

Les chicanes de la controverſe par rapport à Daniel embraſſent une grande partie du Chapitre III. avec les

Chapitres XIII. & XIV. dont Jules Africain a le premier contesté l'authenticité. Origène, dès-lors, lui opposoit le consentement de toutes les Eglises. Il auroit pû lui opposer jusqu'aux Exemplaires du Texte Hebreu, ceux au moins qui ont servi à la Version des Septante & à celle de Theodotion. M. Prideaux cherche vainement à fortifier l'opinion particuliere de Jules Africain du suffrage de Saint Jerôme, d'Eusebe, & d'Apollinaire. Il leur impose : eux-mêmes l'ont refutée en écrivant contre Porphyre. L'air triomphant avec lequel il traite d'invincible, l'objection tirée des reproches du Prophête, dans l'Histoire de Susanne, ne lui donne pas plus de poids. Que Daniel y fasse allusion aux noms Grecs des arbres indiquez par les deux Vieillards : » ces allusions, » dit le Pere Tournemine, « ne prouvent pas que le « Grec est l'original; mais que le Tra- « ducteur a fait un leger changement « dans les réponses de Daniel, pour « conserver les allusions de l'original « Hebreu ou Chaldaïque ».. Le dérangement des Chapitres, où la suite

des Prophéties est un peu
n'est qu'une négligence d
teurs de la collection, qu
eû assez d'égards à l'ordre
C'est le Livre entier c
non pas seulement sept
qu'il falloit rayer du Ca
Protestans; dans le discerne
font des Livres Saints, a
principes. Meliton & se
ont ignoré ce partage. Le
tier, tel que les Bibles Gre
l'ont transmis se soutien
Tradition si respectable,
jusqu'à la liberté de l'exa
Commentateurs, dira-t
encore rien de fixe sur les cir
principales qui en compo
toire. Le Livre même qui
te cesse-t'il donc d'être C
parce que nous avons perd
numens qui nous eussent ai
vre le fil? Mais c'est le pre
trop de hauteur. Il y a d
tions plausibles; il y a de
liez & soutenus dans toutes
ties, que les Protestans aur
vaise grace de mépriser. L
nemine en proposa un dan

de Menochius, qu'on ſçait avoir eû en France & hors de France de nombreux & d'illuſtres Approbateurs. Comme il le met ici ſous un nouveau jour, nous dirons ſuccinctement, qu'il découvre tout ce qui peut caracteriſer l'Aſſuerus d'Eſther, dans Aſtyage quatriéme & dernier Roi des Médes, fils du Grand Cyaxare, oncle & Prédeceſſeur immédiat de Cyrus: celui-là même qui eſt appellé indifféremment Aſtyage, & Darius le Méde dans la Prophétie de Daniel; Aſtyage par Herodote, & Cyaxare par Xenophon. Sur quoi il fait voir, que ces divers noms, *Aſtyage*, *Artaxerxes*, *Aſſuerus*, *Cyaxare*, *Aſtybare*, *Apanda*, ne ſont qu'un ſeul & même nom appellatif, rendu en diverſes Langues, & qui répond à la qualité d'*Empereur* ou de *Général d'Armée*. Entre les preuves qui appuyent ſon ſentiment, il ſouhaite que l'on faſſe une attention particuliere à celle-ci; c'eſt que ſous l'Aſſuerus d'Eſther l'Etat des Médes étoit de 127 Provinces, qu'il n'a été exactement renfermé dans ce nombre préfix, que ſous deux de leurs Rois, le Grand Cyaxare & Aſtyage

ſon fils, avant la Conquête de Babylone; mais que le fils eſt le ſeul dont la domination n'ait eu préciſément, ni plus ni moins d'étenduë au commencement de ſon Régne. Le Grand Cyaxare, au commencement du ſien, ne dominoit que ſur 7. Provinces; ſix de Médes & une de Perſes. La priſe de Ninive, dont il partagea les dépoüilles avec Nabuchodonoſor le Babylonien, le rendit maître d'un nouveau Païs qui en comprenoit 120; de ſorte que les dernieres jointes aux 7. anciennes formoient les 127. Provinces, qui étoient de l'obéïſſance d'*Aſſuerus*, quand la mort de Cyaxare le laiſſa en poſſeſſion de ſon Trône. Pour Cyrus Succeſſeur d'Aſtyage, qui tranſporta aux Perſes l'Empire des Médes, lui-même avoit déja contribué à ſon aggrandiſſement du vivant d'Aſtyage, par la priſe de Babylone: circonſtance que l'Ecrivain Sacré n'a point omiſe, & qui fortifie de plus en plus le ſyſtême du P. Tournemine. Ce qu'il ajoûte ſur le Païs d'Aman eſt profondément diſcuté. Il y montre qu'Aman a pû être tout enſemble & Macédonien & de la Race d'Agag Roi d'A-

malec ; les Macédoniens auſſi-bien que les Spartiates deſcendant originairement des Leleges, ou Magedoniens d'Aſie, Peuple Amalecite. Il y a mêlé, chemin faiſant, des obſervations très recherchées ſur les différentes tranſmigrations de ces Aſiatiques; ſur quelques alliances & ſur quelques expéditions des Heraclides ; & ſur les raiſons de politique qu'Aſſuerus put avoir de ſe défaire d'Aman, qui, dans la place de Favori, avoit par ſes liaiſons & par ſa ſituation, dequoi aſpirer plus haut, & devenir un ennemi fort à craindre.

La Théologie Proteſtante a un intérêt ſi preſſant de rejetter les Livres des Machabées, au moins le ſecond, que les raiſons qu'elle apporte pour ſa juſtification, viennent après coup ; ce ne ſont guéres que des prétextes pour pallier la principale de toutes ; raiſon eſſentielle, & qui ſe tire du fonds des Dogmes de la Secte. Le P. Tournemine après les preuves ordinaires, mais maniées avec ces graces de la nouveauté qu'il ſçait naturellement répandre ſur ce qu'il y a de plus rebattu, donne quelque choſe de plus

neuf en soi. C'est une suite d'obje-
tions, prises la plûpart de ce qu'il
a de plus profond dans l'Histoire, &
réfutée par une discussion aussi solid
que curieuse des faits alléguez. Ell
sont placées séparément suivant l'or
dre des Livres & des Chapitres. Da
le commencement du premier Livre
par exemple, on met l'Auteur en con
tradiction avec Quint-Curce & Co
nelius Nepos, sur ce qu'il dit qu'A
lexandre le Grand partagea, avant
mort, ses Etats entre ses Courtisan
Quint-Curce, répond le P. Tournem
ne, convient que plusieurs l'ont avan
cé, & quoiqu'il lui plaise de les contr
dire, il le fait sans enciter les raison
Or indépendamment de l'autorité D
vine, un Ecrivain qui a vécu avec l
Macédoniens mêmes & qui les a p
consulter, en est bien plus croyab
que deux Historiens Romains, q
lui sont postérieurs de tant d'année

La seconde objection regarde A
tiochus le Grand. L'Historien Sac
dit que les Romains le prirent vif : l
autres ne le disent pas. Ils disent a
moins, répond le P. Tournemine apr
Gentilis Jurisconsulte Protestant, qu

fut extrêmement serré, & qu'enveloppé par les Troupes de Scipion, il fut réduit à en recevoir la Loi: l'un revient à l'autre selon la valeur des termes, *capere, capti, &c.* Mais qui assûrera qu'Antiochus ne fut pas pris vif en effet; & que Scipion qui lui devoit la liberté de son fils, ne l'avoit pas laissé échapper par reconnoissance? L'accusation intentée depuis contre Scipion, & ce que dit Tite-Live, que cette affaire étoit demeurée fort embroüillée, ne favorisent pas peu l'expression du Texte Saint.

Les Romains, continuë-t'on, donnerent à Eumenès leur Allié la Médie & l'Inde selon l'Auteur des Machabées. Il est constant que ce Païs ne leur appartenoit pas. C'est-à-dire, qu'ils obligerent Antiochus de le leur céder. Cette libéralité en venoit-elle moins d'eux? La réponse est aisée.

On cite une apparence d'erreur plus éblouïssante sur ces mots du Chapitre VIII. que les Romains *étoient gouvernez par un seul homme*; & que *leur Sénat étoit composé de trois cent vingt.* Mais au fond, ces notions sont justes. De bons Auteurs nous apprennent,

que de mois en mois, les deux Consuls se cédoient la premiere place avec toute l'autorité ; & qu'outre les trois cens Sénateurs qui formoient le Conseil ordinaire, l'entrée en étoit encore ouverte à vingt Magistrats anciens; Tribuns, Ediles, Questeurs, &c.

L'objection qui conteste à Alexandre I. Roi de Syrie la qualité de fils d'Antiochus, n'a de fondement qu'une méprise de Polybe, prévenu par les calomnies de ses ennemis. Celle qui donne à Sparte un autre Roi qu'Arius du tems d'Onias est aujourd'hui abandonnée. Ils ont été Contemporains pendant dix ans. Voilà pour le premier Livre.

On attaque la canonicité du second, sur ce que ce n'est qu'un abrégé de Jason de Cyréne, Ouvrage que l'Abbréviateur même ne tenoit pas pour exemt de fautes, puisqu'il prie de les excuser. Le Livre des Juges, ceux des Rois & des Paralipoménes ne sont non plus que des Abrégez, extraits d'autres Livres, dont la canonicité n'a rien de certain. Le Pere Tournemine demande aux Protestans, s'ils les en tiennent moins pour

canoniques. L'Auteur prie d'excuser ses fautes. C'est un sentiment de modestie qui ne préjudicie point à l'inspiration. Dieu inspiroit les Prophêtes par un écoulement de lumieres infuses. Pour les Historiens Sacrez, on peut penser, qu'ils étoient simplement conduits & assistez dans le discernement du vrai & du faux; & dans le choix des termes, propres à faire les impressions que le Seigneur avoit en vûë. Incapables d'errer ou de s'écarter des desseins de Dieu, sous la direction de l'Esprit Divin, ils pouvoient l'ignorer.

Les blasphêmes ne coûtent plus, quand l'on est assez malheureux pour fermer l'oreille aux Sacrez Oracles. On ose bien dans l'objection suivante, traiter de supposées les deux Lettres, qui sont partie des deux premiers Chapitres; & de fables grossieres les faits qui y sont rapportez. Le Pere Tournemine met les Lettres hors de soupçon, en assurant aux dates, à la main des Auteurs, & aux autres circonstances les caracteres de vérité qu'on cherche à défigurer. Quoique cette justification entraîne nécessaire-

ment celle des faits qu'on révoque en doute, il porte l'examen jusques-là. Il tourne même en preuve contre ses Adversaires la remarque qu'ils font tant valoir; que ce ne fut point en Perse, comme on le lit dans la seconde Lettre, mais en Chaldée que furent transportez les Juifs subjuguez par Nabuchodonosor. La Lettre, dit le P. Tournemine, copie fidélement les Mémoires du Prêtre Néhémie. Les Perses possédant alors la Chaldée, Néhémie suivoit la coûtume, qui attache le nom de la Nation victorieuse à toute l'étenduë du Païs qui en reconnoît la puissance. Ces sortes de traits échapent d'ordinaire à un Imposteur.

Les Protestans soutiennent hautement que l'Arche ne fut point retrouvée après la captivité, malgré la prétenduë Prophétie attribuée à Jérémie dans la seconde Lettre. L'Ecriture même semble dire néanmoins qu'elle le fut, *Paralip.* 5. 9. & d'habiles gens ont été de ce sentiment. Mais le contraire eut-il été démontré, qu'en concluroit-on? Le terme marqué par Jérémie n'est point *la fin de la captivi-*

té ; c'eſt *la réünion des enfans d'Iſraël*, en quelque tems qu'elle ſe faſſe, fût-ce à la conſommation des Siécles. Cela ne dit pas que les Juifs de Jeruſalem auteurs de la Lettre, n'ayent pû enviſager une réünion plus prochaine, & que leur intention, en citant la Prophétie, n'ait été de rappeller leurs freres retirez en Egypte, pour ne faire dès-lors qu'un corps de toute la Nation.

La mort d'Antiochus Epiphane donne lieu à une nouvelle objection qui s'évanoüiroit bien-tôt, ſi l'on avoit la ſincérité de ne faire dire au Texe qu'on veut déprimer, que ce qu'il dit. Mais il plaît aux Proteſtans de confondre le chemin qui conduiſoit à Babylone avec Babylone même ; la Ville d'Elymaïs, dont le nom en Grec eſt rendu par celui de *Perſepolis* avec la fameuſe *Perſepolis* de Perſe. Et Antiochus *Epiphane* avec Antiochus *Sidetes*. Le Pere Tournemine débroüille ce chaos ; & finit la Diſſertation par quelques réflexions ſur les Livres de la *Sageſſe* & de l'*Eccléſiaſtique*. En Ecrivain qui ne viſe qu'au bien, ſans ſe mettre fort en

peine a qui en revienne l'honneur, il déclare les avoir extraites d'un Ouvrage imprimé à Háll par un Protestant; & il espere qu'elles en seront mieux reçües de ceux que l'uniformité de créance unit d'ailleurs de sentiment & d'interêt avec l'Auteur.

Il y a deux grosses fautes d'impression à corriger dans l'écrit du P. T. p. LVIII. l. 6. *treize cent cinquante*, lisez, *trois cent cinquante* p. XCI. l. 31. 13. *année*, lisez, 5e.

ARTICLE II.

LES HYPOTYPOSES OU Institutions Pirrhoniennes de Sextus Empiricus en trois Livres, Traduites du Grec avec des Notes &c. 1725. Page 434. in 12 sans nom de Traducteur, de Libraire, ni de Ville. Sans Privilége, Permission, ni Approbation.

BIens des gens d'esprit ont remarqué que de toutes les Sectes de Philosophie, la moins contagieuse est celle du Pirrhonisme. Il n'y a pas de danger en effet que les gens de bon

ſens deviennent jamais Pirrhoniens, au moins dans la Pratique ; puiſqu'on voit par une contradiction des plus groſſiéres, les Pirrhoniens eux-mêmes ſe conduire comme ceux qui ne doutent de rien.

Il n'y a guéres que la Religion qui puiſſe être la victime de cette affectation de douter de tout. Elle n'intéreſſe pas aſſez le commun des gens, pour que le moindre doute ſpeculatif en cette matiere ne puiſſe, par la perverſité du cœur, devenir réellement contagieux & funeſte dans la pratique. Ce qui n'eſt ailleurs qu'un jeu d'eſprit, paroit à certaines gens un raiſonnement ſerieux dès qu'il ſe tourne contre des véritez qui les importunent. Sans cela, il y a long-tems que les ſophiſmes éternels des Sceptiques, leur auroient attiré le mépris qu'ils méritent, dans la Société Civile, autant que dans la République des Lettres.

Comme *Sextus Empiricus*, dans ſes doutes ſophiſtiques, n'a reſpecté ni le ſacré ni le profane, les gens de bien doivent regarder avec indignation, ceux qui depuis quelque tems af-

fectent de ramener ſans ceſſe cet Auteur ſur la ſcéne, tantôt en Grec, tantôt au Latin, & maintenant en François. Ils ont beau juſtifier leur deſſein par des raiſons recherchées; l'obſcurité dans laquelle ils ont la ſageſſe d'enſevelir leur nom & leur perſonne, en faiſant au Public des preſens ſi dangereux, marque bien qu'ils ne ſont pas eux-mêmes convaincus de la ſolidité de ces raiſons, ni de la droiture de leurs intentions.

Tant de grands hommes «, dit le » nouveau Traducteur de Sextus, » ont été Pirrhoniens ou Academi» ciens parmi les Philoſophes An» ciens, & il y a eû tant d'habiles » Sceptiques dans le ſiécle precedent, » comme Pierre *Charron*, Michel de » *Montagne*, La *Motte le Vayer*, le » ſçavant *Gaſſendi* couvertement, M. » *Bayle*, &c ».

Juſques là, le Traducteur anonyme ne ſeroit guéres juſtifié, d'autant plus qu'il n'eſt pas trop évident que Gaſſendi ait été Sceptique, & qu'il eſt même aſſez ouvertement Dogmatique. Mais ce Traducteur voulant abſolument juſtifier ſon Ouvrage & accré-

diter cette Doctrine, cite feu *Monsieur Huet Ancien Evêque d'Avranches*, dont l'autorité seroit d'un tout autre poids, s'il étoit bien vrai qu'il eût été Pirrhonien comme *Charron*, *Montagne* ou *Bayle*. Mais c'est un point que les Ennemis de cet Illustre Prélat n'ont encore pû faire Passer, & qui est même absolument démontré faux par le manque de preuves, & par le desaveu qu'il a toûjours fait d'un Ouvrage qui n'a paru qu'après sa mort. « Il seroit à souhaiter, *dit* » *notre Traducteur* que quelqu'un » voulût & pût refuter des Objections » de notre Philosophe. Pour moi, » *ajoute-t-il*, je voudrois être capa- » ble de le faire; mais comme je ne » me sens pas assez fort pour cela, tout » ce que je puis faire c'est de mettre » au fait du Pirrhonisme ceux qui vou- » dront écrire avec succès contre les » Sceptiques ».

On a blâmé les Auteurs qui ont mis dans tout leur jour les objections des ennemis de la Réligion, quoiqu'ils ne les eussent exposées que pour les combattre aussi-tôt de toute leur force. Que sera-ce d'un Auteur

qui s'empresse d'avoüer qu'il ne voit point de réponse aux raisons, c'est-à-dire aux Sophismes des Sceptiques, & qui malgré cela les rapporte toûjours, en doutant même qu'on puisse y répondre? Car il seroit à souhaiter, dit-il, que quelqu'un le *pût*, & pour lui, il ne se sent *pas assez fort* pour l'entreprendre.

Ce Traducteur croit aussi que pour le bien de la paix, on devroit laisser tout ce Pirrhonisme sans réponse: sur quoi il établit fort nettement les maximes du *Tolerantisme* en propres termes. « Il est certain que les hommes » doivent s'aimer les uns les autres, » ne faire à autrui que ce qu'ils vou» droient qu'on leur fît à eux mêmes, » être justes, sinceres, de bonne foi, » *tolerans*, s'éxcusant & se supportant » les uns les autres; être *bons Citoyens*, » bons amis, parents affectionnés, » & enfin &c.

» Un Pirrhonien, *dit-il encore*, » raisonne, à mon avis, plus juste que » ces Dogmatiques. Ceci, dit-il, me » paroit vrai, juste, conforme à la » vraye Réligion & à la droite raison; » je me gouvernerai donc suivant

» cela. Mais comme l'esprit de l'hom-
» me n'est qu'erreur & vanité, & que
» je puis fort bien me tromper dans
» cette occasion comme dans toutes
» les autres, je me donnerai bien de
» garde de juger ou de condamner *qui*
» *que ce soit*, qui pensera & qui se
» gouvernera tout autrement que
» moi, en suivant ce qui lui paroîtra
» le meilleur».

Il est bien triste de voir un homme, qui n'ose démentir son nom de Chrétien, en démentir si ouvertement la profession, & convenir avec une prétenduë bonne foi qu'il peut se tromper dans sa Religion comme dans toutes les autres occasions, & se faire une loi de Paix & de charité de ne condamner qui que ce soit qui pensera, & qui se gouvernera tout autrement que lui sur cet article.

Il ne faut point être la dupe de ces sortes de Paix & de Charité qui ne consistent que dans un ton de voix radouci & dans un étalage de quelques belles maximes : c'est là que J. C. a dit *qu'il n'étoit pas venu porter la Paix mais le glaive.* Il est bien certain que la Charité a des droits sacrez, & qu'il

faut toûjours aimer, même ſes ennemis; mais la Charité ne s'etend pas juſqu'à leurs erreurs, contre leſquelles tout Chrétien eſt né ſoldat.

Il appartient bien à un Pirrhonien de faire des leçons de modération & de tolerance, lui qui va juſqu'à declarer follement la guerre à tout le genre humain ſans exception. Les Dogmatiques, il eſt vrai, ont des aſſertions & des ſyſtêmes, dans leſquels ils voudroient bien entraîner tout le monde. Mais c'eſt ſur des objets de pure ſpeculation auſquels s'intéreſſe qui veut, & ſur leſquels l'un ou l'autre parti eſt ſouvent à peu-près également indiférent. Au moins les Dogmatiques ſçavent-ils reſpecter la créance la plus commune, la raiſon, le bon ſens, les démonſtrations, les vrayes apparences des choſes.

Mais le Pirrhonien eſt une maniére d'Eſprit inquiet & babillard qui ne reſpecte rien, qui n'eſt de l'avis de perſonne, non pas même du ſien; avec qui, quelque parti que l'on prenne, il faut s'attendre à être contredit, harangué & toûjours réfuté fort au long. Il doute, & il veut abſolu-

ment que vous doutiez de tout ; de ce qui est démontré comme de ce qui ne l'est pas ; de ce qu'on voit, de ce qu'on entend, de ce que le bon sens dicte, de ce que la raison approuve, de ce que la Religion inspire. Il veut qu'on doute s'il est jour en plein midi, si deux & deux font quatre, s'il y a une Providence, s'il y a un Dieu, s'il y a des hommes. Il doute s'il existe lui-même, il doute s'il doute. En vérité si des gens faits comme ceux là n'avoient usurpé le nom de Philosophes, quel nom pourroit-on leur donner ? N'est-ce pas là que le Proverbe a lieu, qu'il faut être Philosophe ou fou pour y réüssir ?

Il y a tout au moins un esprit de singularité dans cette affectation de donner un démenti général à tous les hommes de tous les tems, & de se le donner à soi-même en pure perte, & uniquement par envie de babiller & de contredire. Un Pirrhonien se croit avec cela un esprit fort ; mais qu'on l'examine un peu dans son allûre naturelle, & dans le train ordinaire des choses, on verra qu'il ne doute ainsi de tout, que par ce qu'il ne sçait le

plus ſouvent douter de rien, & qu'au moins il ne ſçait point douter à propos & avec diſcernement dans les diverſes ſituations des affaires & dans les occurrences des divers partis qui ſe préſentent.

On peut penſer qu'un Pirrhonien ne nie pas les apparences, dit notre Traducteur de *Sextus*; mais c'eſt-là que paroît la ſingularité & la bizarrerie. S'il ne nie pas les apparences que nie-t'il donc? Et pourquoi trouble-t'il le Genre-humain par des Sophiſmes & des Queſtions de nom? Un homme de bon ſens dit qu'il voit du mouvement; un Pirrhonien dit qu'il lui paroît qu'il y a du mouvement. Voilà une belle Découverte; & c'eſt bien la peine de faire tant de Livres pour ne changer qu'une maniere de parler.

Ce Traducteur trouve peu juſte le raiſonnement de *Diogène*, qui, pour prouver qu'il y avoit du mouvement dans le monde, ſe leva & fit deux ou trois tours dans l'Auditoire. Mais il ſuffit que tous les gens de bon ſens trouvent ce raiſonnement de fait ſans replique. Les vrais Philoſophes ont intérêt à ne ſe commettre point avec

de pareils Discoureurs. Le Peuple n'est déja que trop peu respectueux à l'égard de la Philosophie, il la mépriseroit tout-à-fait s'il sçavoit qu'on peut porter le nom de Philosophe, & douter s'il est jour en plein midi.

Un Pirrhonien ne nie rien & n'affirme rien non plus, ajoûte-t'on. Mais pourquoi parle-t'il sans cesse pour ne rien dire? Car c'est ne rien dire que de ne nier ni affirmer quoique ce soit. Pourquoi multiplier les Livres? Pourquoi se donner un air de Philosophe? C'est à un bon Idiot renfermé dans son Village qu'il est permis de dire qu'il ne nie ni affirme rien. Mais cela est-il permis à des Jaseurs sans fin, qui voudroient même persuader que tous les Auteurs ont été Pirrhoniens, c'est-à-dire, que les Pirrhoniens ont été les seuls qui ayent eû la demangeaison de babiller & de dogmatiser pour nous apprendre uniquement qu'ils ne sçavoient point le faire, & qu'ils ne sçavoient absolument rien.

Les Pirrhoniens, ajoûte le Traducteur, *fondent principalement leurs doutes sur la différence des opinions qui partagent les hommes.* Voilà, j'en

conviens, leur triomphe, & de toutes leurs raisons de douter l'unique qui ait l'ombre du bon sens; voyons-en un peu la solidité & la force.

Il est certain qu'il y a bien de l'incertitude dans nos connoissances, que sur bien des choses il y a divers avis, & qu'en particulier les matieres de Physique sont la plûpart controversées, & le sujet de bien des opinions qui paroissent toutes opposées l'un à l'autre.

Mais 1°. Il y a mille choses sur lesquelles il n'y a pas deux avis, si l'on met à part les Pirrhoniens & les insensez. Voilà un bon raisonnement, de douter de tout parce que les Philosophes ne sont pas d'accord sur le flux & reflux, sur l'Aiman, ou sur l'Arc-en-Ciel. Qu'on doute à la bonne heure de toutes ces choses; mais pourquoi douter s'il est jour en plein midi, & si deux & deux font quatre? Ceux qui se chicanent sur l'Empire de la Lune à l'égard des Mers, conviennent au moins de part & d'autre qu'il y a une Lune, qu'il y a des Mers, qu'il y a un flux & reflux, & leur dissention en un point rend leur ac-

cord en tout le reste d'autant plus convainquant.

2°. Quand on examine même de près les divers systêmes des Philosophes, on trouve qu'ils ne sont pas aussi opposez qu'ils le paroissent à ceux qui n'en voyent que la surface. Deux choses font regarder les Philosophes comme fort opposez entr'eux. 1°. Leur vanité, ils veulent eux-mêmes paroître opposez, & chacun veut passer pour Auteur d'un systême tout nouveau. 2°. Le peu de discernement de ceux qui sont témoins de leurs dissentions, les empêche de démêler l'artifice par lequel chacun veut s'en faire accroire sur ce point. Qu'on y regarde de près : ils veulent pour le moins, tous dire la même chose, & le plus souvent ils la disent tous; il n'y a que les termes de différens, & tout au plus la maniere de concevoir; car enfin, c'est toûjours la même nature qu'ils ont tous devant les yeux; l'un la voit d'un côté, l'autre la voit de l'autre; & il n'y a pour les accorder qu'à leur faire connoître qu'ils sont en effet d'accord, & qu'ils vont au même but par des routes différen-

tes. L'un veut que la pesanteur fasse tout : un autre que ce soient les forces centripetes, un troisiéme prétend que c'est l'amour du centre ; un quatriéme a recours à la fuite de la circonférence : Anaxagore est pour l'homœomerie ou pour la convenance & la disconvenance des parties ; Pythagore attribuë tout à la consonance & à la dissonance ; Empedocle à l'amitié & à la haîne, à la guerre & à la paix, à l'association & à la dissociation. Il faut être bien superficiellement Philosophe, pour trouver dans une si legere différence, non d'idées, ni même d'expressions, mais de termes dans le fond Synonimes, une raison sans replique de douter de tout. Les Pirrhoniens ont été en effet communément les plus ignorans de tous les Philosophes. C'étoient des Sophistes pointilleux, qui ne sçachant rien soutenoient avec la même facilité le pour & le contre sur chaque question, & qui ne se contentant pas des disputes qu'on s'attire en se déclarant pour une Secte, en embrassant une opinion de Philosophie, vouloient avoir toutes les Sectes & toute les opi-

nions à combattre pour passer leur vie à faire un assaut continuel de paroles & de subtilitez le plus souvent puériles & grammaticales.

Ce que les Pirrhoniens avoient de meilleur, c'est qu'ils convenoient qu'ils ne sçavoient rien: il n'y avoit pourtant pas trop de bonne foi dans cet aveu: car ils vouloient bien avoir la gloire de dire eux-mêmes qu'ils ne sçavoient rien; mais ils ne vouloient pas qu'on les crût sur leur parole; & quand on les accusoit d'une véritable ignorance, ils s'en justifioient avec autant de chaleur que les autres. Il y a pour rire quand on voit un Pirrhonien, qui, d'un coté vante *Pirrhon* d'avoir sçu dire qu'il ne sçavoit rien, & qui de l'autre fait l'Apologie du même Pirrhon contre ceux qui l'avoient accusé d'une ignorance grossière, & d'une parfaite stupidité. Les Pirrhoniens ne consentent à passer pour ignorans qu'à condition que tout le monde voudra aussi passer pour tel; en un mot, ce sont des Sophistes, qui ne cherchent qu'à chicaner & à briller aux dépens des Sciences qu'ils ne connoissent pas, & des

vrais sçavans, qui leur font ombrage.

Ce qui rend sur tout les Pirrhoniens formidables, ajoute le timide Traducteur, c'est leur Diallèle; c'est-à-dire, l'adresse qu'ils ont de faire voir que la plûpart des raisonnemens des Dogmatistes sont des Diallèles ou des Cercles vicieux, qui consistent à prouver une chose obscure & incertaine par une autre, & ensuite cete seconde par la premiére...

Le Traducteur peut se rassûrer si c'est là tout ce qui rend les Pyrrhoniens formidables. Il est vrai qu'ils ont l'adresse de trouver un Cercle vicieux dans la plûpart des raisonnemens; mais c'est celui qu'ils y font eux-mêmes; il n'en faut point d'autre exemple que celui que nous fournit le subtil Traducteur.

» Vous croyez avoir l'idée d'un ar-
» bre, par exemple, dit-il, point du
» tout. Un Pirrhonien vous prouve-
» ra que vous n'en avez aucune. Ou
» votre idée, dira-t-il, est conforme
» à l'objet, ou elle n'y est pas confor-
» me; si elle n'y est pas conforme,
» vous n'en avez pas l'idée: que si
» vous dites qu'elle y est conforme,

» comment prouvez-vous cela ? Il
» faudra que vous connoissiez cet ob-
» jet avant que d'en avoir l'idée, &c ».

Est-ce là raisonner en Philosophie ? Au moins ce n'est pas parler en homme de bon sens : dans le commerce ordinaire, un pareil raisonneur donneroit de fort jolies scénes, & c'est dommage que les Pirrhoniens se renferment dans des Livres, ou dans leurs écoles ; il leur faudroit un théatre dans les formes.

Ils ont sur tout trouvé une maniere merveilleuse de décréditer l'esprit, la raison & le bon sens. Car si vous leur dites qu'une chose est raisonnable, ils vous demanderont qui vous l'a dit : vous leur répondrez que la raison le dit. Mais qui l'a dit à votre raison ; car, ajouteront-ils froidement, la raison est suspecte dans sa propre cause, & il faut une autre raison pour vous assûrer que la vôtre est raisonnable ; & cette seconde raison n'est pas moins suspecte que la prémiere ; il en faut une troisiéme, pour la garantir : une quatriéme, ne sera point de trop pour garantir la troisiéme ; & cela va à l'infini. C'est par ce beau progrès

que ces ſubtils diſcoureurs vont juſqu'à rendre le témoignage de Dieu ſuſpect; car il faudra un autre Dieu pour garantir le prémier, & un troiſiéme pour le ſecond, & un quatriéme pour, &c.

Nous ne rendrons point compte ici en détail de l'Ouvrage de *Sextus*, puiſque ce n'eſt pas un Ouvrage nouveau ni inconnu; il ſuffit de dire que la Traduction eſt d'un aſſez bon ſtile pour un Ouvrage didactique. Mais il faut dire quelque choſe des Notes du Traducteur, & de ſes réfléxions.

C'eſt ſur tout au prémier Chapitre du troiſiémeLivre, où Sextus nie l'Exiſtence de Dieu & d'une Providence, que ce Traducteur oppoſe ſes réfléxions, pour prévenir, dit-il, l'indignation que le Lecteur auroit, de lui voir divulguer tant de blaſphêmes ſans aucun Correctif.

Peut-être valoit-il mieux qu'il laiſſât tous ces Correctifs de ſa façon. Il ne ſeroit pas dit que c'eſt-ici un Pirrhoniſme corrigé; & ceux qui n'examinent point les choſes de près ſçauroient au moins que le venin y eſt dans toute ſa force. Que peuvent fai-

re des Correctifs si ménagez & qui viennent après coup ? Après avoir établi un Scepticisme parfait dans tout le reste de l'Ouvrage, il est bien tems d'y faire une unique exception. On a mis le Lecteur en défiance de ses yeux, de tous ses sens, de sa raison ; de son Esprit ; on lui à ôté tous ses principes, toutes ses facultez, tous ses points fixes ; tout vacille, tout fuit tout disparoit autour de lui : les corps ne sont qu'une ombre; le monde une illusion ; les Sciences un phantôme ; la Géométrie une imposture ; tous les raisonnemens humains des *Dialléles*, des *Cercles*, des *sophistiqueries* : comment sauver l'idée de Dieu, de ce débris général d'idées ?

Comment croirai-je qu'il y a un Dieu si je dois me défier de ma raison qui me le dit, des merveilles de l'Univers qui me l'annoncent, des véritez Géométriques qui sont encore plus assorties à mon intelligence, & plus sensiblement évidentes ? Je n'ai point de *Criterium*, point de discernement, point de regle de vérité & de certitude; qui m'assûrera donc de l'Existence de ce Dieu ? Ma raison a beau

pre réponse. Ainsi la créance de Dieu sera dans chacun l'effet de sa secte, de son systême, de sa maniére de penser, & peut-être de la bizarrerie de son esprit...

Conséquemment à cet aveu le Traducteur, sans prendre de parti, oppose aux Sceptiques la réponse de M. l'Abbé *d'Olivet* dans sa Traduction *de la Nature des Dieux de Ciceron*. En parlant de cet Ouvrage, il dit que ce Traducteur a mis ainsi l'Ouvrage de *Ciceron* entre les mains de tout le monde (c'est-à-dire de ceux qui le lisent) *sans se soucier des scrupules de ceux qui craignent*, peut-être, *que la Religion Chrétienne ne soit pas établie sur des fondemens assez fermes & assez solides pour pouvoir resister aux attaques des Academiciens*. Voilà un *peut-être*, qui découvre de plus en plus, la Religion du Traducteur, quelque soin qu'il ait de la déguiser sous tous ces petits mots qui semblent lui échaper sans aucun dessein.

Mais quel tour malin pour rendre la Religion suspecte, que de répréſenter ceux qui la défendent comme fort allarmez des attaques des Academi-

ciens? Elle ſeroit bien foible, ſi des Sophiſmes qui ne ſont pas à l'épreuve du moindre rayon du bon ſens, pouvoient l'ébranler. Mais elle a bien eſſuyé d'autres attaques; & après avoir renverſé toutes les ſectes anciennes, & nommément toutes celles des Philoſophes, après avoir bravé tout l'Empire Romain qui avoit à ſa tête les *Nerons* & les *Diocletiens*, il ſeroit ridicule de craindre une petite troupe de têtes aſſez foibles, pour douter gravement s'il eſt jour en plein midi, & ſi deux & deux font quatre. La Religion étoit bien plus foible lorſque *Sextus* l'attaquoit en perſonne; je doute que des diſciples & des Traducteurs Anonymes ſoyent plus formidables que lui.

La maniére dont ce Traducteur de *Sextus*, s'y prend pour raſſûrer ceux que les ſophiſmes des Academiciens auroient allarmez, eſt ſinguliere. *Sextus* & tous les anciens Philoſophes ne peuvent, ſelon cette nouvelle réponſe, faire aucun tort à la Créance d'un Dieu, parce que le Dieu dont ils ont ſappé la Créance, n'eſt point le Dieu que nous adorons: ce n'eſt

qu'une chimere de Divinité. Un *A-thée, est un homme qui ne croit pas, qu ne connoit pas un Dieu tel que nous l définissons*; c'est-à-dire, que tous les Idolâtres sont Athées; le Traducteur en convient assez.

Mais comment prouveroit-il qu'il n'y a point de milieu entre connoître Dieu aussi parfaitement que nous le connoissons, & ne le connoître point du tout? Quoi! un homme qui ne connoîtroit de Dieu que son Unité d'Essence, sa Sainteté, sa Bonté, sans connoître la Trinité des Personnes, seroit donc un Athée; & un Pirrhonien qui ne combattroit que cette Unité, cette Bonté, cette Sainteté, pourvû qu'il ne connût point cette Trinité, ne combattroit point du tout l'Existence de Dieu, ne seroit point un Impie, & l'on pourroit mettre son Livre entre les mains de tout le monde, *sans se soucier des scrupules de ceux*, &c.

Sextus combat toute Providence par les Sophismes ordinaires des A-thées de nos jours. Quoi! parce que de son tems certains Philosophes avoient de fausses idées de Dieu, *Sex-tus* n'aura point combattu la Provi-

dence telle que nous la croyons ? Pour le moins aujourd'hui, son Livre est dangereux pour nous qui avons la véritable idée de Dieu & de sa Providence.

Ce qu'il y a de singulier, c'est, que dans tout ce Chapitre, *Sextus* ne combat point la pluralité des Dieux, & que son Traducteur prend presque par tout le Texte sous le nom de Dieu au singulier. Je remarque même que *Sextus* ne combat guéres que les idées saines, & celles que nous avons de la Divinité nous-mêmes.

Par exemple, voici ses propres paroles. *Imaginez vous*, disent-ils, *quelque chose d'incorruptible & d'heureux, & pensez que c'est-là Dieu : mais cela est insensé*, ajoûte cet Impie. Or je demande si ce n'est pas-là combattre la propre idée des Chrétiens sur la Divinité ? N'est-ce pas encore à notre idée & à notre définition qu'il en veut, lorsqu'il dit en propres termes, par la bouche de son Traducteur, que *si Dieu pourvoyoit à toutes choses, il n'y auroit point de maux ni de vices ?*

Qui a dit même à ce Traducteur, que notre idée de Dieu est parfaite,

& que des Créatures plus parfaites que nous n'en puissent avoir une idée plus étenduë que celle que nous en avons, & ne puissent le *définir* avec plus d'intelligence. Notre définition sera donc fausse parce qu'elle est bornée, & nous n'avons aucune idée parce que nous n'avons pas toute celle qu'on peut avoir.

Selon le Traducteur de *Sextus*, » tous les anciens Philosophes au- » roient proferé cet Acte de Foi, *je* » *crois l'Existence de Dieu*, sans en- » tendre par-là ce qu'entendent le » Juif & le Chrétien . . . . . Et de-là » il s'ensuit que les traits de cet Ou- » vrage qui ont quelqu'air d'impié- » té, n'ont point ici pour objet le vrai » Dieu, mais la chimere que les Phi- » losophes mettoient à la place du » vrai Dieu ».

Voilà donc *Sextus* & tous les Mécréans de l'Antiquité justifiez de l'impiété qu'on leur attribuë; ils n'en ont eu que l'*air*, & réellement ils n'étoient point impies : nous avons tort d'être révoltez en lisant leurs Ouvrages, & l'on peut les mettre sans aucun danger entre les mains de tout le mon-

de : Saint Paul même a eû tort de blâmer les Philosophes de ce qu'ils n'avoient pas adoré le vrai Dieu aprés l'avoir connu. Ils étoient tous des Athées, ils ne le connoissoient pas, ils ne connoissoient qu'une chimere de Divinité.

Anaxagore & Platon *ont crû l'Existence d'un Esprit infini qui a formé l'Univers, mais qui ne l'a point créé.* Un homme qui auroit nié tout court le Dieu de Platon ou d'Anaxagore n'auroit point été Athée selon la nouvelle *reponse*; & parce qu'il y avoit du faux dans l'idée de ces Philosophes, on pouvoit, sans aucun discernement, la rejetter dans toute son étenduë. Quelques Chrétiens mêmes ont crû que Dieu avoit un corps. C'étoient donc des Athées. En Hollande & dans tous les Païs Hérétiques où l'on défigure l'idée de la Divinité par un mélange de fausses idées, on est donc Athée, & un Hollandois peut nier la Divinité sans blasphême; & peut-être tous ceux qu'on traite d'impies, n'ont qu'un *air d'impiété*; car ce n'est qu'une chimére de Divinité, un Dieu injuste, un Dieu cruel qu'ils blasphêment, puis-

qu'ils ne le blaſphêment qu'en le traitant d'injuſte ou de cruel.

Voilà ce que le Traducteur de *Sextus* appelle des Correctifs, & voilà à peu près tout l'Extrait que mérite un pareil Ouvrage, qui eſt peut-être plus propre à faire perdre le bon ſens & le goût du vrai que la Religion ; car à moins que de renoncer au ſens commun, je ne vois pas qu'on puiſſe ſur un ramas de Sophiſmes comme celui-là, apprendre à douter, même à propos, de quoi que ce ſoit. Il eſt bon que les Académiciens ayent porté la choſe à l'excès, & qu'ils ayent intéreſſé tous nos ſens, toutes nos facultez, toutes nos ſciences dans la Cauſe de Dieu & de la Religion.

ARTICLE III.

DESCRIPTIO HOROLOGII recens inventi. *C'est-à-dire, Description d'une nouvelle Horloge de l'invention du Reverend Pere Thomas Hildeyard Jesuite.* A Liége, *chez G. Barnabé, avec de grandes planches qui réprésentent les principaux profils de la Machine.*

L'Auteur qui a beaucoup de génie pour la Méchanique, n'a pas eû besoin de se proposer de faire une Horloge composée & d'une structure difficile & merveilleuse; il n'a visé qu'à la faire juste & exacte; & n'a pas laissé de la faire composée & de la remplir de traits merveilleux & nouveaux.

Pour réüssir, il n'a rien omis de ce qui pouvoit fortifier & perfectionner la force motrice, le ressort qui anime la machine; il a déchargé cette force de tout ce qui pouvoit l'énerver & la dissiper inutilement; il a pour cette fin rejetté tous les jeux de la machine qui n'ont rien de rare & de nou-

veau; pour ceux qu'il y a introduits de ſon invention, ils dépendent d'un Méchaniſme fort lent dans ſes progrès & par-là moins ſujet au dérangement.

Toute la Machine eſt en maniere de Tour quarrée, ſurmontée d'un Dome que couronne une boule de Cryſtal ſculptée avec beaucoup d'art. Pour faire joüer l'Horloge elle n'a beſoin d'aucun poids; il ſuffit qu'elle appuye ſur une table ou ſur le pavé; c'eſt le reſſort & le Pendule qui font tout.

La premiere face de la Tour marque l'année, le mois, le jour du mois & de la ſemaine, le lever & le coucher du Soleil; les heures Italiques & les ordinaires, les Phaſes de la Lune, la longueur des jours & des nuits, les Solſtices & les Equinoxes, &c.

Quand on dit que tout cela eſt marqué, il faut l'entendre dans la derniere juſteſſe; enſorte qu'à peine en un an il y aura quelques minutes de différence entre la Machine & les Tables de Riccioli, ſur leſquelles l'Auteur a pris ſes arrangemens. Or tout cela n'a pû ſe faire ſans bien des adreſſes & des ſingularitez de Mécha-

nique. Par exemple, la Roüe qui marque les mois, a trente & une dent, & cependant elle marque tout de suite les mois de 28, de 30, & de 31. jour.

Dans le milieu est le Cadran des heures partagé en 24. parties : deux lames, l'une d'acier, l'autre dorée, occupent tout le cercle du Cadran ; la lame dorée marque le jour ; l'autre marque la nuit ; & pendant tout le jour, l'aiguille est sur la premiere, & pendant la nuit sur la seconde ; de sorte que ces lames se combinent differemment selon que les jours & les nuits sont égaux l'un à l'autre, ou se surpassent alternativement ; c'est-à-dire, que tantôt les deux lames sont égales, & tantôt l'une surpasse l'autre dans la juste proportion du jour & de la nuit. C'est la lame d'acier qui s'étend ou se resserre sans cesse suivant cette proportion. On comprend bien qu'elle doit être composée de plusieurs lames en forme d'écailles qui s'insinuënt & glissent les unes sous les autres. Par ce moyen, on voit tous les jours l'heure précise du lever & du coucher du Soleil ; il y a même une petite image solaire qui se léve

au-dessous des lames d'acier, paroît tout le jour, & disparoît à l'heure du coucher. Un petit Globe y répréſente auſſi le cours de la Lune & toutes ſes Phaſes.

Dans la ſeconde face de la Machine, ſont marquées les Fêtes Mobiles, l'âge de la Lune & les degrez de ſechereſſe & d'humidité. L'extrémité de l'aiguille qui marque le jour de la Lune décrit une ligne ſpirale, qui a cela de nouveau & de fort ſingulier que ce n'eſt pas toûjours la même ſpirale, comme dans les autres qu'on a vûës juſqu'ici.

Le Cadran des Fêtes Mobiles ſe renouvelle de ſoi-même & ſans qu'on y touche à la fin de chaque année; de ſorte que l'année finiſſant on voit diſparoître le Calendrier qui a paru toute l'année, & l'on voit lui ſuccéder celui de l'année qui commence; cela doit arriver pendant 40. ans ſans qu'on ait beſoin d'y toucher.

Dans la troiſiéme face, on voit l'heure du jour & de la nuit avec les minutes & les ſecondes, auſſi bien que le lever & le coucher du Soleil, & cela dans toutes les parties du mon-

de. L'exécutien de cela a quelque chose de particulier qu'on voit dans le Livre, & qu'on verroit encore mieux dans la Machine même.

La quatriéme face répréſente toutes les conſtellations depuis le Pole Arctique juſqu'au-deſſous du Tropique du Capricorne ; on y voit leur mouvement, leur lever, leur coucher ; les degrez de froid & de chaud, &c. Il y a même une marque où l'on connoît depuis combien de jours la Machine a été montée & quel jour il faut la remonter, ce qui arrive de huit en huit jours.

Aux angles de l'Edifice il y a quatre colomnes ſur leſquelles on voit quatre Globes de verre ; où eſt répréſenté le flux & reflux tel qu'il arrive à Calais, Dunkerque, Dieppe, &. au Texel. L'Auteur eſpere auſſi venir à bout d'y ajoûter encore quatre Globes pour répréſenter le flux de Londres, de Cadix, de Liſbonne & d'Archangel.

La boule de Cryſtal qui couronne le Dome, répréſente tout le ſyſtême du monde à la réſerve de quelques Planétes.

Janvier 1727.

L'Auteur a jugé à propos d'y faire tourner la Terre au tour du Soleil qui est immobile.

On comprend apparemment que c'est ici un des plus vastes Ouvrages qu'on ait faits en ce genre. Tout le monde l'admirera sans doute, mais les Artistes y trouveront de l'instruction & des manieres toutes nouvelles.

ARTICLE IV.

MELANGES DE LITTERATURE, tirez des Lettres Manuscrites de Monsieur Chapelain, de l'Académie Françoise. in 12. pag. 258. L'Epître 10. A Paris, *chez Briasson Libraire rüë Saint Jacques, à la Science, & Chaubert Quai des Augustins à la Renommée.*

QUand un Auteur est décrié sur un Chapitre, il semble qu'on n'en puisse rien attendre de bon en quelque genre que ce soit; c'est un préjugé contre lequel on doit être extrêmement en garde par rapport aux Ecrivains; mais il n'y en a point qui ait

besoin de cette attention d'é-
, que feu Monsieur Chapelain
cadémie Françoise, & l'un de
qui contribua le plus à l'établis-
t de cette célebre Compagnie.
décri général où tomba son Poë-
e la Pucelle dès qu'il parut,
été que demi-mal pour lui, s'il
fait tort à sa réputation que du
le la Poësie ; mais l'influence en
naligne, qu'elle se répandit sur
tres Ouvrages, & qu'elle fit ou-
que ce même Auteur, ne lais-
is d'être un Ecrivain célebre, &
me de Lettres de son tems le
généralement estimé en France
is les Païs Etrangers.
st sur ce pied que l'Auteur de
élanges nous donne aujourd'hui
férens morceaux qui les com-
t, & qu'il a tirez, dit-il, des
s Manuscrites de M. Chapelain.
son Epître Dédicatoire, qui est
ée en forme de Préface, il passe
rd condamnation sur le Poëme
Pucelle, dont il attribuë la chû-
ne versification froide & lan-
nte qui fait bâiller, & qui ne
t pas de réfléchir sur les beautez

du dessein qui est formé d'après les régles les plus exactes du Poëme Epique, que Monsieur Chapelain connoissoit à fonds. Mais il avertit en même-tems qu'il faut bien se donner de garde de passer du mépris de l'Ouvrage au mépris de la personne du Poëte, qui a joüé un role considérable parmi les Sçavans du XVII^e^ Siécle : Grammairien profond, Historien habile, Politique consommé, Critique sage & judicieux ; c'est de quoi les morceaux qu'on vous donne ici des Lettres de Monsieur Chapelain & quelques Lettres même en entier convainqueront sans doute le Lecteur.

Ces morceaux différens sont tirez d'un Recueïl Manuscrit de trois Volumes *in* 4°. assez épais, des Lettres de Chapelain ; & l'on doit sçavoir gré à l'Auteur de ces Mélanges du sage tempéramment qu'il a pris à cet égard. Les donner toutes en entier, c'eût été trop, puisqu'à moins que des Lettres ne contiennent des traits d'érudition un peu piquants, ou des Anecdotes un peu curieuses, il n'y a guéres de lecture qui soit plus ennuyeuse. Mais

d'un autre côté, il eût été fâcheux de laisser perdre différens traits intéressans qui se trouvent répandus dans ces Lettres. C'est pour cela que l'Auteur de ces Mélanges a fait un choix de tout ce qu'il a trouvé de plus propre à faire plaisir au Lecteur; & l'on voit bien par la modicité du Volume, qu'il a moins cherché à faire un gros Livre qu'à en faire un bon.

Mais comme la maniere dont deux de nos Ecrivains ont parlé des Lettres de Monsieur Chapelain, n'en donne pas une idée fort avantageuse, l'Auteur des Mélanges a cru devoir, avant toute chose, examiner quel fond on pouvoit faire sur leur Critique. Ces deux Ecrivains sont, 1°. Vigneul Marville, ou pour mieux dire, Dom Bonaventure d'Argonne, Chartreux, dans les *Mélanges d'Histoire & de Litterature* qu'il a donnez sous le nom *de Vigneul Marville*; 2°. Feu Monsieur Chevreau dans le second Tome du *Chevræana*.

Le premier prétend que Monsieur Chapelain n'entendoit rien à écrire des Lettres, & il attribuë en partie à son avarice, sa négligence en fait de

les fois qu'il a occasion d'en parle
ajoûtant qu'il est triste pour M. Ch
vreau d'être le seul des amis de M
Chapelain qui en reçût des Lettr
qui ne signifient rien, pendant qu
tous les autres en recevoient qui ce
rainement signifioient beaucoup.

Pour venir à présent à ce qui fa
le fonds du Livre, on peut le rega
der comme divisé en trois Parties. L
premiere, contient des Extraits de dif
férentes Lettres de Chapelain, d'o
on a tiré ce qui paroissoit propre
procurer en quelque sorte l'avance
ment de l'Histoire des Gens de Let
tres. On y trouve des Anecdotes asse
curieuses sur la personne & les Ou
vrages de plusieurs Sçavans, avec l
caractere de quelques-uns d'entr'eux
tracé de main de Maître. Et parc
qu'il seroit pénible & desagréable d'al
ler chercher page à page ce qui regar
de les Sçavans dont on veut être ins
truit, on a mis à la tête de l'Ouvrag
une liste Alphabetique de leurs noms
avec le chifre de la page où il est par
lé de chacun d'eux.

La seconde, renferme environ di
Lettres en entier, dont la premiere

adressée à l'Abbé de Bois-Robert, est une Critique très-judicieuse & très-sçavante de l'Histoire des Guerres de Flandres par le Cardinal Bentivoglio. Cette Critique est accompagnée de tant de politesse & d'égards pour le Cardinal, qu'il ne pût se défendre de donner lui-même des loüanges au Censeur qui avoit si bien développé les beautez & les défauts de son Ouvrage. On découvre dans cette Critique tant de discernement & tant de finesse, qu'on croit qu'on ne peut l'avoir lûë, sans revenir des préjugez vulgaires qui semblent prévaloir depuis long-tems contre le mérite de M. Chapelain.

La seconde Lettre de M. Chapelain, adressée au même Abbé de Bois-Robert, est une preuve qu'il sçavoit joindre toute la délicatesse d'un Courtisan poli, à la solidité de la Science. Le Cardinal de Richelieu qui avoit fort goûté la Critique de M. Chapelain sur l'Histoire de Flandres du Cardinal Bentivoglio, ne pût pourtant être de son sentiment sur la question où on demande si un Historien doit porter son jugement sur les

faits qu'il rapporte. Monsieur Chapelain étoit pour l'affirmative, & le Cardinal tenoit pour la négative Comment oser contredire un Ministre qui avoit le foible de vouloir dominer dans la Litterature, comme il le faisoit dans la Politique? Monsieur Chapelain ne craignit point de l'entreprendre, & il prit pour cela un tour si heureux & si flateur pour le Cardinal, que ce grand Ministre ne s'est peut-être jamais vû loüer plus délicatement qu'en cette occasion. Voici donc le tour dont il se servit.

Il établit d'abord que l'Histoire prise pour une simple narration des faits, sans qu'on y appuye sur ce qui s'y rencontre de digne de loüange ou de blâme, ne sera d'aucune utilité pour le commun des Lecteurs qui n'y trouveront qu'un amusement sterile & infructueux. Il ajoûte ensuite que si tout le monde avoit l'étenduë & la pénétration d'esprit du Cardinal, & étoit en état comme lui de tirer des conséquences sûres & justes de la narration simple des faits, il seroit inutile que l'Historien y interposât son

jugement; mais que comme on écrit pour tous les hommes en général, & que rien n'eſt plus rare que de rencontrer des Lecteurs qui ayent les lumieres infinies de ce grand Miniſtre, il perſiſte à croire qu'un Hiſtorien eſt obligé de dire ſon ſentiment dans les faits où il eſt à propos de s'expliquer. Les autres Lettres roulent ſur d'autres ſujets intéreſſans; & il y en a ſur tout où le Judaïſme ſecret dont on a accuſé *Bodin*, ne paroît que trop bien éclairci.

La troiſiéme partie de cet Ouvrage, eſt un Mémoire dreſſé en 1662. par ordre de M. Colbert ſur les Gens de Lettres qui vivoient alors. Ce Mémoire eſt d'autant plus eſtimable, 1°. qu'il eſt dreſſé par un homme intelligent, & qui étoit plus au fait que perſonne ſur le fort & le foible de ce qu'il y avoit de ſujets plus conſidérables en ce tems là dans la Litterature. 2°. Qu'il paroît fait ſans paſſion & avec un vrai deſintéreſſement. 3°. Qu'ayant été dreſſé par un grand Miniſtre qui vouloit être informé exactement en ce genre, & qui pouvoit encore l'être par d'autres que par M.

Chapelain, on a tout lieu de présumer qu'il n'y a rien avancé qui ne fût vrai & qu'il ne pût justifier. Quand il n'y auroit que ce Mémoire dans l'Ouvrage qu'on nous donne, il suffiroit seul pour le faire rechercher, puisqu'on ne trouve nulle part des caracteres plus précis ni en plus grand nombre de ce qu'il y avoit alors de Gens de Lettres plus distinguez en France.

Mais parce que dans ces caracteres & dans les autres morceaux qu'on rapporte de Monsieur Chapelain, il y a des endroits, qui, aujourd'hui, peuvent avoir besoin d'éclaircissement, on y a joint des notes au bas des pages; & ce qu'on y en a mis est si bien ménagé & si intéressant, qu'on ne lit pas avec moins de plaisir les notes, que le Texte même.

ARTICLE V.

IL METODO DI SANTO Agostino negli studi All' Illustri Signor Morchese Scipione Maffei; *c'est-à-dire, les Etudes réglées selon la Méthode de Saint Augustin. A Verone chez Pierre-Ant. Berno* 1724. *broch. in* 12. *pp.* 106.

IL entre dans ce petit Ouvrage, de l'Erudition, de la Critique & même de la Devotion. C'est un premier tribut qu'une Academie entiére de Sçavans, établie à Verone, a voulu rendre au S. Docteur de la Grace, qu'elle a choisi pour Patron. Elle prend le nom d'Academie des Apatistes. *Apatisti*: par où elle marque la profession qu'elle fait de se conserver libre de tout préjugé & de toute affection de Parti. L'Ouvrage a pour Auteur le Sig. Pietro Ballerini, Directeur de cette Academie, homme versé dans la connoissance de Saint Augustin, mais qui l'a lû avec d'autres yeux & dans un autre esprit, que ne font communément les personnes curieuses d'une

pareille lecture. C'eſt une perte pour les Lettres, que la plûpart ne ſçachent eſtimer, & ne s'accoûtument à conſidérer Saint Auguſtin que du côté de la Religion. Ceux des Theologiens qui ſe diſent ſes Diſciples, mais qu'on accuſe de n'en pas ſuivre auſſi fidélement la doctrine qu'ils en font gloire, le décréditent ſouvent à force de le vanter. Comme ils donnent pour ſes vrais ſentimens des opinions extrémement dures, productions bizarres d'un Eſprit outré: dès-là on rabat beaucoup des Eloges éternels qu'ils lui prodiguent; choqué que l'on eſt de l'affectation qu'on y découvre, & de la groſſiéreté des dogmes qu'ils lui attribuent. Ceux même qui uſent plus ſobrement de l'étude qu'ils en ont fait, mais qui raménent aux conteſtations de l'Ecole tout ce qu'ils en apprennent, nuiſent auſſi beaucoup à l'idée qu'il en faut avoir. Ils étouffent ſous un amas d'argumens & de diſſertations polémiques, des penſées brillantes, des réfléxions fortes, cent autres avantages, qu'on ſaiſiroit & qu'on recuëilleroit avec ſoin dans les Ecrivains les plus goûtez; ils empê-

chent qu'on ne lui rende justice sur quantité de sujets, où l'honnête-homme, le bel-esprit, le genie aisé, le sçavant delicat, valent bien dans leur genre le Docteur sublime & l'Oracle des Ecoles Chrétiennes, toute proportion gardée.

Il ne tiendra pas à Monsieur *Ballerini* que le mérite universel de Saint Augustin ne soit connu desormais dans toute son étenduë. Ce qu'on pourroit craindre; c'est qu'il ne se jette lui même dans une autre extrémité. Car il semble qu'il soit de la destinée de ce Saint Pere, qu'en fait de Panegyrique ou de censure, on se contienne rarement à son égard dans un juste milieu. Le plan de l'Auteur consiste à parcourir sous autant de titres les Sciences ordinaires; & à chaque article, de proposer Saint Augustin pour le modéle & la régle qu'il faut suivre, afin de s'avancer & de se perfectionner dans la Science dont il y est traité. On conçoit que pour l'exécution de ce dessein, il s'agit au moins de tirer du S. Docteur un choix d'exemples, avec un ordre & un enchaînement de maximes capables de di-

riger l'eſprit dans toutes les parties de la litterature, d'y faciliter ſes recherches, & de le conduire *méthodiquement* au terme où il prétend arriver. Or, ce n'eſt pas là tout à fait ce qu'on trouve dans le Livre de Monſieur *Ballerini*. Aprés y avoir expoſé ſes propres penſées, il ſe contente de les accompagner de quelques paſſages de Saint Auguſtin par forme de confirmation; ou tout au plus de tourner quelques fois ces paſſages en préceptes, ſelon qu'il voit jour à les mettre en œuvre pour la pratique.

Ainſi, ſur ce que le Saint a marqué quelque part que les deux langues, Grecque & hebraïque, ſont comme les deux aîles qui nous élevent à l'intelligence de l'Ecriture; & ſur ce qu'il ajoute qu'il y a des expreſſions que l'on n'entend jamais bien hors de leur langue naturelle, cela ſuffit à l'Auteur pour remplir ſon projet en ce qui concerne l'étude des Langues; & c'eſt la matiére du prémier article. Deux textes ſur l'utilité de la Poëſie & ſur le ridicule d'un Poëte médiocre compoſent le ſecond. Le troiſiéme qui traite de l'Eloquence eſt plus four-

ni. A prendre précisément l'Èloquence pour l'art de bien dire, peu de gens se persuaderont qu'ils en doivent chercher des leçons dans Saint Augustin, préférablement à tant d'autres excellens Maîtres. On y trouve à profiter néanmoins, mais tout n'y est pas à imiter : soit défaut de son siécle, soit défaut de son païs. C'est plûtôt un Orateur à lire sous la direction d'un guide qui en démêle les beautez, qu'il n'a lui-même dequoi pouvoir diriger & guider sûrement les autres dans cette profession.

Des agrémens du discours, M. Ballerini passe à la justesse du raisonnement, qui en devroit être inséparable. Cet arcicle est suivi de plusieurs autres, qui regardent les préjugez ; les questions inutiles ; les disputes de mots ; la facilité avec laquelle il convient de se rétracter ; la maniére de faire valoir ses raisons, & de refuter les raisons de la partie ; toutes matiéres de dissertation qui sont comme autant de branches de la Logique, & sur lesquelles Saint Augustin a pensé fort sensément. L'Auteur y sçait parfaitement faire usage des réfléxions

que le Saint Docteur lui fournit; mais ce qui doit paroître un peu surprenant, c'est qu'il s'enhardisse à le citer sur la Physique même, quelque décriez que soient aujourd'hui les Anciens par ce dernier endroit. S'il n'y fait pas voir un systême détaillé, digne de balancer les systêmes qui ont le plus de vogue, il y montre du moins les deux grands principes, d'où les Modernes ont tiré toutes leurs découvertes; la nécessité des Mathématiques & celle des Expériences. Il fait plus: il y trouve encore dequoi combattre ce qui lui paroît un abus manifeste des Livres Saints dans l'explication des phénoménes de la Nature: ce sont certains textes qu'un Partisan de Copernic; & tout Philosophe que l'Ecriture embarrasse dans son systême, pourra juger fort commodes pour se mettre au large. Il semble en effet que Saint Augustin n'approuvoit pas qu'on employât l'autorité des Ecritures en matiéres Physiques. Sa raison étoit, que les Ecrivains inspirez parloient à un peuple grossier; & que bornez à l'instruire de la religion, ils s'accommodoient dans le reste aux

idées communes. Si l'on entend par là qu'ils ne se sont point mis en peine de rédresser les hommes sur des erreurs qui ne touchent point au salut, tout le monde en convient : mais si l'on prétend que Saint Augustin ne comptoit pour rien des définitions expresses contenuës dans les Auteurs sacrez ; & qu'il étoit homme à fixer sans scrupule le Soleil au milieu d'un tourbillon, lorsque l'Esprit Saint nous en trace réguliérement toute la route dans les termes les plus positifs ; c'est un sens purement arbitraire, attribué aux paroles du Saint Docteur, & que ceux qui en pensent autrement ne contesteront pas moins, que l'immobilité même du Soleil.

Saint Augustin faisoit cas de la jurisprudence civile, & il en conseilloit l'étude ; mais cet article est touché ici fort succinctement. Les articles qui suivent se rapportent tous à la Science Ecclesiastique. Par là l'Auteur rentre dans un champ un peu battu ; sans cesser cependant de prendre avantage des passages qu'il allégue, pour soutenir un caractére de singularité qui fait plaisir. On ne s'i-

magineroit pas aſſûrément que du ſein de l'Italie, il oſât reprocher aux Théologiens de la Faculté de Paris, d'avoir été *les principaux promoteurs d'une Théologie ſophiſtiquée, vaine, pointilleuſe, chicanante*, qui leur attira plus d'une fois de vives réprimandes des Souverains Pontifes. Comme il en place heureuſement la datte au XIII. ou au XIV. ſiécle, le reproche ne tire point à conſéquence pour notre tems, où les leçons & les Diſputes ont bien changé d'objet.

Le dernier article qui eſt le plus long de tous, roule entiérement ſur la Théologie Morale. Le pieux & ſçavant Academicien y déploye avec force l'autorité & le témoignage de Saint Auguſtin contre les rafinemens ou les adouciſſemens des Caſuiſtes, qui abandonnent l'Ecriture, les Peres, les Conciles, & les Régles de conduite les plus reſpectables. C'en eſt beaucoup plus qu'il ne faut pour mettre dans leur tort des Theologiens ſi malaviſez, & qui dès-là portent avec eux leur condamnation, indépendamment de ce que Saint Auguſtin en a [illegible]; ou plûtôt de ce qu'il donne lieu

de leur appliquer : car ces textes la plûpart ne touchent qu'indirectement la Morale : leur sens naturel regarde les innovations faites dans le dogme par les Hérétiques Manichéens & Pelagiens.

On peut dire de cet Ouvrage de M. *Ballerini*, qu'il donne l'idée d'un grand projet ; qu'il l'entame avec succès en plusieurs points ; qu'il facilite beaucoup les moyens d'aller plus avant ; mais qu'après tout, il ne remplit point l'espérance que le titre en fait naître. C'est toûjours un essai auquel les personnes judicieuses, & qui aiment à se nourrir de réfléxions & de remarques, ne peuvent refuser un favorable accueïl. Quelques-uns pourtant ont peine à en approuver le plan même qu'ils jugent plus éblouïssant que solide. Il est question, disent-ils, de proposer une *méthode* ou *régle*, qu'on puisse suivre dans les Etudes ; mais une *Régle*, une méthode doit être juste, sûre, invariable ; trois qualitez qui ne sont pas, à ce qui leur paroit, des qualitez dominantes dans les Ecrits de Saint Augustin, si l'on met à part ce que l'Eglise reconnoit

& adopte pour sa doctrine. Ils rappellent sur cela la Critique de M. Du Pin, qui lui auroit souhaité un esprit plus en garde contre sa propre fécondité, plus resserré dans les bornes d'une rigide exactitude ; plus difficile à se contenter de probabilitez. En conséquence de ce dernier défaut, M. Du Pin ajoute, que le Saint Docteur sur bien des choses qu'il avançoit, approchoit un peu de ce qu'étoit Ciceron en matiére de Philosophie, sujet à risquer & à mettre en thèse ce qu'il ne tenoit pas toûjours pour assûré, *Magnus Opinator*. Ces legers griefs reprochez à Saint Augustin, montrent seulement qu'il ne doit pas faire Loi en tout : M. *Ballerini* l'avouë sans difficulté : ils n'empêchent pas que le dessein du nouveau Livre ne puisse être porté à un dégré de perfection qui le rende encore plus agréable & plus utile au Public, pour le peu que l'Auteur, s'il le retouche ou le continuë, le fasse avec les restrictions, le choix, la reserve qu'on en doit attendre.

ARTICLE VI.

LIBER PONTIFICALIS ſeu de Geſtis Roman. Pontificum. Quem cum Codd. Manuſcriptis Vaticanis aliiſque ſummo ſtudio & labore conlatum emendavit ſupplevit Joannes Vignolius, &c. *C'eſt-à-dire; l'Ancien Recueil des Vies des Papes, corrigé ſur les Manuſcrits du Vatican & ſur pluſieurs autres, & enrichi de ſupplémens avec des Notes & les Variantes; par Monſieur l'Abbé Vignoli, Garde de la Bibliothéque du Vatican & Camerier d'honneur de Notre Saint Pere le Pape.* A Rome, *de l'Imprimerie de Roch Bernardo* 1724. 1. *vol. in* 4°. *pages* 390.

NOus avons parlé récemment du *Livre Pontifical*, attribué à Anaſtaſe le Bibliothéquaire, lorſque nous avons rendu compte du Tome IV. des *Ecrivains d'Italie* (*), où Meſſieurs de la Société Palatine de Milan lui ont donné une place honorable. Nous

(*) *Juin* 1726. *Art.* 53.

ignorons pourquoi Monſieur l'Abbé *Vignoli* qui imprimoit en 1724. ne fait aucune mention de cette Edition qui eſt de 1723. Mais il eſt étonnant qu'il ne parle pas davantage de la magnifique Edition de Rome conduite au dernier point de perfection ſous la direction de Monſieur l'Abbé *Bianchini*, & par les ſoins de plus de trois cens Sçavans. Le premier Tome en avoit paru dès l'année 1718 & on publia le ſecond en 1723. M. l'Abbé *Vignoli* garde là-deſſus un profond ſilence au milieu de Rome même. Il déclare avoir entrepris cette Edition du *Livre Pontifical* pour réparer les fautes de deux anciens Editeurs, Marc *Velſer*, & Charles Annibal *Fabrot*. Velſer avoit eû la direction de l'Edition de Mayence, & Fabrot de celle de Paris; mais ni l'un, ni l'autre n'avoient oſé toucher à l'Exemplaire qu'ils avoient ſous les yeux. Contens d'y joindre quelques Variantes, ils avoient reſpecté le corps du Texte juſqu'à craindre d'en altérer l'intégrité, par le ſoin qu'ils pouvoient prendre de remplir les *Lacunes*, & d'y remédier aux mépriſes, aux dépravations & aux autres dé-

ectuositez des Copistes. Monsieur l'Abbé *Vignoli* a également conçu l'importance & la difficulté du travail qu'il projettoit. Résolu d'abord d'essayer du moins ses forces dans l'abondance de Manuscrits que lui fournissoit la Bibliothéque du Vatican, il a eu besoin de lutter contre les premiers dégoûts. Son zéle & son application les a surmontez. Il ne s'est point assujetti à un Exemplaire unique : entre tous ceux qu'il a été maître de consulter, il a fait choix de ce que les uns & les autres avoient relativement de plus propre à fournir un Texte suivi & correct ; & ce Texte est celui qu'il propose. Néanmoins, pour ne paroître pas vouloir usurper une espéce de domination sur le Public, en l'asservissant à son goût particulier, il ne s'est point dispensé d'ajoûter celles des Variantes qui méritent le plus d'attention ; ce qui laisse toûjours les Lecteurs dans la liberté de fixer eux-mêmes (comparaison faite) la leçon qui leur agrée. De courtes explications du Texte, en forme de Notes sont le troisiéme distinctif du nouvel Ouvrage. L'Auteur en cela

n'a point cherché à en rehauss
prix. Il auroit pû les pousser beau
plus loin dans un aussi vaste ch
que l'Histoire des plus beaux Si
de l'Eglise de Rome : on voit p
seul exemple de M. *Bianchini*
sa nombreuse Société, de quelle
fondeur d'érudition & de quell
condité de recherches cette gr
matiere est capable : leur second
me, qui est celui des Dissertatio
des Notes, ne passe point le Pont
de Saint Sylvestre ; & de cela seu
ont trouvé dequoi composer u
folio d'une juste épaisseur. Pou
l'Abbé *Vignoli* il a crû se devoir
ner à l'instruction la plus simple
core y verra-t'on des citations,
devoit, ce semble, se contenter
diquer ; tant il est difficile de n
exceder dans un Commentaire
sont particuliérement les Pas
citez des prétenduës Décretales
ble autorité, puisque lui-mêm
reconnoit pour fausses ; à moins
par le rapport qu'elles ont en
sieurs points avec le *Pontifical*,
veüille montrer ce qu'il y a d'inj
à le décrier en tout, aussi indiffé

ment & avec aussi peu d'examen qu'il arrive quelquefois de le faire.

Les Manuscrits du Vatican que M. *Vignoli* a eûs en sa disposition sont au nombre de dix-neuf. Il y en a un dont l'on croit pouvoir reculer la date jusqu'au IX^e^ Siécle; mais ce n'est qu'un fragment sur deux feüilles de parchemin, qui servent d'enveloppe à un Cahyer de *Questions Physiques de S. Thomas d'Aquin*. Il y en a quatre que l'on juge plus constamment du X^e^ : quatre que l'on attribuë au XI^e^ : trois au XII^e^; & les autres à des Siécles postérieurs. Outre ces dix-neuf Exemplaires, M. l'Abbé *Vignoli* compte encore, parmi ceux dont il a profité, les deux de la Bibliothéque de Saint Marc à Florence, & un troisiéme de la Bibliothéque Farnèse, sur lesquels Holsténius avoit retouché l'Edition de Velser; aussi bien que les cinq employez par Fabrot dans l'Edition de Paris, qui sont, un de la Bibliothéque du Roi, un de la Bibliothéque Mazarine, un de la Bliothéque de Thou, & deux de la Bibliothéque de Marquard Freher; c'est sur ce fond qu'il a travaillé. Il donne quatre listes des Sou-

verains Pontifes telles qu'il les a trouvées dans les Manuscrits du Vatican, un marbre qui indique les Fêtes de plusieurs Papes & de quelques autres Saints, déterré dans un Bas-côté de l'Eglise de S. Sylvestre; un Régistre du lieu de la sépulture, où chaque Pape a été inhumé jusqu'à Zacharie. Mais en fait de Monumens, cette Edition, rapprochée de celle de M. *Bianchini*, souffriroit une terrible éclipse. Elle peut cependant, quant au reste, soutenir le paralléle & le soutenir avec honneur. On va donner une legere idée de la Méthode que Monsieur l'Abbé *Vignoli* a suivie dans ses Notes.

On y trouvera autant de discussion qu'il est absolument nécessaire pour être éclairci sur la date des Consuls sur le commencement & la fin de chaque Pontificat, & sur les autres Epoques, où il y a le plus lieu au partage des sentimens. On y verra l'Histoire des Ecrits, Lettres, & Constitutions des Papes, & le jugement que les plus Sçavans hommes en ont porté. Les Usages Saints; les Grades Ecclésiastiques; les Titres, Emplois,

& Honneurs établis dans le Clergé, y sont soigneusement expliquez. Il y a une Topographie très-curieuse de la Ville de Rome & de ses environs; soit pour les Edifices publics, & la distinction des Quartiers, soit pour les souterrains & les autres lieux de retraite, consacrez par la dévotion des Fidéles. Plusieurs des Prérogatives & des Prétentions du Saint Siége y sont aussi appuyées ou défenduës selon les occasions. Par exemple, le *Pontifical* remarque sur le Pape *Sisinnius*, qu'il fit travailler à cuire de la chaux pour rétablir à Rome l'enceinte des murailles. A quoi le Commentateur ajoûte, qu'il est indubitable par ce témoignage, que dés-lors les Souverains Pontifes étoient chargez de la conservation de la Ville & de celle des Habitans. *Sisinnius* gouvernoit l'Eglise sous le Régne du jeune *Justinien*, & mourut l'an 708. Les Notes qui accompagnent la Vie du Pape Saint *Sylvestre*, la plus longue de celles qui composent ce premier Tome, sont pleines de recherches fort détaillées. Il s'y agit de faciliter l'intelligence de bien des Articles tou-

chant les riches donations de l'Empereur *Constantin*, dont le *Pontifical* fait un long dénombrement. Ce Livre est quelquefois embarrassant par ses expressions même : comme quand il dit du Pape *Evariste*, qu'il ordonna sept Diacres, pour garder l'Evêque pendant qu'il prêchoit, à cause du stile de la Vérité, *propter stilum Veritatis*. Le faux *Isidore* répresente ces Diacres comme un Corps d'Ecclésiastiques destinez à défendre le Pontife contre les insultes ou contre les embûches des personnes mal intentionnées ; ce qui est imaginaire, & n'explique pas d'ailleurs les termes Latins. La Note les détermine à un sens moins profane : c'est qu'il s'agit-là de sept Témoins fidéles, commis pour conserver la mémoire de ce qu'ils entendoient, & pour en faire au besoin un rapport exact. On les appelloit *Diaconi testimoniales*. La vigilance ou la précaution fut portée plus loin par le Pape *Lucius*, & l'expression du *Pontifical* y souffre encore quelque difficulté. Il dit que ce Pape fit un Décret ; par lequel il s'obligeoit, lui & ses Successeurs, à être toûjours accom-

pagné de deux Prêtres & de trois Dia-
:res, quelque part où il allât, *propter testimonium Ecclesiasticum.* Cela doit s'entendre, selon la Note, du soin l'une réputation saine, dont tout Membre de l'Eglise, mais sur tout on Chef, lui est particuliérement edevable.

Ce n'est point à l'Auteur du *Ponti-ical* qu'il faut avoir recours, pour 'instruire au long des faits Histori-ques les plus importans, où les Sou-'erains Pontifes ont eû part. Il régne lans cet Ecrivain une exactitude scru-puleuse pour compter les Vases, les Patènes, les Lampes, les Chande-iers, & les autres Ornemens dont chaque Pape a enrichi les Eglises de Rome; où pour marquer au juste l'é-enduë & les Revenus des Maisons & es Terres qui en ont accru le Patri-noine dans le tems de leur Pontificat: l'égard de certaines grandes affaires qui en sont certainement la partie la plus illustre, souvent il les passe sous silence, ou s'il les rapporte, c'est com-munément d'une maniere assez su-perficielle, & quelquefois en un seul mot. Monsieur l'Abbé *Vignoli* y sup-

ARTICLE VII.

*DISSERTATION ADRE-
sée au Pere Sanadon, où l'on ex-
mine la Traduction & les Remarq
de Monsieur Dacier sur un endr
d'Horace ; & où l'on explique
occasion, ce qui regarde le Tetr
chorde des Grecs.*

VOus avez eû grande raiso
Mon Reverend Pere, de sou
çonner que l'endroit d'Horace, s
lequel vous m'avez fait l'honneur
me demander mon sentiment, avo
rapport à la Musique des Ancien
& ne pouvoit bien s'entendre sa
quelque connoissance de leur Théor
& de leur Pratique en cette matier
Vous en serez encore plus convainc
quand je vous aurai fait voir combie
feu Monsieur Dacier, tout habil
homme qu'il étoit, a pris à gauch
en interprétant ce passage, & dar
quels travers étranges il a donné à c
sujet, faute d'avoir pressenti, com
me vous, qu'on n'en pouvoit trou
ver le dénoûment que dans le Tetra-

chorde des Grecs, auquel le Poëte fait allusion. Le détail où je serai obligé d'entrer à l'égard de cet Instrument, dans la discussion que je vais faire des méprises de Monsieur Dacier, viendra d'autant mieux ici, par rapport à ce que vous avez souhaité de moi, que vous y trouverez tout l'éclaircissement que vous demandez pour l'intelligence de ce même passage d'Horace que Monsieur Dacier a si étrangement estropié & défiguré & dans sa Traduction & dans ses Remarques. Sur quoi je vous dirai que je ne sçais pas bien quelle idée vous avez du mérite de son travail sur ce fameux Poëte Latin, vous qui ayant fourni la même carriére devez être plus au fait que personne à cet égard. Pour moi qui n'ai jamais eû occasion de l'examiner d'assez près, pour être en état d'en porter mon jugement, je n'aurai pas la témérité de juger du tout, par deux ou trois endroits, où Monsieur Dacier aura pû se tromper & se méprendre; mais je ne craindrai point de dire, que si dans les passages un peu difficiles il a aussi mal réüssi, & s'est autant égaré, qu'il l'a fait dans

celui que je vais discuter, nous avions grand besoin de la belle Traduction & de l'excellent Commentaire que vous allez nous donner; & dont ceux qui connoissent toute l'étenduë de votre capacité en ce qui regarde la belle Litterature, votre goût exquis en ce genre, aussi-bien que l'exactitude scrupuleuse avec laquelle vous travaillez, & qui ne vous permet pas de rien hazarder, dont vous ne soyez tout-à-fait sûr, ne sçauroient manquer de concevoir par avance une idée très avantageuse.

Venons à l'endroit d'Horace. Ce Poëte commence sa troisiéme Satyre du 1. Livre, par un portrait fort vif des bizarreries & des inégalitez de Tigellius, Musicien aussi célebre à la Cour d'Auguste par ses fantaisies & ses caprices, que par les graces de son chant & la beauté de sa voix; & qui toûjours prêt à chanter quand on ne l'en prioit pas, n'étoit jamais en humeur de le faire dès qu'on l'en prioit. Sur quoi Horace s'exprime ainsi: (*)

(*) *Satyr. L.* 1. *Sat.* 3.

Si collibuisset, ab ovo
Usque ad mala citaret, Io Bacche modò summâ
Voce, modò hac resonat chordis qua quatuor ima.

Je sçai que la difficulté de ce passage ne commence qu'à ces mots, *modò summâ*, jusqu'à la fin du vers suivant; mais il a fallu reprendre de plus haut pour faire un sens complet. Voici le tout de la façon que l'a traduit Monsieur Dacier.

» Et si la fantaisie l'en avoit pris, de-
» puis le commencement du répas jus-
» qu'à la fin, il n'auroit fait que dire:
» ô Bacchus! tantôt en chantant le
» Dessus, tantôt en chantant la Basse,
» & en accompagnant de son Tetra-
» chorde ».

Je ne m'arrêterai point à ce qu'il y a de défectueux dans cette Traduction, soit pour les termes, soit pour l'arrangement & le tour; ni à la platitude de cette expression, *il n'auroit fait que dire.* Toute imparfaite qu'est la Traduction de M. Dacier, je la lui passe, pourvû qu'elle soit fidéle; & qu'elle rende, au moins, d'une

maniere exacte le ſens de l'Auteur.

Si je vous dis ici, qu'à ne prendre la Traduction que depuis ces termes, *tantôt chantant le Deſſus*, &c. il s'y trouve autant de fautes que de mots, & que tout y eſt à contre-ſens, peut-être vous étonnerai-je, Mon Reverend Pere, & ſerez vous tenté de crier à l'hyperbole; cependant j'en dirai moins qu'il n'y en a. Remarquez, s'il vous plaît, qu'à commencer depuis *modò ſummâ voce* du Latin d'Horace, juſqu'à la fin du dernier vers, il n'y a que les mots ſuivans qui ſoient ſuſceptibles d'erreur & de contre-ſens: *voce*, *ſummâ*, *ima*, *reſonat*, & *quatuor chordis*, deux que je mets enſemble & qui ne vont que pour un. Comptez-les, Mon Reverend Pere: ce ſont cinq mots; comptez enſuite les fautes que je vais vous articuler ſur chacun de ces mots; & après que vous aurez fait votre ſupputation des uns & des autres, vous jugerez ſi j'ai outré dans la mienne.

Je commence par la principale faute de Monſieur Dacier, & celle que je regarde comme la plus conſidérable, en ce qu'elle eſt la ſource de toutes

les autres. Elle consiste en ce qu'il n'a point aperçû le rapport nécessaire que le *summâ* & *ima* avoient aux *chordis quatuor* dans le Latin d'Horace. Ce rapport étoit proprement la clef du passage, en le considérant de la sorte, rien de plus aisé que de l'entendre; au lieu qu'en séparant le *summâ* & le *ima*, de *chordis quatuor*, on ne pouvoit que s'égarer, comme à fait Monsieur Dacier.

Ce passage avoit sa difficulté, je l'avoüe, & Monsieur Dacier n'a pas laissé de le sentir. *Je ne suis point content*, dit-il, dans ses Remarques, *de ce que les Commentateurs ont dit en cet endroit*. Je ne sçai comment ils l'ont entendu, Mon Reverend Pere, & je m'en rapporte à vous, qui devez avoir plus d'habitude avec eux que je n'en ai; mais je crois bien que c'est tout ce qu'ils auront pû faire que d'y prendre autant à gauche qu'à fait M. Dacier, qui poursuit ainsi. « Voici, dit-» il, de quelle maniere je crois qu'il » faut l'entendre. *Modò hac voce quæ* » *ima resonat chordis quatuor*. Et tan-» tôt avec la Basse qui fait la contre-» partie avec le Tetrachorde ».

Voilà déja le *summâ voce* qu'il met absolument à quartier, & qu'il laisse sans aucune liaison avec le Tetrachorde. Il joint à la vérité le *ima* avec le Tetrachorde, mais non pas de la maniere que le fait Horace, qui l'y joint comme le ton d'une corde qui fait partie du Tetrachorde; au lieu que Monsieur Dacier ne l'y joint que comme une voix qui n'a rapport au Tetrachorde qu'en tant qu'elle fait la Basse contre le Tetrachorde: ce qui est, tout au plus, loin de la pensée d'Horace, chez qui le *ima* est précisément le ton d'une des quatre cordes du Tetrachorde, & *summâ voce*, le ton d'une autre de ces mêmes cordes; de sorte que *summâ* & *ima* ont également rapport au Tetrachorde. Voilà ce que n'a pas conçû Monsieur Dacier, qui n'a entrevû rien autre chose dans le *summâ* & le *ima* d'Horace, que deux tons de voix les plus opposez du grave à l'aigu, & il s'est si peu défié que ces deux tons fissent partie des quatre cordes dont parle Horace, que pour ne pas laisser inutiles ces quatre cordes, il en a fabriqué un Instrument réel. Or que cette maniere

d'expliquer le *summa* & le *ima* sans rapport à *chordis quatuor* soit tout au plus loin de la pensée d'Horace, l'exposition pure & simple de ce que ce Poëte a prétendu, suffit pour le démontrer.

Entre les inégalitez dont Horace forme le caractere bizarre de Tigellius, il le répresente passant tout d'un coup, & sans sçavoir pourquoi, d'un ton d'une certaine espéce, à un autre ton d'une espéce toute opposée. Et afin de faire mieux sentir & de particulariser davantage ce qu'il vouloit dire, il détermine & spécifie ces deux tons par le rapport fixe & marqué qu'ils avoient à deux tons d'un caractere connu, & dont, même sans sçavoir de Musique, on ne pouvoit guéres ignorer, entre les honnêtes gens, la qualité & la valeur. Ces deux tons étoient justement ceux que formoient les deux cordes, qui, entre les quatre dont il parle, *chordis quatuor*, faisoient les extrémitez & étoient les plus opposées dans le Tetrachorde. Tout le monde sçavoit que de ces deux cordes, l'une s'appelloit *summa* & l'autre *ima*. C'étoit le nom qu'on avoit donné à chacune pour les distin-

guer, & qui les distinguent en e
non par rapport au son grave
rendit l'une ou au son aigu que
dit l'autre, à quoi il faut bien
attention, comme on le verra
la suite; mais uniquement par
port au rang plus haut ou plus
qu'elles étoient censées tenir da
Tetrachorde. Ainsi tout ce qu'H
ce prétendoit dire, est que Tigel
en chantant, prenoit presque da
même moment, tantôt le ton pı
& naturel de celle des quatre cc
qui étoit située en haut dans le
trachorde, & tantôt le ton prop
naturel de celle des mêmes cc
qui étoit située en bas dans ce m
Instrument; & voici la construc
de sa phrase: *Modò summâ voce*
est illâ quæ summa ex chordis quæ
resonat; modò imâ, id est hac quæ
ex eisdem chordis resonat. Sur qu
faut bien remarquer que le *summ*
le *ima* ne tombent point sur le *re*
qui ne signifie là précisément qu
nat; & que c'est comme s'il y av
quæ resonat & est summa, quæ re
& est ima ex quatuor chordis.

Vous voyez, Mon Reverend

re, qu'en appliquant ainsi le *summa* & le *ima* à deux des quatre cordes dont parle Horace, rien n'est plus clair ni moins embarrassé que sa pensée; mais je m'attends bien que vous me demanderez, vous qui voulez être sûr de vos faits en matiere d'érudition, où j'ai pris que des deux cordes dont il s'agit, & que je prétends qui sont désignées dans Horace, l'une s'appelloit *summa* & l'autre *ima*? L'instance est juste & il faut y satisfaire.

Que les quatre cordes, dont parle Horace en cet endroit, désignent les quatre qui formoient le Tetrachorde, c'est dequoi, pour peu qu'on ait d'usage des anciens Auteurs, il n'est pas permis de douter. Monsieur Dacier en a si peu douté lui-même, qu'il ne s'est pas contenté de les considérer comme faisant partie d'un Tetrachorde, & qu'il en a fait de plus un Tetrachorde complet & réel. Je n'irai pas si loin que lui, parce que je ne le pourrois faire sans m'égarer, & qu'il me suffit qu'il s'agisse ici des quatre cordes d'un Tetrachorde, puisqu'Horace ne dit rien de plus.

Il est dont question, pour vérifier

si ce que j'ai dit du *summa* & du *ima*, est bien fondé, de déveloper ici ce qui regarde le Tetrachorde des Grecs. Et comme c'étoit un Instrument inventé originairement par eux, & admis depuis chez les Romains sans changement ni altération aucune, soit pour la forme essentielle de l'Instrument, soit pour la distinction des quatre cordes qui le composoient, il me semble que c'est aux Grecs que nous devons nous adresser sur cela, & que c'est d'eux que nous devons apprendre ce que c'étoit que ce Tetrachorde, & quel étoit le caractere, la disposition & le nom de chacune des quatre cordes qui le composoient, & qui donnerent lieu d'appeller plus ordinairement Tetrachorde, ce même Instrument que, du nom de son Inventeur, on appella d'abord, *Lyre de Mercure.*

Et pour ne pas charger cette Dissertation d'un fatras de citations inutiles touchant un point sur lequel tous les Auteurs qui ont traité de la Musique ancienne, & parlé du Tetrachorde, disent à peu près la même chose; je m'en tiendrai au témoignage d'A-

ristoxenus le plus ancien de tous, & le premier des sept que *Meibomius* a rassemblez dans son Edition de 1652. à Amsterdam chez Elzevir. Son autorité sera plus que suffisante pour ce qui regarde les noms par lesquels on distinguoit chacune des quatre cordes du Tetrachorde; ce qui est dequoi uniquement il s'agit ici quant à présent, & dequoi, quand il s'en explique, il parle comme de la chose du monde la moins ignorée de ceux qui ont la plus légere teinture de Musique.

Cet Auteur qui vivoit, selon Suidas, vers la 106ᵉ. Olympiade, c'est-à-dire, 350. ans environ avant J. C. & qui des deux Sectes dans lesquelles se partageoit toute la Musique des Grecs, étoit le Chef de la plus considérable, la plus étenduë, & qui a duré le plus long-tems, puisqu'elle subsiste encore aujourd'hui dans notre Musique, où nous suivons ses principes, remarque d'abord que des quatre cordes du Tetrachorde, les deux extérieures & qui enfermoient les deux autres étoient fixes & immobiles φθόγγοι ἀκίνητοι, *soni immobiles*: ce

qui ſignifie, ſelon qu'il l'explique lui-même, qu'elles ne changeoient jamais leur ton en quelque genre de Muſique que ce pût être, *ἐν ταῖς τῶν γενῶν διαφοραῖς*, c'eſt-à-dire, pour déveloper encore plus ſa penſée par rapport aux différences de genres dont il parle, qu'on avoit beau paſſer du genre Enharmonique à quelqu'une des trois eſpeces du Chromatique, ou des deux du Diatonique, ſix eſpeces différentes de Muſique qu'avoient les Grecs, & dont il ne nous reſte que la derniere; les deux cordes qu'il appelle immobiles, ne varioient jamais, & étoient toûjours au même ton dans tous les genres. C'eſt ce que d'autres appellent *ἠρεμεῖν*, *quieſcere*, & ce qu'il me ſemble qu'on ne peut mieux exprimer en notre langue qu'en appellant ces deux cordes extérieures, *les cordes dormantes* : de la même maniere qu'on dit *un chaſſis dormant*, *un peſne dormant*, en parlant d'un chaſſis qui ne ſe leve point, & d'un peſne qui ne ſe ferme point tout ſeul quand on tire la porte, & qui ne va que par le moyen de la clef.

Quant aux deux cordes intérieu-

res, qui étoient au milieu & comme enfermées entre les deux autres que j'appelle *dormantes*, elles varioient, dit Ariſtoxenus; c'eſt-à-dire, qu'à la différence des deux autres, elles changeoient de ton ſelon les divers genres de Muſique, *χινῦνται*, *moventur*; & c'eſt pour cela qu'on les appelloit *φθόγγοι κινητοὶ*, ou *κινύμενοι*; *ſoni mobiles*. Cette variation, au reſte, ne ſe doit entendre qu'en ce qu'elles étoient plus ou moins tenduës, plus ou moins éloignées l'une de l'autre, ou des deux cordes dormantes entre leſquelles elles reſtoient toûjours enfermées; car quelque variation qu'elles admiſſent d'ailleurs, il n'y avoit qu'une ſeule & unique diſpoſition pour l'arrangement, ſoit de ces deux cordes mobiles, ſoit des deux immobiles ou dormantes, qui toutes, en quelque genre de Muſique que ce fût, dit encore Ariſtoxenus, gardoient inviolablement entr'elles l'ordre ſuivant; ordre, ajoûte-t'il, comme je l'ai déja remarqué ci-devant, qui eſt la choſe du monde la plus connuë pour peu qu'on ait entendu parler de Muſique: *σχεδὸν γνωριμώτατον τοῖς ἁπτομένοις μουσικῆς.*

Or voici cet ordre *νήτης*, *λιχανοῦ*, *παρυπάτης*, *ὑπάτης*. Où il faut sous-entendre le genitif *χορδῆς*.

On trouve *μέσης* au lieu de *νήτης* dans l'Edition de Meibomius qui n'a rien changé dans le Texte, & il a eu raison ; mais il auroit dû dire quelque chose sur ce mot dans ses notes & il ne l'a pas fait. Monsieur *Wallis* dans l'Appendix qu'il a joint à son *Ptolemée*, prétend qu'il faut lire *νήτης*, & il n'a pas tort, s'il veut dire seulement par-là, qu'il faut entendre *μέσης*, comme s'il y avoit *νήτης* ; mais si sa pensée est qu'il faut corriger *μέσης*, comme étant une faute du Copiste qui a mis ce mot au lieu de *μέσης*. je ne puis être de son avis, pour les raisons que je dirai à la fin de cet Ecrit, & que je ne pourrois alléguer ici, sans m'écarter plus qu'il ne faut de mon sujet. Je renvoye-là encore, pour la même cause, ce qui regarde la corde qu'Aristoxenus appelle *λιχανὸς*, laquelle chez tous les autres s'appele plus communément *παρανήτη* *Paranète*, & que j'appellerai aussi de ce nom. Ce qu'il y a de certain & d'incontestable en cette matiere, & que

e puis supposer, en attendaat que je rende compte de ce qui a donné lieu a quelques variations sur certains noms; c'est qu'à considérer le Tetrachorde dans sa simplicité originaire, & borné précisément à quatre cordes, elles s'y trouvoient dans l'ordre suivant, *Nete*, *Paranete*, *Parypate*, *Hypate*; que les deux qui sont les extrémitez, celles que les Grecs nommoient fixes & immobiles, & que je nomme les deux cordes dormantes, c'est à dire, *Hypate* & *Nete*, sont si essentiellement opposées l'une à l'autre, qu'en quelque quantité qu'on ait depuis multiplié les cordes dans la Lyre, elles en ont toûjours occupé les deux bouts, & qu'elles sont, pour ainsi dire, le fondement de toute la Musique des Grecs.

Il ne s'agit donc plus que de sçavoir laquelle de ces deux cordes dormantes qui faisoient les deux extrémitez du Tetrachorde, étoit regardée comme la premiere & tenant le haut bout dans l'Instrument, & laquelle y étoit regardée comme la derniere & placée au bout inférieur; or c'est sur quoi il ne sçauroit y avoir ombre de doute ni de difficulté, puisque leur nom

même marque la place qu'elles y d
voient occuper, & que l'une ne s'a
pelloit *Hypate* & l'autre *Nete*, q
par rapport au rang différent & opp
qu'elles tenoient dans le Tetrachc
de. Car que signifie ce mot ὑπάτ
Hypate, qui est un substantif fen
nin, avec lequel on sous-entend χορ
Il signifie *summa*, *suprèma*, ce qui
suprême, ce qui est en haut, ou
plus haut rang; d'où vient qu'Hon
re appelle souvent Jupiter ὕπα
κρειόντων, le suprême, le souverain
dominateurs. Il est donc hors de do
te que la corde nommée *Hypate*
Grec, étoit celle qui occupoit le ra
supérieur dans le Tetharchorde,
qu'elle étoit censée y tenir le ha
bout, à la différence de celle qui ét
à l'autre extrémité & qui ne s'app
loit *Nete*, que parce qu'elle y occ
poit le dernier rang, & celui qu'
y regardoit comme le plus bas, ai
que l'a fort bien observé Henri Etie
ne, qui dit au mot νήτη, qu'on app
le cette corde de ce nom, com
étant au dernier rang, au plus l
rang, *ultimam seu imam*, à la dif
rence d'*Hypate*, dit-il, qu'on app

le de la ſorte, parce qu'elle eſt au plus haut rang dans le Tetrachorde. Il eſt même vrai de dire que *ima* convient mieux à *Nete* que *ultima*; car *ultima* en Grec eſt proprement ἐσχάτη, au lieu que la véritable & naturelle ſignification de νήτη eſt *ima*, *infima*: de ſorte que ſi Henri Etienne la nomme auſſi *ultima*, ce ne peut être qu'en ce ſens, que ce qui eſt le plus bas eſt en même tems le dernier. Auſſi le trouve-t'on de la ſorte dans le Lexicon de Conſtantin, où ſur le mot Νήτη, il dit, *dicitur ima chorda.*

Or puiſque *Hypate* rendu en Latin ſignifie *ſumma* & que *Nete* ſignifie *ima*, n'eſt-il pas évident que les Romains en ſe ſervant du Tetrachorde ſelon l'uſage & la méthode des Grecs de qui ils l'avoient reçû, & à qui ils ont toûjours fait gloire de ſe conformer dans ce qui regardoit la pratique des beaux Arts, ne pouvoient donner à la corde d'en haut du Tetrachorde un nom plus conforme au nom Grec *Hypate* que celui de *ſumma*; ni plus confome au nom Grec *Nete* que celui de *ima*: & qu'Horace ne voulant point employer dans ſes Vers deux

termes Grecs, ne pouvoit mieux re
dre en Latin *Hypate* & *Nete*, que
summa & *ima*. Il n'y a donc pas li
de douter que la premiere & la d
niere corde du Tetrachorde ne se no
massent ainsi & en Grec & en Lati
& que conformément à la mani
dont nous ont tracé le Tetrachoı
tous les Auteurs qui ont écrit de
Musique ancienne, on ne doive se
répresenter de la maniere suivant

Tetrachorde des Grecs.

HYPATE---------------Summa
PARYPATE---------------Subsum
PARANETE---------------Pene-i
NETE---------------Ima.

Cela supposé, Mon Reverend
re, n'est-il pas plus clair que le j
qu'Horace en employant les ter
de *summa* & de *ima* n'a fait ment
en même tems des quatre cordes
Tetrachorde, *chordis quatuor*,
pour déterminer par cet Instrum
la nature & la qualité des tons q
vouloit faire entendre par *summa*
ima, deux cordes d'un son fixe &

variable dans le Tetrachorde ? S'il n'avoit voulu parler en général que de deux tons opposez sans nulle rélation à cet Instrument, pourquoi faire mention de ces quatre cordes, & à quoi viennent-elles ? Car d'en fabriquer un Tetrachorde réel comme a fait, de sa grace, Monsieur Dacier, c'est le comble de l'égarement en cette matiere ; & rien ne fait mieux sentir la liaison essentielle que le *summa* & le *ima* ont aux *chordis quatuor* dans la pensée & l'expression d'Horace, que les méprises grossieres & les suppositions chimériques où a été, comme forcé, de donner Monsieur Dacier, dès qu'il a voulu détacher le *summa* & le *ima* d'avec les quatre cordes, & qu'il les a pris dans un sens absolu & sans aucun rapport à ces quatre cordes : au lieu qu'en considérant ces deux mots relativement aux quatre cordes, comme les noms qui en désignoient les deux principales, les deux cordes dormantes, & celles qui déterminoient les bornes des tons du Tetrachorde du grave à l'aigu, & de l'aigu au grave ; rien n'est plus simple ni plus intelligible que la pensée

d'Horace. Il veut désigner d'un
niere spécifique & certaine deu
les plus opposez ; & pour cela
caractérise par les noms des
cordes immobiles ou dormant
l'Instrument, c'est-à-dire, de
dont le ton ne varioit jamais : il
dans ce dessein *summa* & *ima* à
tuor chordis, & fait sentir pa
rapport nécessaire que tous ce
mes ont entr'eux ; je vous den
s'il pouvoit s'expliquer plus c
ment & plus positivement, pou
faire connoître son intentio
quelle précaution plus grande c
roit pû exiger de lui, pour all
devant de toute équivoque, &
empêcher que les Traducteurs
Commentateurs futurs ne s'é
sent en voulant rendre sa pensé

Il est donc visible, Mon Rev
Pere, que par *summâ voce*, Ho
prétendu indiquer le ton de la
qui s'appelloit *summa* dans le T
chorde, & que par *ima* il a vou
primer le ton que formoit la
qu'on appelloit *ima* dans le
Instrument ; & que par consé
dans cet endroit d'Horace, il

traduire & expliquer *ſumma* & *ima* relativement aux quatre cordes qu'il y joint : *ſumma* par le ton de la corde ſupérieure ; & *ima* par celui de la corde inférieure.

Monſieur Dacier a fait tout le contraire ; il a pris *ſumma* & *ima* dans un ſens abſolu & indépendant de tout Inſtrument ; il a expliqué ces deux termes ſans nulle relation aux quatre cordes ; & par-là il s'eſt jetté hors de route, & n'a plus été en état d'entendre ce que ſignifioient dans cet endroit d'Horace, ni le terme de *voce*, auquel il donne un faux ſens, ni ceux de *ſumma* & de *ima*, auſquels il en donne un tout contraire à ce qu'ils ſignifient.

Par le terme de *voce*, Monſieur Dacier a entendu la voix de Tigellius chantant & prenant tantôt le Deſſus, *ſummâ*, tantôt la Baſſe, *ima*. Or il ne s'agit point-là de la voix de Tigellius, mais préciſément de ce que nous appellons *ton* en Muſique, pris dans un ſens général, qui convient également à la voix & aux Inſtrumens, ſans avoir plus de rapport à l'une qu'aux autres. Peut-être pourroit-il

y avoir de l'équivoque po
voce, encore ne seroit-ce qu
de ceux qui ne connoissent
exactement la propriété de
la Langue Latine ; mais po
regarde *ima*, il n'y en sçaur
& on ne peut prendre ce qu
ce mot, que pour un simple
voici la construction de l
d'Horace : *Modò summâ voc*
hac voce, quæ scilicet vox
quatuor chordis resonat. Or en
le terme de *vox* pour ce que
pellons voix, il faudroit ren
en François par ces termes :
la plus haute voix, tantôt d
des quatre cordes, qui se fait
au bas. Sur quoi je vous der
le terme de voix convient à
de, & si on peut dire qu'u
fasse entendre sa voix ? Une
des sons, elle fait entendre
Horace étoit trop juste dan
pressions pour exprimer le so
corde par le terme de voix,
s'entend de la voix humaine e
çois. Il est vrai qu'il se sert
vox, mais *vox* en en Latin
pas précisément la voix hu

l signifie encore dans une signification plus générale la même chose que *sonus* en Latin. *Vox*, dit Robert Etienne dans son grand Thesaurus, *omne quod sonat*. Virgile s'en sert pour exprimer le son d'une Trompete (*).

Tum vero ad vocem celeres quâ buccina signum
Dira dedit, ...

Ainsi quand Horace dit *summâ voce*, & *hac quæ ima ex quatuor chordis resonat*, il n'a voulu exprimer que le son que rendoit la corde supérieure ou la corde inférieure du Tetrachorde. Il n'a entendu par-là que le ton sur lequel chantoit Tigellius, & non la voix de Tigellius; & ce qui prouve démonstrativement que par *summa voce* & par *ima* il n'a pû entendre autre chose, c'est qu'en bonne Latinité *summa* & *ima* ne peuvent jamais convenir à *vox* en prenant ce terme pour ce que nous appellons la voix.

En effet, on peut feüilleter tous

(*) *Æ. VII. v.* 519.

les Auteurs Latins, on ne trou
point qu'aucun d'eux ait jamais j
les Epithetes de *summa* ou de *im*
terme *vox*. Robert Etienne sur ce
donne une suite de près de cent
jectifs différens que divers Auteu
ont attaché ; mais dans toute c
liste on ne voit ni de *summa* ni de *i*
Virgile dit bien dans le VI[e] Livr
l'Enéïde :

....*Magnâ compellat voce per umb*

Mais *magnâ* ne signifie-là qu'
voix forte, & est opposée à *parva*, p
dire une voix foible. Les termes
summa & de *ima* ne conviennent
même avec celui de *vox* consid
comme *sonus* ; & si Horace l'a e
ployé dans l'endroit dont il s'agit i
ce n'est que par rapport, non au s
grave ou aigu que rendoient les de
cordes dont il parle, mais uniquem
par rapport au rang supérieur ou
férieur que ces deux cordes tenoi
dans le Tetrachorde, & à raison
laquelle on leur avoit affecté la c
nomination de *summa* & de *ima*, co
me je l'ai montré ci-devant. Ces de

termes ſont très-Latins pour marquer la diſtance du plus haut au plus bas en fait de rangs & de places ; mais ils ne le ſont nullement, pour marquer la différence de l'aigu au grave en fait de ſons ; & ce ſeroit un barbariſme que de les employer en ce ſens. Voici, ſelon Ciceron, comment on exprime les différens caracteres de voix ; *vocis genera permulta, canorum, fuſum, leve, aſperum, grave, acutum, flexibile, durum* ; où il eſt aiſé de voir que pour la différence de ce que nous appellons le Deſſus & la Baſſe, il ne ſe trouve que *acutum* & *grave* ; & qu'à cet égard il n'eſt jamais queſtion ni chez lui, ni chez aucun Auteur de l'Antiquité, de *ſumma* ou de *ima*, qu'il a plû à Monſieur Dacier de prendre pour le Deſſus & pour la Baſſe, non ſeulement ſans aucun fondement, mais encore contre tous les principes de la bonne Latinité.

Vous voyez donc déja, Mon Reverend Pere, que Monſieur Dacier a eû tort de prendre le *ſumma* & le *ima* d'Horace dans un ſens abſolu, & ſans rapport à *chordis quatuor*, premiere mépriſe, & la ſource de toutes celles

par-dessus ces quatre cordes qui fait trébucher Monsieur Dacier, été en droit de le faire. Ces qua cordes ne sont que du ressort des I tes, où il les faut renvoyer, & e ne doivent point du tout entrer d une Traduction élégante, où e ne sçauroient bien figurer. Il me s ble qu'en traduisant un Auteur notre Langue, on doit le faire pa de la même maniere qu'il auroit parler lui-même, s'il avoit eû à s' pliquer en François; & il est évid que si Horace avoit écrit en no Langue, il auroit laissé-là les qua cordes, & s'en seroit tenu au De & à la Basse, qui dans notre us signifient tout ce qu'il veut faire tendre par *chordis quatuor*. Le I Tarteron a donc eû raison de supj mer les quatre cordes qui étoient h d'œuvre pour la Traduction, 8 faut avoüer que quand on fait att tion à l'agrément & à la légereté a laquelle il a rendu cet endroit, est tenté de croire qu'Horace ne se roit point exprimé autrement en tre Langue. *Quand la fantaisie lu prenoit*, dit-il, *il vous entonnoit*

'hanson Bachique, faisant tantôt le Dessus & tantôt la Basse ; cela ne finissoit point, vous en aviez pour tout le répas. Cela s'appelle traduire un Auteur & en conserver toutes les graces dans sa Traduction : Comparez, Mon Reverend Pere, ces expressions heureuses : *cela ne finissoit point, vous en aviez pour tout le répas*, avec ce langage de Monsieur Dacier, *depuis le commencement du repas jusqu'à la fin, il n'auroit fait que dire :* quelle différence !

On ne peut donc, pour revenir à ce que je disois, faire absolument le procès au Pere Tarteron, quoiqu'il ait rendu le *summa* & le *ima* d'Horace à peu près dans le même sens que M. Dacier, parce qu'il n'a point déterminé en traduisant, sur lequel de ces deux mots tomboit le Dessus & la Basse. Mais il n'en va pas de même de Monsieur Dacier ; il a fait des remarques ; & dans ces remarques, il spécifie ausquels de chacun de ces deux mots Latins, il attache dans sa Traduction les termes de Basse & de Dessus. *Summa vox*, dit-il page 191, c'est le *Dessus. Ima vox*, ajoûte-t'il page

192. c'eſt la *Baſſe*. En quoi il s'eſt trompé doublement, comme je vous l'ai déja inſinué, puiſque tout au contraire *ſumma vox* eſt la Baſſe, & que *ima vox* eſt le Deſſus; & c'eſt encore une ſuite de la premiere faute qu'il a faite de détacher le *ſumma* & le *ima* de *chordis quatuor*, & de les entendre ſans aucune relation au Tetrachorde; car s'il avoit conſidéré ces deux mots relativement aux deux cordes, qui des quatre dont parle Horace, ſont les plus éloignées l'une de l'autre dans l'Inſtrument, & en font les deux extrémitez; & que dans cette idée il ſe fût donné la peine de conſulter les Auteurs ſur la nature & la qualité de chacune de ces deux cordes, il auroit reconnu que la corde, qui par rapport à ſa ſituation dans le Tetrachorde ſe nommoit la plus haute, *Hypate* en Grec, & *ſumma* en Latin, étoit celle qui avoit réellement le ton le plus grave, le ton que nous appellons le plus bas; & qu'au contraire, celle qui par ſa ſituation dans le Tetrachorde ſe nommoit la plus baſſe, *Nete* en Grec, *ima* en Latin, étoit, dans le vrai, celle qui rendoit le ſon le plus aigu,

le son que nous appellons le plus haut, & proprement la chanterelle de l'Instrument, comme je vais vous le démontrer.

Je me sers pour cela de l'autorité de Nicomachus, l'un des sept Auteurs Grecs qui ont écrit sur la Musique des Anciens, & que Meibomius nous a donnez joints ensemble avec une Version Latine dans l'Edition de 1652. que j'ai déja citée au sujet d'Aristoxenus. On ne sçait pas bien dans quel tems vivoit cet Auteur. Meibomius croit être bien fondé à conjecturer qu'il a vécu en partie sous Auguste, en partie sous Tibere. Son autorité en ce cas n'en est que plus forte par rapport à la valeur des termes qu'employe Horace, qui ne pouvoit l'avoir précédé que de peu d'années ; de sorte qu'on ne pourra guéres douter du véritable sens des termes d'Horace, ou desquels tons il a voulu parler par *voce summâ* & par *ima*, quand on sçaura quel étoit, selon le sentiment d'un Auteur presque son Contemporain, le caractere & la qualité du son que rendoit la corde nommée *Hypate*, & de celui que rendoit la corde qu'on

nommoit *Nete* en Grec, ce qui est la même chose, comme je l'ai prouvé, que *summa* & *ima* en Latin.

Pour bien entendre ce que je vais rapporter de *Nicomachus*, il faut supposer de la maniere que les cordes étoient montées sur le Tetrachorde, il n'y avoit proprement ni de haut ni de bas entre celles qui faisoient les deux extrémitez. Quoique de ces deux cordes, l'une fut au grave & l'autre à l'aigu, comme elles étoient d'ailleurs au même niveau, il n'y avoit pas de raison pour attribuer le nom de premiere ou de derniere, de supérieure ou d'inférieure à l'une plûtôt qu'à l'autre. Pourquoi donc, a t'on par exemple, assigné à telle corde plûtôt qu'à telle autre, le nom de *Hypate* ou celui de *Nete*? Nicomachus conjecture sur cela que ces dénominations n'ont été ainsi réglées, que sur le rapport analogique qui se trouvoit entre la nature & la qualité de chacun des sept tons de la Musique, considérez selon qu'ils tiennent plus ou moins du grave ou de l'aigu, & le mouvement plus lent ou plus rapide de chacune des sept Planétes.

i, dit-il, c'est par rapport au ca-
ere du mouvement de Saturne
tourne dans la sphére la plus éle-
au-dessus de nous, qu'on a donné
om de *Hypate* au son le plus grave
oute l'octave : *Porro à Saturni*
e, qui longissimè à nobis abest, gra-
mus in Diapason consonantiâ sonus
appellatus, dit la Version Latine;
me si l'Auteur vouloit dire : le
le plus grave dans l'octave étant
i qui a un rapport analogique
marqué avec le mouvement de
rne qui tourne plus lentement
aucune des sept Planétes, & qui
en même-tems la plus élevée de
es, cela a pû être cause qu'on a
ché à ce ton le nom de *Hypate* :
, reprend Nicomachus, *hypaton*
ifie ce qu'il y a de plus élevé :
τον γὰρ τὸ ἀνώτατον. Au contrai-
poursuit le même Auteur, com-
e ton le plus aigu a plus d'affini-
vec la rapidité du mouvement de
une, & que cette Planéte est la
basse de toutes & la plus proche
ous, on a appellé du nom de *Ne-*
e ton le plus aigu : *at à lunari mo-*
qui omnium infimus est & terra

proximus, acutissimus dictus est Nete; car, ajoûte-t'il, *Neaton* signifie ce qu'il y a de plus bas : *καὶ γὰρ νέατον τὸ κατώτατον*.

Or quoiqu'il en soit d'ailleurs, de ce raisonnement, il est toûjours certain qu'il renseme un point essentiel & décisif quant à la question présente; puisqu'on y suppose comme un principe incontestable & admis de tout le monde, que la corde qu'on appelloit *Hypate* en Grec, ce qui signifie *summa* en Latin, étoit celle qui rendoit le son le plus grave, ou qui faisoit la Basse dans le Tetrachorde; & qu'au contraire celle qu'on appelloit *Nete* en Grec, ce qui est la même chose que *ima* en Latin. étoit celle qui rendoit le son le plus aigu, ou qui faisoit le Dessus dans le Tetrachorde: d'où il est aisé de conclure, que puisque d'un côté, *Hypate* en Grec & *summa* en Latin, & de l'autre *Nete* en Grec, & *ima* en Latin, désignent précisément chacun la même corde, il s'ensuit de-là nécessairement, que *summa vox* dans Horace signifie, non pas le Dessus, comme l'a dit M. Dacier, mais le ton de la Basse; & que

ima signifie, non la Basse, comme a dit le même Auteur, mais le ton du Dessus.

Sur quoi, M. R. P. vous voulez bien que je vous fasse faire une attention, qui vous prouvera combien on doit se défier de ses conjectures en matiere de faits. M. Dacier en lisant *summa vox* dans Horace, n'a pas douté un moment, que le terme de *summa* marquant quelque chose de haut & d'élevé, *summa vox* ne voulût dire un Dessus; & il se trouve, selon le raisonnement de Nicomachus, que c'est au contraire, parce que le son de cette corde étoit grave, & ce que nous appellons la basse, qu'on lui donna le nom de *summa.* Il a cru de même, que *ima* signifiant en Latin ce qui est au bas, ce qui est le dernier, *ima vox* devoit s'entendre de la Basse; & il se trouve au contraire, selon Nicomachus, que c'est précisément parce que le ton de cette corde rendoit un son aigu, & que ce son étoit un ton de Dessus, que cette corde fut nommée *ima.* Ce sont deux nouvelles méprises où est tombé M. Dacier, & qui jointes aux trois pre-

mieres que j'ai spécifiées ci-dvar
font déja le nombre de cinq dans
tenduë de trois mots.

Je crois vous entendre ici, M.
P. plaindre la triste condition
Traducteurs & des Commentateu
d'en être réduits à faire tant de
cherches sur trois misérables mc
pour y découvrir un mystere, d
souvent on ne se doute pas.
comment aller s'imaginer que l'
pate & le *Nete* des Grecs est rée
ment caché sous le *summa* & le
d'Horace ; & quand bien même
auroit pû pénétrer jusques-là, cc
ment veut-on qu'on aille déte
dans quelque recoin d'un Auteur G
assez peu connu, le caractere &
valeur précise de cet *Hypate* & d
Nete ?

Je répondrai à cela, qu'il n'y a
qu'à douter, comme vous avez f
& que les quatre cordes dont p
Horace indiquant manifestemen
Tetrachorde des Grecs, comme v
le jugeâtes d'abord vous-même
n'y avoit qu'à s'instruire dans les
teurs, de ce que c'étoit que ce Te
chorde. On y auroit trouvé par t

pate & le *Nete*; le premier toû-
s en haut & comme le premier
, & le second toûjours en bas, &
e pied du dernier ton. Or il me
ble qu'un Sçavant aussi consom-
dans l'intelligence de la Langue
que que l'étoit Monsieur Dacier,
ouvoit manquer de reconnoître
ces deux mots Grecs le *summa* &
ia d'Horace, lesquels les répré-
ent si naturellement; & cette dé-
erte étant une fois faite, pou-
il se dispenser de consulter les
es sur le caractere de chacune de
ordes & sur la qualité du son
les rendoient? Un Commenta-
n'est pas obligé de sçavoir tout,
il est obligé de sçavoir où il pour-
ouver ce qu'il ne sçait pas; & si
sieur Dacier ne jugeoit pas à pro-
e feüilleter les Auteurs Grecs qui
traité de la Musique ancienne
apprendre d'eux quel étoit le
ctere spécifique de l'*Hypate* & du
par rapport au grave ou à l'ai-
l pouvoit du moins s'en instruire
un Auteur Latin plus connu que
machus, & postérieur de 500.
cet Auteur Grec. Celui dont je

tenoient dans le Tetrachorde, mais encore le caractere & la qualité du son qu'elles rendoient. Ὑπάτη, dit le Lexicon à ce mot, *summa chorda in fidibus, quæ ima id est τῇ νήτῃ opponitur. Hæc gravissimum sonum edit.* Sur quoi il faut prendre garde que le pronom *hæc* dans l'intention de l'Auteur se rapporte à ὑπάτη; & quand la chose seroit équivoque, la maniere dont il s'explique sur Νήτη, ne laisseroit plus sur cela aucun doute. Νήτη, dit le même Lexicon à ce mot, *sive νεάτη, dicitur ima chorda acutissimi soni, quæ ita dicitur* ὡς ἐσχάτη χορδὴ πρὸς τὴν ἀντιδιαστολὴν τῆς ὑπάτης καὶ μέσης. C'est-à dire, qu'on la nomme ainsi comme étant la derniere corde, & à la difference de celle d'enhaut & de celle du milieu. Cela est-il clair, cela est-il positif, M. R. P. & vous paroit-il que ce fût quelque chose de fort difficile que d'ouvrir un Lexicon, & d'y lire ce que je viens de vous transcrire, & que vous y lirez quand il vous plaira?

Il demeurera donc pour constant & pour bien prouvé, que *summa vox* dans Horace signifie la Basse, & que *ima* y signifie le Dessus, tout au re-

jours de ce qu'en avoit décidé Monsieur Dacier; mais quelque ennui qu'il y ait & pour vous & pour moi, de rester toûjours sur la même corde, vous me permettrez, Mon Reverend Pere, de vous faire encore remarquer une nouvelle méprise de Monsieur Dacier sur deux mêmes mots *summa* & *ima*, & de joindre cette sixiéme au cinq que j'ai déja articulées: le tout sans préjudice de celles qui viendront après sur le reste du Passage.

ARTICLE IX.

NOUVELLES LITTERAIRES.

D'ITALIE, DE ROME.

Observation *de l'Eclipse du Soleil du 25 Septembre* 1726. *faite à Rome par le P. Burgondio* D. L. C. D. J. *en présence de Son Eminence Monseigneur le Cardinal Salerno*. L'Horloge avoit été reglée sur des Observations exactes du midi, faites plusieurs jours consécutifs avant l'Eclipse. Le jour même de l'Eclipse, on ne put en faire à cause des nuages: mais le lendemain on en fit, & on ne trouva rien à changer, sinon peu-têtre deux secondes à ajoûter au calcul.

Le P. Burgondio observoit aussi depuis long-tems une tache du Soleil; & le jour de l'Eclipse, un peu avant qu'elle commencât, il trouva cette tache distante d'un doigt & 22″. du bord Occidental du Soleil.

25 Septembre 1726.

Tems vrai, après-midi.

0^h	0′	0″	On n'a pû voir précisément le commencement de l'Eclipse à cause des nuages.
5^h	31′	16″	L'Eclipse paroit avoir commencé depuis quelques secondes.
	35′	15″	Un doigt éclipsé.
	36′	41″	La tache dans le Soleil éclipsée.
	39′	5″	Deux doigts éclipsez.
5^h	44′	17″	Trois doigts éclipsez.

Les nuages, & quelques Bâtimens, qui empêchent qu'on ne découvre l'Horizon bien-net du côté de l'Occident, ont dérobé le reste de l'Eclipse, qui a dû encore durer & augmenter pendant un quart-d'heure sur notre Horizon.

Compendio *della storia universale Sacra Ecclesiastica e profana publicata l'anno* 1714. *e continuata Sino al* 1725. *Da Carlo* Delfini Bouteler.

On voit de puis peu dans l'Eglise de Saint Pierre, un Modele de pâ-

tre de la ſtatuë du Prophête Eli[illegible]
avec l'Inſcription.

PP. Carmelitæ Fundatori Suo.

Di Santa Colomba Vergine Sacra della Città d'Aquileia, in Tempo d[illegible] Pontifice ſant Leon Magno, e d'Atti[illegible] la Rè degli hunni Commentario, ſcrit[illegible] to da Monſignore Giuſto Fontanini A[illegible] civeſcovo d'Ancira. In Roma 172[illegible] In 4°. page 152.

Le tout eſt gravé par Dominiqu[illegible] Franceſchini, qui a un talent parti[illegible] culier pour la gravure des Lettres. L'Hiſtoire dont ce petit Livre eſt l'a[illegible] bregé, fut achevée il y a deux ans, par les ſoins & aux frais du Cardinal *Imperiali.*

faut mettre ce CA Reclame.

DETAIL DE L'ECLIPS
de Lunu Pere

OBSERVATIONAE HABIT.
Pekini in 2. Octobris

	H.	M.	demi M.	Sec
Initium E		47		
		54		
		59		
Margo		3		
		[illegible]		
		8		
		[illegible]		
		[illegible]		
		[illegible]		
		18		
		22		
		24		
Finis Ecli	1	45		26"

ue Aldebaran 8.

Janvier 1727.

Article IX.

NOUVELLES LITTERAIRES

D'ITALIE, DE ROME.

Observation *de l'Eclipse du Sol du 25 Septembre* 1726. *faite à Ro par le P. Burgondio* D. L. C. D. J. *présence de Son Eminence Mon gneur le Cardinal Salerno.* L'Horl avoit été reglée sur des Observati exactes du midi, faites plusieurs j consécutifs avant l'Eclipse. Le même de l'Eclipse, on ne put en à cause des nuages : mais le lende on en fit, & on ne trouva rien à c ger, sinon peu-têtre deux secon ajoûter au calcul.

Le P. Burgondio observoit depuis long-tems une tache du & le jour de l'Eclipse, un peu qu'elle commencât, il trouv tache distante d'un doigt & bord Occidental du Soleil.

Septembre 1726.

Tems vrai, après-midi.

0′ 0″ On n'a pû voir précisément le commencement de l'Eclipse à cause des nuages.

31′. 16″ L'Eclipse paroit avoir commencé depuis quelques secondes.

35′ 15″ Un doigt éclipsé.

36′ 41″ La tache dans le Soleil éclipsée.

39′ 5″ Deux doigts éclipsez.

44′ 17″ Trois doigts éclipsez.

es nuages, & quelques Bâtimens, empêchent qu'on ne découvre orizon bien-net du côté de l'Ocnt, ont dérobé le reste de l'Eclipqui a dû encore durer & augmenpendant un quart-d'heure sur no-Horizon.

Compendio *della storia universale ra Ecclesiastica e profana publicata no* 1714. *e continuata Sino al* 1725. *Carlo* Delfini Bouteler.

On voit de puis peu dans l'Eglise aint Pierre, un Modele de pâ-

tre de la ſtatuë du Prophête Eli avec l'Inſcription.

PP. Carmelitæ Fundatori Suo.

Di Santa Colomba Vergine Sacra della Città d'Aquileia, in Tempo del Pontifice ſant Leon Magno, e d'Attila Rè de gli hunni Commentario, ſcritto da Monſignore Giuſto Fontanini Arciveſcovo d'Ancira. In Roma 172[illegible] In 4°. page 152.

Le tout eſt gravé par Dominique Franceſchini, qui a un talent particulier pour la gravure des Lettres. L'Hiſtoire dont ce petit Livre eſt l'abregé, fut achevée il y a deux ans, par les ſoins & aux frais du Cardinal *Imperiali.*

t mettre ce Ca Reclame.

TAIL D'L'ECLIPSE
de Lu u Pere

SERVATINÆ HABITA
Pekini in 2. Octobris

	H.	M.	demi M.	Sec.
Initium E		47		
		54	½	
		59		
Margo u	4	3		
		6		
		8		
...m		10		
		15	½	
		16	½	
		18		
		22		
		24		
Finis Ecli	1	45		26″

... Aldebaran 8.

Janvier 1727. ã ij

Pe'h
Rvil
Nun
Thom
Zinn
dulph
ad Nou
Com
Ilen
Cell
Aud
[illegible]
Mia
Cap
Wat
Tha
[illegible]
Tyw
Sim
Mar
Mer
Bull
Phil
Cun
Iohn
Mat
Tom
Lan
[illegible]

DE DANNEMARK.

DE COPPENHAGUE.

n Chirurgien de cette Ville nom-
Jean Henri Hess, qui excelle dans
Art, & particuliérement à tail-
our la pierre, a inventé une Ma-
ie, par le moyen de laquelle,
endommager la vessie, il en tire
pierre. L'experience qu'il en a
e le 26. Septembre 1725. sur un
e-homme de vingt-huit ans, en
ence des Médecins & des Chirur-
is, a réussi.

eu Monsieur Sperling a laissé un
nuscrit d'environ vingt volumes
folio sur les origines de Ham-
g.

DE PRUSSE.

DE KŒNIGSBERG.

Auserlesenes *Thaler-Cabinet* est un
ueil en Allemend, de toutes les es-
es de *Risdales*, qui ont été frapées
uis environ deux cens ans : elles

y sont décrites avec beaucoup de détail; par l'Auteur, qu'on croit être M. *Lilienthal* Ministre en cette Ville, & Membre de la Societé Royale de Berlin.

Theses *sur l'Epilepsie causée par la pression du Crâne*. Monsieur *Berns* Médecin de la Cour, & Professeur extraordinaire en Médecine, rapporte la maniére dont il a guéri de ce mal deux personnes: il compose de poix & de Colophone un *Dropax*: il l'applique en forme d'emplâtre, sur l'endroit où le Crâne est enfoncé: il fait lever l'emplâtre au bout de six jours: comme il est alors fortement collé, en le levant on éleve la peau & les Muscles; on souleve le Crâne même, qui cesse par consequent de presser les Membranes & la substance du cerveau. Le Crâne est quelquefois si dur, qu'il ne cede point à l'effort du *Dropax*; & la guérison n'est presque certaine par cette voye, que pour les jeunes personnes.

DE GENÊVE.

Histoire *de Genêve par Monsieur* n. Nouvelle Edition augmen- de près d'un tiers par les Notes Monsieur *Gautier* Secretaire d'E-, revûë par des personnes com- es.

La Traduction Françoise du *Pré- atif contre le Fanatisme* par Mon- r *Samuel Turretin*, est de Mon- ır Le Clerc fils, Petit-fils, Ne- Arriere-Neveu des sçavans de ce n.

ONGRIE DE TYRNAW.

Géographie *Nouvelle* in 12, pre- er volume. Ouvrage Latin écrit c beaucoup d'elégance : il sort du llege de cette Ville.

D'ALLEMAGNE,

DE VIENNE.

Intelucanœ *vigiliæ sive Exercita- um. Libri tres, quibus præcipua ad*

civilem facultatem pertinentia, nec non celebriorum Auctorum ortus progressusque tractantur. Par Monsieur l'Abbé François-Antoine Spada Docteur en Théologie & en Droit. Premier Tome.

Gradus ad Parnassum sive *Manuductio ad compositionem Musicæ regularem, methodo nova ac certâ nondum antè tam exacto ordine in lucem edita.* In fol°. Par M. *Jean-Joseph Fux*, Chef des Musiciens de la Chapelle de l'Empereur. On dit que S. M. Imperiale a bien voulu faire les frais de l'Impression.

D'AUGSBOURG.

Histoire *du Gouvernement de la Ville Imperiale d'Augsbourg depuis l'an 1368. jusqu'à présent.* In fol. en Allemand. Par Monsieur David Langenmantel.

DE NUREMBERG.

M. *Goetze* Docteur en Médecine a publié un *Recueil d'Observations* que Monsieur *Stab* a faites sur un grand

nombre de maladies. Il prépare aussi pour l'impression ; une *Histoire* des Ecrits de ce celebre premier Médecin du Roi de Prusse, & des Ecrits de ceux qui ont pratiqué selon la même methode.

DE FRANCFORT sur le Mein

M. le D. *Burgrave* a pris la défense des *Esprits animaux* dans un *Traité* sur leur *Existence*, contre le Professeur de Francfort sur l'Oder Monsieur *Goclicke*.

DE CASSEL.

M. *Veilh* Professeur, a mis au jour une Apologie du Synode de Dordrecht, contre la *dissertation* que M. *Mosheim* avoit ajoûtée à sa Traduction Latine de l'Histoire du Synode de Dordrecht, composée en Anglois par M. *Hales*. M. *Mosheim* soutenoit que l'autorité du Synode de Dordrecht apporte un grand préjudice à la paix de l'Eglise : & M. *Veilh* prétend prouver que les cinq Articles n'ont été condamnez à Dordrecht, que dans

le sens Pélagien, regardé comme Heterodoxe par les Docteurs Lutheriens les plus estimez, & dans leurs *Livres Symboliques*, non-content de faire voir l'accord de ces *Livres* avec le Synode qu'il dit n'avoir prononcé quelquefois avec ambiguité, que pour ne pas rompre avec les Lutheriens, il avance que ceux d'aujourd'hui s'accommoderoient mieux du Synode, que de leurs Livres Symboliques.

DE TUBINGEN.

M. Chrétien Eberhard Weismann Docteur & Professeur en Théologie, a publié dans un volume in 4°. diverses *Dissertations* sur le préjudice qu'on cause à la Religion, en joignant aux points essentiels de doctrine, des accessoires qu'on donne pour le principal; deux sur la Providence par rapport au mal, contre le sentiment de Monsieur *Leibnitz*; une, sur l'axiome (ou *Déiste* ou *Catholique*), avancé, dit-on, dans la vie de M. de Fenelon.
A. D. C.

DE LEMGOW.

Les *Déductions, Conseils & Réponses Juridiques* rendues dans les affaires & contestations litigieuses des Princes & des Personnes Illustres d'Allemagne. Par feu Monsieur *Henri de Cocceii*, Conseiller privé du Roi de Prusse, & premier Professeur en Droit, à Francfort sur l'Oder.

DE BRESLAW.

M. Kundmann, Médecin, vient de donner une *Description des Curiositez de la Nature & de l'Art*, qui se trouvent en cette Ville chez lui ou ailleurs, Manuscrits, Médailles, Antiques : il y parle aussi des Eglises, des Monasteres, des Bibliothéques &c. *Promptuarium Rerum Naturalium & Artificialium Wratislaviense.* In 4°.

D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

The World posses s'd with Devils. Le monde possedé par les Diables, est un des trois dialogues burlesques imprimez par Th. Warner.

De Medicorum apud veteres Romanos conditione Dissertatio. M. Conyers Midleton premier Bibliothecaire de l'Université de Cambridge, & Docteur en Théologie, soutient, contre MM. J. *Spon* & Richard *Mead*, que chez les Anciens Romains, les Médecins étoient d'une condition servile & obscure : *Artem medicam apud Græcos & Romanos ignobilem fuisse ac vilem*, chez. J. Knapton.

Monsieur *Altieri* a donné un *Dictionnaire Anglois & Italien*, & un *Dictionnaire Italien & Anglois.*

Il paroit une Critique, *in quâ omnes doctissimi Bentleyi in Phædrum Notaat que Emendationes expenduntur*. On en promet autant sur le *Terence*. On l'attribuë à Monsieur *Hare* Doyen de Vorcester.

Les deux derniers volumes de *l'Odyssée d'Homere*, traduits par Monsieur

Pope. On attribuë partie à cet Illustre & ingenieux Auteur, partie à M. Swift, qui se distingue aussi entre les beaux Esprits; le plus grand nombre des *Lettres*, *Poësies*, & *Piéces mêlées*, dont on a composé un *Recüeil*, qui se vend chez H. Curll. Il vendra aussi dans peu les Poësies du Duc de Wharton: *Whartoniana*.

Reliquiæ Baxterianæ sont des Œuvres posthumes. On y trouve un fragment de la vie de Monsieur *Baxter*, écrite par lui-même, & un *Glossaire* des Antiquitez Romaines: celui des *Antiquitez Britanniques* a paru du vivant de cet Auteur.

The Country gentleman and farmers Monthli Director, ou le Directoire du Gentilhomme de campagne & des Fermiers pour chaque mois, contient pour chaque mois de l'année les instructions nécessaires touchant le labour, l'ensemencement, le plantage, le soin des Troupeaux. M. Richard *Bradley* membre de la Societé Royale, & Professeur en Botanique dans l'Université de Cambridge est l'Auteur.

The fouryears voyages &c. Les Voyages de quatre années du Capi-

taine George Roberts aux Isles Canaries, au Cap-verd, aux Barbades, à la Côte de Guinée, avec des Planches. Chez Bettesworth.

Les *Ouvrages posthumes de Jean Toland*, chez J. Pecle, contiennent un *Essai d'Histoire critique de la Religion & des Sciences chez les Celtes* : deux *Dissertations* ; l'une *sur la mort de Bruno*, l'autre *sur le Livre* de cet Athée touchant l'infinité des Mondes ; un Catalogue des Livres mentionnez par les Anciens Ecrivains Ecclesiastiques, comme ayant été véritablement ou faussement attribuez à *Jesus-Christ*, aux *Apôtres* & à leurs *Disciples* : une Lettre *sur l'Education Romaine* : une *Dissertation* pour prouver que l'opinion commune *sur la mort d'Atilius Regulus*, est fabuleuse : la *Constitution de l'Eglise primitive* : diverses *Lettres* adressées à l'Auteur ou écrites par lui : une *Dissertation* de Monsieur Bayly sur l'*Immortalité de l'ame*, & sa distinction avec le Corps, trouvée dans les papiers de *Toland*, & les *Remarques* critiques qui lui furent envoyées, sur ce qu'il avance dans son *Nazarenus*, touchant les

Heretiques du premier siecle, avec une petite piece intitulée. *Gg. Leibnitii Annotatiunculæ ad Librum de Christianismo mysteriis carente.*

Diverses Piéces concernant l'Arianisme, que G. Strahan vient de mettre au jour, paroissent une batterie dressée contre Monsieur *Clarke.*

The Histori and Antiquities of the Cathedral Church of Canterbury ou, l'Histoire & Antiquitez de l'Eglise Cathedrale de Cantorbery. M. Jean *D'Art* Ecclesiastique, joint ici à l'Histoire de l'Eglise, du Monastere, & des ornemens, les Vies des Archevêques & Prieurs de l'Eglise de Christ, & plusieurs Chartres & monumens antiques, qui y ont rapport.

The primitive Liturgy. C'est un Recüeil de Prieres domestiques, tirées de l'Ecriture sainte & des premiers Ecrivains du Christianisme. Par M. *Henley.* On a adressé à l'Auteur une Lettre, qui se trouve chez F. Warner.

A Letter to a Deist concerning the beauty and excellency of moral vertue: ou, Lettre à un Déiste touchant la beauté & l'excellence de la vertu morale, pour prouver qu'il appartient

... de fortifier & de ...onner la vertu ; chez Pem-
...

... Ecclesiastique de la Campa... adresse une Lettre fort polie à ... *Deïste, qui croit que la véritable ... est incompatible avec la croyance ... recompenses & des peines dans une ... vie.*

M. J. Hount Ministre de l'Evan...e, fait distribuer chez R. Ford, ...e *Doctrin of God's eternal Decrees ...ed*, où il combat pour la doctrine ...es Decrets éternels, contre un Mo...erne qui la réfute dans son *fateand Destiny, &c.* C'est-à dire : *La Desti...e incompatible avec le Christianisme, ou l'horrible Decret de l'Election & la Reprobation absolue & non conditionnelle.*

DE HOLLANDE,

D'UTRECHT.

S. *Van-Thib homiliæ Catecheticæ & festales* augmentées d'un supplément: In 4°. chez J. Van-Poolsum.

D'AMSTERDAM.

Succincta Historia Ecclesiastica novi Testamenti à Christo Nato usque ad Philippum Melanchtonem, in quâ agitur de Patribus, Martyribus, Hæreticis, Conciliis &c. chez J. Strander.

Everardi Ottonis Jur. Civil. & public. Profess. Traject. *Prima linea Notitia Rerum Publicarum.* Grand in 8°. chez Jean Visch.

Traité où l'on examine les suites de l'Etablissement de la Compagnie d'Ostende, par rapport aux Anglois & aux Hollandois, avec les moyens dont on doit se servir, & les voyes de fait qu'on a droit d'employer à cet égard. Traduit de l'Anglois en François par M. J. Bion, & en Hollandois par J. Van-Septeven.

Io. Christ. Ruysch de Musculo in fundo uteri observato, antehàc à nemine detecto. In 4°.

DE LEYDE.

Thomæ Sydenham Opera universa. In 8°. chez J. Van-kerkhem.

Thesaurus Juris Romani. Tome 2. chez J. Vander-Linden.

Autores Rei venaticæ: Gratii Cynegeticon: Nemesiani Cynegeticon, Bucolici veteres, Nemesianus, Calpurnius, cum Notis Doctorum virorum, Titii, Pithœi Barthii, Ulitii, Johnston, editoris & aliorum. In 4°. chez J. A. Langerak.

Newton Arithmetica Universalis, sive de compositione & resolutione arithmeticâ. Lib. 8. avec figures, chez J. & H. Verbeck.

Inscriptio sigœa cum Commentariis, & Appendice. On y a joint la Lettre de Monsieur Bentley à M. Mead, contre le sentiment de Monsieur Chizul. chez Langerak.

DE LA HAYE.

L'Architecture *de Palladio* ornée de 250. figures gravées par Bernard *Picard*, & autres excellens Maîtres.

and in fol. chez Pierre Gosse.

La Philosophie *occulte, où la Ma- naturelle.* Par H. Corneille Agrip- , 2. vol. avec des figures, chez Al- rts.

La Monarchie *des Hebreux.* Par onsieur de S. Philippe, chez Al- rts.

Nouveau Systême *du Microcosme,* Traité de la Nature de l'homme 8°. chez Merville.

Histoire *abregée de la Réformation Païs-Bas*, Traduite du Hollandois G. Brandt. In 12. trois tomes.

Adriani à Cattenburg S S. Th. In- Remonstrantes Professoris spicile- m Theologiæ Christianæ, Philippi à nborck *variis dissertationibus His- ico-Ecclesiasticis, multisque ad xim promovendam pertinentibus re- tum.* In fol. pag. 1129. chez La- man.

DE FRANCE,

D'AIRE EN FLANDRE.

Extrait *d'une Lettre du* Reverend re Rebecque de la Compagnie de *Janvier* 1727. H

Jesus, au Reverend Pere E. Sou(
de la même Compagnie.

J'observai avant-hier 25. de S
tembre, l'Eclipse de Soleil, qui pa
sur le déclin du jour. Ayant dans m
Observatoire une ligne méridion
bien marquée, j'avois ce jour-là ex
tement réglé ma Pendule au re
vrai ; & le Soleil s'étant fait voir b
distinctement depuis 4. heures jusq
5. heures & un quart, j'ai observé
commencement de l'Eclipse avec u
bonne Lunette, à 4. heures 35. i
nutes : & l'ayant suivie dans son p
grès, j'ai remarqué que le Soleil ét
éclipsé de plus de cinq doigts à 5. h
res 4. minutes. Mais le Ciel s'éta
couvert d'épais nuages à l'Occiden
& le Soleil s'y étant plongé, il ne i
pas été possible d'observer cette Ec
se dans toute sa grandeur. Selon m
calcul, elle devoit être à Aire dé
doigts 59. minutes ; & notre M
dien n'étant distant de celui de P
que de quelques secondes, il est é
dent que cette Eclipse a dû comm
cer à Paris, plus d'un quart d'he
avant le tems marqué dans la conn
sance des tems, & plus de trois qu

d'heure avant le tems déterminé par les Ephémérides.

DE PARIS.

Le Spectateur ou *le Socrate Moderne, l'on voit un portrait naïf des mœurs de ce Siécle*, traduit de l'Anglois, Tome 6^e. A Paris, chez Fr. Guill. Lhermite, Libraire Juré, ancien Professeur de l'Université. Ruë de la Harpe proche le Collége d'Harcourt. 1726.

Les Tomes 5^e. 6^e. 7^e. & 8^e. de *l'Histoire Romaine*, par les Peres Catrou & Roüillé, depuis l'an 416. de la fondation de Rome jusqu'à 545. se délivrent chez Rollin, Lespine, & Coignard fils.

Mémoires *pour servir à l'Histoire des Hommes Illustres dans la République des Lettres*. C'est le commencement d'une longue suite de Volumes. L'Auteur se propose d'y récueïllir tout ce qui peut concerner la vie de ceux qui se sont distinguez dans la République des Lettres: c'est le Moreri des Sçavans. Il ne borne ses recherches à aucun Païs: il parlera des

Sçavans de tout âge, à mesure qu'il aura pû ramasser tout ce qu'il aura à en dire. Comme il ne donne que des Mémoires, ils seront séparez les uns des autres, & dans l'ordre qu'il les aura recuëilli. L'Auteur invite les Gens de Lettres à lui faire part de leurs connoissances, & à lui communiquer les Mémoires qu'ils peuvent avoir, leur promettant de sa part, la plus parfaite reconnoissance, de ce qu'ils auront bien voulu faire son Livre.

Réponse *à Monsieur l'Abbé d'Olivet de l'Académie Françoise, sur son Apologie, &c. in* 12. *pag.* 71. à Paris, chez Pissot. Les Auteurs des *Mémoires* de Trevoux donnerent en 1721. au mois de *Novembre* pag. 2015. &c. l'Extrait d'une Traduction, que M. l'Abbé d'Olivet a mise au jour. Le Traducteur se pourvoit contre l'Extrait dans les cinq ans; & en 1726. publie sa plainte qu'il appelle *Apologie*. Elle contient principalement trois ou quatre Chefs. Un des Auteurs des *Mémoires*, ancien ami de Monsieur *d'Olivet*, & qu'il prend à partie, se défend dans cette *Réponse*.

Janvier 1727.

De ces trois ou quatre Griefs, le premier est, que dans l'Extrait on objecte qu'il est dangereux de traduire l'Ouvrage *de Naturâ Deorum*, « qui » paroît mener à l'Athéïsme, ou au » moins à l'indifférence & à l'incerti- » tude en matiere de Religion ». La *Réponse* que l'Auteur de l'Extrait fait ici, est fort simple: c'est qu'au même endroit de l'Extrait, où l'on se propose cette objection contre l'entreprise de M. l'Abbé d'Olivet, qui a traduit les trois Livres *de Naturâ Deorum*; on réfute l'objection, & on justifie, autant qu'il possible, l'entreprise du Traducteur: de sorte qu'il a fallu que Monsieur l'Abbé d'Olivet, pour paroîtreen droit de se plaindre, ait donné pour le sentiment de l'Auteut de l'Extrait ce que l'Auteur de l'Extrait se propose pour une objection à réfuter, & ait supprimé la solution que l'Auteur de l'Extrait joint immédiatement à cette objection. La seconde plainte n'est pas exposée avec une moindre habileté: Monsieur l'Abbé d'Olivet prétend, que dans l'Extrait on a voulu insinuer qu'il étoit plagiaire, & qu'il a pillé *Lesca-*

lopier : pour prouver qu'on l'a voulu, il rassemble deux textes distans l'un de l'autre de huit pages entieres, & nullement faits l'un pour l'autre; il les coud ensemble, mettant le dernier au commencement, & le premier à la fin; & par ces efforts, il leur fait dire ce que, pris séparément & remis à leur place, ils ne lui avoient pas paru signifier. Pour *réponse* donc, l'Auteur de l'Extrait ne fait que reprendre le second passage transporté, & le remettre dans sa place, d'où Monsieur l'Abbé d'Olivet l'avoit tiré par force : aussi-tôt l'accusation de plagiarisme disparoît. 3°. L'Auteur de l'Extrait avoit dit du Pere *Lescalopier*, qu'avant de toucher les défauts de l'Ouvrage de Monsieur *Du Ryer*, le Jesuite donne à l'Académicien de grands éloges; & le fait est véritable : pour le rendre faux, Monsieur l'Abbé d'Olivet supprime ces éloges, que le Pere Lescalopier donne à Monsieur *Du Ryer*, & leur substituë le détail des défauts que ce Pere trouve dans l'Ouvrage de ce Traducteur. Et ayant mis ainsi la critique à la place de la loüange, il soutient que

c'est à tort qu'on dit dans l'Extrait, que le Pere *Lescalopier* a donné de grands éloges à Monsieur *Du Ryer.* L'Auteur de l'Extrait réfute l'*Apologie*, en rapportant au long le passage de *Lescalopier*, où se trouve en effet l'éloge de *Du Ryer*, qui commence par ces mots : « *Petrus Durerius vir plurimâ & eleganti externorum scriptorum, tùm Græcorum, tùm Latinorum versione, totâ Galliâ clarissimus, &c* ».

Enfin, Monsieur l'Abbé d'Olivet se justifie du mépris qu'il a fait paroître de l'Ouvrage du Pere *Lescalopier*, sur les Livres de Ciceron, *de la Nature des Dieux*, par l'exemple de Monsieur *Davies*, qui dit : « *Imperitissimus Lescaloperius* ». Mais à cette Epithéte grossiere, hazardée sans preuve par un Envieux, l'Auteur de l'Extrait oppose deux témoignages de Connoisseurs plus desintéressez, & même Protestans, à l'égard de cet Ouvrage du Pere *Lescalopier*. J. Alb. Fabricius, en sa Bibliothéque Latine Tome I. page 119. dit : « mais une « Edition de ces Livres *de Naturâ* « *Deorum*, qu'on doit mettre au-des- «

ſus de toutes les autres; c'eſt c
qui eſt accompagnée des Comm
taires abondans & ſçavans du P
Leſcalopier, Pariſien, de la Co
pagnie de Jeſus, dans leſquels,
tre que Ciceron eſt expliqué av
beaucoup de netteté, on trouve e
core la diſcuſſion de toute la Thé
logie des Nations anciennes & d
anciens Philoſophes ». Et Mon
Saurin, dans ſes Diſcours Hiſtoriq
Critiques, &c. « Je ſçai », dit-il
parlant du Pere Leſcalopier, « q
ce Sçavant Interpréte de Ciceron
fait des efforts au-deſſus de l'ho
me, pour diſculper ces ſyſtêmes,
les expliquant ».

DE BORDEAUX.

On a imprimé ici la Differtat
ſur la cauſe & la nature du Ton
& des Eclairs, avec l'explication
divers Phénoménes qui en dépende
c'eſt celle qui a remporté le prix,
le jugement de l'Académie Roy
des Belles Lettres, Sciences, & A
au mois d'Août 1726. L'Auteur
le Reverend Pere Lozeran Du Fe

Janvier 1727.

de la Compagnie de Jesus, Professeur Royal des Mathématiques dans l'Université de Perpignan.

Extrait *du Journal des expériences faites par Monsieur Sully, de ses Horloges de Mer attestées, &c.* ce 21. Septembre 1726. *in* 4°. pag. 6. Par ces expériences, il est demeuré constant, ce qui seul restoit à sçavoir pour l'utilité de l'*Horloge à levier* dans la Navigation, qu'il n'est point à craindre que les mouvemens ordinaires d'un Vaisseau en Mer, puissent sensiblement déranger le mouvement de cette nouvelle Horloge; puisqu'éxtrêmement agitée sur le Vaisseau, pendant un tems considérable, elle n'avoit différé de son mouvement sur Terre, que d'une demi-seconde tout au plus par heure; variation, qui même ne venoit pas du mouvement du Vaisseau; puisqu'elle n'avoit point paru plus grande dans la derniere occasion, que dans la premiere, quoique les mouvemens du Vaisseau eussent été, sans comparaison, plus violens dans une expérience, que dans l'autre.

L'Auteur fait imprimer ici actuel-

lement la suite de sa *Description d'une Horloge d'une nouvelle invention, pour la juste mesure du tems en Mer.* Cette *suite* comprendra :

1°. Deux *Mémoires* pour l'explication de ses Horloges de Mer, qu'il a lûs dans l'Académie Royale des Sciences à Paris.

2°. La Description & les usages de sa Montre Marine, de son Méridien portatif universel, & de sa Pendule Astronomique.

3°. Les Lettres Critiques de plusieurs Sçavans sur son Ouvrage, & ses Réponses.

4°. Le Journal des expériences faites de ses Machines sur Mer.

5°. Le jugement de l'Académie de Bordeaux sur ces expériences, avec d'autres éclaircissemens qui regardent les Longitudes.

6°. Le plan d'un Ouvrage que l'Auteur a dessein de donner au Public, sous le nom de Traité d'*Horlogerie, contenant l'Histoire, la Description, la Théorie, & la Pratique de cet Art. In* 4°. avec des figures.

Le second Tome sera composé de ce qui regarde le développement, &

la deſcription exacte & détaillée de ces Horloges, & des Inſtrumens qui y ont du rapport, avec les inſtructions pour leur fabrication & pour s'en ſervir, & une ſuite d'obſervations faites par l'Auteur ou par d'autres.

F I N.

TABLE

Des Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts.

Mois de Janvier 1727.

ART. I. ECLAIRCISSEMENS *du R. Pere Tournemine Jesuite, sur quelques endroits de l'Histoire des Juifs de M. Prideaux, Doyen de Norvich, traduite de l'Anglois.* Page 5

ART. II. *Les Hypotyposes ou Institutions Pirrhoniennes de Sextus Empiricus en trois Livres, Traduites du Grec avec des Notes, &c. 1725. Page 434. in 12. sans nom de Traducteur, de Libraire, ni de Ville. Sans Privilége, Permission, ni Approbation.* p. 36

ART. III. Descriptio Horologii recens inventi. *C'est-à-dire, Description d'une nouvelle Horloge de l'invention du Reverend Pere Thomas Hildeyard Jesuite.* A Liége, *chez G. Barnabé, avec de grandes planches qui réprésentent les principaux profils de la Machine.* p. 63

AAR. IV. *Mélanges de Litterature, tirez des Lettres Manuscrites de Monsieur Chapelain, de l'Académie Françoise. in 12. pag. 258. L'Epitre* 10. A Paris, *chez Briasson Libraire ruë Saint Jacques, à la Science, & Chaubert Quai des Augustins à la Renommée.* p. 68
ART. V. Il Metodo di Santo Agostino negli studi All' Illustr. Signor Morchese Scipione Maffei : *c'est-à-dire, les Etudes réglées selon la Méthode de Saint Augustin. A Verone, chez Pierre-Ant. Berno* 1724. *broch. in* 12. *pp.* 106. p. 79
ART. VI. Liber Pontificalis seu de Gestis Roman. Pontificum Quem cum Codd. Manuscriptis Vaticanis aliisque summo studio & labore conlatum emendavit supplevit Joannes Vignolius, &c. *C'est-à-dire ; l'Ancien Recueil des Vies des Papes, corrigé sur les Manuscrits du Vatican & sur plusieurs autres, & enrichi de supplémens avec des Notes & les Variantes ; par Monsieur l'Abbé Vignoli, Garde de la Bibliothéque du Vatican & Camerier d'honneur de Notre Saint Pe-*

re le Pape. A Rome, *de l'Imprimerie de Roch Bernardo* 1724. 1. *vol. in* 4°. *pages* 390. p. 89

ART. VII. *Dissertation adressée au Pere Sanadon, où l'on examine la Traduction & les Remarques de M. Dacier sur un endroit d'Horace; & où l'on explique par occasion, ce qui regarde le Tetrachorde des Grecs.* p. 100

ART. VIII. *Immersions & Emersions des Satellites de Jupiter pendant le mois de Février* 1727. p. 142

ART. IX. *Nouvelles Litteraires*

D'Italie, de Rome. 144
De Dannemark. 147
De Coppenhague. ibid.
De Prusse, de Cœnigsberg. ibid.
De Genêve. 149
Hongri, de Tyrnaw. ibid.
D'Allemagne, de Vienne. ibid.
D'Augsbourg. 150
De Nuremberg. ibid.
De Francfort sur le Mein. ibid.
De Cassel. ibid.
De Tubingen. 152
De Lemgow. 153
De Breslaw. ibid.
D'Angleterre, de Londres. 154

Hollande, d'Utrecht. 158
Amsterdam. 159
: *Leyde.* 160
: *la Haye.* ibid.
: *France.* 161
Aire en Flandre. ibid.
e *Paris.* 163
e *Bordeaux.* 168

Fin de la Table.

CATALOGUE

Des Livres qui se trouvent à Paris,

Chez { ETienne Ganeau, la Veuve de Laulne, la Veuve Faucault, la Veuve Clousier, Pierre Gandoüin, Nicolas Gosselin, Pierre Emery, le Gras, Cavelier, Jean-Michel Gandoüin, Pierre Giffart, tous Libraires à Paris, rüë S. Jacques, Quay des Grands Augustins & au Palais;

SÇAVOIR,

L'Histoire d'Angleterre, par Monsieur de Rapin Thoyras, nouvelle Edition, 8. vol. *in quarto.* Augmentée d'une Table des Matieres à chaque Tolume, de l'Eloge de Mr de Rapin Thoyras, & de la Dissertation des *Wighs* & des *Loris* du même Auteur.

Les Mémoires d'Angleterre, 1. vol. *in* 12.

Les Lettres de Madame de Sévigné, 2. vol *in* 12.

Les Lettres de Madame Desnoyer, 5. vo *in* 12.

Les Oeuvres de la Suze, 4. vol. *in* 12.

Les Mémoires de Villeroy, 7. vol. *in* 12.

Les Mémoires de Sully, 12. vol. *in* 12.

Introduction à l'Histoire de l'Univers, Puffendorf, 7. vol. *in* 12.

Mémoires de Brantome, 10. vol. *in* 12. pris en deux Tomes des Dames Galante: Tome des Dames illustres, quatre Tom Hommes illustres François, deux Tom Hommes illustres Etrangers, & un To l'Histoire des Duels.

Les Mémoires de Bassompierre, 4. vo

Les Anecdotes de la Cour Ottom vol. *in* 12.

Les Pensées sur la Cométte 4. vol. 12.
L'Histoire des deux Triumvirats, 4. vol. *in* 12.
Les Voyages de Thomas Gages, 2. vol. *in* 12.
Les Mémoires de la Rochefoucault.
Les Mémoires de Montrésor, 2. vol. *in* 12.
Les Oeuvres de Pasquier, 2. vol. *in* folio.
Le Dictionnaire de Trevoux, 5. vol. *in* fol.
La Vie des Peintres par Felibien, 6. vol. *in* 12.
Les Essais de Montagne, sur l'Imprimé à Londres.
Les Coûtumes de Picardie, 4. vol. *in* fol.
Les Révolutions d'Angleterre du Pere d'Orleans.

Errata du mois de Janvier 1727.

PAge 14. ligne 15. l'Abanie, *lisez*, l'Albanie. Page 19. ligne 21. Juifs, *lisez*, Juif. Page 21. ligne 28 nous en avons, *lisez*, nous avons. Page 26. ligne 4. d'égards, *lisez*, d'égard. Page 35. ligne 16. Texe, *lisez*, Texte. Page 38. ligne 3. au Latin, *lisez*, en Latin. Page 46. ligne 29. diſſention, *lisez*, diſſenſion. Page 79. ligne 4. Morcheſe, *lisez*, Marcheſe. Page 92. ligne 19. le, *lisez*, les. Page 93. ligne 10. Cahyer, *lisez*, Cahier. Page 106. Page 13. au plus, loin, *lisez*, au plus loin. Page 113. ligne 7. χινȣ̃νται, liſez, κινȣ̃νται. Ligne 29. τϱὶς μυστικῆς, liſez, τοῖς μυστικῆς. Page 115. ligne 1. attendaut, *lisez*, attendant. Page 122. ligne 28. en en Latin ſignifie, *lisez*, en Latin ne ſignifie. Page 132. ligne 6 ſuppoſer de la maniere, *lisez*, ſuppoſer que de la maniere. Page 134. ligne 7. renfeme, *lisez*, renferme. Page 145. ligne 25. Bouteler, *lisez*, Boutler. Page 146. ligne 3. *Carmelitæ*, liſez, *Carmelitæ*, c'eſt la diphthongue *æ* qu'il faut mettre au lieu d *œ*, la même faute ſe trouve deux mots à la page 149. ligne penultiéme & dans une autre à la derniere ligne, & page 154. ligne 16. dans le mot *Græcos* où la diphthongue doit être *æ*; & page 157. ligne 3. & page 160. ligne 6. Page 147. ligne 21. Allemend, *lisez*, Allemand. Page 156. ligne 10. de Bruno, *lisez*, de Jordano Bruno. Page 157. ligne 9. Hiſtori, *lisez*, Hiſtory.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Février 1727.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Sérénissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Février 1727.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,

Et se vendent à Paris,

Chez ÉTIENNE GANEAU Libraire Juré de l'Université, ruë S. Jacques, aux Armes de Dombes, près la ruë du Plâtre.

Avec Approbation & Privilege.

CES MEMOIRES ONT COMmencé au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 f. le mois en blanc; & brochez, 16. f.

Année	1701.	9.	vol.
——	1702.	12.	V.
——	1703.	12.	V.
——	1704.	13.	V.
——	1705.	12.	V.
——	1706.	12.	V.
——	1707.	12.	V.
——	1708.	12.	V.
——	1709.	12.	V.
——	1710.	12.	V.
——	1711.	12.	V.
——	1712.	12.	V.
——	1713.	12.	V.
——	1714.	12.	V.
——	1715.	12.	V.
——	1716.	12.	V.
——	1717.	12.	V.
——	1718.	12.	V.
——	1719.	12.	V.
——	1720.	5.	V.
——	1721.	12.	V.
——	1722.	12.	V.
——	1723.	12.	V.
——	1724.	12.	V.
——	1725.	12.	V.
——	1726.	13.	V.
——	1727.	2.	V.

MEMOIRES

POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Février 1727.

ARTICLE X.

REPONSE A LA SECONDE Partie de l'Apologie de Monsieur l'Abbé d'Olivet, au sujet de l'Article XLVII. des Mémoires de Trevoux de l'année 1725.

L'Apologiste de M. l'Abbé d'*Olivet* ne meconnoît pas, à ce qu'il dit. Pour moi, je dis, avec la même vérité, que je n'ai pas l'honneur de connoître l'*Apologiste* de Monsieur l'Abbé l'*Olivet*. Mais il peut se rassûrer: ce n'est pas pour avoir droit de lui dire

rien d'injurieux & d'offensant que je commence par cette protestation. Je sçais trop ce que je me dois à moi-même, pour m'autoriser d'aucun exemple à cet égard ; & je ne sçache pas que j'aye rien de personnel à démêler avec l'*Apologiste*, ni avec Monsieur l'Abbé d'*Olivet*, que je regarderai sans peine, puisqu'on le veut, comme *un Vaugelas & un Patru dans notre Langue.*

J'avoüe même que l'Apologiste n'ayant point touché au corps de l'Extrait, & s'étant arrêté à la partie préliminaire & à la discussion de quelques Anecdotes Historiques, j'aurois pû laisser, sans réponse, l'attaque qu'il me fait comme je laisse l'Apologie qu'il fait de son Ami. Mais le caractere d'Ami fidele d'un Sçavant & vertueux Prélat, & sur tout celui d'ennemi déclaré du Pyrrhonisme que je me suis donné dans mon Extrait, m'a paru un beau caractere à soutenir, & je puis succomber à la tentation délicate de me l'approprier, d'une maniere encore mieux marquée, aux yeux du Public.

Que l'Apologiste vérifie donc à

loisir le caractere de la main d'un grand homme ; c'est par celui de sa science, de son Episcopat, de ses mœurs que j'ai jugé il y a deux ans & que je juge encore, autant que ses ennemis me le permettent, qu'un Ouvrage indigne de Monsieur *Huet* n'est point de Monsieur *Huet*. On m'oppose que la copie est de la main de Monsieur *Huet*, & qu'il a traduit l'Ouvrage en François. J'aurois pû nier ces deux faits il y a deux ans, lorsqu'un Libraire de Hollande les avançoit sans preuves juridiques. Mais comme il ne s'agissoit point ici, d'un Copiste ou d'un Traducteur, mais uniquement de l'Auteur avoüé d'un Livre : je ne m'amusai point à des chicanes de Grammaire & d'Orthographe, & je m'en tins à dire en propres termes, que je prie l'Apologiste de relire, que *quand on prouveroit même, ce qui n'est pas, qu'on a trouvé ces rapsodies sceptiques parmi les papiers du célebre Evêque d'Avranches, on prouveroit, tout au plus, que c'étoient-là des collections d'un Sçavant qui en faisoit de toutes les sortes & sous divers titres pour son usage parti-*

culier, & pour en adopter les unes & rejetter les autres.

Je demande si c'est-là dire que M. Huet n'a point fait la copie ou même la traduction du Traité *de la foiblesse de l'esprit humain?* Non sans doute; ainsi l'Apologiste en prouvant uniquement ces deux points, me permettra de lui dire qu'il ne prouve rien, ou qu'au moins il ne prouve rien contre moi, ne prouvant que ce que j'ai accordé.

Mais j'ai prétendu que l'illustre Prélat n'étoit point l'Auteur de cet Ouvrage: pourquoi non? Et pourquoi confondrois-je, sans autre discussion, un Auteur avec un Traducteur ou avec un Copiste? Je sçai bien que l'Apologiste va tout de suite de l'un à l'autre, & qu'il ne paroît pas avoir même soupçonné qu'on pût l'arrêter en si beau chemin. Mais il me sera au moins permis de lui faire remarquer qu'enfin il y a mille occasions où l'Auteur, le Copiste, & le Traducteur sont des personnages fort différens.

Et d'abord, pour ce qui est de la copie, rien ne seroit plus mal fondé

que d'attribuer à un Sçavant tous les Ouvrages qu'on trouveroit décrits de sa main, J'en atteste tous les Sçavans un peu laborieux ; regardent-ils comme une chose sans exemple qu'un Auteur aït parmi ses Manuscrits des Ouvrages étrangers & des Ouvrages dont souvent les véritables Auteurs se sont cachez jusqu'à la fin, ou se sont fait connoître à un petit nombre de personnes ? Depuis que l'Apologie de Monsieur d'Olivet a paru, je puis dire que plus d'un Sçavant m'a avoüé qu'il avoit parmi ses papiers des Ouvrages d'autrui, écrits de sa main & dont l'Auteur lui est même inconnu.

Pour ce qui est de la Traduction qu'on dit que Monsieur Huet avoit faite de l'Ouvrage en question, elle ne décide rien ; il ne faudroit pas même avoir trop d'envie de chicaner, pour tourner ce témoignage contre l'Apologiste, puisqu'il n'est pas si ordinaire qu'on traduise ses propres Ouvrages, & qu'il convient lui-même que Monsieur Huet n'a fait à aucun de ses Ouvrages avoüez l'honneur de le traduire. Pour le moins,

on pourroit jusqu'ici ; s'obstiner à prétendre que c'est à titre de Traducteur & non d'Auteur que le sçavant Prélat a laissé des copies de cet Ouvrage écrites de sa main.

Je consens maintenant à prendre le caractere de la main pour la régle de nos décisions ; mais tenons-nous en là. Montrez-moi donc, Monsieur l'Apologiste, montrez aux Arbitres par vous-même choisis ; un Ouvrage de la main de Monsieur Huet, qui ait pour titre : *Traité Philosophique de la foiblesse de l'esprit humain, par feu Monsieur Huet, ancien Evêque d'Avranches.* Car c'est là l'état de la question. Or voici votre Certificat en propres termes.

» Nous soussignez *Bernard de la* » *Monnoye* & *Jean Boivin* de l'Aca» démie Françoise, attestons qu'un » Manuscrit intitulé, *Traité de la foi*» *blesse de l'esprit humain par Theo*» *crite de Pluvignac, Seigneur de la* » *Roche, Gentilhomme du Perigord*, » est incontestablement, &c ».

C'en est assez, tout le monde voit dès-lorsque votre cause est perduë au Tribunal même où vous m'avez cité.

Février 1727.

Vous avancez que le Traité Philoſophique eſt de Monſieur Huet; l'Arrêt eſt rendu; le Traité eſt de *Theocrite de Pluvignac.*

C'eſt là votre triomphe. « Il n'y » a point de Loi qui défende, dites- « vous, de mettre le véritable nom » d'un Auteur à la place d'un nom » ſuppoſé »; je laiſſe penſer combien vous êtes, ſur ce point délicat, à l'abri des Loix que vous atteſtez; je doute au moins que nos Loix ayent autoriſé le Libraire de Hollande à faire une ſubſtitution ſi odieuſe. Mais voyons ſi c'eſt au Tribunal de l'Académie Françoiſe que vous prouvez la légitimité de cette ſubſtitution.

L'Académie atteſte que l'Ouvrage eſt de Theocrite de Pluvignac. Mais dès que vous y jettez du Grec & de l'Hébreu, je doute qu'elle veüille être votre garant. Il y a dix mots dans *Theocrite de Pluvignac, Seigneur de la Roche, Gentilhomme du Perigord*; de dix vous en expliquez trois par le ſecours de trois Langues. *Daniel* en Hébreu, dites-vous, ſignifie ce que *Theocrite* ſignifie en Grec: *Huet* en Grec revient à notre *Pluvignac* Fran-

çois, & la *Roche* est la même chose que *Pierre*.

Mais quoi! n'y a-t'il pas bien dix Langues dans le monde? Et laisserons-nous-là le *Seigneur*? Est-ce que *Seigneur* en Latin ne pourroit pas revenir à *Evêque* en Grec? Il n'y a que le bon *Gentilhomme Perigourdin* que je ne sçaurois trouver dans *Avranches*. Mais en fait d'Etymologies, on n'y regarde pas de si près, & je ne desespererois pas que l'aide de cinq à six Langues sçavantes, on ne fît *revenir* à un *moulin à vent* le bon homme *Jean de Pourceaugnac Gentilhomme Limosin*.

Je n'avois pas d'abord saisi cela, & j'avoüe que l'Apologiste a raison de se récrier *qu'un Journaliste n'ait pas vû que Theocrite de Pluvignac, c'étoit le nom déguisé de Monsieur Huet*. Mais Messieurs les Commissaires de l'Académie pourroient bien ne l'avoir pas vû non plus, puisqu'ils n'ont point pris le change, & qu'au lieu d'attester selon le Requisitoire que le Manuscrit de Monsieur Huet est son propre Ouvrage, ils attestent, contre le Requisitoire même, que c'est l'Ou-

vrage de *Theocrite de Pluvignac.*

C'eſt donc contre la foi du Manuſcrit atteſté, & contre le Certificat de l'Académie que l'Ouvrage eſt attribué à M. Huet par l'Apologiſte, qui, ſans autre raiſon, qu'une Etymologie peu naturelle, veut obliger tout le monde à ſouſcrire à une ſubſtitution de noms infiniment odieuſe qui n'a été juſqu'ici autoriſée que par un Libraire de Hollande.

Je remarque même que dans la Lettre citée du 19. Août 1715. Monſieur Huet appelle ce Traité, non pas ſon Ouvrage, mais ſimplement le *Philoſophe Provençal*, ce qui ſe rapporte en effet à la doctrine qui y eſt débitée ſous le nom d'un Philoſophe de Provence. C'eſt donc, avec raiſon, que j'avois demandé dans l'Extrait & que je demande encore ici de quel droit on a mis à la tête d'un Traité dangereux de Pyrrhoniſme, le nom reſpectable d'un ſçavant & pieux Prélat, connu juſqu'ici par une toute autre ſorte d'érudition.

Nous voici deſormais dans le fort de la queſtion : que l'Apologiſte ne ſe plaigne point de moi; je lui accor-

de, par pure libéralité, tout ce qu'il a le plus d'envie d'emporter ; la main le nom, l'esprit même de Monsieur Huet. Que ce Sçavant ait dans quelques momens de jeunesse, d'éblouïssement, ou d'un tout autre tems de sa vie, écrit, copié, recopié, traduit, & même composé le *Traité de la foiblesse de l'esprit humain*. N'est-ce pas tout ce que prétend l'Apologiste : oüi sans doute ; mais voyez, Monsieur, examinez, consultez, demandez-vous le bien à vous-même avant que de passer outre ; est-ce-là tout ce que vous prétendez ? Je vous l'accorde ; mais desormais il n'est plus question de revenir sur vos pas ; ce qui est écrit est écrit.

C'est à la page 33. qu'après un fragment de Lettres de M. Huet, l'Apologiste ajoûte ; *je rapporte ce fragment, afin, mon Pere, que vous en fassiez votre profit*. Je suis docile : voici le profit que j'en fais.

Vous m'apprenez donc, Monsieur l'Apologiste, 1°. Que M. Huet n'a jamais imprimé le Livre dont vous & le Libraire de Hollande le mettez en possession.

Février 1727.

2°. Qu'on ne l'a point imprimé par son ordre.

3°. Qu'il ne l'a point composé pour l'imprimer.

4°. Qu'il a refusé à ce que vous appellez *un autre de ses amis*, de l'imprimer.

5°. Qu'il l'a reconnu dangereux pour le grand nombre, & peu fait pour le Public.

6°. Qu'il vous a mis à même d'en reconnoître le danger par les Lettres que vous citez pour mon profit, & que vous pouviez garder aussi pour le vôtre.

7°. Qu'il ne l'a jamais avoüé pour sien.

8°. Que par-là même il l'a suffisamment désavoüé.

9°. Qu'il l'a même positivement désavoüé en public, lorsqu'il l'a exclu du Catalogue de ses vrais Ouvrages.

10°. Qu'il étoit même déterminé à le désavoüer toute sa vie : remarquez bien vos propres paroles. *Parce qu'étant déterminé à ne point laisser paroître cet Ouvrage sous son nom, il ne devoit point par conséquent*

l'annoncer dans des Mémoires qu'i vouloit avoüer & publier de son vi vant.

11°. Qu'il n'y a jamais mis so nom.

12°. Que c'est l'Editeur seul, d l'Ouvrage, quel qu'il soit, qui a m ce nom.

13°. Qu'il y a même mis un no d'autant plus étranger qu'il est tr plement sçavant sous une envelopp très-populairement Gasconne.

14°. Enfin, car je ne finirois pa que dans les Lettres par vous citées Monsieur Huet ne dit pas un mot q favorise la substitution des noms quoiqu'il y parle en confidence à u de ces amis ausquels vous dites qu' s'avoüoit si volontiers Auteur de c Ouvrage.

Vous voyez, Monsieur, que je su docile à *récuëillir précisément tout qui vient de vous*, excepté les injur dont je ne vous remercie pas moi cependant, que des Anecdotes ut les que vous me fournissez *pour mo profit.*

Car voilà, je pense, bien démon tré par notre Aggresseur même, que

si Monsieur *Huet* vivoit il desavoüroit un Ouvrage si peu avoüé, si desavoüé même de son vivant ; & que par conséquent nous, ses vrais amis, nous ses heritiers, heritiers de son cœur, de sa Bibliothéque, de ses Manuscrits, des vingt dernieres années d'une si belle vie, nous étions en droit il y a deux ans, & nous sommes en droit encore aujourd'hui de le desavoüer ; & que ce desaveu non seulement nous sied bien, mais est même pour nous un devoir sacré d'amitié & de Religion, dont il n'y a que les ennemis communs du Prélat & les nôtres qui puissent nous dispenser ou nous faire un crime.

Je l'ai déja dit, & je ne m'en retracte pas ; qu'il soit vrai que la main, la plûme, l'encre même de Monsieur Huet, que la Grammaire, l'Orthographe, & toutes les étymologies sçavantes mettent un si grand homme en possession d'un Ouvrage de Pyrrhonisme, voici les regles de discernement & de critique que j'ai suivies, il y a deux ans, & que je suis aujourd'hui pour desavoüer cet Ouvrage au nom de Monsieur Huet. On vient recemment d'imprimer à Paris une

Chronologie de l'illustre Monsieur Newton ; je ne blâme point ceux qui l'ont imprimée, je ne fais que raconter le fait. On ne doute pas au reste que Monsieur Newton n'ait composé cet Ouvrage. Il vient cependant de le desavoüer publiquement, & son desaveu est un acte juridique. Comment cela ? Uniquement, parcequ'on a imprimé sans son aveu exprès contre son intention, un Ouvrage qu'il n'avoit fait que pour son usage particulier, & pour celui de quelques amis. C'est là-dessus qu'il declare que cet ouvrage ne lui est rien, & qu'il regarde comme ennemi quiconque ose le lui attribuer.

Je trouve un fait encore plus moderne dans le *Mercure* de France du mois de Mai 1726. page 994. C'est une Lettre par laquelle Monsieur de *Ramsay* desavoüe l'abregé de la vie des Anciens Philosophes qu'on avoit donné comme un ouvrage reçu des mains de *feu Monsieur le Duc de Chevreuse & composé par feu Monsieur de Fenelon Archevêque de Cambrai*. Voici dans quels termes parle Monsieur de Ramsay en homme d'honneur & en ami fidele de l'illustre Prélat.

„ Le Public doit regarder avec in-
„ dignation ceux qui osent emprun-
„ ter ainsi des noms respectables, pour
„ debiter des Ouvrages supposez ou
„ estropiés, sur tout lorsque ces Ou-
„ vrages ne font point honneur à la
„ memoire des personnes ausquelles
„ on les attribue. Tous les Membres
„ de la Republique des Lettres sont
„ interessez à empêcher & à desavoüer
„ une semblable supercherie. „

On n'auroit donc aprés la mort d'un auteur qu'à prendre indifferemment tout ce qui est écrit de sa main, à y mettre son nom à l'aide de trois ou quatre Langues sçavantes qui fourniroient une sorte d'Etymologie, & à l'imprimer ? Y a t'il Auteur, & Auteur qui a vieilli la plûme à la main, sur tout dans le genre de l'Erudition comme un Monsieur Huet, qui voulût avoüer tout ce qu'il a décrit, copié, traduit, ou même tiré de son propre fonds ;

Rien ne feroit plus monstrueux qu'un Auteur complet assorti de tous ses Manuscrits. D'où vient que *Cardan Montagne*, & quelques autres n'ont ni suite, ni liaison, ni mœurs Caracte-

risées, ni Religion decidée? I
on cela pour un travers particul
leur esprit ou de leur cœur? Co
si ce n'étoit pas le caractere géné
l'Humanité, de changer & de se
tredite, souvent & fort souven
n'y a que les sots qui soient uni
toute leur vie du même avis.
homme qui pense est sujet à se t
per, & à se detromper. *Card.*
Montagne conviennent eux-m
de leurs variations, & étoient trè
pables de les éviter; mais ils n'on
voulu s'en donner le soin: l'un
indolence, l'autre pour multi
les volumes; ils écrivoient tout d
te, n'éffacoient rien; & se donn
à eux mêmes un *certificat* d'Auth
dès qu'ils voyoient un Livre écr
leur propre main.

La même chose arrive à quicon
a le foible d'avoüer tous ses Ma
crits pour des Ouvrages faits. Nou
sçavons pas que l'illustre Evê
d'Avranches eut ce foible. Nous
vons même par ses adversaires
l'égard du *Philosophe Provencal*
qu'il en fut l'Auteur, ou le copi
ou le Traducteur, il étoit *déterm*

à ne laisser point paroitre cet ouvrage sous son nom. Je demande donc à l'Apologiste quel si grand intérêt il a de lui attribuer cet ouvrage avec le Libraire de Hollande?

Mais en vain le lui attribue-t'il? Un ouvrage n'est réellement & juridiquement d'un Auteur que lorsqu'il l'a imprimé en son nom, ou qu'il conste par des preuves de fait qu'il a au moins consenti à l'impression. Car quelque copié & recopié, quelque travaillé même que soit un ouvrage, je puis, jusqu'à ce qu'il soit achevé d'imprimer, & livré au public, le changer, le refondre, le metamorphoser, l'anéantir même tout à fait. Rien n'est plus ordinaire que de voir un Auteur, rétirer son Manuscrit des mains du Compositeur, suspendre l'impression, & souvent par des cartons, faire changer de forme à ce qui est déja imprimé.

Peut on douter que si le pieux Prelat eût jamais consenti à l'impression, de cet ouvrage sous son nom, il n'y eut fait des changements considerables, qu'il ne l'eût adouci, modifié accompagné de mille correctifs, &

» Monsieur, de toutes les raisons par-
» ticulieres qu'apporte M. *Huet* pour
» prouver la foiblesse de l'esprit hu-
» main & je doute que Monsieur *Huet*
» en prétende davantage par tout son
» Livre & qu'on en puisse tirer une
» consequence plus forte & plus uni-
» verselle ».

Or cette consequence à laquelle le Pere *Baltus* restreint la doctrine de Monsieur *Huet*, est celle de *Lactance* dans deux pages, où ce Pere ne combat que la temerité des Philosophes Dogmatistes qui s'attribuent la connoissance de toutes les merveilles de la nature. Du reste le Pere *Baltus* reconnoît qu'il *y a un écueil à eviter ... en lisant le Livre de Monsieur Huet, & en donnant trop d'étendue aux raisons qu'il produit, & qu'il a tirées pour la plûpart de Sextus Empiricus Pirrhonien déclaré.* Et ce Pere marque cet écueil, comme on peut le voir dans sa Lettre qui est bien plus forte contre les Sceptiques que contre les dogmatistes.
» Car ce seroit, *dit-il*, ce seroit là sans
» doute un égarement beaucoup plus
» grand & plus pernicieux, que celui
» de ceux qui croyent pouvoir ren-

» dre raison de tout, & avoir des dé-
» monstrations sur toutes les opinions
» les plus obscures & les plus incer-
» taines de la Philosophie».

Je viens de voir une autre Lettre du Pere *Baltus* du 28 de Juin; où il marque qu'il écrit à Monsieur l'Abbé *d'Olivet* de ne pas faire imprimer sa Lettre avant que de l'avoir montrée à quelques personnes qu'il nomme. Cette Lettre a pourtant paru, sans que ces personnes l'ayent vûë.

Enfin, il paroît que le Pere *Baltus* auroit aussi desavoüé le Livre attribué à Monsieur *Huet*, s'il avoit sçu les raisons qu'on pouvoit avoir de le desavoüer; & que s'il en eût été l'Éditeur, il y auroit mis bien des correctifs. Pour le moins, il est assez visible qu'un pareil Livre n'eût jamais été imprimé en France sans bien des cartons qui l'eussent rendu un peu plus digne du nom d'un sçavant & vertueux Prelat. Mais de prétendre lui attribuer un Livre sans aveu ni de l'Auteur, ni du Censeur, ni d'aucun parent ou ami, un Livre qui le deshonore, un Livre qu'il auroit manifestement desavoué, qu'il a même desavoüé jusqu'à la fin, je de

mande ſi c'eſt de moi que *l'Apologiſte* éxige un pareil procédé ? Il fait plus que de l'éxiger, il me fait un crime du procédé contraire.

Mais qu'il eſt loin de ſon but à cet egard ! Il ne me reproche que des choſes dont je veux bien me glorifier ici hautement aux yeux de tout l'univers. J'ai été fidéle à l'amitié & à la Religion, voilà mon crime. Non ; je n'ai point ſoupçonné un ſçavant ami, un Prélat vertueux d'un Ouvrage qui degraderoit ſa Science & rendroit ſa foi ſuſpecte.

L'Apologiſte prouvera, ſans difficulté, que nous n'avons pas été les ſeuls amis, les ſeuls confidens du Prélat. Nous lui avoüerons facilement qu'il ne nous a pas jugez dignes de la confidence du *Philoſophe Provençal*, & que lui & le Libraire de Hollande en ont été jugez plus dignes que nous. Le veut-il même ? Nous ſommes *de ce grand nombre d'Eſprits ſuperficiels, de gens ſcrupuleux, de gens timides* que le Pirrhoniſme trop Empirique de ce Philoſophe pourroit révolter & à révoltez. Auſſi n'avons-nous pas beſoin d'aller en Païs de licence chercher des

Imprimeurs pour des Manuſcrits que nous lui ayions arrachez ; nous ne lui en avons arraché aucun, & ce n'eſt pas dans nos mains qu'à paſſé la copie de ce *Philoſophe Provençal*, qu'un domeſtique peu fidele, enleva, dit-on, au Prelat ſagement déterminé à ne laiſſer point paroître cet Ouvrage dangereux. Voilà ce qui m'autoriſoit, il y a deux ans, & qui m'autoriſe encore aujourd'hui à deſavoüer ce qui n'eſt avoüé que par un Libraire de Hollande & par un Apologiſte Anonyme qui ne produiſent ni l'un, ni l'autre aucune procuration par laquelle il conſte qu'ils ſont autoriſez à l'avoüer, & qui au contraire nous apprennent que M. *Huet* étoit *déterminé* à n'avoüer jamais cet Ouvrage.

Pouvois-je, devois-je prendre un autre parti que celui du deſaveu ? Me convenoit-il à l'exemple d'un fils licentieux que l'Ecriture a maudit, de faire éclater la honte de mon pere, ſuppoſé même que je l'euſſe ſurpris hors de ſa place & de ſon caractere : & à plus forte raiſon n'ayant été témoin de rien qui ne fût dans la plus exacte decence ?

L'Apologiste ne me connoît pas en effet: vouloit-il aussi que j'affirmasse sans preuves " que *de* tous les Ou-
" vrages du Prélat c'étoit ici le meil-
" leur, celui qu'il estimoit le plus,
" celui qu'il montroit le plus volon-
" tiers & en confidence à ses meilleurs
" amis; le seul auquel il eut fait l'hon-
" neur de le traduire en François "? Ne falloit-il pas que j'apprisse trois mots de Grec ou d'Hebreu pour retrouver Monsieur *Huet* sous *Theocrite* de *Pluvignac*, & l'ancien Evêque d'Avranches dans la personne d'un Pirrhonien outré.

L'Apologiste est donc assez éloigné de persuader que j'aye attaqué, ou prétendu attaquer du côté de la Religion un Saint Evêque, lorsque j'a desavoué de la part des heritiers & c tous les gens de bien, un Ouvrage q n'est avoüé qu'en Hollande & par Anonyme. Car je pense que Monsi d'Olivet pourra le desavoüer a lorsqu'il aura fait une serieuse att tion au tort que lui feroit dar monde la protection qu'il sembl donner à un Ouvrage de cette r re, & aux consequences dange

que tous ces éclats pourroient avoir pour la Religion.

Qu'on ne dise pas que je prends l'allarme mal à propos. Il paroît dans le monde un indouze, sans nom d'Auteur, d'Editeur, d'Imprimeur, ni de de Ville où il ait été imprimé; seulement la forme & le caractere le marquent au coin de Hollande. Il n'a ni Approbation, ni Permission, ni Privilege. Dans la Preface, l'Auteur s'excuse s'il fait present aux François d'un aussi méchant Livre que les *Hypotyposes* d'Empiricus, traduites en notre Langue. Or c'est Monsieur *Huet* & son pretendu Traité *de la Foiblesse de l'esprit humain* qui servent d'excuse à ce Traducteur.

En verité, cet Illustre Prélat se trouve-là bien déplacé, lorsque l'Anonyme l'y met tout de suite après *Charron & Montagne*, & immédiatement à côté de Monsieur *Bayle*. Voilà de ces traits, qui, si l'Apologiste ne le sçait pas, ont dequoi faire gémir tous les gens de bien. Mais il ne sera pas dit que le celebre, que le sçavant, que le pieux Evêque d'Avranches ait, sur les pas, des Bayles, des Charrons, ou des Mon-

tagnes, authorisé la pernicieuse Secte des Mécreans Empiriques ; j'en atteste tous les gens de bien ; le Traducteur Anonyme d'Empiricus avance une chose aussi fausse qu'elle est injurieuse à la mémoire d'un grand homme.

A l'égard de l'Apologiste, je veux bien, en faveur de celui dont il fait l'Apologie, modérer le zéle que l'amitié & la Religion m'inspirent contre ce Traducteur d'Empiricus. Mais il est vrai que je n'ai pu, sans douleur, voir qu'à la page 42. l'Apologiste pe[...] content de faire Monsieur *Huet* A[...] teur du Traité *de la Foiblesse de l'esp[...] humain* pretende que dans la *cens[...] du Cartesianisme*, & même dans sa [...] *monstration Evangelique* Mons[...] *Huet* a jetté le *germe de cette m[...] doctrine qu'il n'a fait que dével[...] dans son Traité posthume. Mais c[...] ajoute un peu tard le prudent [...] logiste, *nous conduiroit trop loin &[...] jetteroit dans la question de droit [...] j'ai déclaré que je n'entrerois poin[...]*

Encore une fois, l'Apologist[...] remercier celui dont il fait l'Ap[...] si je me contente ici de lui fai[...] plement remarquer qu'il s'e[...]

Février 1727.

conduire un peu trop loin, & dans la question même de droit, lorsqu'il a eu le courage d'avancer une assertion d'autant moins permise qu'il s'est plus dispensé d'en donner des preuves. Ce sont les assertions nettes & précises, qui, sur pareilles matieres, décident sinon de leur verité, du moins de la pensée & des sentimens de celui qui les avance.

Du reste, j'avertis l'Apologiste qu'il a beau éluder la question de droit, & que s'il prétend à l'avenir me rengager dans cette dispute, je ne prendrai plus le change avec lui. Car quoiqu'il ait ses raisons pour paroître éviter la question de droit, & la discussion de mon extrait entier, il ne laisse pas adroitement d'insinuer quelques assertions sur lesquelles je pourrai lui demander des éclaircissemens, ou lui en donner.

Mais qu'il ne s'en prenne qu'à lui même du tour que pourra prendre cette question. La démarche qu'il vient de faire ne l'a déja conduit que trop loin. Car en deux mots, voici la situation où il s'est mis lui-même. Ou il prouvera que Monsieur *Huet* est

Auteur du Traité en queſtion, ou il ne le prouvera pas. S'il ne le prouve pas, il reſtera chargé d'une récrimination aſſez capitale.

S'il le prouve, il aura le déplaiſir d'avoir flétri, ſans neceſſité, un grand homme, en ſe diſant ſon ami, & d'avoir cauſé un grand ſcandale dans la Religion. Car il ne faut pas qu'il diſe qu'on l'a forcé de prouver que Monſieur *Huet* étoit Pirrhonien; il en a parlé le premier de gayeté de cœur; il l'a repeté, imprimé, avant que perſonne penſât à l'interroger ou à le contredire là-deſſus.

Pour le moins, je ne l'ai pas forcé de dire que le « germe du Pirrhoniſme » étoit dans la cenſure du Carteſia- » niſme, & dans la démonſtration Evangelique ». Je plains l'Apologiſte de ce qu'il s'eſt mis dans la neceſſité de ſe juſtifier à ſes propres depens, de quelque côté qu'il prenne la choſe. D'autre part, je lui ſçais bon gré de m'avoir mis dans une ſituation préciſément contraire à la ſienne.

Car ſi Monſieur *Huet* n'eſt point convaincu de Pirrhoniſme, j'avoüe que je ne ſerai pas inſenſible au plaiſir

d'avoir ſauvé la Religion d'un ſi grand ſcandale, & l'Epiſcopat d'un pareil affront : mais ſi nos ennemis communs parviennent, ce que je prie le le Seigneur de détourner, au but de leurs projets, je prendrai & je prends ici le Ciel & la Terre à témoins que j'ai fait ce que je devois faire, & que j'ai été fidéle à la Réligion & à l'amitié autant que je ſuis ennemi déclaré du Pyrrhoniſme.

ARTICLE XI.

HISTOIRE PHYSIQUE DE la Mer. Ouvrage enrichi de figures deſſinées d'après le naturel. Par Loüis Ferdinand Comte de Marſilli. A Amſterdam, 1725. *in fol.* 173. *pages. Outre deux Préfaces, & bon nombre de Planches.*

DAns ſa Préface, M. le Comte de *Marſilli* déclare que ſon but eſt de faire voir que la Terre eſt organiſée à peu près comme nos corps. Deſſein magnifique, & qui mérite bien d'auſſi illuſtres Protecteurs, qui mettent eux-mêmes la main à l'œu-

vre, pour contribuer à l'exécution.

Il y a assez long-tems que ceux qui ont vû la nature un peu de près, ont compris que la structure de la Terre, qui est l'Ouvrage de Dieu, n'étoit point l'effet de quelque fracassement fortuit de couches souterraines au gré de la matiere du premier ou du second Element Cartesièn. Quelques Anciens avoient en ce point mieux rencontré que *Descartes*, qui quoiqu'on en dise, ne les a ni surpassez, ni même égalez en tout : mais en outrant la chose, ces Anciens, qui étoient des hommes comme nous, ont donné lieu aux Modernes de méconnoître la nature, & de triompher en même tems de l'avoir méconnuë.

En rejettant l'idée Pythagoricienne d'une Terre animée & réellement animale, on n'a pas pris garde qu'on rejettoit aussi celle d'une structure organique & pleine d'intelligence, au moins de la part de son divin Auteur. Tout ce qui est organisé comme nou n'est point pour cela homme comm nous: les animaux ordinaires nous so inférieurs quoiqu'ils ayent un corp peu près constitué comme le nôtr

a Terre peut avoir une ſtructure reſſemblante à celle des animaux, & être fort inférieure aux animaux, & n'être point un animal. Il n'eſt queſtion, que d'une ſtructure réguliere. Nos Ouvrages mêmes ont bien leur régularité ; il ſeroit étonnant que le grand corps de la Terre ne fût qu'une maſſe brute, & un entaſſement informe de matieres, qui n'eut de beau que l'extérieur.

Cela n'eſt point ainſi ; & rien n'eſt plus déterminé, ni plus régulier que la ſtructure intérieure de la Terre ; & plus on fera de recherches à cet égard, plus on ſe convaincra d'une vérité, qui n'eſt pas dans le fond ſi difficile à découvrir, lorſqu'on veut ſe donner la peine de connoître l'Hiſtoire Naturelle, & de faire une certaine attention à ce qu'elle nous apprend des Cavernes, des Rivieres, & des Productions ſouterraines, des Mines, des Feux ſouterrains, des Tremblemens de Terre, des Goufres Marins, &c.

Monſieur le Comte de *Marſilli* remarque fort bien *qu'à cauſe de la petite étenduë des corps ordinaires, il a été plus facile d'en faire l'Anatomie &*

d'en découvrir l'organisation , *ne l'est de faire l'Anatomie de la re, qu'on ne peut voir entiere d'un d'œil, mais qu'il faut parcourir p. longs & de pénibles voyages, & q. plus tient des parties cachées sou. eaux, des neiges, de la glace & sables; & que ce sont en partie ces cultez qui dégoutant les Observate les ont portez à croire plutôt qu Terre n'est qu'un amas confus de de différente nature, que le haza disposez.*

Il est vrai qu'on a plûtôt fai suppose cet amas confus, ou au plus d'imaginer un tourbillo centre de la Terre, & des frag mens de croutes supérieures, p expliquer les Volcans, les Mo gnes, & la génération de quel Cavernes. Je ne crois pas cepend que le systême de l'organisation d Terre engage nécessairement dan grands voyages, ou dans une a fatigue que celle de lire & de m ter.

L'Illustre Auteur ajoûte, que *quelques personnes ont voulu y éta* (dans la Terre) *une structure rég.*

ils ont mieux aimé l'inventer dans le réduit d'un Cabinet sur une table unie, que d'aller, pour ainsi parler, par monts & par vaux, s'assûrer d'une vérité, qui ne pourroit que leur causer beaucoup de dépense & de fatigues.

Qu'il nous soit permis de le dire; chacun vante volontiers sa maniere; & lorsqu'on se voit obligé de convenir qu'un Auteur a bien dit, on trouve encore des raisons pour prouver qu'en disant bien il a mal fait. Est-il vraisemblable qu'un Auteur ait *inventé dans le réduit d'un Cabinet sur une table unie*, un systême aussi vrai, aussi naturel, & en même-tems aussi compliqué & aussi caché, que celui de l'organisation de la Terre; encore même peu importeroit de quelle maniere il l'eût inventé, puisque dans ces choses-là il n'est question que d'inventer, de découvrir, de trouver.

Mais ceux qui y regarderont de près, verront bien que de pareilles découvertes ne sçauroient être le fruit d'une pure spéculation: mais, dira-t'on, en l'inventant on n'a pas été *par monts & par vaux*, on n'a point essuyé *de dépenses ni de fatigues*. Cela se peut,

& c'est d'autant mieux pour l'Inventeur.

S'il faut même le dire, ce n'est guéres en courant & en voyageant, qu'on arrive à de pareilles découvertes : ceux qui voyagent n'ont pas toûjours le tems de penser, comme ceux qui pensent n'ont pas ordinairement le tems de voyager. Mais pour tout concilier, il est bon qu'il y ait & des gens qui voyagent & des gens qui pensent ; les uns travaillent pour les autres. *Kirker* avoit assez voyagé, mais ce n'est pas par ses propres voyages qu'il a été le plus en état de saisir la premiere idée de l'organisation de de la Terre ; assez d'autres avoient voyagé pour lui, & M. le Comte de *Marsilli* ne laisse pas de convenir que nous ne manquons pas de bons matériaux pour une Histoire un peu complette de la Nature, en ce point-là même de l'organisation de la Terre.

Depuis Kirker, nous en avons beaucoup acquis de nouveaux, & ceux dont l'illustre Auteur nous enrichit, ne sont pas indifférens. Enfin, le systême qu'on donna il y a quelques an-

nées de l'organisation de la Terre, n'est nullement inventé dans le réduit d'un Cabinet, puisqu'il se rapporte si juste à celui de la Nature, & qu'il n'a été donné que comme un fait Historique, qui résulte d'une infinité d'autres faits Historiques, tels que sont les Volcans, les Cavernes souterraines, les Goufres Marins, le cours des Rivieres, tant sous Terre qu'au-dessus, &c.

Il y auroit même de l'injustice à vouloir exiger d'un Auteur qu'il se fût transporté sur tous les lieux qu'il cite : & comme un seul homme ne peut jamais parcourir toute la Terre & vérifier tous les faits ? il ne pourroit jamais embrasser un systême entier, s'il devoit se borner à ce qu'il a vû. Monsieur le Comte de *Marsilli* prétend bien que toute la Terre est organisée, quoiqu'il ait borné ses observations personnelles presqu'au seul Golfe de Lyon, dont il n'a pas même apparemment pû reconnoître par lui-même tous les tenans & tous les aboutissans, qui servent au systême de l'organisation terrestre.

Après la Préface de l'Auteur, on en-

trouve une du célebre M. *Boerhaave*, qui rend à Monsieur le Comte de *Marsilli* la justice qui lui est dûë, par un Eloge des plus complets, qu'il fait de sa naissance, de sa valeur, de sa science, de son genie, de son travail. Un si illustre Auteur méritoit un Panegyriste si distingué parmi les Savans.

Monsieur *Boerhaave* convient que les expériences, ou les observations de tous les tems & de tous les lieux, nous apprennent que tout le Globe de la Terre est véritablement un corps organisé. Il dit que cet Ouvrage *nous apprend que des Rivieres sans nombre viennent se précipiter avec impétuosité au fond de la Mer par des conduits souterrains, y produisent différens mouvemens souvent opposez entr'eux, & forment des goufres & des abimes.* D pareilles autoritez pourront faire r venir ceux qui ne veulent point sou crire jusqu'ici à une foule d'Auteur qui attestent l'existence des gouf & des abîmes Marins.

Une découverte que M. *Boerha* attribuë avec de grands Eloges à M sieur le Comte de *Marsilly*, c'es

position horizontale des lits de pierre. Kirker assure pourtant quelque part, que les lits de pierre sont posez à la hauteur du Pole, & part-tout paralleles à l'Axe du monde, & l'on peut assurer ici que cela a lieu en bien des endroits.

Les principales observations de M. le Comte de Marsilli ont roulé sur les chaînes de Rochers, qui, par une espece d'ondulation forment en s'élevant, les Alpes, les Pyrenées, & les autres Montagnes; & en s'abaissant, autant qu'elles s'étoient élevées, les Vallées, les Plaines, & sur-tout les Bassins des Mers.

L'Illustre Auteur traite de *sottises* de dire que le Déluge à détruit la forme de la terre; *comme si un corps si dur & si vaste, avoit pû ainsi qu'une boule de craye, se détremper entierement par les eaux, & devenir tout autre que Dieu ne l'avoit fait.* Peut-être le celebre Monsieur *Woodoard* s'est-il trompé, en prétendant que le Déluge avoit détruit la forme de la terre: mais quand il se seroit trompé, on ne persuaderoit pas à ceux qui on l'honneur de le connoître, & qui ont examiné la

force de ses raisons, que son opi
fût une sottise ; toute erreur n'e
une sottise.

Au reste on ne doit pas reg
cet Ouvrage de Monsieur Ma
comme une Histoire complette
Mer ; ce n'en est qu'un petit essa
a quatre parties : la premiere, e
le Bassin de la Mer. La seconde
l'eau de la Mer. La 3e. sur le mo
ment des eaux. La 4e. sur la vég
tion des Plantes Marines.

1°. *Sur le Bassin de la Mer*, l'
tre Auteur nous apprend que les
ches de pierres qui forment les M
tagnes, sont presque toutes paral
à l'horizon, avec de petites ligne
termediaires de terre glaise, ou a
qui les lient ensemble, comm
chaux lie les pierres d'un Ouvrag
maçonnerie. C'est dans ces inte
ces de pierres, que se coagulen
sucs bitumineux, métalliques, fo
de charbon, qui y forment des ve

Il a trouvé que le fond de la
est uni aux rivages, & en est une
tinuation fort réguliere. Il trait
fable & de fausseté évidente, de
qu'en quelques endroits la

n'a point de fond. Il prétend que ce fond eſt arroſé de pluſieurs fleuves ſouterrains qui s'y dégorgent, & *que cela eſt fort commun ſur la côte de Provence, & particulierement dans le territoire de Caſſis.*

Une autre obſervation qui n'eſt pas moins belle que la précedente, c'eſt qu'aux bords de la Mer, je dis aux bords qui ſont eſcarpez & profonds, il y a ſous l'eau pluſieurs cavernes. L'Auteur ajoûte que *quelques-uns diſent que ces cavernes ſont en ordre, & qu'elles ſervent à la circulation des eaux. Pour moi*, ajoûte-t-il encore, *je crois qu'elle ſe peut faire par le moyen des cavernes, & ſans elles auſſi.* Il paroît pourtant auſſi difficile que la circulation ſe fît dans la Terre ſans cavernes, qu'il le ſeroit qu'elle ſe fît dans nos corps ſans veines & ſans arteres. Quoiqu'il en ſoit, le fait eſt inconteſtable, que la Terre eſt pleine de cavernes & de conduits, où les eaux coulent & circulent ſans ceſſe.

2°. *Sur l'eau de la Mer.* L'Auteur confirme les obſervations de ceux, qui aſſurent qu'il nage une graiſſe bi-

tumineuse en plusieurs endroits de la Mer, & que c'est ce bitume répandu dans toute la Mer, qui en rend l'eau amere & si difficile à dessaler ou à adoucir. Selon lui, l'eau de la Mer peut encore dissoudre trois quarts de sel plus qu'elle n'en a naturellement. Une observation qui paroît aussi neuve qu'elle est belle, c'est que le sel de la surface de la Mer est sensiblement plus nitreux & plus acide, que celui du fond. D'où l'Auteur conclut, ce que d'autres avoient déja pensé; que la Terre n'a qu'un sel qui change de nature ou de temperament par la seule diversité de ses situations, étant nitreux dans l'air, salin dans l'eau, vitriolique dans la Terre.

Le sel marin exposé à l'air, comme à *Peccais* en Languedoc, perd, peu à peu son amertume : il faut trois ou quatre ans à celui-ci pour devenir usuel, il est trop amer lorsqu'il vient d'être fait. C'est lorsque la Mer est calme, qu'on y voit le plus de bitume, sur-tout dans les Mers où on trouve l'Ambre gris.

3°. *Sur les mouvemens des eaux.* Les plus experimentez Pilotes sur la Mé-

literranée prétendent qu'il y a deux courans reglez ; l'un de Gibraltar par les côtes d'Afrique jusque vis-à-vis Candie, & de-là, par les côtes de France, un autre vers Gibraltar. M. le Comte de *Marsilli* dit que cela ne s'accorde pas avec ses observations ; mais il n'en a fait que sur quelques côtes de peu d'étenduë en Provence, & dans le fond d'un Golfe, où le mouvement général peut ne se faire pas si-bien sentir, ou se varier en d'autres mouvemens qui le défigurent. Ce qui paroît le plus certain, par le concert des gens de mer, c'est que la Méditerranée qui reçoit tant de fleuves, & même des Mers entieres, non seulement ne se dégorge pas dans l'Océan, mais en reçoit par Gibraltar beaucoup plus d'eau qu'elle ne lui en rend, étant même plus bas que l'Océan Atlantique, & beaucoup plus que celui des Indes ; ce qui prouve, aussi-bien que toute autre chose, que la Méditerranée a des débouchez & des écoulemens soûterrains, tels que le prétendent ceux qui organisent la Terre : ce qui doit être d'autant plus vrai, que la Méditerranée reçoit

auſſi dans ſon fond, beaucoup de rivieres ſoûterraines qui s'y dégorgent. Monſieur de *Marſilli* confirme l'obſervation des *Courans doubles*, faite par les gens de Mer, qui remarqent tous les jours, avec ſurpriſe dans l'eau, ce que nous obſervons ſans ceſſe dans l'air; que, tandis qu'un vent régne dans une region, un vent tout oppoſé regne dans la Region Superieure, les nuës les plus baſſes ſe portant à l'Orient, tandis que les plus hautes courent à l'Occident; ce qui eſt peut-être moins merveilleux, que de voir deux Vaiſſeaux aller l'un vers l'autre par le même vent: or cela a lieu dans la Mer; ſes eaux ſuperieures vont ſouvent d'un côté, tandis que les inferieures vont du côté oppoſé.

L'Illuſtre Auteur obſerve auſſi, qu'en tems calme les Courans ſont quelquefois plus rapides, & qu'en tems de vent, ils ſe rallentiſſent quelquefois, & quelquefois vont au rebours du vent; ce qui, avec bien d'autres obſervations, démontre à ceux qui raiſonnent ſur les faits, que les Courans des Mers, comme ceux des Rivieres, ont une cauſe toute autre que l'action des vents.

Monsieur de *Marsilli* croit qu'il n'y a aucun flux & reflux reglé & sensible, sur la côte de Provence. Cependant, comme bien des Auteurs exacts affirment avoir observé le contraire; Monsieur de *Marsilli*, qui convient que ses observations n'ont été ni si scrupuleuses, ni plus longues que l'espace de trois mois, souhaite qu'on observe la chose avec plus d'attention.

4°. *Sur les Plantes Marines.* Monsieur *de Marsilli* a trouvé que les pierreuses mêmes, comme le Corail, fleurissent aussi-bien que les Plantes terrestres. Il donne un Catalogue de plusieurs Plantes Marines, des *Molles*, des *Lythophytons*, des *Madrepores*, & surtout des *Coraux*, dont il explique fort bien la végétation, & fait voir clairement qu'ils ont des manieres de fleurs.

ARTICLE XII.

EXTRAIT D'UNE LET
Ecrite le 16. d'Août 1726. de
ville, par M. Vayringe Mati
ticien de S. Altesse Royale M
gneur le Duc de Lorraine, au P

JE vous envoye une Descri
abregée d'un Instrument de
thematique que je viens de fin
que l'on peut qualifier d'unive
l'égard des operations de Géom
d'Astronomie, de Gnomonique
Il est composé de six plaques c
laires de cuivre, sur lesquelle
gravez divers cercles de la Spl
comme l'Equinoxial, le cercl
Révolutions annuelles, un Ho
un pour les Equations, &c. qu
ferment dans leur contour une
sole & un Niveau, acompagne
quart de cercle pour élever ou in
l'Instrument. Sur le bord du cer
perieur, qui tombe verticaleme
l'Horizontal, est attachée une
Lunette destinée tant à conside
objets éloignez, qu'à recevoi

rayons des corps lumineux. Le même cercle porte sur son plan le *Trigone* des signes, & les principales Etoiles des Constellations de notre Hémisphére. Cet Instrument est portatif, n'ayant que neuf pouces de diametre. Pour s'en servir, il ne faut que le poser sur son pied ordinaire, semblable à ceux des Planchettes Géometriques.

Ses Principaux usages se réduisent à ceux ci :

1°. De trouver l'heure qu'il est, à telle élevation du Pole que ce soit, par le moyen du Soleil pendant le jour, ou de telle Etoile fixe qu'on voudra choisir, pendant la nuit.

2°. Trouver la hauteur du Soleil sur l'Horizon, son amplitude Orientale & Occidentale, & par conséquent la longueur du jour naturel.

3°. Trouver l'élevation du Pole, à telle heure donnée du jour ou de la nuit, par le Soleil ou les Etoiles.

4°. Trouver la Meridienne le jour ou la nuit, par une seule observation, sans Boussole.

5°. Trouver en quel signe & de-

gré du signe, est le Soleil en un jour donné.

6°. Indiquer du doigt tous les differens points du Ciel, où le Soleil doit se trouver en un jour donné.

7°. Connoître dans le Ciel la position des Etoiles fixes marquées sur l'Instrument, quoique jusqu'alors inconnuë à l'Observateur.

8°. Connoître le lever & le coucher des mêmes Etoiles, leur passage par le Méridien : & leur disposition respective, soit qu'elle soit visible ou non.

9°. Traçer pendant le jour ou la nuit, des Cadrans Solaires, sur quelque Plan vertical que ce soit, régulier ou irrégulier, declinant de tant de degrez que ce puisse être, & y inscrire les signes celestes.

10°. Trouver l'Equation du Soleil de cinq en cinq jours.

11°. Marquer quel jour de l'année, & combien d'heures, le Soleil éclairera la fenêtre d'un Edifice. Marquer de même l'heure, le moment & la durée de l'ombre, qu'une Maison voisine peut causer sur cette fenêtre.

12°. Faire toutes les operations de

Géometrie, en mettant l'Instrument au 90. degré ; & le Tube qui repose sur l'Index, se hausse & se baisse selon l'inégalité des Champs. L'Index marque toûjours le même degré ; ainsi il n'y manque rien, pour faire toutes les operations de Géometrie.

ARTICLE XIII.

JOSEPH SENTENTIOLA Verzalia Cæsenas Géometriæ Prof. atque studiosis salutem. C'est-à-dire, *Joseph Sent.* Verzalia *de Cesene aux Géometres salut.*

MOnsieur *Verzalia* par une feüille volante dattée du premier Juillet 1726. renouvelle les magnifiques promesses, qu'il fait aux Géometres depuis plusieurs années, de les convaincre d'erreur sur les points les plus Capitaux de la nouvelle Géometrie & de la Mécanique, & de leur communiquer lui seul plus de découvertes qu'on n'en a vû depuis Descartes en ce genre. Il fait un grand discours pour excuser son retardement : la principale cause qu'il a la candeur

& la modeſtie de nous en apprendre, eſt ſon amour & ſa facilité inimitable pour les nouvelles découvertes. Il ne nous a pas encore communiqué les premieres qu'il avoit promiſes, parce qu'il a été fort occupé à en faire de nouvelles, & qu'il a comme perdu de vûë celles-là en courant après celles-ci : de ſorte que c'eſt l'abondance des découvertes de Monſieur *Verzalin*, qui eſt la cauſe préciſe pourquoi nous n'en voyons juſqu'ici abſolument aucune de ſa façon. Cette abondance eſt telle, qu'il n'eſt pas poſſible au milieu de ſon ſtile, d'ailleurs aſſez diffus, de preſſentir même la moindre apparence de découverte. Mr *Verzalia* a raiſon de donner ſon caractere pour ſingulier & peu ordinaire; car les genies un peu inventifs ſe font ordinairement ſentir dans les moindres choſes, & leur diſcours le plus ſimple & le plus familier eſt, ſinon plein de découvertes, au moins de ſemences de découvertes.

Cependant, pour dégager, à ſa maniere, ſes Anciennes promeſſes, Monſieur *Verzalia* en fait de nouvelles : entre autres choſes il promet la

methode de décrire une Courbe, qui passe par un nombre *quelconque* de points *quelconques*; *invenire curvam quæ per quotlibet & qualibet puncta, pertranseat.* Ce qui met de la difference entre la solution que Monsieur Newton a donnée de ce Problême, & celle que Monsieur *Verzalia* en donnera, à ce qu'il dit, c'est le *qualibet:* car Monsieur Newton n'a trouvé que le *quotlibet*; c'est-à-dire, M. Newton a fait passer sa courbe par un *nombre quelconque de points* mais non de *points quelconques.* Peut-être cette difference est-elle réelle, mais c'est au nouveau futur Auteur de la faire connoître. En ce genre, un prometteur n'est gueres cru sur sa parole, s'il n'a déja donné des choses aussi élevées que celles qu'il promet, ou même s'il ne donne déja l'ébauche réelle de ce qu'il promet, en le promettant; & c'est insulter au public que d'en user autrement.

ARTICLE XIV.

*TROISIE'ME LETTRE DE Frere*** Religieux de la Trappe au R. P. Dom U. T. Religieux de la Congrégation de S. Maur J. M. J.*

MON REVEREND PERE.

Il ne ſeroit pas abſolument néceſſaire de vous écrire davantage ſur la Diſſertation du Pere Allemand. Ce que je vous en ai mandé juſqu'à préſent eſt plus que ſuffiſant pour vous perſuader que mon ſentiment ſur l'uſage de la Volaille qu'il prétend vous être permis, n'eſt pas ſoutenable & qu'il eſt contraire à l'ancienne pratique de notre Ordre.

Cependant comme je me ſuis engagé à le ſuivre autant qu'il ſeroit poſſible, je vais encore parcourir les témoignages qu'il a raſſemblez & qui en font comme une troiſiéme partie.

Le premier eſt de *Paul Diacre* dont il avoit déja parlé pluſieurs fois; je n'ai rien à ajoûter à ce que je vous

en ai marqué dans ma derniere Lettre. Vous me permettrez ſeulement de lui oppoſer le Commentaire d'*Hildemare* qui lui eſt contraire. Ce Commentaire a été écrit en Italie environ trente ou quarante ans après la Lettre de Paul Diacre, & fut ſi goûté auſſitôt qu'il parut, que les Religieux du Mont-Caſſin l'adopterent. Leon d'Oſtie & ſon Continuateur ne craignent point de l'attribuer à Paul Diacre; & c'eſt ce qui a fait que quelques Sçavans ont douté qu'il ſoit Auteur de la Lettre qui porte ſon nom. Mais on en doit au moins conclure qu'elle n'a jamais été fort eſtimée au Mont-Caſſin, & que le ſentiment d'Hildemare qui met la Volaille dans les mets défendus y étoit mieux reçu & paroiſſoit plus conforme aux anciennes pratiques de l'Ordre.

Ce *Commentaire* a encore été attribué à l'Abbé *Jean* qui vivoit au commencement du dixiéme Siécle; & j'ai lû quelque part qu'on le conſerve Manuſcrit au Mont-Caſſin ſous le nom de cet Abbé.

Je paſſe ſous ſilence tous les raiſonnemens que vous faites faire au

Pere Allemand, pour rejetter une autorité si respectable. Des minucies ne doivent point nous arrêter. Ce que je viens de vous dire en peu de mots sur ce Commentaire, & l'estime qu'on en a fait dans tous les tems, le met à couvert de vos censures.

On pourroit encore vous opposer l'Abbé *Bernard* & *Richard de Saint Ange*, l'un & l'autre Religieux du Monastere du Mont-Cassin : ils soutiennent avec force que Saint Benoît n'a pas permis la Volaille. Richard répond aux objections qu'on peut lui faire là-dessus, & assûre que dans les Loix Civiles la Volaille est comprise sous le nom de Quadrupedes, & il cite sur cela le Digeste C. *si quandiu.*

Le second témoignage est de *Raban Maur* Abbé de Fulde & ensuite Archevêque de Mayence, qui dit au second Livre de l'Institution des Clercs Chap. 27. que Saint Benoît n'a défendu que les Animaux à quatre pieds. Et cette autorité paroît d'autant plus considérable à votre Allemand, qu'elle est d'un Abbé de Fulde, qui écrivoit, dit-il, peu de tems après la fondation de ce Monastere

célebre, & lorſque l'obſervance réguliere y étoit dans toute ſa force. *Cum regulæ obſervandæ ſtudium in Fuldenſi Monaſterio recens conſtructo maximè ferveret.*

Mais il faut premiérement vous avertir, Mon Reverend Pere, que le Cardinal *Bona* croit que ces Livres de l'Inſtitution des Clercs, ont été interpolez, & que nous ne les avons pas dans leur pureté. L'endroit qu'on cite me paroit d'autant plus ſuſpect, qu'il eſt tiré d'une addition. Qui m'aſſûrera que ce n'eſt pas une fourrûre? Vous êtes à portée de conſulter ces anciens Manuſcrits.

Je dis ſecondement qu'il s'en falloit beaucoup que l'obſervance réguliere fût encore dans toute ſa vigueur à Fulde du tems de Raban. Peu de tems après la mort de Saint *Sturme* premier Abbé de ce Monaſtere, ſous qui les premiers Diſciples de Saint Boniface avoient mené une vie toute Angelique, on commença à s'appercevoir que le joug de la Régle devenoit fort peſant à ceux qui leur avoient ſuccédé; & c'eſt un grand exemple de la fragilité hu-

maine, qui doit nous faire trembler.

Selon toutes les apparences, ils eurent bien de la peine à se contraindre pendant le régne du second Abbé; mais l'exactitude du troisiéme, c'étoit *Ratgarius*, dont les anciens Auteurs parlent avec éloge, leur parut si insupportable, qu'ils ne purent plus se contenir. Regardant alors leur Abbé comme un tyran, ils en vinrent aux dernieres extrémitez, présenterent une Requête aux Empereurs Charlemagne & Loüis le Débonnaire, & firent enfin tant d'instances, qu'on fut obligé de le déposer. Quatre ans après, Raban Maur lui succéda par la mort d'*Eigil* qu'on avoit élû en sa place, & après bien des traverses que ces Moines rebelles lui susciterent, il subit aussi le même sort, & fut enfin obligé de les quitter. *Quem Monachorum suorum factio Abbatia nuncium remittere coëgit*, dit le Pere Mabillon.

De tels Religieux ne doivent pas assûrément passer pour réguliers. Ainsi quand on supposeroit que le témoignage que vous citez, comme de Raban, seroit de lui, on n'en pourroit

tirer aucune conſéquence, parce que ce Saint Archevêque écrivoit dans des tems fâcheux, & pour des eſprits difficiles qu'il étoit obligé de ménager.

Si votre Pere Allemand paroit ſi effrayé des ſeuls noms d'auſterité & de pénitence, s'il regarde vos ſolitudes comme des *retraites meurtrieres*, où il n'eſt pas poſſible de vivre, parce qu'on y garde une abſtinence un peu exacte, qu'en auroient penſé les Moines de Fulde, ſi on leur avoit répréſenté la vérité dans toute ſa force. C'eſt peut-être ce qui a fait dire à votre Pere *Menard*, que le ſentiment de Raban eſt un ſentiment relâché.

Le témoignage de Saint *Hildegare*, qui ſuit celui de Raban, eſt, pour ain ſi dire, ſi uſé, qu'il eſt aſſez inutile d'y répondre, & de rien ajoûter à ce qu'en ont dit tant d'Auteurs célebres, qui ſont entre les mains de tout le monde. Je remarquerai ſeulement, Mon Reverend Pere, qu'il ſemble que vous ne l'avez allégué, que pour critiquer notre Saint Réformateur, & pour faire entendre, en faiſant une alluſion des plus malignes à la

ſage réponſe qu'il y avoit faite autrefois, que ce n'eſt pas un grand Prophête.

Ce n'eſt pas la premiere fois que vous vous êtes ainſi déclaré contre les maximes de l'ancien Abbé de la Trappe. Graces à Dieu ſa réputation eſt hors d'atteinte, mais vous devriez ménager davantage vos expreſſions quand vous parlez d'une perſonne ſi vénérable, & dont la mémoire ſera toûjours précieuſe à ceux qui ſçavent diſtinguer le vrai mérite. On vous en a déja averti, & il n'y a pas encore fort long-tems qu'un de nos anciens Abbez vous en écrivit aſſez nettement à l'occaſion des Ouvrages Poſthumes du Pere Mabillon, où vous étiez tombé dans de ſemblables excès.

Après avoir ainſi inſulté à un des plus grands hommes de notre Siécle, on nous oppoſe l'autorité d'un *Pierre Abaillard* dont la conduite a été ſi extraordinaire. J'aurois bien plus raiſon de dire ici que cet Auteur n'eſt pas un Prophête ; & qu'il n'eſt pas aſſez accredité pour appuyer un ſentiment qui n'a pris naiſſance que dans

les tems d'un relâchement; mais on ne manqueroit pas de dire, que ce seroit faute d'y pouvoir répondre.

Vous citez son exposition sur la *Genése*, où il infere de ce verset du Chapitre I. *Que les eaux produisent des Animaux vivans, qui nagent dans l'eau, & des Oiseaux qui volent sur la terre*; que les Oiseaux sont de même nature que les Poissons, & que c'est la raison pourquoi Saint Benoît ne les a point défendus dans sa Régle. *Unde nec Monachis S. Benedicti regula ita carnes illas sicut has interdicit, cum videlicet à carnibus tantùm quadrupedum non aliorum abstinere præcipit.*

Ce raisonnement, Mon Reverend Pere, n'est point particulier à Abaillard, il ne faut point lui en faire honneur, & sans plaisanter, comme vous faites, sur le silence de Saint Bernard, qui n'a peut-être jamais entendu parler de son exposition sur la Genése, vous auriez pû ajoûter, pour l'appuyer davantage, que la plûpart de ceux qui se sont déclarez pour votre sentiment & avant & après lui, l'ont toûjours proposé comme un argument très-fort.

Février 1727.

Je réponds cependant en un
que cet argument suppose ce q
en question ; sçavoir , que S. B
n'a point défendu les Oiseaux
qu'ils ne sont point compris da
défense qu'il a faite des Anim
quatre pieds , ce qui lui seroit
culier & sans exemple.

Il faut encore remarquer q
Vulgate , dont Pierre Abaillarc
servi, est ici fort différente du
Hebreu , d'où on pouvoit égale
inférer que les Oiseaux sont des
maux terrestres.

Mais si les Oiseaux sont de
nature que les Poissons , pou
n'est-il pas permis d'en manger
les tems d'abstinence ? Pourqu
glise les a-t'elle toûjours conf
avec les autres viandes ? Car c
vous rapportez de Socrate ; qu
glise Romaine ne faisoit autrefo
trois semaines de Carême , &
pendant ce tems on mangeoit
Volaille , est absolument faux
une erreur de cet Auteur , qui
pour usage de l'Eglise Romair
pratiques de quelques Héréti
sur tout des Montanistes , ou

tre de quelques mauvais Chrétiens, qui ſuivoient leur exemple. Voyez ce qu'en a écrit Baronius & notre ancien Abbé.

Il y a bien des Poiſſons, dites-vous, qui ſont beaucoup plus délicats & auſſi nourriſſans que les Oiſeaux domeſtiques, comme le Saumon, la Vive, & pluſieurs autres dont vous faites une longue énumération. Je ne ſçai ſi vous en avez fait l'expérience, mais tout le monde eſt perſuadé du contraire, & que les Oiſeaux les plus communs, qui reſpirent toûjours un air fort pur, & qui vivent ſur la Terre, doivent avoir un ſuc plus nourriſſant que les Poiſſons les plus exquis.

Il eſt encore conſtant que ces Poiſſons exquis, qui ſont ordinairement fort chers, n'ont jamais été regardez dans notre Ordre, comme une viande bien permiſe : j'en appelle à vous-même. Voyez-vous qu'on vous en ſerve ſouvent dans vos Réfectoirs ? Ce ſeroit aſſûrément contre l'intention de vos premiers Peres.

Pour nous, Graces-à-Dieu, nous ſommes fort contens à la Trappe de

nos légumes, quoique mal as
nez, & nous les préferons à to
Poissons. Feu M. le *Camus*, I
de Grenoble, voulut un jour p
der à nôtre ancien Abbé, de no
re quelquefois servir de petit
sons, *Pisciculos paucos*: mais
répréſenta que cette nourrit
convenoit pas à des Moines;
d'ailleurs il y auroit sujet d'app
der qu'on ne passât bien-tôt de
Poissons aux plus considérable

Je viens à vos Sçavans, qu
Allemand regarde comme à lui
lui faites dire qu'il les a souven
sultez, & que leur témoignag
paru ici d'autant moins suspect
n'y a pas sujet d'appréhende
la maniere dont ils vivent,
très-dure & très-austére, qu'il
aucun intérêt d'embrasser vot
ti. *Quos hac de re non semel int*
vi, nec verendum ne, quam ple
durissimam vitam agunt, ea in
sit cur ita sentiant.

Je mets à part cette austéri
tenduë de vos Sçavans: mais q
donc ces Sçavans qu'il a ainsi
rogé? Car je ne crois pas qu

eux qui travaillent si utilement chez-
ous, soient également versez dans
'ancienne discipline de l'Ordre. Cha-
:un a son ouvrage particulier, & plu-
ieurs de ces ouvrages n'ont assûré-
nent aucun rapport à cet objet si
mportant. Celui, par exemple, qui
'ous occupe depuis quelques années,
:st de ce nombre.

Vous aviez autrefois le Pere Me-
ıard, qui avoit fort étudié la Régle
& tout ce qui regarde le Monachis-
ne. On peut dire aussi que votre Pe-
e Mabillon en avoit fait sa princi-
ıale étude. C'étoient ces Sçavans,
Mon Reverend Pere, que l'Allemand
uroit dû consulter ; mais l'un &
'autre lui étoient contraires.

Le premier prouve fort au long sur
e Chapitre 48. de sa Concorde, que
aint Benoît a défendu toute sorte de
'iande à ses Religieux, & qu'on ne
ıeut pas plus raisonnablement infé-
er de ce Texte de la Régle : *Carnium
uadrupedum ab omnibus abstineatur
omestio*, que la Volaille leur est per-
nise, que de ce Passage du Léviti-
ue : *non maledices surdo*, qu'il est
ermis de parler mal de tous ceux qui

ne ſont pas ſourds, ce qui ſeroit ridicule.

Le Pere Mabillon parle auſſi poſitivement. Il n'eſt pas vraiſemblable, dit ce Sçavant homme, que Saint Benoît, qui s'eſt tant déclaré pour les alimens les plus inſipides, & les plus communs, ait jamais permis la Volaille, qui paſſoit de ſon tems, ſelon le témoignage de *Grégoire de Tours*, pour une viande exquiſe, dont les Rois faiſoient leurs délices. *Neque enim veriſimile eſt S. Benedictum, qui vilioris pretii & guſtûs eſcas ſuis tribuit, etiam ſanis conceſſurum fuiſſe volatilium eſum, quas regias tum fuiſſe delicias à Gregorio Turonenſi didicimus.*

Le Pere *Martene* raiſonne à-peu-près de même dans ſon excellent Commentaire ſur la Régle. Selon ſa méthode ordinaire, il rapporte d'abord les différens ſentimens, ſans prendre aucun parti; quoiqu'on s'apperçoive bien qu'il infirme le vôtre autant qu'il peut, & ſe détermine enfin pour celui qui eſt plus ſuivi, en déclarant que ſi la Volaille n'eſt pas abſolument défenduë par la Régle,

l'est par les devoirs de la Profes-
Religieuse. *Quæ si non sunt probi-
ex vi verborum regulæ, non minus
e probibitæ ex vi professionis Monas-
e, quæ volatilium delicias Regum
viviis reliquit.*

Après ces autoritez si respectables,
aisse à penser quels Sçavans vôtre
emand a pû consulter parmi vous,
s'il cherchoit autant à s'instruire
les consultant, qu'à appuyer son
timent relâché.

La mauvaise querelle qu'il fait ici
Pere *Martene*, seulement parce
'il le croyoit d'abord de son parti,
qu'il s'est trompé, prouve bien le
ntraire. Son raisonnement, dit-il,
rlant du Passage que je viens de
pporter, n'a ni justesse ni solidité,
ne fait pas honneur à Saint Benoît,
n multum honoris facit S. Benedicto,
ce qu'il suppose une omission con-
lérable dans la Régle. Enfin, ajoû-
-t'il, ce Pere se contredit, & il ne lui
oit plus libre de se déterminer, & de
: pas demeurer neutre, après avoir
pporté tous les sentimens, & com-
e laissé une entiere liberté à un cha-
in de choisir. Voilà le grand Grief.

Le P. Martene s'est servi de la liberté qu'il a laissée à tout le monde, & s'est déclaré contre la Volaille avec les Auteurs les plus respectables. Mais pour revenir à son raisonnement, qu'on trouve si mauvais ; n'est-il pas fondé sur la Régle même ? Et cette Régle ne nous commande-t'elle pas d'affoiblir ce corps de mort ; qui nous livre tous les jours mille combats, & de le réduire en servitude par des mortifications continuelles, & particuliérement par l'abstinence & les jeûnes ? Ne nous interdit-elle pas toutes sortes de plaisirs, même les plus innocens ? Et enfin, ne nous propose-t'elle pas un état de perfection peu différent de celui des anciens Moines d'Orient ? Il ne faut que l'ouvrir & parcourir les Chapitres 4. 5. 6. 7. & plusieurs autres pour s'en convaincre.

Nous avons fait Profession de cette Régle, & nous nous sommes engagez, par la promesse que nous avons faite de la conversion de nos mœurs, à tendre à cet état de perfection qu'elle nous propose. Voilà les obligations de nôtre Profession.

Voyez présentement si on peut les concilier avec une nourriture délicieuse, & avec l'usage des viandes qui ont toûjours passé pour les viandes délicates.

Nôtre Pere Saint Bernard étoit si persuadé du contraire, qu'il se faisoit un scrupule dans ses plus grandes maladies, de mêler quelques goûtes d'huile & de miel avec un peu de farine détrempée dans l'eau, pour réchaufer son estomach. « Mon fils, » disoit-il à un de ses Religieux, « si « vous sçaviez quelles sont les obliga- « tions d'un Moine, vous ne mange- « riez pas un morceau qui ne fût dé- « trempé de vos larmes. » *Fili mi, si Monachi obligationem nosses, omnis buccella quam edis lachrymis irriganda foret.*

C'est ainsi qu'ont raisonné tous les Saints de nôtre Ordre, tous les Réformateurs, tous ceux qui ont un peu étudié la Régle. Et c'est sur ces mêmes principes, que les premiers Peres de vôtre Réforme se sont cru obligez en rétablissant l'abstinence parmi vous, de fermer toutes les avenuës au moindre relâchement sur ce point essentiel de la Régle.

Qu'on parcoure toutes les anciennes coûtumes & celles mêmes que vôtre Pere Allemand vient de donner ; qu'on cherche où il est parlé de de la nourriture, quels étoient les alimens ordinaires, & on trouvera qu'il n'y est fait mention que d'herbes & de légumes *fabas & olera* & très-rarement de Poisson.

A l'égard des Oiseaux; il n'y a pas un seul endroit où il en soit parlé; ce qui fait voir, que la permission des Peres du Concile d'Aix-la-Chapelle n'a jamais été regardée que comme une pure tolérance, qui ne devoit avoir aucune suite. Je n'en trouve en effet aucun vestige dans le dixiéme Siécle, & il paroît qu'on n'en a plus usé depuis.

L'usage de la graisse a duré davantage, quoiqu'expressément défendu par la Régle, parce que la graisse paroissoit moins contraire à l'esprit de nôtre Saint Fondateur, que la Volaille, qui a toûjours passé pour une viande délicate, & tout-à-fait opposée à l'esprit de pénitence, qui doit faire le caractere d'un vrai Benedictin.

Ce seroit ici le lieu de vous parler

de nos premiers Peres de Citeaux, qui s'étoient fait un point capital de pratiquer la Régle à la lettre, & de vous faire voir en peu de mots l'éloignement qu'ils ont fait paroître pendant plus de trois Siécles pour le moindre relâchement sur l'abstinence. Mais vous trouvez qu'ils ont poussé les choses trop loin, & qu'ils n'ont pas eû assez d'égard pour la foiblesse de nôtre nature; & c'est aussi, dit vôtre Allemand, en finissant sa belle Dissertation, ce qui les a d'abord fait tomber de l'état éminent où ils étoient.

Nous avons Mon Reverend Pere, de grandes preuves du contraire; & tous les Monumens de nos Monasteres, les pierres même semblent nous crier que nous habitons des Lieux Saints, & que nos peres les ont sanctifiez pendant plus de deux cens ans par l'exercice de toutes sortes de vertus.

La sevérité avec laquelle on punit en 1205. l'Abbé de Pontigni, troisiéme Pere de l'Ordre, pour avoir fait entrer la Reine de France dans son Monastere, quoiqu'elle eût dispense du Pape & permission de l'Abbé de Ci-

teaux, & pour l'y avoir laissée séjourner avec toute sa Cour, est une preuve bien éclatante que la discipline étoit encore dans toute sa force plus de cent ans après la fondation de Citeaux.

Il fut interdit de l'Autel pendant plus de six mois, sans pouvoir même prendre sa place au Chœur, condamné à jeûner au pain & à l'eau, & à subir d'autres peines aussi mortifiantes. On l'auroit même déposé si l'Archevêque de Rheims, qui étoit grand ami de l'Ordre, & à qui on ne pouvoit rien refuser, n'étoit intervenu avec plusieurs autres Evêques, & n'avoit intercedé pour lui.

Sous le Régne de Saint Loüis, nos Peres alloient encore à la Campagne dans le tems de la moisson, scier les bleds & faire les vendanges.

L'esprit de simplicité qui faisoit dans les premiers tems le caractere des Peres de Citeaux, autant que la pénitence, n'étoit pas éteint vers le milieu & vers la fin du 13^{e}. Siécle. On ne pouvoit encore souffrir dans les Eglises ni Tableaux, ni Peintures, ni ouvrage de Sculpture; les orne-

[redacted]

mens de ſoye n'étoient preſque pas permis. On recevoit à peine ceux dont on faiſoit préſent; mais il étoit abſolument défendu d'en acheter. Et pour arrêter tout ce qui pouvoit donner quelqu'atteinte à cet eſprit de ſimplicité, le Diacre & le Sous-Diacre ne ſe ſervoient de Dalmatiques, que lorſque l'Abbé chantoit la Meſſe. Il y avoit enfin beaucoup plus d'obſervances dans tous nos Monaſteres plus de trois cens ans après la fondation de l'Ordre, qu'il n'y en a aujourd'hui dans les Abbayes d'Allemagne, les plus régulieres. Voyez après cela s'il eſt déchû, comme vous dites, preſqu'auſſi-tôt qu'on l'a vû naître, & ſi la trop grande auſtérité l'a d'abord fait tomber.

On peut dire que les Allemands ſont les premiers qui ayent donné occaſion au relâchement, en demandant permiſſion de ſervir de la viande aux Hôtes, ſous prétexte qu'ils n'avoient pas de Poiſſon. Car ces permiſſions n'ont pas été plûtôt accordées, que les Moines imparfaits en voulurent manger; & le deſordre s'introduiſit avec tant de rapidité, qu'il

fut impossible depuis d'y remédier, quelques mesures qu'on ait pû prendre.

L'inclination naturelle de défendre nos Peres injustement attaquez, m'a insensiblement engagé beaucoup plus avant que je n'avois prévû. Desormais je serai plus court; cependant j'avois encore bien des choses à vous dire sur vôtre Dissertation; mais il faut finir & c'est assez parlé sur une matiere dont nous n'aurions jamais dû être obligez de nous entretenir. La premiere fois que j'aurai l'honneur de vous écrire, j'entamerai la seconde Dissertation, où vous parlez du Breviaire de Clugni & de l'Office divin. La matiere me paroit plus importante & plus digne de nos entretiens, & enfin elle interesse davantage. Mais c'est à condition que je ne vous serai pas à charge. Je sçai ce que c'est que les Sçavans; parlez-moi sincerement; vos Etudes sont fort sérieuses. Si j'ai le loisir de vous écrire, l'édition qui vous occupe, ne vous permet peut-être pas de lire mes Lettres. Elles seront, encore une fois, les plus courtes qu'il me sera possible.

Février 1727.

ARTICLE XV.

DISSERTATION SUR L'AIR Maritime, à Marseille, brochûre 4°. pages 20. Réponse à la Dissertation sur l'air Maritime, à Marseille, chez..... Brebion pages 17. 4°.

CE n'est point ici une de ces questions de Physique qui ne sont que curieuses; c'est une dispute des plus intéressantes pour Marseille & toutes les Villes Maritimes, & pour les Peuples qui habitent les Côtes de la Mer, puisqu'il s'agit de sçavoir si l'air qu'on respire sur les bords de cet Elément est pernicieux, s'il fait de funestes impressions sur les poumons, s'il désséche les corps, & s'il cause des phtisies.

Monsieur *Bertrand* Avocat d'abord, & aujourd'hui Médecin à Marseille, plaide pour l'air maritime: *il entreprend*, dans sa Dissertation, *de prouver que l'air maritime n'est pas si dangereux qu'on le pense, & que le voisinage de la Mer n'a rien de contraire à la santé.*

Monſieur *Gerin*, Lieutenant Général de l'Amirauté de Marſeille, Commandeur de l'Ordre de Saint Lazare & Académicien de la nouvelle Académie établie à Marſeille ſous la protection de M. le Maréchal Duc de Villars, répond à la Diſſertation de Monſieur *Bertrand*, & ſoutient que cet Auteur épris d'un amour mal placé pour l'air de ſa Patrie, lui attribuë une benignité imaginaire, qu'il inſpire aux phtiſiques une ſécurité fatale, en un mot, que l'air maritime eſt dangereux pour la ſanté.

Le Médecin convient en commençant, que c'eſt-là le ſentiment commun : mais il le traite de *prévention publique*, *d'erreur vulgaire*, *d'erreur populaire*. Ce début fait naître dans l'eſprit du Lecteur un préjugé fâcheux contre l'opinion de M. Bertrand. *Le Public*, *le Vulgaire*, *le Peuple*, ne forme point en ces ſortes de matieres, ſes ſentimens ſur des raiſons conjecturales & ſyſtématiques dont il n'eſt pas capable ; il ne les tire que de l'expérience ſeule, & de ce qu'il voit arriver tous les jours à ſes yeux. C'eſt donc avoüer, dès l'entrée que l'on combat

l'expérience, & une expérience ancienne & générale; c'est-à-dire, ce qu'il y a de plus décisif en ce point.

Le Magistrat, de son côté, semble prévenir ses Lecteurs contre lui-même par les loüanges qu'il prodigue à son Adversaire & l'idée qu'il en donne. Ce ne sont que politesses. « M. « Bertrand, dit-il, seme des fleurs « sur les matieres les plus ingrates. « Les Gens de Lettres sont prévenus « depuis long-tems avec justice, qu'il « est parfaitement versé dans la Phy- « sique, & dans la Médecine: c'est « un ingenieux, un Eloquent Au- » teur ». Ainsi parle Monsieur Gerin de son Adversaire. Pour lui, « il se tient » heureux que la vérité dont il em- « brasse la défense n'ait pas besoin des « tours artificieux de l'Eloquence; « animé par cet avantage, il ose avec « une hardiesse que ne lui auroient ja- « mais inspiré ses propres forces, at- « taquer le nouveau systême ».

Au reste, les politesses ne diminuent rien ici de l'ardeur & de la force. On poursuit l'Adversaire jusques dans les retranchemens; on adopte son plan, & l'on tire, comme lui, les preuves &

de la raison, & de l'autorité d
l'expérience.

La raison de Monsieur Bertran
faveur de l'air maritime, est qu
air n'est point salé comme on le
communément. Les parties de s
peuvent, selon lui, s'élever dans
avec les vapeurs, ni y demeurer su
duës; deux choses les en empêch
leur pesanteur & leur figure; car
longues, roides & cylindriques,
présentent plus de superficie à l
qui leur resiste plus qu'aux parti
d'eau qui sont longues & fléxible
figure de ces parties de sel fait en
qu'elles ne sçauroient être suscept
du mouvement qui devroit les él
Monsieur Bertrand le prouve p
qu'étant roides elles ne peuven
monter en tournoyant comme
les particules d'eau : c'est pour
que sous la Zone torride la supe
de la Mer est plus salée qu'en tou
tre endroit. Le Soleil enleve b
coup de particules d'eau & les pa
salines restent, ou retombent b
tôt, dans la Mer.

Monsieur Gerin montre au
traire qu'il s'échape beaucoup de

ties ſalines de la Mer, qui ſe mêlent dans l'air. En effet, ces parties ſalines ne ſont pas plus peſantes que les parties terreſtres, & celles des autres corps hétérogènes mêlez dans la Terre. Cependant ces parties terreſtres s'élevent continuellement dans l'air, s'y mêlent & y demeurent ſuſpenduës. C'eſt pour cela que l'air eſt plus peſant au pied des montagnes que ſur leur ſommet. La peſanteur des parties du ſel ne doit donc pas les empêcher de ſortir pareillement de la Mer & de ſe mêler dans l'air. Bien plus, tout corps fluide tel que la Mer ayant ſes parties dans un mouvement continuel, les autres parties hétérogènes des corps groſſiers, & plus terreſtres, qui s'y trouvent mêlées ſont également agitées & même plus diviſées entr'elles dans la Mer que dans la Terre; il en ſort donc plus de la Mer que du ſein de la Terre, ou ces mêmes parties ſont plus embarraſſées, plus tranquilles, & par conſéquent plus difficiles à s'émouvoir. Or de tous les corps hétérogènes confondus dans l'eau de la Mer, le ſel y dominant, il eſt impoſſible qu'il ne s'éleve conti-

nuellement de la Mer plus de particules ſalines que de tout autre corps hétérogène. Et c'eſt en effet ce qui arrive : une experience conſtante confirme cette vérité. Les météores que ſont-ils autre choſe que des particules terreſtres, des parties de ſels différens, élevées de la Terre & plus encore de la Mer, & réünies dans la moyenne région de l'air. Les broüillards même de la Mer, qui, par leur épaiſſeur & leur poids ne montent ſouvent qu'à la hauteur des maiſons, ne prouvent-ils pas qu'il s'éleve de cet élément, des parties de corps terreſtres & groſſiers, & pour le moins auſſi peſans que le ſel. Ajoûtons une réfléxion à celle de Monſieur Gerin. Dans toutes les eaux minerales, les parties des mineraux incomparablement plus peſantes que celles de l'eau n'y reſtent-elles pas ſuſpenduës : d'où viennent ces impreſſions funeſtes qui ſe font ſur les nerfs & ſur les parties internes de ceux qui travaillent aux mines & hors des mines mêmes, ſur les Ouvriers qui travaillent en plomb, en étain, & ſur tout en vif-argent, dont l'on trouve même, dit-on, des amas

considérables, dans leur cerveau, ou dans leurs visceres, sinon, des particules qui s'exhalant de ces corps & des mines, se mêlent dans l'air qui s'élevent assez haut & s'y soutiennent assez longtems pour qu'en respirant l'air on les reçoive avec lui ? Le cuivre, le fer, l'etain, le plomb, le vif-argent, ont-ils donc leurs parties plus legeres que l'air, ou moins pesantes que le sel ?

La cause du mouvement des parties salines est la seconde que M. Gerin fait valoir : l'eau a certainement ses parties plus pesantes que celles de l'air ; elles ne laissent pourtant pas de s'élever dans l'air, & de s'y soûtenir. Cela est évident, & Monsieur Bertrand ne le nie pas. Mais d'où vient cela ? Il peut y avoir plusieurs causes de cette élévation. La plus naturelle & la plus ordinaire est, que les particules d'eau jointes à des particules de feu qui s'élevent continuellement de la Terre & de la Mer, composent une molecule plus legere qu'une pareille molecule d'air. Il en est de même des parties de sel. Les parties de feu les remontent & s'y

joignent aussi-bien qu'aux particules d'eau. Donc, bien que de soi & prises séparément, elles soient plus pesantes que les parties de l'air, néanmoins jointes aux parties de feu qui s'élevent de la Terre & de la Mer, elles composent des molecules plus legeres qu'une égale molecule d'air: celle-ci pourra par conséquent, par son poids, obliger celle-là de lui ceder la place inferieure & de s'élever. C'est pour cela que dans les chaleurs de l'Eté, les vapeurs s'élevent davantage, parce qu'il y a plus de particules ignées jointes aux particules d'eau. Ce que ces particules ignées font à l'égard des particules d'eau, elles ne peuvent manquer de le faire de même à l'égard des particules de sel & de tous les corps terrestres qui s'élevent de la Terre & de la Mer. Elles s'y joignent: leur molecule se trouve par-là plus legere qu'une égale molecule d'air grossier, & celle-ci, à raison de son plus grand, poids doit la chasser du plus bas lieu & la pousser en haut.

La superficie de la Mer est plus salée sous la Zone, qu'en tout autre en-

droit. En passant d'abord ce fait à son Adversaire, Monsieur Gerin en cherche les causes & en trouve, en cas de besoin, de très-ingenieuses & très-Physiques. Ce pourroit être, dit-il, le mouvement diurne de la Terre sur son axe. Car il est évident que ce mouvement est beaucoup plus considérable vers l'équateur que vers les poles : il doit donc y pousser les parties les plus susceptibles de mouvement ; c'est-à-dire, les plus pesantes : il doit donc s'y trouver plus de parties de sel ; & il doit y avoir vers les poles plus de parties d'eau & moins de sel. Ce mouvement doit encore tirer du fond de la Mer & élever à la superficie plus de parties salines. Mais si ce fait est vrai, l'air maritime des païs chauds doit être plus nuisible aux Phtisiques que celui des païs froids, puisqu'il s'éleve dans ceux-là plus de particules salines que dans les autres : conséquence aussi funeste pour nous, dit Monsieur Gerin, qu'elle seroit contraire au but de Monsieur Bertrand. Mais ce fait n'est point conforme à la vérité : je tiens d'un Auteur Classique, continuë l'ingenieux Aca-

démicien, que ſous la Zone torride la Mer eſt au contraire moins ſalée à ſa ſurface, qu'elle ne l'eſt à la ſurface des autres endroits. Lorſqu'on fait le ſel, dit Monſieur Bertrand, après Monſieur Regis, ſi on diſpoſe à la hauteur de deux ou trois pouces de petits batons ſur la ſurface de l'eau ſalée qui s'évapore, on les verra chargez d'un glacis de ſel. Il en conclut que le ſel qui s'évapore ne monte pas bien haut. J'en conclus, reprend Monſieur Gerin, que ſi un ſel ſenſible & groſſier s'éleve à cette hauteur, les particules ſalines diviſées, atténuées & jointes à d'autres eſprits, peuvent devenir volatiles & être pouſſées à un degré d'élévation conſidérable.

C'eſt ainſi qu'il profite des preuves mêmes que ſon Adverſaire allegue pour ſa défenſe. Que ſera-ce donc des objections que cet Adverſaire s'eſt faites, & que voici? Les pierres les plus dures des Edifices, ſituez ſur le bord de la Mer, ſont toutes carriées & rongées, tandis que celles qui ne ſont pas expoſées à cet air, ſe conſervent ſaines & entieres. Quelle imagination que d'attribuer cet effet au

ſeul effort de l'air humide de la Mer agitée par des vents plus continuels & plus violens ? Les Ponts bâtis ſur les Rivieres, en butte aux vents & à l'humidité, ſouffriroient le même outrage.

On voit le ſel marin criſtaliſé à la ſuperficie des murailles qui ſont dans la même expoſition : c'eſt, dit Monſieur Bertrand, que les matériaux, le ſable, la chaux dont les maiſons de Marſeille ſont bâties, ſont pleins de ſel, qui, liquéfié & fondu par un air humide, ſe répand ſur la ſurface extérieure. Mais, reprend M. Gerin, ſi cela eſt, les autres Edifices de la Ville conſtruits avec les mêmes matériaux paroîtroient dans les tems humides également incruſtez de ſel.

On ſent un goût ſalé aux fruits cueillis dans les terres voiſines de la Mer. C'eſt que les vagues venant à ſe briſer ſur le rivage, l'eau qui réjaillit s'éparpille en l'air, & les vents l'emportent au loin dans les terres voiſines où elle retombe ſur les fruits. M. Gerin ſe récrie, il eſt étrange qu'on veüille nous faire accroire que les vents portent réguliérement toutes les an-

nées, ſur les fruits du voiſinage de la Mer, juſqu'à l'éloignement même de deux lieuës, le ſel marin dont ils ont le goût. On remârque au contraire que quand les broüillards élevez de la Mer viennent à s'étendre dans la Campagne, ils alterent le goût naturel des fruits & brûlent les herbes qui ſont plus tendres.

Les Galons & les Ouvrages brodez en or & en argent, ſont d'abord ternis par l'air marin. Si c'étoit l'humidité qui les ternît, comme le prétend Monſieur Bertrand, ils ne conſerveroient pas leur éclat à Paris & à Lyon, où l'air eſt plus humide qu'à Marſeille; ce ſont donc les particules ſalines répanduës dans l'air qui cauſent la roüillure qui les flétrit.

Les autres raiſons de M. Bertrand en faveur de l'air maritime ſont, ſa pureté & ſa temperature; mais fût-il encore cent ſois plus pur & plus temperé, il eſt pernicieux, ſi ſa ſalure eſt bien prouvée: venons à l'autorité.

Monſieur Bertrand cite, en faveur de l'air maritime, Celſe, Aretée, Pline & Galien, qui conſeillent aux Phtiſiques la navigation & une lon-

gue navigation, ou du moins le voisinage de la Mer, parce qu'ainsi l'a remarqué Mercurial, l'air maritime n'est pas moins propre à consolider les ulceres des poumons, que ceux des parties externes. Dans les derniers siecles, Sennat Perdulcis & Mercatus, ont été du sentiment des Anciens. Pour les modernes, M. B. avoüe qu'il ne peût les citer soit qu'ils n'ayent osé s'opposer au torrent de la prévention; soit qu'ils s'y soient laissez entraîner eux mêmes.

A ces autoritez, M. G. repond judicieusement, que l'antiquité en nous laissant une liste très-courte & très-exacte des Phtisiques-fortunez, qui ont echappé à l'épreuve mortelle de la navigation, ne nous a pas rapporté, avec la même franchise, le nombre de victimes de cette erreur, qui n'ont jamais revû leur chere patrie. Que c'est au sel marin mêlé dans l'air que ces Anciens attribuoient la vertu de dessecher l'ulcere, & de le consolider; qu'il s'ensuit donc contre le principe fondamental de M. Bertrand, que l'air Marine est impregné de particules salines, & que les Anciens & les Modernes sont

point,
i ſie faſſe
. gens de
; à Mar-
premiers
e les au-
ı & l'air
pluſieurs
Mer, joint
s exhalai-
oups plus
Mais c'eſt
comme à
hriſie doit
il prétend
vigation,
a très-petit
conſéquent
es Mouſſes
iſſent, dit-
c'eſt le tra-
qui les fait
r la même
eſt l'âge de

d'accord ſur cela ; au lieu qu'il n'y a qu'un très-petit nombre d'Anciens qui ſoient pour la ſalubrité de l'air maritime ; que tous les Modernes au contraire reconnoiſſent que cet air eſt un poiſon pour les Phtiſiques ; que les gueriſons dont parlent ceux-là, pourroient être l'effet d'un tempérament ſingulier, ou de l'inaction, & de la tranquilité ſeule ; que ce n'étoit pas du voyage de la Mer qu'ils attendoient la gueriſon de leurs malades étiques, mais de leur ſéjour en Egypte, où le débordement du Nil rend l'air plus épais & plus humide ; que la pratique d'un ſeul Médecin comme *Mercurial* quelque habile qu'il ſoit, ne doit point l'emporter ſur celle de tous les Sçavans Modernes, qu'il ne ſera jamais permis à un Phtiſique ſenſé de naviger avec l'Auteur de la Diſſertation, tandis qu'il verra tous ſes Compagnons fuïr la Mer pour aller ſe nourrir des broüillards de la Saone ou de la Seine, ou même ceux de la Sorgue.

Enfin, l'expérience répond à la pratique générale & tout ce que M. Bertrand rapporte ſur cela eſt ſans

fondement. 1°. On ne voit point, quoiqu'il en dise, que la Phtisie fasse beaucoup plus de grace aux gens de Mer qu'aux personnes fixées à Marseille; & s'il est vrai que les premiers en soient moins frappez que les autres, c'est que la situation & l'air particulier bien différent à plusieurs égards de celui de la pleine Mer, joint à l'acrimonie qu'il reçoit des exhalaisons de la Mer, portent des coups plus prompts & plus violens. Mais c'est toûjours à la salure de l'air comme à l'agent principal, que la Phtisie doit sa naissance. 2°. Ceux qu'il prétend avoir vû gueris par la navigation, sont, de son propre aveu, en très-petit nombre, & ne peuvent par conséquent fonder l'expérience. 3°. Les Mousses qu'on envoye sur Mer croissent, dit-il, extraordinairement; c'est le travail & l'exercice continuel qui les fait croître, & ces causes ont la même vertu sur Terre, leur âge est l'âge de croître. A l'égard de leur embonpoint prétendu & celui des Matelots, Monsieur Gerin en appelle aux yeux du Public. On ne s'est point apperçu que ceux-ci fussent plus nourris que

les Païſans. Les uns & les autres ſont ordinairement maigres à cauſe de leurs travaux continuels ; & s'il eſt quelque différence entr'eux, c'eſt que les Païſans pouſſent communément leurs jours juſqu'à une heureuſe vieilleſſe, tandis que les Matelots fourniſſent à peine la moitié de leur carriere.

C'en eſt aſſez pour faire juger de ces deux Ouvrages. Ils ſont l'un & l'autre bien écrits, & l'on ne voit pas que l'éloquence & les forces du jeune Magiſtrat, quoiqu'il en diſe, ſoient ſi fort au-deſſus de celles du vieux Médecin. Sa Diſſertation montre un bon Phyſicien, un eſprit vif & pénétrant, & cultivé par l'étude, un Ecrivain correct, & élégant, qui penſe avec juſteſſe & qui s'exprime avec autant de feu que de politeſſe en parfaitement honnête homme. Dans un âge où l'on ne connoit guéres que le plaiſir; dans une Charge d'une conſéquence d'un détail immenſe, & dans la multitude infuſe d'affaires qu'elle lui fournit chaque jour; malgré les rapports différens qu'elle lui donne à la Cour, & ſur les Côtes,

dans tous les Ports de l'Europe & dans toutes les Echelles du Levant, remplissant tous ses devoirs avec la derniere exactitude & avec cette probité & cette application qui lui attire également l'estime & l'approbation de la Cour & de la Province, des François & des Etrangers, des Grands & des Petits, il trouve encore le tems de faire non seulement ces Discours Eloquens qu'il prononce à l'ouverture des Audiences, mais encore des Dissertations sçavantes & des Piéces de Vers dignes d'être lûës & applaudies dans les Académies les plus fameuses. Pour quelles occupations ne trouve-t'on pas du tems quand la sagesse & la vertu en font la distribution ?

ARTICLE XVI.

SUITE DE LA DISSERTATION adressée au P. Sanadon.

LA nouvelle méprise dont il s'agit au sujet du *summa* & du *ima* d'Horace, consiste en ce que Monsieur Dacier en fait deux contre parties régulieres, qui se répondent par accords, de la même maniere que ce que nous appellons la Basse & le Dessus dans un même air. Cette méprise, comme vous le voyez, est indépendante des deux précédentes : car quand Monsieur Dacier ne se seroit pas trompé en faisant de la Basse le Dessus, & du Dessus la Basse, il seroit toûjours en faute d'avoir fait deux parties réglées de Basse & de Dessus, de deux Tons, où Horace n'a envisagé d'autre rapport que celui de l'opposition qu'il y a entre le plus grave & le plus aigu.

J'ai donc ici deux choses à prouver : 1°. que Monsieur Dacier a fait réellement deux parties du *Summa* & du *ima* d'Horace ; 2°. Qu'Horace ne dit rien dans cet endroit qui marque

ce que nous appellons deux parties ſur un même air.

Que Monſieur Dacier ait fait deux parties régulieres & qui ſe répondent par accord du *ſumma* & du *ima*, il ne faut que lire ſa Traduction & ſes Remarques pour en être convaincu. Voici d'abord la Traduction.

« Il n'auroit fait que dire, ô Bac-
» chus, tantôt *en chantant le Deſſus*,
» tantôt *en chantant la Baſſe* ». Ce qui ſignifie que cette chanſon dont le commencement ou le refrein étoit, *ô Bacchus*, avoit un Deſſus & une Baſſe, & que Tigellius chantoit tantôt la Baſſe & tantôt le Deſſus de cette chanſon. En effet, on ne peut exprimer d'une maniere plus poſitive en notre langue les deux parties d'un air qui auroit un Deſſus & une Baſſe chantante. Deſorte que ſi nous voulions parler d'un Muſicien, qui nous eût chanté tour à tour les deux parties du fameux *Duo* de l'Opera de Phaëton, *Hélas une chaine ſi belle*, & qui nous eût répété cet air juſqu'à l'importunité, nous ne pourrions mieux nous expliquer qu'en diſant, qu'il nous l'auroit rebattu cent fois, tantôt en chan-

tant la Basse , tantôt en chantant le Dessus; & puisque cette maniere de parler en notre Langue exprime ce que nous appellons parties ou contre-parties d'un même air, on ne peut pas douter que Monsieur Dacier faisant dire à Horace, que Tigellius chantoit tantôt la Basse, tantôt le Dessus de l'air, ô *Bacchus*, il n'ait prétendu que le *summa* & le *ima* d'Horace marquoient & signifioient expressément la Basse & le Dessus de ce même air.

Mais quand la Traduction n'exprimeroit pas aussi formellement qu'elle fait, ces deux prétenduës parties de Basse & de Dessus, les Remarques de Monsieur Dacier ne nous laisseroient pas la liberté d'en douter; car voici comme il s'y exprime: « Horace dit donc, que Tigellius chantoit » si opiniâtrément, quand la fantaisie l'en prenoit, qu'après avoir *chanté long-tems le Dessus*, il chantoit » *en suite la Basse* en s'accompagnant » du Tetrachorde ».

C'est-à-dire, selon Monsieur Dacier, que le Tétrachorde, dont Tigellius accompagnoit sa Basse chantante, faisoit le Dessus contre cette

Baſſe, & tantôt la place de Deſſus chantant : il l'entend ſi bien de la ſorte, qu'il en conclut, *qu'on peut inférer de ce paſſage, que le Tétrachorde étoit ordinairement un Deſſus*, & quelques lignes plus bas, *que la Muſique des Anciens avoit des parties.*

Je ne m'arrête point, quant à préſent, aux conſéquences ſçavantes qu'il tire de ces deux prétenduës parties ; mais de ces conſequences mêmes, j'en tire une plus juſte que les ſiennes, & qui fait à mon ſujet ; c'eſt que par le *ſumma* & le *ima* d'Horace, & par ces termes de la Traduction, *tantôt en chantant le Deſſus, tantôt en chantant la Baſſe*, Monſieur Dacier à entendu deux contreparties d'un même air la Baſſe & le Deſſus.

Or il eſt tout viſible, M. R. P. qu'il n'y a rien dans cet endroit d'Horace qui déſigne le moins du monde ce que nous appellons la Baſſe & le Deſſus d'un même air ; qu'il ne s'y agit point du tout de deux parties de caractére diférent, mais de deux Tons entierement oppoſez, & qui n'avoient d'autre rapport entre eux que celui de l'oppoſition qu'il y a entre le plus ai-

gu & le plus grave; & qu'er
n'en falloit pas davantage p
que prétendoit Horace, qui
uniquement de faire sentir la b
rie d'un Musicien fantasque
chantoit tantôt sur le ton le plu
tantôt sur le ton le plus bas. Da
ce que j'ai dit & prouvé ci d
du rapport que le *summa* &
avoient aux deux cordes dorr
du Tétrachorde, *Hypate* &
me dispense d'entrer ici dans u
grand détail sur un point qui
besoin d'autre preuve.

En voilà bien assez, ce me se
M. R. P. sur le *summa* & le *ima*
race; non pas que, si l'on m'
fioit, je ne puisse trouver enco
nouvelle méprise sur ces deux
en ce que Monsieur Dacier si
entre le *ima* & le Tétrachord
sorte de rapport qu'il ne rec
point entre le *summa* & le mên
trument, quoique l'un de ce
mots n'y ait pas plus de rappc
l'autre, mais il est tems de finir
point; & après avoir articulé
prises bien comptées sur ce
mots *voce*, *summa*, & *ima*, i

Février 1727.

voir combien nous en pourrons trouver sur les deux qui nous restent, c'est-à-dire sur le *resonat*, & sur le *chordis quatuor*.

Quand tout ce que j'ai dit jusqu'ici, M. R. P. ne prouveroit pas démonstrativement qu'on ne peut parvenir au vrai sens de la pensée d'Horace en cet endroit, qu'en expliquant le *summa* & le *ima* de cet Auteur rélativement aux quatre cordes du Tétrachorde, je suis persuadé que vous en demeureriez convaincu par le détail que je vais vous faire des égaremens & des suppositions chimériques dans lesquelles s'est perdu Monsieur Dacier, en s'écartant de cette route, l'unique qui fût bonne.

Monsieur Dacier en traduisant le *summa* & le *ima* sans aucune relation aux quatre cordes dont parle Horace, s'étoit bien aperçû, que n'ayant fait aucun usage de ces quatre cordes, elles lui restoient dans la main ; & que comme Horace ne les avoit pas citées pour rien, il falloit bien que lui, Traducteur & Commentateur trouvât moyen d'en faire quelque chose. Sur cela, il prend noblement son parti, &

ne pouvant en faire rien de mieux, il en fait un Tétrachorde : c'est-à-dire, que d'un Tétrachorde purement en idée, il en fabrique un Tétrachorde réel ; premiere supposition fausse & chimérique, dont il n'y a pas le moindre fondement dans Horace.

En effet, qu'on tourne comme on voudra les paroles de ce Poëte, je défie qu'on y trouve autre chose que les quatre cordes d'un Instrument, conçûës telles qu'elles sont dans l'Instrument, & non l'Instrument même. Car supposons pour un moment que ces termes d'Horace, *resonat chordis quatuor*, signifient réellement ce qu'il plaît à Monsieur Dacier contre toute régle de Grammaire & de construction, de leur faire signifier ; c'est-à-dire, qu'ils marquent une sorte de contrepartie entre le Tétrachorde & la Basse chantante ; ces termes se reduiroient alors à exprimer que Tigellius en chantant prenoit tantôt le plus haut ton, *modò summâ voce*, tantôt celui, *modò hac*, qui fait la Basse contre les quatre cordes du Tétrachorde, *resonat chordis quæ quatuor ima*. On comprendroit fort bien par là que le

on dont chantoit Tigellius étoit de·
ature à faire la Basse contre le Tetra-
horde, mais non pas qu'il la fît ac-
uellement contre ce Tétrachorde,
i que Tigellius l'eût en main, com-
me le dit expressément Monsieur Da-
ier. Car pour qu'on pût l'entendre
e la sorte, je dis même en prenant à
ebours, comme le fait Monsieur
Dacier, la signification de tous les
mots, il faudroit qu'il y eût dans la
phrase *resonabat*, & non pas *resonat*;
& qu'on fît dire à Horace; *modò hac
voce quæ ima resonabat chordis qua-
tuor*, comme il auroit dû le dire, s'il
eût voulu marquer que Tigellius en
chantant faisoit la Basse contre le Té-
trachorde; mais il ne dit point *quæ re-
sonabat*, il dit simplement *quæ resonat*;
c'est-à-dire, *quæ solet resonare*; &
Monsieur Dacier est obligé de le ren-
dre ainsi lui même dans son explica-
tion, où il dit, « tantôt avec sa Basse
» qui *fait* la contrepartie avec le Té-
» trachorde ».

Or pour marquer un accompagne-
ment actuel il faudroit dire, non *qui
fait*, mais *qui faisoit* la contrepartie
avec le Tétrachorde; & tant qu'il

chantoit Tigellius, étoit c
fait ordinairement la Basse c
Tétrachorde.

Supposons par exemple, M
qu'en vous faisant l'éloge d'u
voix que j'aurois entenduë,
disse, pour vous marquer le c
re de cette voix, qu'elle étoit
qui fait la Basse contre les flût
tendrois-je par là que le mêm
me eût chanté & joüé de la
même-tems? Non sans dout
chose seroit assez difficile dan
tique. Or il est certain qu'
n'en diroit pas davantage qua
me on expliqueroit le *resonat*
sens de Monsieur Dacier; & q
marquer un usage actuel &

tion, que pour fixer, ſur la notion commune qu'on avoit du Tétrachorde; les tons diférens ſur leſquels chantoit Tigellius.

Mais enfin, en dépit d'Horace, voilà le Tétrachorde fabriqué de la façon de Monſieur Dacier; & par ce qu'il n'eût ſervi de rien de le fabriquer, ſi on ne le mettoit en œuvre, il ne balance pas à le mettre entre les mains de Tigellius & de le lui faire toucher par maniere d'accompagnement : ſeconde ſuppoſition de M. Dacier auſſi chimérique & auſſi mal fondée que la premiere: car premierement il n'y a pas un mot dans Horace qui puiſſe faire ſoupçonner, ou même deviner en aucune maniere, que Tigellius touchât le Tétrachorde en chantant. Il y eſt parlé des quatre cordes qui compoſoient cet Inſtrument, & il n'y eſt rien dit de plus.

Monſieur Dacier en ſecond lieu a d'autant plus de tort de mettre cet Inſtrument entre les mains de Tigellius, que nous ne voyons nulle part qu'il s'en ſoit jamais eſcrimé. S'il étoit célébre à la Cour d'Auguſte, c'étoit uniquement par le talent de ſa

quand il s'agit d'un Auteur de la premiere volée, & du siécle d'Auguste, qu'il sçavoit sa Langue, & qu'il la parloit correctement; de sorte que lorsque le sens qu'on lui donne ne peut subsister qu'en supposant qu'il a parlé contre les Régles de la Langue, contre les principes de la construction Latine, & contre l'usage des meilleurs Auteurs, on est en droit de conclure qu'il n'a point dit ce qu'on lui fait dire: Appliquons ce principe à Horace dans la question presente.

Monsieur Dacier met un Tétrachorde entre les mains de Tigellius & suppose qu'il en accompagnoit sa voix qui faisoit la Basse, tandis que le Tétrachorde faisoit le Dessus; & il fonde son sentiment sur ces paroles d'Horace, *hac voce quaima resonat quatuor chordis*, ce qu'il explique par ces mots: *tantôt avec la Basse qui fait la contrepartie avec le Tétrachorde*; c'est-à-dire qu'il suppose que *Chordis* est au datif, & qu'il y est régi par le verbe *resonat*, puisque ce n'est qu'en supposant ce régime que la phrase d'Horace peut avoir le sens qu'il lui donne.

Or je demande, M. R. P. où on

trouvera que le verbe *reſonare* ait jamais régi un datif après lui ? C'eſt dequoi je défie qu'on produiſe un ſeul exemple. pour *reſonare aliquid*, cela ſe trouve ; Virgile dit :

Formoſam reſonare doces Amaryllida ſylvas.

Vous faites retentir les forêts du nom de la belle Amarillis, ou, vous faites redire ſon nom aux Forêts ; mais pour *reſonare alicui rei*, c'eſt une conſtruction qui eſt totalement du crû de Monſieur Dacier. Et comme on ne peut l'attribuer à Horace qu'en le faiſant tomber dans un barbariſme, dont il n'étoit pas capable, il s'enſuit qu'il n'a pû donner à *reſonare chordis* la conſtruction que donne à ces mots Monſieur Dacier ; & que par conſéquent, il ne s'agit point ici d'un accompagnement, qu'on ne peut ſuppoſer, qu'en ſuppoſant qu'Horace ne ſçavoit pas parler Latin.

Voïlà donc déja deux fautes qu'a fait Monſieur Dacier ſur le *reſonat* d'Horace, la premiere en ce qu'il faudroit ſuppoſer qu'il y a *reſonabat* pour

en former un accompagnement actuel & réel ; la seconde, en ce qu'il lui donne un régime qu'il n'a jamais eû en Latin, & qui est, *resonare alicui rei*, A ces deux j'en ajouterai une troisiéme qu'a faite encore Monsieur Dacier, par rapport à la signification de ce même mot, qu'il prétend exprimer ici une contrepartie, ce qui est insoutenable en toute maniere.

Le verbe *resonare* ne signifie la même chose que *contra sonare*, que par rapport à un Echo qui renvoye le son dont il a été frappé ; hors de là, il ne signifie précisément que *sonare*, *sonum edere* ; & ce n'est effectivement que dans ce sens que l'a employé Horace, en mettant *Chordis* à l'ablatif, comme régi par la préposition *ex* qu'on sousentend, ainsi qu'il se pratique assez librement en vers.

Monsieur Dacier qui veut absolument que ce verbe marque une contrepartie, a crû nous éblouïr en nous jettant du Grec à la tête, & en disant, *resonat* c'est ἀντᾴδει, ἀντηχεῖ, ἀντιφωνεῖ, chante la contrepartie. Mais il ne trouvera pas plus son compte avec le Grec qu'avec le Latin ; car premie-

rement de ces trois verbes Grecs, il n'y a que ἀντηχεῖ, dont la signification ait du rapport à celle de *resonare*. Et quand il seroit vrai que *resonare* signifieroit la même chose que les trois verbes Grecs, Monsieur Dacier n'en seroit pas plus avancé; puisqu'aucun de ces trois verbes n'a jamais signifié ce que nous appellons contrepartie. La préposition ἀντὶ qui les caractérise ne marque qu'une opposition & une sorte de défi & de combat entre deux parties ou deux personnes qui disputent à qui l'emportera. Ἀντᾴδω signifie en Latin, *Occino, Occano, cantu provoco*: de sorte que sa signification propre & naturelle ne tombe que sur un combat d'Emulation de deux gens qui en chantant des airs diférens, ou récitant tour à tour le même air, disputeroient à qui chanteroit le mieux. Voilà ce qui s'appelle proprement ἀντᾴδειν. Je dis la même chose de ἀντηχεῖν & de ἀντιφώνειν; ces deux verbes ne marquent, non plus, qu'une sorte de défi entre des gens qui disputeroient à qui se feroit le mieux entèndre, ou à qui crieroit le plus fort; c'est sur quoi j'en appelle à

tout ce qu'il y a de gens qui entendent le Grec, & je ne comprends pas comment Monsieur Dacier a pû avancer une chose aussi fausse, que de prétendre, comme il le dit expressément; que ἀντᾴδει, ἀντηχεῖ, & ἀντιφώνει signifient, *chante la contrepartie.* C'est vouloir imposer à ceux qui ne sçavent pas le Grec, & c'est même leur imposer en pure perte : car quand ces trois verbes pourroient être pris en ce sens, il n'y gagneroit rien; puisque dès lors ils ne signifieroient plus en Grec ce que signifie en Latin *resonare*, qui ne veut dire autre chose que *sonum edere*, ou tout au plus *sonum reddere*; renvoyer le son à la maniere d'un Echo.

A prendre le verbe *resonare* dans le sens que lui veut donner Monsieur Dacier, je m'imagine, M. R. P. que toutes les fois qu'il entendoit chanter à l'Eglise la premiere strophe de l'Hymne de Saint Jean-Baptiste, *ut queant laxis resonare fibris, &c.* il trouvoit des contreparties dans ce *resonare*; & que s'il eût eû à traduire cette strophe, il l'auroit renduë en disant; *Purifiez nos lêvres, Grand*

Saint, afin que nous puissions chanter vos merveilles en contrepartie avec les instrumens; car qui l'eût empêché, s'il l'eût jugé à propos, de prendre *fibris* pour des cordes d'instrument, & de les employer à en former quelqu'un, de la même maniere que du *Chordis quatuor* d'Horace, il en a fait un Tétrachorde réel? Ce qu'il y a de sur, c'est que le *resonat* dans Horace ne marque pas plus de contrepartie que le *resonare* dans l'Hymne de Saint Jean; qu'il n'en a jamais été question ni dans l'un, ni dans l'autre; & qu'on ne peut jamais prendre le verbe *resonare* dans ce sens, à moins qu'on ne suppose qu'il en soit des mots comme des cloches, & que quand on est sçavant, on soit en droit de leur faire dire tout ce qu'on veut.

C'est cependant, M. R. P. sur ce beau fondement du verbe *resonat* pris comme s'il signifioit une contrepartie, que Monsieur Dacier appuye une conséquence qu'il en tire hardiment au sujet du Tétrachorde, en disant: On peut inférer de ce passage que le Tétrachorde étoit ordinairement un Dessus: conséquence qui se

trouve fausse par plusieurs endroits.

Car premierement quand il seroit vrai que le verbe *resonat* signifie là un accompagnement, sur quoi Monsieur Dacier prétendroit-il que cet accompagnement fût une contrepartie ! C'est une question encore fort indécise ; & que je ne sçai même si on pourra jamais décider bien seurement, que de sçavoir, si les Anciens ont eû la connoissance, ou du moins l'usage de ce que nous appellons parties en Musique. M. Wallis Professeur de Géométrie dans l'Université d'Oxford, & Membre de la Societé Royale de Londres, homme des plus versez dans l'intelligence de la Musique des Anciens, & l'un de ceux qui l'a examinée de plus près, comme il paroît par ses sçavantes notes sur les trois Livres de l'Harmonique de Claude Ptolémée, dont il nous donna une très belle Edition en 1682. déclare formellement dans l'*Appendix* qu'il a mis au bout de cette Edition, qu'il est persuadé, que les Anciens n'ont eû aucune connoissance de ce que nons appellons parties dans la Musique : voici ses propres termes.

Ea verò, quæ in hodiernâ Musicâ conspicitur, partium (ut loquuntur) seu vocum duarum, trium, quatuor, pluriumuè inter se consensio, concinnentibus inter se, qui simul audiuntur, sonis, veteribus erat (quantum ego video) ignota. A quoi il ajoute un peu plus bas, qu'il n'en a presque pas trouvé la moindre trace dans la Musique des Anciens : *quorum ego* (il s'agit des parties, *Bassus Tenor, Contratenor, Discantus, &c.*) *in veterum Musicâ, vix ulla vestigia, haud certa saltem, deprehendo.*

Mais quoique ce soit une chose fort problématique que cette question & que le sentiment de Monsieur Wallis soit le sentiment où donnent le plus communement ceux qui ont étudié cette matiere ; cependant ils ne disconviennent pas que les voix ne fussent quelquefois accompagnées d'Instrumens dans la Musique des Anciens. En quoi il ne faut pas croire qu'il y ait de la contradiction, puisqu'ils n'entendent par là qu'une sorte d'accompagnement, où les Instrumens disoient précisément la même chose que les voix qu'elles suivoient

ou à l'uniſſon ou à l'Octave ; & je vous avoüerai, M. R. P. que rien ne me rend plus probable ce dernier ſentiment que de voir combien les Anciens faiſoient cas de l'Uniſſon. Cela alloit ſi loin qu'ils ne préféroient l'Octave aux autres conſonances, que par ce qu'ils la regardoient comme la plus agréable après l'Uniſſon.

Tout cela ſuppoſé, il s'enſuit que quand on accorderoit à Monſieur Dacier que le *reſonat* d'Horace marque un accompagnement, il ne ſeroit pas en droit d'en conclure que ce fût un accompagnement à parties diférentes ; ainſi la conſéquence eſt déja fauſſe par cet endroit ; mais elle l'eſt encore par un autre qui eſt ſans replique.

D'où eſt-ce que Monſieur Dacier infére que le Tétrachorde étoit ordinairement un Deſſus ? Il l'infére de ce que Tigellius s'accompagnoit du Tétrachorde en contrepartie, tandis qu'il chantoit la Baſſe que Monſieur Dacier explique par *vox ima* ; c'eſt-à dire que le Tétrachorde n'étoit, ſelon lui un Deſſus, que parceque *vox ima* étoit la Baſſe. Or comme il a été

prouvé ci-devant que *ima vox* étoit un Dessus & non pas une Basse, il doit s'ensuivre selon le raisonnement de Monsieur Dacier que le Tétrachorde étoit une Basse & non pas un Dessus, comme il lui a plû de le décider, en se mêlant de raisonner à perte de vuë sur une matiere où il ne voyoit goute? Car s'il eût conçu seulement les premiers Elemens de ce qui regarde le Tétrachorde dans la Musique des Anciens, il auroit vû que cet Instrument pris dans sa simplicité originaire & tel que le répréſente Horace: n'étoit ni Basse ni Dessus; c'est ce que j'aurai peut être lieu de vous expliquer dans la suite; mais il faut finir auparavant avec Monsieur Dacier, qui pour derniere conséquence de tout ce qu'il a bien voulu imaginer sur nôtre passage d'Horace, conclut très-doctement *que la Musique des Anciens avoit des parties.*

C'est-à-dire, M. R. P. que si on veut passer à Monsieur Dacier que *vox summa* signifie un Dessus; que *vox ima* signifie une Basse; que les quatre cordes dont parle Horace, étoient un Tétrachorde réel; que Ti-

gellius qu'Horace ne répréſent
chantant, joüoit en même t
Tétrachorde; que *reſonat* doi
tendre comme s'il y avoit *reſ*
que *Chordis* eſt à l'ablatif, con
gi par *reſonat*; que ce même v
gnifie ce qu'il n'a jamais ſig
Latin; que le Tétrachorde qu'
toucher à Tigellius étoit un
& que Tigellius chantoit la
contre ce Tétrachorde; ce q
huit ou neuf ſuppoſitions tout
mériques, dont je crois avoir d
tré la fauſſeté plus claire que l
on ne pourra ſe défendre de co
avec lui, *que la Muſique des A*
avoit des parties.

Voilà, M. R. P. à quelles ex
tés a réduit Monſieur Dacier
barras de ces quatre cordes d'I
où il eſt allé s'empêtrer mal-à-p
& d'où il n'a crû pouvoir ſe dé
qu'à force de ſuppoſitions oc
lées les unes ſur les autres, &
auſſi riſibles qu'elles ſont fauſſe
là ce qu'on appelle un ſçavant
mentaire ſur Horace! Je n
point, comme je vous l'ai déj
comment il s'eſt tiré d'affaire d

autres passages difficiles de ce Poëte; mais je sçai bien que sur celui-ci il s'est pitoyablement égaré, & qu'il a trouvé le moyen de faire une bonne douzaine de bévûës grossiéres dans l'étenduë de cinq mots. Qui auroit jamais soupçonné rien de pareil dans un homme qui s'explique aussi hautement & aussi magistralement qu'il le fait sur la maniere dont les Commentateurs qui l'ont précédé, avoient entendu ce même endroit d'Horace? *Je ne suis point content*, dit-il, *de ce que les Commentateurs ont dit sur cet endroit*; cela est décisif & précis; c'est un Arrêt, ne lui en demandés point de compte; il l'a dit, ἀυτὸς ἔφα: voici, poursuit-il, de quelle maniere je crois qu'il faut l'entendre; & sur cela il taille en plein drap, & sans qu'il daigne étaïer ses décisions d'aucune autorité; il prononce avec une précision de Maître qu'on l'en doit croire sur sa parole. *Vox summa*, dit-il, c'est le Dessus, *vox ima*, c'est la Basse. Mais où l'avez vous pris, & sur la foi de quel Auteur le décidés vous ainsi? Je le croi, cela suffit. Avoüés, M. R. P. qu'on fait de belle besogne

quand on le prend sur ce ton, en fait de Commentaire.

Je m'explique en ceci avec d'autant plus de liberté, que Monsieur Dacier lui-même m'en a donné l'exemple & que je ne crois pas, quelque grand qu'ait été son mérite en fait d'érudition, être obligé à plus de ménagement à son égard, qu'il n'en a eû lui-même pour un Auteur aussi respectable que Quintilien : car voici comme il s'exprime à son sujet dans ses Remarques sur la IV^e^. satyre du 1. Livre d'Horace: *Quintilien s'est donc trompé ?* dit-il, *Oüi sans doute & ce n'est pas même la seule faute qu'il ait faite sur ce sujet.* Qu'on me dise après-cela. Quoi vous osez taxer un homme de la réputation de Monsieur Dacier, d'être tombé dans des méprises & des bévûës grossieres? Je répondrai comme lui ; oüi sans doute, & j'ai fait même plus, puisque je l'ai prouvé, & que je ne crois pas qu'après-avoir lû cette Dissertation on en puisse douter.

De tout ce que j'ai dit M. R. P. je conclus que puisque les méprises où est tombé Monsieur *Dacier*, ne vien-

nent que de ce qu'il n'a pas aperçû la liaiſon néceſſaire que le *ſumma* & le *ima* du paſſage d'*Horace* avoient avec le *Chordis quatuor* qui y eſt joint : le vrai & unique moyen pour ne point ſe méprendre dans l'explication de ce même paſſage , eſt de conſidérer le *ſumma* & le *ima* rélativement à *Chordis quatuor*, c'eſt-à-dire, comme étant les deux cordes les plus marquées des quatre dont eſt composé le Tétrachorde, moyennant quoi toute difficulté eſt applanie. Ainſi après-la diſcuſſion exacte que j'ai fait dans cette Diſſertation , de tout ce qu'il y avoit de difficile dans les termes d'*Horace*, je crois être en droit de dire, qu'on doit l'entendre de la maniere ſuivante : *modò ſummâ voce , id eſt illa quæ ita reſonat in Tetrachordo, ut ſit ex quatuor Chordis Tetrachordi ſumma ratione loci , eademque graviſſima ratione ſoni ; modò hac voce, quæ ita reſonat in eodem Tetrachordo , ut ſit ex quatuor Chordis Tetrachordi ima ratione loci , eademque acutiſſima ratione ſoni.*

Ceci, comme vous le jugerés bien, M. R. P. eſt moins une Traduction

qu'une gloſe un peu étenduë, & plus propre pour des Remarques dont elle renferme les principes, que pour une verſion élegante ou tout ce détail ſeroit hors d'oeuvre; mais je ſuis perſuadé que la verſion même ne peut être exacte & réguliére, ſi ce qui en fait le fonds, n'eſt au moins dans l'eſprit du Traducteur.

Ce ſeroit ici le lieu, M. R. P. d'expliquer certaines particularitez du Tétrachorde & de la Muſique des Anciens que j'ai renvoyées à la fin de cette diſſertation. Mais comme cela demande quelque étenduë, & que cette ſeconde partie de ma Diſſertation, qu'il a fallu couper en deux pour ménager le terrein, eſt déja aſſez longue, j'ai cru devoir encore renvoyer ce détail à une troiſieme partie.

AVERTISSEMENT

·un Article du Journal des Sçavans, ɔ1. au mois d'Octobre 1726. pages de l'In quarto & les suivantes.

. y a, dans l'endroit cité, des *Réflexions a nouvelle Démonstration que M. de Malezieux, par M. Rey.* Ces *Reflexions* sont suivies d'u- *Reponse* du même Auteur sur la critique qu'il :end qu'on a faite de ces mêmes Reflexions s nos *Memoires*, sur quoi on avertit :

o. Que dans l'Extrait que nous avons don- les *Réflexions de M. Rey*, on n'a eu aucune noissance des *Reflexions* qui paroissent dans ɔurnal des Sçavans, & qu'on a fait cet Ex- t sur un autre Ecrit de M. Rey, où il pré- d justifier M. *Villemot* en attaquant M. *de ezieux.*

o. Qu'on n'a prétendu faire aucune critique *Reflexions* de M. Rey. mais seulement ıucir un peu sa critique contre M. de Male- ux ; & qu'ainsi ce que M. Rey dans sa Ré- ɪse traite d'objections n'est qu'on dit en pas- t en faveur de la Demonstration de M. de lezieux, qu'on avoüe même ici n'avoir pas oin de ce mot, tandis qu'on ne l'attaquera en prenant en rigueur la supposition du Le- r ; car ce n'est pat apparemment par la sup- ition d'un Levier celeste, mais par la sim- application des principes du Levier que ustre Auteur établit la Régle de Kepler & sont ceux qui l'attaquent trop litteralement, n'entendent pas ici l'état de la question.

ARTICLE XVII.

MAXIMES ET AVIS PROpres pour conduire un Pecheur à une véritable pénitence. A Paris, *chez Babuty* 1726. *in* 12. *pages* 150.

CEs *Maximes & avis qu'on dit être si propres pour conduire un Pecheur à une véritable conversion*, comme portoit le Manuscrit, où *à une véritable pénitence*, comme on a mis dans l'Imprimé; remplissent continuellement l'esprit du Lecteur de cette pensée peu *propre* à l'amener au Sacrement de *pénitence*, qu'avant qu'un Pecheur reçoive l'absolution, il faut qu'il soit rentré en grace, & que jusques-là, « le Confesseur & le Pénitent doivent attendre les momens » de Dieu sans que la considération » d'un Jubilé ni celle d'une grande » Fête, ou même de la Communion » Paschale soient des titres de dispense », quoique l'Auteur dont le stile est poli & leger, écrive avec infiniment d'adresse, & qu'il mesure les expressions avec une dexterité singu-

 liere,

liere, cependant on entrevoit au
moins qu'il s'énonceroit différem-
ment, s'il reconnoissoit des graces &
avant le Christianisme & hors du
Christianisme; si dans le Christianis-
me il en reconnoissoit de purement
suffisantes; s'il ne bornoit pas à l'amour
celles qu'il reconnoît; s'il ne croyoit
pas que sans cette grace on ne peut
que pécher; qu'on ne peut être ab-
sous si on retombe, ne fût-ce que par
une suite de l'habitude; que les In-
dulgences ne font que suppléer ce
qu'on ne peut faire; que la Profession
Religieuse n'ajoûte rien aux vœux
du Baptême & à la Profession du
Christianisme; que celui qui Com-
munie en péché mortel, ne reçoit pas
Jesus-Christ. Les Livres que l'Au-
teur prescrit à son Pénitent dans un
reglement de vie où il le suppose
fort desœuvré, sont le Catéchisme
le Montpellier. Les Essais de Mo-
ale sur tout le Tome 4e. La Tra-
uction Françoise des Actes des Mar-
yrs du Pere Ruynart. L'Instruction
ır la Pénitence dédiée à Madame
: Longueville. Le Directeur des
nes pénitentes en 2. Volumes. Le

Pseautier. Le Nouveau testam
paremment de la Traduct
Mons, puisque c'est celle de
fert, &c. Cet Ouvrage ann
Doctrine & le mérite des au
la même main que l'on semb
promettre.

ARTICLE XVIII

THEOLOGIA BELLI
omnes fere difficultates ad
tiam tum terrestrem tum
mam pertinentes complecte
que canonicè, juridicè, mo
nec non historicè dilucidans
to libros distributa authore
Antonio Thoma Schiara
C. R. Sac. Theologiæ & j
Professore sacræ indicis Con
tionis consultore, & sanct
manæ ac universalis inquis
qualificatore opus non tam
toribus sive reges & princip
sive officiales, & milites pr
quam pacificis tum Confess
tum pænitentibus; utriusqu
ris peritis quoque, præserti
rum Ecclesiasticum profite

in utroque judicio, interno scillicet & externo perutile, utpote variis, novis & prope modum innumeris in quâvis materiâ difficultatibus in praxi frequentissimis & quotidianis claré & succinté resolutis ornatum, cum triplici indice. *C'est-à-dire, Théologie Militaire qui comprend presque tous les Cas de Conscience concernant les Gens de Guerre....3. Volumes in fol. Tome 1^e. pages 660. Tome 2^d. pages 648. Tome 3^e. pages 462.*

QUelque saine que paroisse cette Théologie dans ses principes, quelque reserve qu'on semble y employer dans les décisions, comme on peut aisément jetter un vernis de plaisanterie sur ce qu'il y a de plus serieux, il est fort vraisemblable que si *Paschal* revenoit au monde & qu'il se trouvât dans les mêmes conjonctures qu'autrefois, il ne manqueroit pas de trouver ici une matiere toute neuve à égayer son stile. En effet, le Sçavant *Théatin* Auteur de cet Ouvrage, fait revivre la maniere de traiter les Cas de Conscience si blâmée par l'Au-

teur des *Provinciales* ; il ressuscite hardiment des décisions qu'il a plû aux rieurs de condamner sans les entendre. Il devient même l'Echo des Personnages de *Paschal*, comme ceux-ci l'avoient été des Casuistes venus avant eux ; enfin, il écrit tout cela, lui Professeur, Consulteur, Qualificateur sous les yeux des plus habiles Théologiens, dans la Capitale du monde Chrétien, & il dédie à Clément XI.

Mais pour laisser ce préambule qui nous meneroit loin, & qui n'est plus de saison, nous allons rendre compte le plus succinctement qu'il sera possible des trois Tomes de Théologie Morale, composée sur le seul Article du Militaire. Et d'abord par l'étenduë de cet Ouvrage, qui comprend trois grands Tomes *in folio*, on peut observer en quelle étonnante quantité de devoirs partiels se sous-divise le devoir général d'une unique profession, & combien c'est une chose délicate d'avoir à répondre sur un nombre presque infini de difficultez très-fines, & cependant usuelles & ordinaires. Les principes de la Loi naturelle & de l'E-

vangile, sont simples & en petit nombre; mais les conclusions éloignées qui se multiplient à chaque pas, suivant les diverses situations de la vie, ont un rapport si délié avec ces premiers principes, qu'il n'est pas surprenant que ce rapport soit différemment apperçû par différens yeux: delà naît la diversité, qui, pour les personnes de bonne foi, doit être moins un préjugé de relâchement ou de sévérité outrée, qu'une preuve de la foiblesse des lumieres humaines; & qui, après tout, mérite d'autant plus d'indulgence, que la déference à ces décisions portée au Tribunal du Souverain Juge, ne sera jugée bonne ou mauvaise, que suivant la droiture ou la mauvaise foi de ceux qui auront agi, soit sur leurs propres lumieres, soit sur celles d'autrui.

L'Ouvrage dont il s'agit ici, est du P. Ant. Thom. Schiara Théatin. Il fit paroître le premier Tome en 1702: le second en 1703; & le troisiéme, qui est le supplément des deux autres en 1715. Quoique la datte de ce Livre soit un peu reculée, il n'en mérite pas moins d'attention, & c'est un

malheur de l'avoir ignoré jusqu'à présent en deçà des Monts.

Les Canonistes & les Jurisconsultes n'avoient pas jugé à propos jusqu'ici d'entrer dans un grand détail de ce qui concerne la Guerre & les Gens de Guerre. Le peu même qu'on en avoit étoit assez confus, sans distinction du Droit naturel, du Droit des Gens, du Droit Civil, du Droit Canon; & moins encore des Cas particuliers, qui sont presqu'innombrables à ne considérer que ceux qui se rencontrent dans l'usage commun. Voilà ce qui a engagé l'Auteur à entreprendre un travail d'autant plus considérable, qu'outre une étude profonde du Droit envisagé de toutes les manieres, il lui a fallu devorer une lecture prodigieuse pour ajuster à ses questions & à ses décisions les autoritez des Théologiens, & les traits d'Histoire utiles ou nécessaires. Aussi a-t'il eu au moins l'avantage de produire un de ces Ouvrages, qui, ne fût-ce que par la seule qualité d'uniques dans leur genre, méritent d'avoir place dans les Bibliothéques. Or voici comment il s'y est pris.

Il range ses *Traitez* par classes. Il en a fait huit en autant de Livres. Le premier, regarde les Rois & les Souverains. Le second, les Généraux d'Armée. Le troisiéme & le quatriéme, les Officiers & les Soldats. Les quatre autres, roulent sur les difficultez qui appartiennent aux Armes, aux lieux où se fait la Guerre, aux Vaisseaux, aux biens; telle est l'idée générale. Chaque Livre contient quantité de questions, dont plusieurs sont toutes neuves, & il y en a très-peu d'inutiles; chose assez rare dans les Ecrivains de Théologie Morale.

Pour la maniere de les traiter. L'Auteur propose d'abord la difficulté ou le cas, le plus nettement qu'il lui est possible: il jette ensuite, par forme d'éclaircissement, diverses Notes & quelques définitions, quelques décisions même, le tout incidemment & comme en passant: puis, il propose le sentiment des autres sur l'Article en question, & il l'appuye de raisons convenables. Enfin, il prend son parti & déclare son opinion tantôt conforme & tantôt contraire à celle des autres Casuistes. Il tâche de l'affermir

ſur trois principaux points, le droit, la raiſon, l'exemple; c'eſt-à-dire, l'Hiſtoire, & il applique cette derniere Partie à ſon ſujet d'une façon qui donne beaucoup de luſtre & de poids à ſon Ouvrage. Il finit par refuter modeſtement les avis qu'il ne ſoit pas, c'eſt ſuivant cette méthode que chaque Article eſt manié. Elle eſt courte, nette, point embarraſſée, & féconde en déciſions. Car outre celles qui naiſſent naturellement des queſtions qu'il ſe propoſe, il en ſeme pluſieurs autres, chemin faiſant, qui ont quelque relation aux eſſentielles quoiqu'elles ne regardent pas directement la Guerre. Il a porté l'amour de la clarté juſqu'à uſer très-ſobrement des termes Scholaſtiques: de ſorte que tout Lecteur de bon ſens peut aiſément l'entendre ſans beaucoup d'étude. Auſſi offre-t'il ſon Ouvrage à toutes ſortes de Lecteurs. On ne peut nier en effet qu'il ne puiſſe être d'une grande utilité à ceux que leurs Emplois font entrer dans le Cabinet des Rois pour y décider du ſort des Peuples, & particuliérement à ceux qui ſont chargez de con-

duire la conſcience des Guerriers. Il n'eſt pas beſoin de faire remarquer combien tous les Droits ſont aiſément violez en tems de Guerre & par conſéquent de quelle importance il eſt de bien diſcerner en fait de Militaire ; ce qui touche chaque eſpece de Droit; chacune à des branches fort étenduës, & l'injuſtice eſt quelquefois ſi voiſine de l'équité même, que l'intérêt ou l'ambition donnent ſouvent à l'une le maſque de l'autre. Le Droit une fois établi, quelle pénétration ou plûtôt quelle droiture de cœur ne faut-il point pour déterminer au juſte le *comment* & le *juſqu'où*, s'il eſt permis de parler ainſi. Ce ſont ces bornes ſi imperceptibles que le Pere *Schiara* prétend marquer, pour apprendre aux Souverains & à tous les Militaires ce qui eſt équitable ou injuſte, peché ou non peché dans une infinité de circonſtances, où la paſſion porte naturellement à n'y pas regarder de ſi près.

Il ſeroit peut-être de l'exactitude d'alléguer ici en exemple, quelques eſpeces particulieres de Cas de Conſcience. Mais cette Théologie Guer-

riere étant déja un peu ancie
réimprimée en Allemagne,
croyons assez connuë des (
métier pour ne pas nous y
davantage; nous remarquer
lement, qu'au premier Ton
377. elle justifie la Doctrine
nion probable si ancienne c
Reverends Peres Dominiqu
sçavoir, que *tout Confesseur*
soudre un Pénitent qui suit son
probable, quoique contraire à
Confesseur, & même fausse
ment de celui-ci: qu'un homm
& ignorant peut suivre une
probable quoique moins sûre e
commune, &c.

Le 3^e^. Tome n'est qu'une a
aux deux autres: il contient
palement une *Dissertation* fo
duë sur les contestations fré
des Ordinaires, avec les prin
Aumoniers d'Armée en tems d
re & de Paix, au sujet de l'A
tration des Sacremens; conte
fondée sur les priviléges des
des autres que chacun prétend
dre ou porter au-delà des l
L'examen de cette querelle e

se une vaste matiere, & une infinité de détails, sur tout en Espagne. Elle est sçavante & mérite d'être lûë. Le reste est un *Supplément* à ce qui avoit échappé dans les deux premiers Tomes, par où il paroît que le Pere Schiara n'a rien négligé pour rendre son Ouvrage exact & complet.

ARTICLE XIX.

GEORGII BUCHANANI SCOTI opera omnia, Edimburgi apud Robertum Fribarnium 1715. in fol. *C'est-à-dire les Oeuvres de George Buchanan, à Edimbourg, chez Robert Freebairn,* 1715. *deux Tomes in folio* 1127. *pages, y compris les Préfaces & les Tables.*

DAns ce second Extrait que nous donnons de la nouvelle Edition des Œuvres de Bucanan, nous nous bornons à son *Histoire d'Ecosse.* C'est son plus grand Ouvrage, & l'importance de la matiere nous a paru demander plus particuliérement nos attentions.

Cette *Histoire* porte avec elle un

grand suffrage ; elle sort de dessous la presse pour la quatorziéme fois. Rien de plus capable de prévenir les esprits en sa faveur : mais cela même ne seroit-il point l'effet d'une aveugle prévention ? Avant *Bucanan* l'Ecosse avoit ses Chroniqueurs, & ses Historiens, & entre ceux-ci, Hector Boece étoit regardé comme un des meilleurs Ecrivains de son tems. *Hector Boethius*, dit notre Auteur, *non solùm artium liberalium cognitione, supra quam illa ferebant tempora, insignis ; sed humanitate & comitate singulari præditus.* On pouvoit donc absolument se passer de l'Histoire de *Bucanan*, & ce n'est point précisément la nécessité de cet Ouvrage qui lui a procuré un accueil si favorable. Peut-être qu'il a eû entre les mains plus de secours que ceux qui l'avoient précedé dans ce travail, & qu'il a écrit sur des Mémoires plus amples & plus sûrs. Rien moins que cela. L'Editeur avoüe lui-même que l'Histoire de Bucanan est la moins exacte de toutes celles qui avoient paru, qu'il n'a pas eû le tems, ou plûtôt qu'il ne s'est pas voulu donner la peine de consulter les Monumens qu'il auroit

pû trouver dans son Païs, pour lui servir de guides dans une si grande entreprise, & qu'il n'est pas étonnant que l'on y trouve tant d'Anachronismes, tant de confusion dans les dattes, & tant d'altération dans les faits. Dira-t'on qu'il faut attribuer ce succès de l'*Histoire d'Ecosse* à la maniere dont elle est écrite ? On ne peut disconvenir que ce ne soit-là son plus bel endroit, & qu'elle ne mérite par-là de grands Eloges. Peu de gens ont connu, mieux que Bucanan, les délicatesses de la Langue Latine; son stile est coulant, égal, & agréable ; son expression nette, élégante & concise. Cependant, il n'est pas toûjours un modéle sûr pour la pureté du langage, & l'on trouve dans ses Ecrits plusieurs manieres de parler, que ses Partisans auroient de la peine à justifier. Tels sont, *certitudo*, *incertitudo*, *ingratitudo*, *ditio* pour *Regio*, *per occasiones*; *venerari* au passif, *recludere* pour *iterum includere*; *adhibere fidem*, pour *credere*; *intaminatus* pour *incontaminatus*; *persuasus sum*, pour *mihi persuasum est*; *ad instar*; *continuò* pour *continenter*, & plusieurs

en défaut sur un fait assez peu important. Il fait naître le Poëte *Lucrece* avant *Jules César*. Le Poëte est né cinq ans après le Dictateur. Un Historien n'est pas excusable de se permettre ces inattentions quand il lui est aisé de les éviter, Dans la dixiéme page; il fait construire la muraille d'*Adrien* en soixante dix-huit ou soixante dix-neuf, c'est à-dire quarante & un ou quarante deux ans trop tôt. Cet Ouvrage est de l'année cent vingt, ou cent vingt-un. Il place la *Calédonie* à la droite du *Tai*, & elle étoit à la gauche : il met la Spée pour séparation entre la Boine & le Mouray. Mais la Boine ne s'étend pas jusqu'à la Spée. Il fixe la premiere entrée des Danois en Angleterre à l'an sept cens quatre-vingt-un, & elle s'est faite en sept cens quatre-vingt sept. Il ajoûte que ces Peuples vinrent en Angleterre avec une Armée environ trente-six ans après leur premiere entrée; or il y a quarante & un an de distance entre ces deux événemens. Il tire le rempart d'Adrien depuis l'embouchûre de l'Esk jusqu'à celle de la Tine, au lieu qu'il faut le conduire

entre les embouchûres du Forth & de la Clide. Il fait un Anachronisme de trois ans à l'occasion du retour des Ecossois dans leur Isle avec le Roi Fergus II. On appelle en Ecosse Yule ou Geol la Fête de Noël. Bucanan prétend que ce mot vient de Jule César, sans qu'on puisse déviner aucune raison de cette imagination. Sa Chronologie se trouve trop courte de six ans, quand il marque le tems où Etsin, fils d'Eugène VII. monta sur le Trône. Il confond, aussi-bien que quelques autres Auteurs, Jean Scot ou Albin, qui Régenta le premier de sa Nation dans l'Université de Paris, avec Alcuin qui fut Précepteur de Charlemagne. Il fait un récit fabuleux d'un certain Hung Roi des Pictes & d'une victoire que les Anglois remporterent. Il dit qu'Atelstan Général des Anglois tua ses deux freres Edrede & Edwin avec Edoüard leur pere : cependant, dans la page suivante, il met Edrede sur le Trône après la mort d'Atelstan & d'Edmond. Il ajoûte que quelques-uns mettent Edoüard au nombre des Martyrs, & personne n'a dit que cet Edoüard fût

Martyr, ni qu'il fût mort d'une maniere violente. Il l'a confondu sans doute avec un autre Edoüard qui monta sur le Trône cinquante ans après la mort du premier. Il fait paroître en Ecosse des Ducs & des Marquis dès l'année mille cinquante sept, quoiqu'il dise ailleurs que les premiers Ducs ne furent établis en ce Païs-là qu'en mille trois cens quatre-vingt-dix huit. Pour ce qui est des Marquis, il n'y parurent pour la premiere fois, que sous Jacques VI. & du tems même de Bucanan. Il dit qu'Agate, qui épousa Edoüard Côte-de-fer, fut fille de Salomon Roi de Hongrie, quoique presque tous les Auteurs lui donnent pour pere l'Empereur Henri III. Il fait paroître un Sibad petit Roi de Nortumberland dans un tems où il n'y en avoit plus de ce nom-là, du tems que David Régnoit en Ecosse. Il met deux Archevêques d'Yorck en même tems Guillaume & Turstan. C'est une méprise : Guillaume étoit Archevêque de Cantorbéri. Il passe dix ans entiers du Régne du Roi David, & il donne à entendre que Henri son fils mourut

l'année onze cens quarante deux, quoique cette mort ne soit arrivée que dix ans après. Dans le Traité conclu entre Alexandre III. Roi d'Ecosse & Magnus Roi de Norvége, il dit qu'un des Articles fut, que Marguerite fille d'Alexandre épouseroit Hangonan fils de Magnus : or cet Hangonan, ou Eric, comme l'appellent les Historiens Ecossois, n'étoit pas encore né. De plus, il ne donne alors que quatre ans à Marguerite, qui en avoit six. Il met un Archevêque de Saint André deux cens ans avant que l'Ecosse ait eu d'Archevêques. Après la mort d'Alexandre III. il ne lui resta d'Héritiére légitime que Marguerite sa petite-fille, qui fut pendant quatre ou cinq ans Reine d'Ecosse, & son nom paroît en cette qualité dans les Actes Publics. Cependant, Bucanan l'a passé dans la liste des Rois & des Reines, quoiqu'il lui donne le tître de Reine deux pages après.

On sçait la fameuse contestation qui s'éleva entre les Prétendans au Royaume d'Ecosse après la mort d'Alexandre III. Ce grand événement a

été un écuëil pour notre Hiſtorien. Tout ce qu'il dit ſur cela, eſt plein de de fautes groſſiéres. Il eſt en contradiction non ſeulement avec les Actes Publics que Rymer nous a donnez, mais encore avec lui-même. Il place l'Aſſemblée des Députez à Norham, & elle ſe tint à Berwick. Il ne met que vingt-quatre Juges, & ils étoient au nombre de cent quatre. Il dit, page cent quarante deux, que Ptolémée appelle la Baie de Rian *Sinus Rerigonius*. Cela eſt faux : le Géographe nomme *Vidogara* la Baie de Rian, & ce qu'il appelle *Sinus Rerigonius* eſt la Baie de Glenluz. L'Hiſtorien avoit bien dit à la page huitiéme, & il y a apparence qu'il étoit ici en diſtraction d'eſprit. Il fait faire une renonciation au Royaume d'Ecoſſe par Jean *Bailleul*, pluſieurs années après ſa mort, qui étoit arrivée en mille trois cens quatorze. Il met Carlile ſur la Tine, & cette Ville eſt ſur l'Eden. Il donne neuf ans à David fils de Robert Brus, qui n'en devoit avoir que ſix, comme on le voit par l'année de ſa mort & de ſon âge, que Bucanan a marqué lui-même à la page cent ſoixante ſept.

Après la mort de Robert Brus, il
t assembler le Parlement pour élire
Vice-Roi pendant la minorité de
ıvid II. & ce Vice-Roi avoit dé-
été nommé par le Parlement, &
nfirmé par le Testament du Roi,
mme nous l'apprenons de Buca-
n lui-même. Il fait partir d'Ecosse
an Randulphe, pour aller voir
Roi David II. en France, où il
s'étoit point encore retiré, & où il
alla que l'année suivante, après la
urnée d'Halidon. Il met au jour
Sainte Magdelaine la défaite des
:ossois en mille trois cens tren-
trois, & elle arriva le dix-neuf
illet, quatre jours auparavant. Il
it trouver à l'Assemblée de Perth
mille trois cens trente-six, Da-
d Strabolg, qui s'étoit rendu aux
nglois dès le mois d'Août de l'année
écédente. Il met à l'année mille
ois cens trente-six la Bataille de
ilblain-forest, qui arriva en mille
ois cens trente-cinq. Il ne donne
ıe trente neuf ans de Régne à David
. qui régna quarante & un an. Il le
it mourir en mille trois cens soi-
ınte & dix le septiéme de Mai, &

l'on a de lui un Acte signé du vingt-neuf Janvier mille trois cens soixante & onze, trois semaines avant sa mort. Tout ce qu'il dit des femmes & des enfans de Robert II. n'est qu'une fable & une imposture mal concertée, dont plusieurs sçavans Auteurs ont montré la fausseté. Il suppose que les Anglois envoyerent en Portugal une Flotte avant, ou du moins en même tems, que le Duc de Lancastre partit pour négocier la Paix avec l'Ecosse. C'est tout le contraire. Le Duc alla en Ecosse en mille trois cens quatre-vingt, & la Flotte Angloise ne fut envoyée en Portugal qu'en mille trois cens quatre-vingt un. Des cinq qui furent envoyez de la part du Roi d'Ecosse, pour traiter de la Paix avec le Duc de Lancastre, il n'en marque que deux, & même il s'est trompé au second; ce n'est point Jean Dombar Comte de Mouray, mais George Dombar son frere Comte de March. Il met l'expédition de Guillaume de Douglas contre l'Irlande en mille trois cens quatre-vingt-six, & il est constant qu'elle ne se fit qu'en mille trois

cens quatre-vingt-huit. Sous Robert II. les Seigneurs du Royaume voulurent faire une Assemblée secrette, pour délibérer sur les affaires de l'Etat; Bucanan marque l'indiction de cette Assemblée au cinquiéme d'Août; cependant, la Bataille d'Otternburn, qui est postérieure se donna le vingt & uniéme de Juillet. Il falloit mettre le jour de l'Assemblée avant le jour du Combat, & il a fait tout le contraire. Il assûre faussement & contre tout usage, que le Roi d'Ecosse n'étoit pas en droit de faire la Paix ou la Trêve sans le consentement & un Decret public du Parlement.

La Bataille d'Homildon entre les Anglois & les Ecossois se donna en mille quatre cens deux, le quatorziéme de Septembre, qui étoit un Jeudi; Bucanan la met en mille quatre cens un, le septiéme de Mai. Ce qu'il dit sur la Bataille de Baugé, où il appelle l'Anjou un Païs froid, & où il avance que par cette raison les jours y sont plus courts après l'Equinoxe du Printemps, est inintelligible. Il dit que Jean Comte de Bucan étoit mort en France sans enfans; cepen-

dant il lui restoit une fille r
George Séton. Il fait passer p
concubine de Robert II. E
More, qui fut sa premiere f
& qui étoit morte avant qu
tât sur le Trône, & qu'il ép
secondes nôces Euphémie fill
gues Comte de Ross. L'aîn
qui vinrent de ce second ma
fut pas Valter Comte d'Athc
me Bucanan le donne à en
mais David Comte de Stra
Dans le Combat qui se don
Henri de Perci Comte de N
berland & Guillaume de
Comte d'Angus, il dit qu'A
Jonston fut du nombre de m
falloit dire Alexandre Elphi
joint le nom de Baptême qu
Elphinston avec le nom p
Gilbert Jonston, qui fut so
bien des années après. Il pl
l'année mille quatre cens
trois sous le Régne de Jacq
mort de Jean Léont, qui éto
en mille trois cens quatre-vi
sous le Régne de Robert II.
de la Monarchie lui fait at
Jacques III. tous les vices q

lignité de ses ennemis lui a supposez. Il applaudit au meurtrier de ce Roi, & il a l'impudence d'ajoûter que tous les Ordres du Royaume déclarerent unanimement qu'il avoit été tué avec justice. *Morti etiam Jacobi illa injusta est ignominia, ut in proximo conventu, omnium ordinum decreto jure cæsus judicaretur:* or il est d'une notorieté incontestable que la plûpart des Seigneurs, & même ceux de la premiere Noblesse, refuserent de se trouver à cette Assemblée & déclarerent qu'il falloit poursuivre les Parricides par une Guerre ouverte. Toutes les Nations voisines, la plus grande partie des Ecossois, particuliérement presque tous ceux qui sont à l'Est du Forth, eurent cette action en horreur. Il dit que les nôces d'Artus fils de Henri avec Catherine fille de Ferdinand se firent un an après celles de Jacques IV. & de Maguerite d'Angleterre. Il y eut deux ans de distance entre ces deux mariages. Il place Milford sur le Till, proche du Mont Floudon; il n'y a point de Ville ou de Village de ce nom dans le Northumberland: il falloit dire Misfield,

Dans le tumulte d'Edimbourg arrivé en mille cinq cens vingt entre les Douglas & les Hamiltons, il dit que Galvin de Douglas Evêque de Dunkeld n'y eut point de part à cause de son grand âge, *invalidus ætate*. Cette raison est fausse, ce Prélat n'avoit alors que quarante six ans. Il ajoûte que le Régent du Royaume Jean Stuart Duc d'Albani le fit appeller à Rome par le Pape pour rendre compte de sa conduite; cela est encore faux: le dessein de son voyage fut de faire en sorte que le Pape confirmât la nomination de la Reine qui lui avoit donné l'Archevêché de Saint André & l'Abbaye de Dumfermeling, comme il paroît par le Décret que les trois Ordres du Royaume porterent alors contre lui. Il donne à entendre que Jacques V. ne prit le Gouvernement du Royaume que le vingt neuf Juillet mille cinq cens vingt-quatre; ce fait est contredit par les Lettres du Roi au Duc d'Albani, qui étoit alors en France, dans lesquelles il dit qu'il ne se chargea du Gouvernement qu'après le premier de Septembre. *Pollicitus es te ante calendas proximi tunc*

Septembris istuc rediturum. Itaque post lapsum diem, &c. Cela est confirmé par les Ordres qui furent envoyez en même tems à l'Ambassadeur d'Ecosse en France, & par les Actes du Parlement d'Ecosse tenu le quatorziéme Novembre de la même année mille cinq cens vingt-quatre. Il place le couronnement de Marie au vingt & uniéme d'Août mille cinq cens quarante trois, & il est clair par les Lettres du Chevalier Sadler Ambassadeur de Henri VIII. en Ecosse, qu'il se fit un Dimanche neuviéme de Septembre. Il autorise les calomnies du Comte de Lennox contre le Comte d'Aran, après avoir fait un éloge tout contraire quelques pages auparavant: & il excuse la perfidie du Comte de Lennox, qui est attestée par les Lettres que plusieurs Seigneurs d'ecosse écrivirent le vingt-sixiéme Septembre mille cinq cens quarante quatre au Roi de France, pour lui recommander Darnlei frere du Comte, qui étoit bien opposé aux mauvais manœuvres de son frere. Pour prendre Montrose, qui est dans le Comté d'Angus, il fait aller la Flot-

te Angloise du côté du Mearns; l'Editeur lui a encore sauvé une bévûe en substituant la Dée à l'Esk. Cette derniere Riviere traverse le Comté d'Angus, au lieu que l'autre est éloignée de Montrose de vingt-huit milles.

Il fait un crime à Marie Stuart d'avoir eu des Gardes du Corps, & il lui reproche d'avoir cherché à se défaire du Bâtard Jacques Stuart son frere, quand elle l'envoya réprimer les brigandages que les Anglois exerçoient sur les Frontieres. Le droit, l'usage, & la nécessité la justifient sur le premier point. Le second, est démenti par ce qu'elle fit dans la suite pour son frere, qu'elle mit à la tête des affaires, à qui elle donna le Comté de Mourray, & qu'elle combla d'une infinité de bien-faits, comme il paroît par les Ecrivains d'Ecosse, & par l'Histoire même de Bucanan. Il met la condamnation de George Gourdon Gendre de Jacques Hamilton au vingt-sixiéme Janvier mille cinq cens soixante trois, & elle n'arriva que le huitiéme Février. Il place à cette même année le retour du Com-

te de Lennox à Edimbourg, & ce Comte ne revint que l'année ſuivante, le vingt-ſeptième de Septembre. Rien de plus faux que ce qu'il avance ſur le mariage de Henri Darnlei avec Marie Stuart : Eliſabeth Reine d'Angleterre, loin de vouloir paroître favoriſer ce mariage, donna des ordres tout contraires à ſes Ambaſſadeurs en Ecoſſe, fit empriſonner la mere de Darnlei, confiſqua toutes les Terres que le Comte de Lennox & ſon fils poſſédoient dans ſes Etats, & défendit toûjours à ſon Ambaſſadeur de donner à Darnlei la qualité de Roi. Tout ce qui eſt dit de la familiarité de Marie Stuart avec David Rizio eſt le fruit du menſonge & de l'impudence, controuvé par le Comte de Mourray & ſes Partiſans, pour décrier la Reine dans l'eſprit du Peuple, & pour diſpoſer la ſcéne aux ſanglantes tragédies qu'ils donnerent dans la ſuite. C'eſt encore à faux qu'il aſſûre que la Reine fit venir Jacques Hepburn Comte de Bothuel de France, où il étoit éxilé. Elle trouva ſi mauvais ſon retour, qu'elle lui fit faire ſon procès, comme il paroît par

les Lettres de Thomas Randolphe Ambassadeur d'Elisabeth en Ecosse. Le Comte de Mourray, bien loin d'être porté, comme il le dit, pour le mariage de Marie avec Darnlei, fit tout ce qu'il put pour l'empêcher, prit les armes aussi-tôt après, & fut l'ennemi personnel de Darnlei. La vraye cause qui obligea la Reine de hâter son mariage, fut la crainte qu'elle eut d'Elisabeth, qui faisoit jouer tous les ressorts possibles pour empêcher absolument que Marie ne se mariât avec qui que ce soit. C'est sans aucune preuve que l'Historien ose avancer lui seul que David Rizio fut mis dans le Tombeau de Jacques V. où l'on ne trouve que le corps de ce Roi, ceux de ses enfans, de Magdelaine de France, & de Henri Darnlei.

Tout le dix-huitiéme Livre de cette Histoire contient la matiere des invectives dont l'Auteur a rempli son Ecrit calomnieux intitulé *Detectio* contre la Reine Marie Stuart. Ce qu'il dit, que cette Princesse déclara qu'elle se donneroit la mort, si l'on ne trouvoit le moyen de rompre son mariage avec Henri Darnlei, est di-

rectement contredit par la protestation que les Seigneurs d'Ecosse, George Gordon Marquis de Huntley, & Archibault Cambell Duc d'Argile, écrivirent à la Reine Elisabeth en mille cinq cens soixante & huit. Il ajoûte que la Reine ne voyant point d'apparence à faire dissoudre son mariage, songea au moyen de faire mourir le Roi, *ad cædem Regis animum convertit.* La protestation des Seigneurs dit au contraire que Ledington ayant promis que lui & les autres Seigneurs aviseroient au moyen de faciliter le divorce, la Reine les conjura tous de ne rien faire qui pût donner la moindre atteinte à son honneur ou à sa conscience : *Reginam omnes obtestatam ne quid facerent quod honori suo vel conscientiæ aliquam maculam inurere posset.* Il fait un crime à Marie de [illegible]re dispensée de l'usage immémorial d'Ecosse, qui obligeoit les Reines après la mort de leur mari à demeurer quarante jours enfermées dans leur Palais sans voir le jour. Philippe Morgan dans la défense qu'il a faite pour cette Princesse, dit que cet usage est une imagination de l'His-

torien ; & il ajoûte que la Reine ne quitta son Palais que pour céder aux prieres importunes de son Conseil & de ses Médecins, qui jugerent qu'elle devoit pour sa santé aller dans un lieu si sain. Bucanan avance qu'Adam Bothuel Evêque des Orcades fut le seul qu'on put engager à marier la Reine avec le Comte Bothuel. Cependant c'est cet Evêque même qui sacra Jacques VI., & qui de concert avec le Comte de Mourray intenta une accusation contre cette Princesse à Yorck & à Westminster, au sujet de ses nôces, avec le Comte Bothuel. Pour faire entendre que les Révoltez d'Ecosse n'en vouloient qu'au Comte, & non pas à la Reine, il dit qu'elle conseilla au Comte de se sauver afin de mettre sa vie en sûreté: or les Ambassadeurs mêmes de la Princesse, dans la réponse qu'ils firent le seiziéme Octobre mille cinq cens soixante huit dans l'Assemblée d'Yorck aux accusations du Comte de Mourray, déclarent que Kircaldi prit Bothuel par la main & lui conseilla de se sauver, en l'assûrant qu'il ne seroit point poursuivi. D'où ils

concluent que ceux qui ſe diſoient les défenſeurs de la liberté publique n'avoient pas pris les armes pour punir Bothuel, mais pour dégrader la Reine : ce qu'ils prouvent par ce que Bothuel demeura pluſieurs jours dans le voiſinage ſans qu'on fît mine de le chercher avant qu'on le ſçût en lieu de ſûreté, dans la crainte qu'étant pris & mené au ſupplice, il ne déclarât les véritables Auteurs & les complices de la mort du Roi. L'Hiſtorien dit que Bothuel envoya un de ſes plus affidez Miniſtres à la Citadelle d'Edimbourg, pour y prendre & lui apporter une caſſette où il y avoit des Lettres écrites, pour la plûpart, de la main même de la Reine, & qui portoient clairement tout ce qui concernoit la mort du Roi. Philippe Morgan, montre par bien des Raiſons, que toutes ces Lettres ſont ſuppoſées, & particuliérement parce qu'on n'y voit, ni par qui elles ſont écrites & envoyées, ni à qui elles s'adreſſent, ni le tems ni le lieu où elles ont été écrites. Dalgiès qui les avoit, dit-on, reçûes de Jacques Balfour Gouverneur de la Citadelle, prit Dieu à té-

moin en mourant, qu'il n'avoit jamais porté de pareilles Lettres à Bothuel. Enfin, on ne reconnoît ni dans ces Lettres, ni dans quelques chansons l'on attribuë à cette Reine, ni son esprit ni son stile. Brantome & Ronsard, avoient vû quelques Poësies de sa façon, disent quelles étoient pleines de feu, d'élégance, & d'esprit.

On trouve dans notre Historien: que Guillaume Maitlan Léthinton, dans la crainte de ne pouvoir renverser Adam Bothuel tant que la Reine seroit en vie, parut disposé à consentir qu'on fît le procès à cette Princesse, & qu'on la condamna à la mort: Melvill assûre positivement le contraire, aussi bien que Nicolas Throgmorton Ambassadeur d'Angleterre à la Cour d'Ecosse dans ses Lettres à la Reine Elisabeth. Bucanan ose encore avancer que l'on avoit des conjectures assez fortes, pour croire que la Reine Marie Stuart n'étoit pas éloignée de consentir qu'on ôtât la vie au jeune Roi Jacques VI. son fils; le principe de ces conjectures n'est autre que la malignité la plus envenimée de ses ennemis & de l'Historien.

L'amour maternel obligea cette Princesse à faire venir son fils de Sterling à Edimbourg pour l'avoir auprès d'elle; & la passion enragée de ses ennemis lui en fait un crime, comme si elle eût voulu le faire mourir pour effectuer la folle prédiction d'un Mathématicien visionnaire, dont elle avoit, dit-on, appris que le premier enfant qu'elle auroit ne vivroit pas au-delà d'un an. La calomnie pousse même l'extravagance jusqu'à dire que la Reine faisoit part aux Hamiltons du dessein qu'on lui suppose de faire périr son fils: mais à qui le persuadera-t'on! L'Historien ajoûte que les Hamiltons, après avoir donné la mort au jeune Roi, de concert avec sa mere, comptoient qu'ils pourroient ensuite plus facilement se défaire de la Reine elle-même; il est le seul qui se soit avisé d'imputer aux Hamiltons un si barbare dessein: mais la haîne qu'il avoit conçûë contre cette famille le met en possession de les charger des calomnies les plus noires & les moins vraisemblables. En parlant de l'Assemblée d'Yorck qui se tint en mille cinq cens soixante huit, il avan-

ce que Thomas Hovart Duc de Norfolck étoit dans le dessein de se défaire du Comte de Mourray Vice-Roi d'Ecosse; & la raison qu'il en apporte, c'est que le Duc traitoit secrettement avec la Reine Marie Stuart pour l'épouser : le contraire paroit par les Mémoires de Jean de Lesley Evêque de Ross, & Chef de la députation que fit la Reine d'Ecosse à l'Assemblée d'Yorck. On y voit que le Comte de Mourray donna le premier l'idée & l'espérance de ce mariage au Duc, pour avoir occasion de le rendre suspect à la Reine Elisabeth & de perdre d'un seul coup la Reine d'Ecosse & le Duc de Norfolck, comme il y réussit dans la suite : Melvill, qui étoit avec le Comte de Mourray, dit la même chose; ce qui paroit encore par les Lettres qui nous sont restées du Duc de Norfolck au Comte de Mourray, qui sont souscrites de la main du Comte, & qui furent envoyées à la Reine Elisabeth. Tout ceci est confirmé par Cambden, & par Joseph Broun; Bucanan dit que les Conférences nocturnes que Maitlan Léthinton avoit avec le Duc de Norfolck pendant l'As-

ſemblée d'Yorck; étoient regardées par le Comte de Mourray comme des preuves aſſûrées que l'un & l'autre trahiſſoit la cauſe publique. Si cela eſt, le Comte avoit part à la trahiſon, puiſqu'il étoit auteur de toutes ces ménées ſecrettes, ou du moins qu'il en étoit complice, comme nous l'apprenons par le rapport de Melvill, qui le ſçavoit du Comte lui-même. Si l'on en croit l'Hiſtorien, le Comte de Mourray Vice-Roi d'Ecoſſe, demanda que ceux qu'il l'avoient forcé de ſe rendre à l'Aſſemblée d'Yorck, y comparuſſent auſſi, pour répondre aux Chefs d'accuſations qu'il avoit à produire contr'eux. Il ajoûte que les envoyez de Marie Stuart rejetterent cette propoſition, parce qu'ils ſe défioient de la bonté de leur cauſe: ce qu'il y a de vrai, c'eſt que les Envoyez de Marie ne refuſoient pas les conditions qu'on leur propoſoit, mais qu'ils demandoient qu'afin de faire les choſes dans l'ordre, il fût permis à la Reine de comparoître en perſonne devant l'Aſſemblée, pour répondre à ſes Accuſateurs. Rien n'étoit plus équitable: mais Eliſabeth lui

de la pension que la France lui faisoit.

Dans la harangue que l'on met dans la bouche des Ambassadeurs du jeune Roi Jacques VI. pour s'opposer aux demandes de Jacques Hamilton Comte d'Aran, qui prétendoit que la Charge de Régent du Royaume pendant la minorité du Roi lui étoit dévoluë, comme étant son plus proche parent & héritier présomptif de la Couronne, l'Historien avance plusieurs faussetez. Premiérement, il dit que dans la famille de Fergus I. quand un Roi étoit mort, les Peuples élisoient, pour lui succéder, non pas son plus proche parent, mais celui que l'on jugeoit le plus capable de bién gouverner. Jamais au contraire la voye des suffrages n'avoit lieu dans l'élection des Rois; & quand le Roi avoit besoin d'un Tuteur & le Royaume d'un Régent, c'étoit toûjours le plus proche parent du Roi; & ce Régent s'appelloit lui-même Roi ou Vicaire. Secondement, les exemples que produit Bucanan pour autoriser sa prétention, se tournent tous contre lui; Thomas Randolphe fut nom-

ié Régent du vivant & par le Testa-
ient de Robert Bruce, & étant ne-
eu de ce Roi, il se trouvoit son plus
roche parent parmi ceux qui étoient
.ors en âge de remplir cette Charge.
In doit dire la même chose d'André
e Mourray neveu aussi du même Ro-
ert, de Jean Randolphe fils de Tho-
ias; & de Robert Stuart petit-fils de
.obert, qui tous furent faits Régens
u Royaume, préferablement à ceux
ui étoient plus proches parens de ce
.oi, parce que les plus proches pa-
ens étoient alors ou en bas âge ou
n prison dans le Païs ennemi. On
oit aussi croire la même chose de
lonald Comte de Marr., quoique
ans un si grand éloignement des
ems, il ne soit pas aisé de démêler à
uel degrez il étoit parent des Bruce.
'roisiémement, s'il est vrai qu'A-
xandre Léviston fut fait Régent
u Royaume pendant la minorité de
acques II. il faut avoüer qu'on se dé-
artit alors pour la premiere fois de
usage immémorial, à cause des jus-
es ombrages que l'on avoit de l'am-
ition démesurée des Ducs Robert
tuart & Mordack son fils: mais Pa-

trice Abercrombi est persuadé que les Seigneurs d'Ecosse mirent seulement Alexandre Lévisson auprès du jeune Roi en qualité de Gouverneur : quatriémement, Bucanan place Jean Kenned au nombre de ceux que l'on auroit pû élire pour Régens après la mort de Jacques I. & George Craford remarque qu'il y a apparence que Kenned n'étoit pas encore né en ce tems-là, ou que du moins il étoit trop jeune pour qu'on pût lui confier une Charge de cette importance : cinquiémement, il fait dire, par les Ambassadeurs que pendant la minorité de Jacques V. Jean Stuart Duc d'Albani fut préferé pour la Régence à son aîné Alexandre Stuart Abbé de l'Isle de Chaffrai ; il est vrai qu'Alexandre étoit l'aîné des deux ; mais avec une petite différence, c'est qu'il étoit bâtard [1], & qu'il fut reconnu pour tel, de son propre aveu, par le Parlement d'Ecosse. Sixiémement, par haîne contre les Hamiltons il avance plusieurs faussetez au désavantage du Comte d'Arran. Il lui reproche sa cruauté & son avarice pendant sa Régence après la mort de

Jacques cinquéme. Leslei & les autres Ecrivains de ce tems-là assûrent que le Comte de Mourray tourmenta plus l'Ecosse par sa cruauté & ses exactions, qu'on ne l'avoit fait dans l'espace de cent ans. Notre Historien ajoûte que le Comte d'Arran s'empara de la Régence par force. Les Régistres publics témoignent le contraire, aussi-bien que les autres Ecrivains, & Bucanan luimême au commencement du quinziéme Livre. Il dit encore que le Comte d'Arran vendit la Reine : il devoit plûtôt dire qu'en l'envoyant en France par un Decret des Etats d'Ecosse, comme dans un azile sûr & agréable, il empêcha qu'on ne la livrât en proye aux Anglois. Ce reproche est bien de mauvaise grace de la part du Comte de Mourray qui étoit lui-même Pensionnaire de la Reine Elisabeth. Enfin, il dit encore que la demande du Comte d'Arran n'étoit appuyée que sur des mensonges ; cependant, les trois Ordres d'Ecosse en jugerent bien autrement quand ils lui confirmerent la Régence du Royaume, & le déclarerent légitime Tuteur de la Reine Marie,

comme les Régistres publics en font foi. Septiémement, il dit que la famille des Hamiltons avoit fait mourir Jean Stuart Comte de Lennox, grand-pere de Jacques VI. & il ne s'est pas souvenu qu'en parlant de cette mort à la page deux cens soixante huitiéme, il avoit dit que Jacques Hamilton Comte d'Arran pleura amerement cette mort, *multis lachrimis prosequutus est.* Toutes ces invectives calomnieuses déshonorent également le Comte de Mourray & l'Historien.

Il avance qu'Hamilton Comte d'Arran, fut arrêté par ordre du Comte de Mourray Régent, parce qu'il éludoit toutes les promesses qu'il avoit données de se ranger au parti du jeune Roi dans l'Assemblée de Glasco : Cambden, Melvill & Craford, disent au contraire qu'il fut emprisonné par une contravention manifeste aux Articles dont on étoit convenu. Les Régistres publics, Cambben, Broun, & Craford contredisent encore Bucanan sur ce qu'il dit que Thomas Hovart Duc de Norfolck, prenoit des mesures avec la Reine

osse, pour se défaire de Jacques
e d'Elisabeth. Pour décharger le
ite de Mourray, il veut faire pas-
uillaume de Maitland Létinton,
ues Balfour, & Guillaume Ki-
i de Grange pour complices de la
de Henri Darnley, & du com-
contre la vie du jeune Roi son
afin de décharger le Comte de
rray de ce crime; Melvill, qui
te du moins autant d'être crû sur
oint que Bucanan, dit positive-
le contraire. D'où cet Historien
pris que les Hamiltons entrerent
une conspiration formée pour
le Régent? Les autres Ecrivains
ent que Jacques Hamilton Bo-
fit ce coup de lui-même, pour
er les injures personnelles qu'il
reçûës du Comte de Mourray.
oilà une partie des principales
s qui sont répanduës dans l'His-
d'Ecosse que nous examinons,
nt cet Article peut être considé-
omme l'*Errata*. On voit par-là
bien peu de foi mérite un Histo-
qui a renoncé à toutes les Loix
Religion, de l'équité, & de
neur, pour débiter effrontément

les plus impudentes calomnie
bien dommage qu'un si gran
pour écrire n'ait été employé
faire valoir le mensonge &
Dans les mois suivans nous
rons un Extrait critique de
fes.

ARTICLE XX.

Immersions & Emersions des Satellites de Jupiter, pendant le mois de Mars 1727.

Premier Satellite.

LE 1. Mars Emersion à	4^h	$7'$	soir
Le 3 à	10	36	matin
Le 5 à	5	6	matin
Le 6 à	11	46	soir
Le 8 à	6	4	soir
Le 10 à	0	33	soir
Le 12 à	7	3	matin
Le 14 à	1	32	matin
Le 15 à	8	1	soir
Le 17 à	2	30	soir
Le 19 à	9	0	matin
Le 21 à	3	22	matin
Le 22 à	9	59	soir
Le 24 à	4	28	soir
Le 26 à	10	57	matin
Le 28 à	5	27	matin
Le 29 à	11	56	soir
Le 31 à	6	25	soir

Second Satellite.

Le	1	Emersion à	3h 38'
Le	5	à	4 51
Le	8	à	6 16
Le	12	à	7 36
Le	16	à	8 54
Le	20	à	10 15
Le	23	à	11 33
Le	27	à	9 54
Le	30	à	2 13

Troisiéme Satellite.

Le 1	Immersion à	5h 22
	Emersion à	11 3
Le 8	Immersion à	9 2
	Emersion à	11 3
Le 15	Immersion à	1 3
	Emersion à	3 4
Le 22	Immersion à	5 2
	Emersion à	7 3
Le 29	Immersion à	9 3
	Emersion à	11 5

Conjonction de Jupiter a
Février 1727.

le 28. Avril à 7. heures 48. minutes du soir. C'est pourquoi on ne pourra observer aucun des Satellites pendant le mois d'Avril & de Mai.

ARTICLE XXI.

NOUVELLES LITTERAIRES.

D'ITALIE, DE PADOUË.

C'Est en vain que M. *Rizzetti* homme de mérite, & l'un des Professeurs de l'Université, a formé opposition à l'approbation authentique que l'Angleterre préparoit à son illustre Philosophe M. le Chevalier *Newton*, pour son systême sur les Couleurs. Le Professeur attaquoit ce systême par quantité d'expériences choisies; sur lesquelles il raisonnoit sçavamment; & il avoit envoyé son Manuscrit à *Londres*, pour y être imprimé, & y faire face aux Ecrits de l'Adversaire. Mais celui ci n'en a réïteré qu'avec plus de pompe & de célebrité, ses anciennes expériences; & ce triomphe a été marqué du Sceau de la Société Royale, par un Acte Public. M. *Rizzetti*, qui

n'a pû manquer d'attribuer
vention des Anglois, en fave
rite qui est né chez eux, le re
a fait de l'entendre; s'est po
Tribunaux des Académies
res, & a publié par celles
& de *Lipsic* toutes les Piéces
cès, sur quoi il implore auss
ce des Sçavans de *France*.

D'ALLEMAGNE

DE FRANCFORT *sur*

M. *Ant. Balth.* Walther a
l'*Histoire de la Vie, des Ecrit*
Actions mémorables de cent Pe
ges distinguez, qui ont porté
pe *Walther*.

M. *Dithmar* a fait souteni
Thèses sur *les Commenceme*
Marche de Brandebourg; &
Thèses sur *les Vicaires de l'E*
Italie. Cette dignité conférée
ce Eugène de Savoye, a donn
ces secondes Thèses.

DE STETTIN.

M. ZORN Professeur en Eloquence & en Histoire au Collége Académique de cette Ville, continue de publier son THEOPHILE AMELIUS, & sa *Bibliotheca Antiquario-Exegetica*. Le premier Ouvrage contient ses *explications*; & le second, celles de quantité d'Antiquaires de toutes les Nations, sur un très-grand nombre de Passages de l'Ecriture Sainte. Il en avoit en 1726. depuis 1724. douze Parties *in* 8°. 1. vol. pages 1100. &c.

DE GREIFSWALDE.

M. OSANDER qui est Suédois, vient de donner *De famâ Eruditorum in Sueciâ virorum*. L'Ouvrage est court.

M. *George Ad.* Caroe, Syndic de la Pomeranie Suédoise, où il est généralement estimé, travaille à une Histoire *de la Jurisprudence en Europe*.

DE QUEDLINBOURG.

M. Eckhard a publié un « Recueïl « de témoignages rendus à J. C. par « des hommes Etrangers à sa Reli- « gion » : *non Christianorum de Christo Testimonia.*

DE ZEREST.

M. *Van* Bashuysen continuë de publier des *Dissertations Académiques* sur divers points d'*Antiquitez Hebraïques.*

Il court en Saxe une Dissertation pour la défense de feu M. *Roell* Hollandois, & de ses Disciples, taxez de Socinianisme par les Théologiens de Hollande : *De Facultatis Theologicæ Leidensis Syllogismo falso in Approbatione Judicii Synodi, Gouda* 1723. *habita de Roellianismo damnando & radicitùs evellendo, Dissertatio Theologi Saxonici.*

DE ZWICKAW.

M. Goetze instruit le public sur les Moulins des Anciens : *De Pistrinis veterum :* & dans un autre Ouvrage il traite des Riens ; *De Nonismo & Nihilismo systema Theologicum :* il examine si le Monde a été créé de Rien ; si le peché n'est rien. On a souvent soutenu dans des Thèses de Philosophie en l'Université de Caën : *Peccatum nihil est.*

DE HILDBURGHAUSEN.

M. Reinhardt est Auteur d'une *Histoire du Droit Naturel.* Il n'en coûte que la lecture d'environ cent pages *in* 8°. pour être informé de l'état de cette Science chez les Anciens, de sa décadence & de ses progrès dans les siécles postérieurs, & son rétablissement par les Auteurs Modernes.

D'ALTENBURG.

On a imprimé ici un Poëme de *Conrad Wimpina* sur les Expéditions

Guerrieres d'Albert *le Courageux* Duc de Saxe, où l'on croit trouver des circonstances échapées aux Historiens.

DE GOETTINGEN.

M. l'Abbé Fabricius d'Helmstadt a communiqué à M. *Heumann*, une Lettre de M. Facciolati de Padouë, dans laquelle celui-ci découvre le véritable nom du fameux *Palingenius*. Ce nom est Pier Angelo Manzoli, dont *Marcello Palingenio* est l'Anagramme.

DE NUREMBERG.

L'Histoire *Chronologique de N. S. Jesus-Christ* n'est encore qu'un Manuscrit de feu M. *Jean Philippe de* Wurtzelbau, Membre de la Société Royale des Sciences de Berlin, mort le 21. Juillet 1725. fameux Astronome, dont le Livre où il fixe le Méridien de Nuremberg, *Uranies Noricæ Basis Astronomico-Geographica* 1697. est fort connu, & a été augmenté en 1713. d'un *Stabilimentum*.

DE GENÊVE.

Fabri & *Barillot* impriment par autorité une nouvelle Version du *Nouveau Testament*, travaillée pendant plusieurs années par diverses personnes successivement. On n'en augure pas avantageusement, sur ce que les premiers & les derniers Reviseurs n'ayant pas pû conférer ensemble, ils n'auront pas suivi les mêmes vûës.

Le Traité *des Loix Civiles & Ecclésiastiques faites contre les Hérétiques* que *Jacquier* & *Du Villart* ont imprimé, est une Traduction de l'Anglois publié sous Charles II.

On attend le Traité Latin de la Religion Naturelle de M. Jean Alphonse *Turretin*, & la Traduction Françoise par un jeune Ministre Ami de l'Auteur.

D'ANGLETERRE,

DE LONDRES.

M. Scheukzer fils du Sçavant de Zurich de même nom, a donné une

Traduction Angloise de l'Histoire du Japon, composée en Allemand, par feu M. Kempfer, qui avoit fait le voyage de ces Isles en qualité de Médecin de l'Ambassade Hollandoise. Il y est traité des Religions, des Sectes, & des Temples; du Gouvernement, des Loix & des Mœurs; des Métaux, des Mineraux, des Plantes, des Animaux, & du Commerce de cet Empire. On y rapporte la succession des Empereurs & la Chronologie de la Nation, tirées des Annales du Païs. *Kempfer* est l'Autur d'*Amœnitates exotica*, qui furent imprimées à *Lemgow*, 1712.

Les Mémoires du Docteur *Parker* Evêque d'Oxford jusqu'en 1678. paroissent pour la premiere fois; & en Latin, d'après le propre Manuscrit de l'Au'eur; & en Anglois, de la Traduction de M. *Newlin*. *Reverendi admodùm in Christo Patris Samuelis Parkeri Episcopi non ita pridèm Oxoniensis de rebus sui temporis Commentariorum Libri* 4. in 8°.

Mere Nature delineated, &c. Ce sont des *Observations* sur un jeune Sauvage venu d'Allemagne avec une

Dissertation sur l'utilité & la nécessité des foûs, soit dans l'ordre naturel, soit dans l'ordre politique. Chez Warner.

Le Dictionnaire *de Mathématique* de M. E. Stone Membre de la Société Royale, est aussi physique & Historique. On y voit une description exacte de la *Nature* des choses, avec l'origine, le progrès, l'état présent de chaque découverte.

Manifeste *de la Reine Elisabeth* contre l'Espagne, & une Lettre du Chevalier François Walsingham au Comte de Leycester, chez Verle.

The general History of the vast continent and Island of America en 6. vol. est une Traduction de l'Espagnol de Dom Antonio de Herrera, fameux Annalyste d'Espagne.

The Practical influentes of the speculatives Doctrine of Christianity demonstrated, est un Sermon de Monsieur *Pendedbury*, pour rendre pratiques les véritez spéculatives de la Religion Chrétienne qu'E. *Matews* a fait imprimer.

A New Method of Chymistry, &c. ou *Nouvelle Méthode de Chimie ren-*

fermant la Théorie & la pra *cet Art, & fondée sur les pri* *la Méchanique*, par Monsie *rhaave*; traduite & ornée d & de Planches, par Monsieu Shaw Docteur en Médecine Monsieur Edmond Chambe

The Lives and Characters o *ficiers of the Crown*, &c. *L* *les Caracteres des Officiers de* *ronne*, & des principaux Seig l'Ecosse, depuis le Régne de jusqu'à l'union des deux Roy tirées des Chartres, Cartula Régistres publics, &c. par M ges Crawfard Auteur du *Pe* *Scotland*, &c.

Il paroît une Traduction *A* des *Dialogues de M. de Cam* *l'Eloquence*, & de sa *Lettre à* *démie Françoise* sur la Rhétori Poësie, & l'Histoire. Elle est c cléstastique nommé Monsieur *son*, qui a ajoûté des Notes Citations. Chez Jean Walto

Des trois Xenophons, diffé l'Athénien, qui ont composé d toires dans le genre Erotique les noms de *Babyloniaques*,

priaques, d'*Ephesiaques*, l'Ephesien Auteur des *Ephesiaques* est enfin imprimé pour la premiere fois en Grec. Cet Ouvrage, dont *Abricome* & *Anthia* sont le sujet, est divisé en cinq Livres : la Traduction Latine qui y est jointe, porte le nom d'Antoine *Coccii* Florentin : l'Edition du Texte Grec *in* 4°. pag. 87. est faite sur le Manuscrit des Moines de Florence, que le Pere Montfaucon a vû, ainsi qu'il le rapporte dans son *Diarium Italicum* Chap. 25. pag. 365. *Politien* ne mettoit pas ce Xenophon d'Ephese beaucoup au-dessous de celui d'Athènes ; & il en rapporte quelques fragmens dans ses *Miscellanea*.

L'Ouvrage du D. *Pemberton* s'acheve, & il sera bien-tôt en état pour l'impression. La réputation lui est donnée d'avance, & deux mille hommes ont souscrit. Auroit-on imaginé que celui des Sçavans, qui a peut-être plus qu'un autre, le don de se faire entendre sur les matieres les plus abstraites & les plus sublimes aux moins habiles, en seroit réduit, sur les matieres mêmes de Physique, auprès de ses Compatriotes mêmes, même de

ſon vivant, même en ſa langue maternelle, à la néceſſité d'un Interpréte, qui ſe donne publiquement pour un Déchiffreur, qui veut le rendre intelligible ?

DE HOLLANDE

D'AMESTERDAM.

On publie les huit premiers Volumes du Corps Diplomatique *universel du Droit des Gens*, par M. L. Dumont Ecuyer Conſeiller & Hiſtoriographe de S. M. I. C'eſt un Recüeil des Traitez d'Alliances, de Paix, de Trêves, de Neutralité, de Commerce, d'Echanges, de Protection, de Garanties : DE toutes les Tranſactions, Conventions, Pactes Concordats, & autres Contrats faits en Europe, de puis le Régne de l'Empereur Charlemagne juſqu'à préſent : DES Capitulations Imperiales & Royales, Sentences Arbitrales & Souveraines dans les Cauſes importantes : DES Déclarations de Guerres, Contrats de Mariages des Grands Princes, leurs Teſtamens, Donations,

Renonciations, Proteſtations, Inveſtitures des grands Fiefs, érections des grandes Dignitez & grandes Compagnies de Commerce; & en général de tous les Titres, ſous quelque nom qu'on les déſigne, qui peuvent ſervir à fonder, établir, ou juſtifier les Droits & les interêts des Princes & Etats de l'Europe. Le tout tiré des Archives de la très-Auguſte Maiſon d'Autriche, ou de celles de quelques autres Princes & Etats; comme auſſi des Protocoles de quelques grands Miniſtres; des Manuſcrits de la Bibliothéque Royale de Berlin, des meilleures Collections qui ont déja paru tant en Allemagne qu'en France, en Angleterre, en Hollande, & ailleurs; & des Livres les plus eſtimez ſoit en Hiſtoire, en Politique & en Droit.

Le paralléle de la Doctrine des Payens avec celle des JESUITES & de la Conſtitution du Pape CLEMENT XI, *unigenitus &c.* ayant été brûlé à Paris par la main du Bourreau, ſur Arrêt du Parlement; on le réimprime ici chez Roman.

DE ROTTERDAM.

Les Mémoires de Jean Ker & de Keriland, &c. *in* 8°. chez Beman.

DE LEYDE.

Le Thesaurus juris Romani, dont deux volumes ont été publiez, & le troisiéme est prêt à paroître, sera augmenté de quelques autres Traitez rares, comme sont Jac: Constantinæi *Enodationum Libri duo : Repetitæ Prælectiones severini :*
Opuscula scipionis & Alberici Gentilis, item Francisci Balduini &c.

DE TORENULIET *près de Leyde.*

Lettre *des Religieux de l'Abbaye d'Orval* .... réfugiez *en Hollande à leur* T R. P. *Abbé* .... *à l'occasion de la Réponse de M. l'Abbé d'Orval à ses Réligieux fugitifs & retirez en Hollande.* In 4°. page 4. cette Lettre, qui est écrite pour faire douter si la *Réponse de M. l'Abbé d'Orval* n'est point supposée, se rend elle-même

suspecte de supposition ; puisqu'elle ne paroît point en public revêtuë de plus de marques de vérité, que cette *Réponse* : car si l'ont voit au-bas de la Lettre les noms des F F. Réfugiez ; *Metzers*, *Pierrot*, d'*Henrart*, *Hosfreumont*, *S. Laurent*, *Tilens*, *Castille*, *Tirtard*, *Pernet*, *Hanlet*, *Le Bossy* ; *la Réponse* étoit également souscrite du nom de l'Abbé : si l'on produit avec la *Lettre* des fragmens de *Lettres* attribuées à l'Abbé, où il paroît desavoüer la *Réponse*, comme une Piéce pleine de *sottises*, de *grandes faussetez*, & de *fadaises* ; ces prétenduës Lettres de l'Abbé n'ont ni inscription, ni souscription : on ne sçait à qui elles sont adressées, ni par qui elles sont écrites ; & elles pourroient bien imputer aussi faussement à la *Réponse* ces *faussetez*, que les *sottises* & les *fadaises* dont assurément la *Réponse de M. l'Abbé d'Orval* étoit fort éloignée.

DE LA HAYE.

Le quatriéme & dernier Tome des Mémoires du Règne de Pierre *le*

Grand, Empereur de Russie, Pere de la Patrie, se distribuë chez *Albert*.

On prépare l'Histoire du même Régne *par* Médailles, & la description de la Russie, de ses Provinces, de son Gouvernement, de sa Religion &c.

La Description *du Cap de Bonne-Esperance* 2. vol. In folio, avec un grand nombre de planches, proposée en souscription par Lakeman.

Thucydide Grec & Latin, revû, corrigé, & augmenté, avec des figures In folio chez *Scheurleer*.

DE FRANCE,

DE PARIS.

M. de Hericourt Auteur celebre, publie chez Cavelier Pere & Cavelier fils, son Traité *de la vente des Immeubles par Decret*, appuyé des Edits, Declarations, & Reglemens des Cours Souveraines sur ce sujet.

Mémoires *d'Angleterre* contenant *l'Histoire des deux Roses*, ou les differends des deux Maisons Royales D'Yorck & de Lançastre in 12. par la Compagnie des Libraires, dite de

Février 1727.

Trevoux. Chez Cavelier fils & Associez.

Monsieur le *Maire* fait Part d'une Découverte également curieuse pour les Physiciens, & précieuse pour les Oculistes. C'est celle d'un *Microscope de Réflexion*, par le moyen duquel on voit à l'œil le fond de l'œil d'autrui, le fond même de ses propres yeux. M. *Le Maire* travailloit alors à perfectionner sa *Lunette de Réflexion* présentement si connuë ; & l'on sçait qu'il en fait consister la Réforme à ne laisser que 4. ou 6. Lignes d'espace pour l'ouverture qui donne entrée aux rayons d'Incidence : précaution, faute de laquelle ces rayons retournoient dans l'humeur vitrée, ou sur la retine, avec un tel éclat, qu'il n'étoit plus possible d'observer les objets par un Oculaire d'un court foyer.

Cette *Lunette* en son état présent, ressemble à deux Cônes dont la base est commune, & les Sommets distans l'un de l'autre d'environ vingt degrez ; on pose l'Oculaire à l'un des deux sommets indifferemment : cet Oculaire doit être de même longueur que le foyer du Miroir concave ; & la

baſe de ce Miroir doit être exactement coupée à angles droits par la ligne perpendiculaire, qui partage en deux également la diſtance, qui ſe trouve entre les deux ſommets des deux Cônes de rayons d'Incidence & de Réflexion.

M. Le *Maire* qui ſçavoit que l'œil peut réflechir la lumiere, ſe propoſa l'idée & l'execution d'un Microſcope, par le moyen duquel on pût voir dans l'œil : il meſura donc la capacité de l'œil humain, avec toutes les parties que l'œil renferme : il comprit qu'il avoit beſoin de deux Microſcopes à foyers differens ; qu'un des deux ſerviroit à examiner le dehors de l'œil propre, l'autre à en pénetrer l'interieur. Il conſtruiſit ainſſi le premier ; il prit un morceau de Métal ; & l'ayant poſé ſur le Tour, il ne lui donna que ſix lignes de foyer ou environ, & le Microſcope fut achevé. La difficulté étoit de fixer le diamétre du ſecond : il doit être du foyer de deux pouces à deux pouces & demi au plus ; & de quatorze lignes de diamétre. Un hazard délivra M. Le Maire de l'embarras d'une plus longue recher-

che; & ce qui alloit être une Invention & le fruit de l'Etude, fut une rencontre & un présent, si l'on peut parler ainsi, du malheur même.

Un Seigneur lui avoit demandé une *Lorgnette* d'Opera; Lorgnette de Réflexion, & longue précisément de 3. à 4. pouces. Le Miroir devoit donc avoir 3. à 4. pouces de foyer; celui qu'on travailla à ce dessein, se trouva n'en avoir que deux; il ne put servir pour la Lorgnette, & fut destiné aux Microscopes. Ce coup manqué produisit la découverte de ce qu'on cherchoit le plus; & ce Miroir employé avec un autre à un Microscope, parut à l'essai, faire l'effet qu'on se proposoit. S'étant mis à considerer avec ce Miscroscope l'œil d'un Animal, M. le Maire observa distinctement, que l'Uvée est semblable à des houppes de soye blanche, arrangées autour de l'orifice où paroît le cristallin; & il en auroit pû compter les fils: il vit le cristallin semblable à une éponge apperçûë au travers d'un Microscope: il remarqua sa couleur, ses canaux: il lui parut qu'il baigne dans l'humeur vitrée, & s'en nour-

M. Le Maire decrit ainsi
ou l'utilité de l'un & l'autre
Microscopes. Le premier de
gnes de foyer sert à découvrir
& ses mouvemens , & la gr
des deux chambres de l'œil :i
tre que la posterieure est plus g
il donne la couleur du Crista
sa transparence qu'y laisse v
infinité de petits canaux ou
parallelepipedes , attachez pa
tits chaînons, ayant le mou
de Systole & Diastole : remarq
il y a plus de vingt-ans par
Voolhouze , qui établit là l'
immediat de la vûë. Ce Mic
appliqué aux usages des Micr
ordinaires a sur eux cet ava

:ectionneroit, dit M. Le Maire, en
ınissant la Réfraction avec la Ré-
lexion.

Le Second Microscope, ou la *Lu-
tette de Reflexion pour la Cataracte*,
ȷui consiste en un miroir concave
l'environ deux pouces de foyer, & de
ȷuatorze lignes de diamétre, don-
ıe aussi-bien que le premier la cons-
:ruction & les mouvemens de l'U-
vée; &, de plus, la maladie de l'œil
soit propre, soit étranger, & le lieu
du Cristallin. Mais son usage prin-
:ipal est de rendre les objets réflechis
par l'œil, à droite & à gauche, dessus
& dessous dans sa surface. Voici les
observations.

M. Le Maire a approché de son œil
le premier Microscope de métal, de
six lignes de foyer, se présentant de
côté au jour afin de recevoir en mê-
me-tems la lumiere & sur son œil &
sur le miroir. En cette position il ob-
serva très-distinctement à son œil,
que l'Iris étoit parsemée de houppes
comme de soye blanche & bleuë, ar-
rangées autour de l'Uvée, & atta-
chées par l'endroit le plus serré; il
en auroit pû compter les fils. En plein

jour, le Cryſtallin lui a paru blanc & criblé, avec quatre rangs de chaînes pendantes, tombant perpendiculairement, & parallélement Au clair de la Lune, il lui a paru jaune & criblé ſans chaînes pendantes. A trois pieds de diſtance de la lumiere d'une bougie, il l'a vû jaune, ſemblable à une éponge, plein de petits canaux, ou plûtôt ces parallélepipedes attribuez à l'humeur vitrée, vûs à travers le Criſtallin qui eſt tranſparent, ainſi qu'il a été dit plus haut. Ce même Microſcope lui a montré la chambre anterieure de l'œil, beaucoup plus petite que la poſterieure, où habite le Cryſtallin. Il a auſſi reconnu une membrane de couleur rouge, couverte apparemment de petits Vaiſſeaux ſanguins; & une autre plus éloignée de couleur pourprée; de ſorte qu'il voyoit en même-tems quatre couleurs: mais il regrettat bien-tôt ce ſpectacle qui le raviſſoit, & dont l'éclat ne peut ſe ſoutenir long-tems. Cette obſervation ne peut réuſſir en plein jour.

M. Le Maire a obſervé que l'œil ternit ſi conſiderablement la glace, que le matin il n'eſt preſque pas poſ-

ſible d'obſerver dans ce Microſcope; on le peut très-facilement l'après-dinée & ſur le tard, que l'œil eſt plus deſſéché & plus fatigué.

M. Le Maire eſpere qu'avec le ſecours des Microſcopes de differens foyers, il parviendra à découvrir la circulation du ſang dans cette membrane, qui eſt & tranſparente & fort éclairée.

A l'égard du ſecond Microſcope de de deux pouces de foyer, M. Le Maire obſerve que l'on peut l'appliquer à l'œil d'autrui, & par ſon moyen découvrir pluſieurs maladies de cet organe, que l'impoſſibilité d'ouvrir aſſez les yeux des malades empêcheroit de connoître ſuffiſamment. On applique ce Microſcope au-deſſous de l'œil du malade; & en regardant par-deſſus l'épaule de ce malade dans le petit miroir, on y apperçoit tout le globe de cet œil. Par ce Microſcope, on obſerve ainſi ſon œil propre: on tourne un peu le dos au jour; on arrête fixement ſon œil ſur le miroir concave, à un pouce de diſtance ou environ; ſi bien que ſur ce miroir concave, on reconnoiſſe &

ce miroir lui-même représenté en petit au centre de la vision, & en ce petit miroir, son œil-même. Alors le grand miroir concave se trouvant dans son juste foyer, l'on distinguera la faculté visive tapissée, & ornée de tous les meubles de la chambre représentez en situation droite, moyennant une troisiéme réflexion : &, si l'experience se fait dans un grand sallon, ou dans une Bibliothéque spacieuse, on en verra tous les ornemens, & les Livres arrangez à droit & à gauche, dans l'organe de la faculté visive, dans le plus beau point de perspective qui ait jamais été vû.

M. Le Maire demeure ruë de Gueneguaud, au coin de la ruë Mazarine, fauxbourg S. Germain.

II. Lettre *à M. Tournely Docteur de la Maison & Societé de Sorbonne, & Ancien Professeur de Théologie, où l'on montre que l'Equilibre qu'il soutient être nécessaire pour la Liberté, n'est ni moins absurde, ni moins pernicieux, que celui qu'il rejette.* In. 4°. page 24.

Il est ici question de surprendre une Approbation de cette proposition ré-

prouvée : *ad merendum & demerendum in statu naturæ lapsæ non requiritur in homine libertas à necessitate ; sed sufficit libertas à coactione :* Et pour la déguiser, sans en rien perdre, au lieu de ces premieres paroles, *ad merendum & demerendum in statu naturæ lapsæ, non requiritur in homine, &c.* on a substitué celles-ci qui ont le même sens : *ut in statu naturæ lapsæ liberum hominis arbitrium, peccare aut mereri censeatur, non requiritur, &c.* Et pour celles-ci, *non requiritur Libertas à necessitate*, où est le venin ; après *non requiritur*, on a mis *nec æquales in voluntate vires :* expressions que les Théologiens Catholiques declarent équivalentes chez eux à *Libertas à necessitate* ; de sorte que s'il passe une fois, que l'Equilibre marqué par *æquales in voluntate vires*, n'est pas requis pour le merite ou le démerite, dès-là le *non requiritur Libertas à necessitate*, qui est tout le Jansénisme, paroîtra établi. Le but de la Lettre est donc de faire redire sans cesse aux Théologiens : qu'*æquales in voluntate vires* est la même chose que *Libertas à necessitate* ; premiere proposition ;

tandis que les amis travailleront à faire décider ailleurs, *qu'æquales in voluntate vires* n'est point une chose requise pour le merite & le démerite; seconde proposition; afin de conclure ensuite pour 3^e proposition, donc *Libertas à necessitate* n'est point réquise pour le merite & le démerite. On appelle *Molinistes*, ceux qui ontfourni la premiere proposition; Thomistes ceux qui sollicitent pour la seconde : les Jansenistes s'interessent pour la troisiéme. L'Auteur paroît ici embarrassé & chagrin d'un passage de S. Thomas, qui en effet renverse tout le systême de la Lettre, suivant lequel la volonté n'est qu'un fleau ou traversin de balance, qui, tiré des deux côtez opposez par deux poids contraires, (la *charité* & la *cupidité*) est emporté invinciblement par celle des deux forces, qui se trouve superieure en degrez. S. Thomas dit impitoyablement tout le contraire : il enseigne que « *la moindre grace* peut résister à » la *cupidité quelconque*, & éviter » *tout* peché mortel, lequel se com» met dans la transgression des Com» mandemens de la Loi; parceque *la*

„ *moindre charité* aime Dieu, plus
„ que la cupidité n'aime les millions
„ d'or & d'argent : *Quia* minima gra-
„ tia *potest resistere cuilibet concupis-*
„ *centia, & vitare omne peccatum mor-*
„ *tale, quod committitur in transgres-*
„ *sione mandatorum legis ; minima enim*
„ *charitas plus diligit Deum, quàm cu-*
„ *piditas millia auri & argenti* „.

Lettre *à Monsieur Nicole sur son principe de la plus grande autorité visible, dont il fait la vraye Régle de la foi.* In 4°. page 12. L'Auteur qui d'ailleurs fait profession de penser comme M. *Nicole*, réfute en ce point son opinion avec chaleur. Il soutient, contre M. *Nicole*, que l'*Ecriture* est la *seule* Regle de foi ; & il ne la croit pas obscure en ce qui regarde les Dogmes : il ajoûte pourtant, que si l'*Ecriture* a des obscuritez, on pourra trouver ces points de foi dans les Ecrits des Peres ; & dans les autres monumens, qui forment ce qu'il appelle la *Tradition de l'Eglise.* Il sent bien qu'on lui demandera, si sa Regle, qui est l'Ecriture, & la Tradition qui en sera l'interprete, sont à la portée de tous les Fideles ; qu'on peut lui

faire à ce sujet quelques difficultez: à quoi il répond que ce n'est ici ni le lieu, ni le tems de les résoudre. Il consent seulement qu'on regarde en second, comme Regle de notre Foi, le moyen de s'assurer du vrai sens de l'*Ecriture*: or est-il, reprendra M. *Nicole*, que ce moyen, *c'est la plus grande Autorité visible*: donc, poursuivra M. *Nicole*, la plus grande autorité visible peut être regardée comme *la vraye Regle de notre Foi*, au moins *en second*: Et si la plus grande autorité visible nous déclare qu'un monument contient le véritable sens de la parole de Dieu, ce monument est par ce sens véritable, *une vraye Regle de Foi*, pour nous diriger & même une vraye *Loi* dans l'Eglise, pour nous obliger. Pourquoi aussi notre Auteur entreprend-t-il de réfuter M. *Nicole*, lorsqu'il reconnoît que ce n'est *ni le lieu, ni le tems de résoudre* ses difficultez?

De Lusseux Libraire de l'Université de Paris demeurant ruë S. Etienne d'Egrez, à l'Image de Saint Augustin, vient de réimprimer plusieurs Ouvrages de controverse de Monsieur

Bossuet Evêque de Meaux : entre autres,

Les deux *Instructions Pastorales sur les promesses de J.C. à son Eglise.*

2°. Le sermon sur *l'Unité de l'Eglise*, prêché à l'Assemblée du Clergé, en 1681.

3°. Une Lettre sur *l'adoration de la Croix.*

4°. Le Traité *de la Communion sous les deux Espéces.*

5°. L'instruction Pastorale *aux Nouveaux Convertis de son Diocèse.*

6°. La *Conference avec le Ministre Claude.*

Réponse *à la Question si les Médecins peuvent ou doivent prendre parti dans les affaires de l'Eglise.* Broch. *in* 4°. page 8. C'est un Ecrit sans nom d'Auteur, ni d'Approbateur, ni d'Imprimeur, où l'on enseigne que les Médecins doivent se mêler dans les disputes de Religion. 1°. Parce que leur profession est comme Ecclesiastique, vû que N. S. & les Apôtres ont operé des guérisons miraculeuses, conséquemment sans le secours de la Médecine, & qu'autrefois les Médecins gardoient le celibat, portoient

la ſoutane & le manteau long, 2°. Parce que faiſant partie d'une Univerſité, où il y a une faculté de Théologie, « ils ſont les Coadjuteurs des » *Arbitres* de la Foi ». Par toutes ces conſiderations & d'autres ſemblables, on exhorte les Médecins dans la premiere Partie à être Martyrs; & dans la ſeconde, à n'être pas Catholiques.

Quæſtio Medica; an innuptis mulieribus ſumma vita brevior. In 4°. page 4. C'eſt une diſpute en forme de *Quolibet* (*quodlibetariis diſputationibus*) pour perſuader que le celibat abrege les jours aux perſonnes du ſexe. On n'y propoſe point l'objection peremptoire, l'exemple commun d'une infinité de Vierges certaines, qui, dans le Cloître & dans le monde, parviennent, avec une ſanté conſtante, à une extrême vieilleſſe. Cette Théſe, qui n'avoit de pureté que celle de la Latinité, à été arrêtée par l'Autorité ſuprême.

Lettre d'un Docteur à N. du 18. Octobre 1719. Sur *la Queſtion.* « *ſi* » *un Religieux eſt obligé d'obéir à ſon* » *Superieur, dans la défenſe qu'il lui* » *fait de lire aucun des Ecrits, qui ont*

» *été publiez pour ou contre La Constitution* ». In 4°. page 7. Le Casuiste fait dépendre du propre Examen le Jugement de chacun sur le fond de la Constitution ; au lieu de la donner pour regle de la croyance ; & son autorité pour motif de soumission.

DE CHARTRES.

Projet *d'un Breviaire & d'un Missel à l'usage du Diocèse de Chartres.* In 4°. page 14. chez Jacques Roux. Dans le *Missel* & dans le *Breviaire* que l'on dresse sur le modéle de la Messe & de l'Office du Saint Sacrement, composez par Saint Thomas d'Aquin, on s'est étudié à distribuer si heureusement tout ce qu'on y fait entrer, que pendant le cours de l'année, tous les Livres de la Sainte Ecriture sont parcourus, & tous les Pseaumes récitez chaque semaine ; que, sans préjudicier aux droits des Feries, à plus forte raison aux privileges des Dimanches, tous les Saints qui interessent singulierement ou le Diocese, ou l'une & l'autre Metropole, l'ancienne & la présente, Sens & Paris, où Rome (car

nous le présumons ainsi) & l'Eglise Universelle, soient celébrez avec distinction de classes & de degrez; que la correspondance de l'Ancien Testament & du Nouveau, y soit par tout tracée sensiblement & avec methode; que chaque Office y soit une instruction complette, tantôt sur la vie d'un Saint, tantôt sur un Mistere, & tantôt sur un point de Religion ou de conduite. La vigilance, l'érudition, la fermeté du Prélat, sont de bons garans, que l'un & l'autre Ouvrage répondront parfaitement à la dignité & à la Foi d'une Eglise si ancienne, & toûjours si florissante.

DE MONTPELLIER.

Lettre *de Monsieur l'Abbé de **** à M. l'Evêque de Montpellier sur la Lettre Pastorale aux Fideles de son Diocèse, en leur faisant part de la Protestation qu'il s'est cru obligé de faire contre une Déliberation « de l'Assemblée du Clergé de France du 2. Octobre 1725 »*. In 4°. page 25. Dans cet Ecrit où l'Ironie est soutenuë, le stile libre, la déclamation vive; l'Au-

teur anonyme rebat legerement quantité de bonnes choses, il s'attache à l'équivoque qu'on fait depuis quelque tems si volontier au sujet de *l'Equilibre*. Cet *Equilibre* de la volonté a été ainsi exprimé « pour faire libre-
» ment une action surnaturelle, lorsqu'une Tentation violente s'y op-
» pose, il faut avoir un pouvoir com-
» plet d'y résister, *une force égale ou*
» *proportionnée à la violence* de la ten-
» tation ». Au lieu de réduire cette *égalité* ou *proportion de force au sens de ce pouvoir complet*, par le quel il dépend *également* de nous de vaincre ou de succomber; l'Adversaire aime mieux expliquer le *pouvoir complet* par *l'égalité ou proportion de force* avec *la violence de la tentation*, pour faire entendre qu'on ne reconnoît de *pouvoir complet*, que lorsque *les forces* qui se balancent, c'est-à-dire, la charité & la cupidité étoient *égales* en degrez, & se tiennent en *Equilibre*. Le moyen pour enlever tout prétexte à ces fausses & malignes interpretations, seroit, puisque le *pouvoir*, l'indifference, le choix n'est pas susceptible de plus & de moins, mais consiste dans l'indi-

visible, & ne se mesure point par degrez; de ne jamais présenter ce *pouvoir* sous l'idée de choses, qui se partagent en degrez & se contre-balancent. Il est encore à propos de remarquer, que quand un Adversaire donnant à notre proposition un mauvais sens qu'elle n'a pas, combat en elle ce sens qu'il y met; nous n'avons pas droit d'inférer de-là, qu'il contredit le véritable sens que nous donnons à cette même proposition, & qui appartient à la foi. Notre Auteur prétend que les *Molinistes* enseignent *comme* les Jansenistes; que Dieu sauve infailliblement tous ceux qu'il veut efficacement sauver; cet *efficacement* pourroit encore donner lieu d'épiloguer: car Dieu a voulu si efficacement le salut de tant d'hommes qui ne seront pas sauvez, que Jesus-Christ est mort pour leur procurer, ce salut éternel, & les aura pourvûs abondamment des secours qui leur auront suffi pour l'operer.

Notre Auteur argumente aussi pour prouver que celui contre qui il écrit, s'étant *glorifié d'avoir pour lui la plus grande & la plus sainte partie de son*

troupeau : il s'ensuit que la communication avec lui & avec ses Prêtres, par la réception des Sacremens & l'assistance à leurs Sermons, *est un peché mortel d'infidelité & une veritable Apostasie*. Sa preuve est que par cette vanterie, *il déclare qu'il prend cette communication pour une preuve qu'on est de son sentiment*; d'où il arrive, ajoûte-t'on, *qu'on est en droit de prendre cette communication comme une profession publique du Schisme & des erreurs*. L'Auteur ne se donne pas ici le tems de prouver que cette vanterie est formellement ou équivalemment une telle *déclaration*, & que cette *déclaration* contredite par la notorieté, a néanmoins la force de tourner les actions de Religion, en signes certains d'acquiescement à l'erreur.

Lettre d'*un Théologien à M. l'Evêque de Montpellier, sur sa Lettre Pastorale adressée aux Fideles de son Diocese, à l'occasion du Miracle opéré à Paris le 31. Mai, jour du Saint Sacrement*. Ici l'Auteur passant à son Adversaire, & la vérité, & l'autenticité, & la grandeur du Miracle, lui enleve toutes les conséquences qu'il

en tiroit en faveur de l'Héréfie, il paroît avoir traité cette matiere avec exactitude.

DE TREVOUX.

Nous recevons de S. Domingue, les Observations faites au Cap François, par le P. Bontin J. de deux Eclipses arrivées en 1726.

Eclipse de Soleil le 25. de Septembre.

	h	m.
Le commencement de l'Eclipse à	11 . . .	18
Eclipse d'un doigt	11 . . .	28
deux doigts . . .	11 . . .	43
Le milieu de l'Eclipse, trois doigts	12 . . .	13
Commencement de l'Emersion.	12	15
On n'a pû observer la fin exactement.		
Mais elle a parû être à . . .	1 . . .	18

Eclipse de Lune le 10 d'Octobre.

	h	m.
La Pénombre a commencé à	10	45
L'ombre pure	10	52
La Mer des Humeurs	10	59
La Mer des Nuages	11	17
Kepler a été immergé	11	35
La Mer du Nectar, & l'Isle du milieu du Sinus	11	44
Copernic & Langrene	11	55
L'Emersion de Copernic a commencé	12	6
La fin de l'Eclipse a été à	1	26

FIN.

Février 1727.

TABLE

Des Mémoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts.

Mois de Février 1727.

ART. X. *Réponſe à la ſeconde Partie de l'Apologie de M. l'Abbé d'Olivet, au ſujet de l'Article XLVII. des Mémoires de Trevoux de l'année 1725.* Page 197

ART. XI. *Hiſtoire Phyſique de la Mer. Ouvrage enrichi de figures deſſinées d'après le naturel. Par Louis Ferdinand Comte de Marſilli.* A Amſterdam, 1725. *in fol.* 173 *pag. Outre deux Préfaces, & bon nombre de planches.* p. 225

ART. XII. *Extrait d'une Lettre écrite le* 16 *d'Août* 1726. *de Luneville, par M. Vayringe Mathematicien de S. A. R. Monſeigneur le Duc de Lorraine, au P. C. J.* p. 240

ART. XIII. Joſeph Sententiola Verzalia Cæſenas Geometriæ Prof. atque ſtudioſis ſalutem. C'eſt-à-dire, *Joſeph Sent.* Verzalia *de Ge-*

sene aux Géometres; salut. p. 243

ART. XIV. *Troisiéme Lettre de Frere *** Religieux de la Trappe au R. P. Dom U. T. Religieux de la Congrégation de Saint Maur J. M. J.* p. 246

ART. XV. *Dissertation sur l'air Maritime, à Marseille, brochûre 4°. pages 20. Réponse à la Dissertation sur l'air Maritime, à Marseille, chez. . . . . Brebion pages 17. 4°.* p. 267

ART. XVI. *Suite de la Dissertation adressée au Pere Sanadon.* page 284

Avertissement sur un Article du Journal des Sçavans, 601. au mois d'Octobre 1726. pages de l'In quarto & les suivantes. p. 311

ART. XVII. *Maximes & Avis propres pour conduire un Pecheur à une véritable pénitence.* A Paris, *chez Babuty 1726. in 12. pages 150.* page 312

ART. XVIII. Theologia Bellica omnes fere difficultates ad militiam tum terrestrem tum maritimam pertinentes complectens; atque canonicè, juridicè, moraliter

nec non historicè dilucidans, in octo libros distributa, &c. *C'est-à-dire, Théologie Militaire qui comprend presque tous les Cas de Conscience concernant les Gens de Guerre....3. Volumes in fol. Tome 1er. pages 660. Tome 2d. pages 648. Tome 3e pages 462.* p. 315

Art. XIX. Georgii Buchanani Scoti opera omnia, Edimburgi apud Robertum Fribarnium 1715. in fol. *C'est-à-dire les Oeuvres de George Buchanan, à Edimbourg, chez Robert Freebairn, 1715. deux Tomes in folio 1127. pages, y compris les Préfaces & les Tables.* p. 323

Art. XX. *Immersions & Emersions des Satellites de Jupiter pendant le mois de Mars 1727.* p. 359

Art. XXI. *Nouvelles Litteraires*

D'Italie, de Padouë. 361

D'Allemagne. 362

De Francfort sur l'Oder. ibid.

De Stettin. 363

De Greifswalde. ibid.

De Quedlinbourg. 364

De Zerest. ibid.

De Zwickaw. 365

De Hildeburghausen. ibid.

Février 1727.

D'Altenburg.	ibid.
De Goettinge.	366
De Nuremberg.	ibid.
De Genêve.	367
D'Angleterre, de Londres.	ibid.
De Hollande.	372
D'Amsterdam.	ibid.
De Rotterdam.	374
De Leyde.	ibid.
De Torenuliet près de Leyde.	ibîd.
De la Haye.	375
De France, de Paris.	
De Chartres.	
De Montpellier.	
De Trevoux.	

Fin de la Table.

CATALOGUE

Des Livres qui se trouvent à Paris,

Chez { ETienne Ganeau, la Veuve de Laulne, la Veuve Faucault, la Veuve Clousier, Pierre Gandoüin, Nicolas Gosselin, Pierre Emery, le Gras, Cavelier, Jean-Michel Gandoüin, Pierre Giffart, tous Libraires à Paris, ruë S. Jacques, Quay des Grands Augustins & au Palais;

SÇAVOIR,

L'Histoire d'Angleterre, par Monsieur de Rapin Thoyras, nouvelle Edition, 8. vol. *in quarto*. Augmentée d'une Table des Matieres à chaque Volume, de l'Eloge de M^r de Rapin Thoyras, & de la Dissertation des *Wighs* & des *Toris* du même Auteur.

Les Mémoires d'Angleterre, 1. vol. *in* 12.

Les Lettres de Madame de Sévigné, 2. vol. *in* 12.

Les Lettres de Madame Desnoyer, 5. vol. *in* 12.

Les Oeuvres de la Suze, 4. vol. *in* 12.

Les Mémoires de Villeroy, 7. vol. *in* 12.

Les Mémoires de Sully, 12. vol. *in* 12.

Introduction à l'Histoire de l'Univers, par Puffendorf, 7. vol. *in* 12.

Mémoires de Brantome, 10. vol. *in* 12. compris en deux Tomes des Dames Galantes, un Tome des Dames illustres, quatre Tomes des Hommes illustres François, deux Tomes des Hommes illustres Etrangers, & un Tome de l'Histoire des Duels.

Les Mémoires de Bassompierre, 4. vol. *in* 12.

Les Anecdotes de la Cour Ottomane, 4. vol. *in* 12.

Les

es Penſées ſur la Cométte 4. vol. 12.
'Hiſtoire des deux Triumvirats, 4. vol. *in* 12.
es Voyages de Thomas Gages, 2. vol. *in* 12.
es Mémoires de la Rochefoucault.
es Mémoires de Montréſor, 2. vol. *in* 12.
es Oeuvres de Paſquier, 2. vol. *in* folio.
e Dictionnaire de Trevoux, 5. vol. *in* fol.
a Vie des Peintres par Felibien, 6. vol. *in*

es Eſſais de Montagne, ſur l'Imprimé à
ndres.
es Coûtumes de Picardie, 4. vol. *in* fol.
es Révolutions d'Angleterre du Pere d'Or-
ns.

Errata du mois de Février 1727.

PAge 204. ligne 12. que, *lisez*, qu'à. Page 215. ligne 29. précisément, *lisez*, précisement. Page 233. ligne 27. on, *lisez*, ont. Page 239. ligne 17. *Lythophytons*, lisez, *Lithophytons*. Page 251. ligne 18. Saint *Hil de gare*, lisez, Sainte *Hil de garde*. Page 153. ligne 1. d'un, *lisez*, du. Page 255. ligne 25. Réfectoirs, *lisez*, Refectoires. Page 256. ligne 29. Interrogé, *lisez*, interrogez. Page 281. ligne 26. & celui, *lisez*, & de celui. Page 282. ligne 15. au Dessus, *lisez*, au Dessous. Page 284. ligne 7. contre parties, *lisez*, contreparties. Page 287. ligne 1. de, *lisez*, du. Page 303. ligne 4. *concinnentibus*, lisez, *concinentibus*. 306. ligne 23. occumulées, *lisez*, accumulées. Page 311. ligne 3. 601. *au mois d'Octobre* 1726. Pages lis. *au mois d'Octobre* 1726. Pages 601. *&c.* ligne 22. qu'on dit, *lisez*, qu'un mot dit. Page 315. ligne 6. Succinté, *lisez*, Succincté. Page 330. ligne 20. Sibad, *lisez*, Sibard. Page 339. ligne 17. après avoir, *lisez*, après en avoir. Page 344. ligne 6. si sain, *lisez*, plus sain. Page 346. ligne 4. chansons l'on attribuë, *lisez*, chansons que l'on attribuë. ligne 7. & Ronsard, avoient veu, *lisez*, & Ronsard qui avoient veu. Page 351. ligne 13. contrat, *lisez*, contract. Page 357. ligne 5. Kicardi, *lisez*, Kircadi. Page 362. ligne 16 pe, *lisez*, de Page 366. ligne 6. d'Helmstadt, *lisez*, d'Helmstædt. Page 369. ligne 20. Annalyste, *lisez*, Annaliste. ligne 22. Speculatives, *lisez* Speculative Page 370. ligne 3. *Boherhaave*, lisez, *Boerhâve*. ligne 9. & 10. *vies*, *les Caracteres*. lisez, *vies*, *&* *les caracteres*. Page 372. ligne 7. d'Amesterdam, *lisez*, d'Amsterdam. Page 381. ligne 24 aujour, *lisez*, au jour. Page 387. ligne 26. demendera, *lisez*, demandera.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Mars 1727.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Sérénissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Mars 1727.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
Et se vendent à Paris,
Chez ÉTIENNE GANEAU Libraire Juré de l'Université, ruë S. Jacques, aux Armes de Dombes, près la ruë du Plâtre.

Avec Approbation & Privilege.

CES MEMOIRES ONT COM-
mencé au mois de Janvier 170[illegible]
& se vendent 15 s. le mois en blan[illegible]
& brochez, 16. s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.
——	1713.	12. v.
——	1714.	12. v.
——	1715.	12. v.
——	1716.	12. v.
——	1717.	12. v.
——	1718.	12. v.
——	1719.	12. v.
——	1720.	5. v.
——	1721.	12. v.
——	1722.	12. v.
——	1723.	12. v.
——	1724.	12. v.
——	1725.	12. v.
——	1726.	13. v.
——	1727.	3. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.
Mars 1727.

ARTICLE XXII.

ELOGE DE MONSIEUR Chaduc.

LOüis Chaduc étoit d'une bonne famille de la Ville de *Riom* en Auvergne. Après le cours de ses premieres études, ses Parens l'envoyerent à Bourges, où il fut pendant cinq ans écolier du Celebre *Cujas*, & où la vivacité de son esprit, sa penetration & son application à l'étude, firent bien-tôt concevoir de lui de grandes esperances.

De retour à Riom, il y fut pourvû

en 1594. d'une Charge de Conseiller au Présidial, dont il fit les fonctions pendant 44. ans, avec une grande réputation de capacité & d'integrité.

Cependant un génie aussi étendu que le sien, ne pouvoit se borner à un seul genre de connoissances, & son assiduité infatigable au travail, le rendoit assez maître de son tems, pour pouvoir, sans manquer en rien, au devoir de sa Charge, cultiver en même tems, & le talent qu'il avoit pour la Poësie, & l'inclination qu'il sentoit pour la connoissance de l'antiquité.

La Poësie avoit fait, depuis sa jeunesse, son plus cher amusement, & l'on peut dire qu'il y travailloit avec assez de facilité & de succès, pour ne s'en dégoûter pas aisément; d'un autre côté, l'amour de l'antiquité étoit en lui une espece de passion, il n'épargna, ni soins, ni dépenses, ni travail pour la satisfaire, une Bibliotheque nombreuse & choisie, plusieurs suites de Medailles de tout métal, & de toute grandeur, ne firent qu'exciter davantage sa curiosité; elle fut jusqu'à ce point, qu'il se resolut enfin à quitter pour quelque tems son Pays, sa Famille, les

devoirs de sa Charge, son Epouse, pour aller parcourir l'Italie, visiter Rome, & repaître ses yeux de la vûë de ces respectables Monumens de l'Antiquité, qui malgré ce qu'ils ont souffert de l'injure des tems, laissent encore à ceux qui les voyent une si grande idée de l'ancienne Rome.

Monsieur Chaduc les vit & les examina en curieux habile & éclairé, qui connoissoit le prix de ce qu'il avoit sous les yeux.

Mais ce ne fut pas le seul avantage qu'il retira de son Voyage, les liaisons qu'il fit avec plusieurs Sçavans Personnages d'Italie; l'accuëil gracieux dont ils l'honorerent, & sur tout le Cardinal Bellarmin, suffisoient pour le dédommager de toutes les fatigues de ce Voyage, comme il le témoigne lui-même dans la Relation qu'il en a faite. Il revint enfin après avoir vû tout ce que l'Italie lui presenta de digne de son attention; mais il revint, suivi, pour ainsi dire, d'un grand nombre de Manuscrits, de Livres rares, de Medailles, de Marbres antiques, & ce qui est encore plus considerable, d'un Tresor précieux, de plus de deux mille pier-

res gravées, qui rendirent son Cabinet le plus curieux en ce genre qui fut alors en France; c'est le témoignage qu'en rend Monsieur *Tristan*, au premier Tome de ses Commentaires Historiques, page 112.

Un si rare Tresor ne demeura pas inutile entre les mains de Monsieur Chaduc: bien-tôt consommé dans la connoissance de ces Antiques, il conçut le genereux dessein de faire part au Public de ses richesses Litteraires; pour cet effet, il fit graver en Tailledouce toutes les Pierres, il les rangea sous quinze classes differentes, dont il fit autant de Chapitres; chaque Chapitre est precedé d'une courte Préface, après laquelle il explique toutes les Lettres & les Caracteres qui sont gravez sur chaque Pierre: quelquefois même à la simple explication litterale, il joint des notes Historiques, ou Critiques, selon que la matiere le demande.

Il eut manqué quelque chose à la perfection de cet Ouvrage, s'il n'eut été suivi de Tables; Monsieur Chaduc en composa vingt differentes fort étenduës, fort détaillées, dans lesquelles il rappelle sous divers titres tout ce qui

merite quelque attention, ſoit dans les Types, ſoit dans les Inſcriptions de ſes Pierres; ces Tables fourniſſent la matiere d'un Traité complet de tout ce qui concerne les Pierres gravées. La dix-neuviéme Table, eſt ſur tout digne d'attention; on y trouve en 86. grandes pages, d'une écriture aſſez menuë, une eſpece de traité particulier des reſſemblances & des differences que l'on remarque entre les Médailles & les Pierres gravées.

Un tel Ouvrage meritoit ſans doute de voir le jour, mais les maladies qui affligerent Monſieur Chaduc, pendant les dernieres années de ſa vie, le priverent du fruit de ſon travail, & la République des Lettres d'un Ouvrage très-ſçavant & très-utile. Monſieur Chaduc avoit auſſi composé un Traité *De Annulis*, qui n'a pas été donné au Public, non plus que le precedent; mais par une raiſon differente, il étoit ſur le point de le faire imprimer, lorſqu'il apprit qu'il avoit été prevenu tout recemment par un Allemand, nommé Jean *Kirchman*; le chagrin d'avoir été prevenu ſur un ſujet qu'il croyoit tout neuf, la crainte que

le Livre de *Kirchman* ne nuisît au debit du sien, le dégoûterent & l'empêcherent de le mettre au jour.

C'est ainsi qu'avec bien de l'érudition & beaucoup de travail, Monsieur Chaduc ne pût parvenir à se procurer les avantages que la memoire des Sçavans tire de l'impression, & qu'il se trouve à present presque aussi ignoré des Sçavans d'aujourd'hui, qu'il étoit connu & estimé de ceux de son tems.

Monsieur *Savaron*, dans son Commentaire sur Saint *Sidoine Apollinaire*, & Monsieur *Tristan*, dans ses Commentaires Historiques, font mention de lui en plusieurs endroits, d'une maniere à ne pas laisser douter du grand cas qu'ils en faisoient, il étoit en liaison avec plusieurs autres Sçavans du premier Ordre, Monsieur *Bignon* Auteur des Notes sur *Marculphe*, Monsieur François *Petau*, Conseiller au Parlement de Paris, le Pere *Sirmond* Jesuite, & plusieurs autres l'honoroient de leur estime, & lui faisoient regulierement part de leurs Ouvrages.

Enfin, le 19. Septembre 1638. Monsieur Chaduc estimé des Sçavans, che-

ri de ses Compatriotes, consideré des étrangers, regretté généralement de tous, mourut à Riom âgé de 74. ans, après deux années de maladie presque continuelle.

Ses Héritiers ne jugerent pas, sans doute, la Province digne de posseder un aussi précieux trésor, qu'étoit le Cabinet que leur avoit laissé Monsieur Chaduc : ils en firent transporter toutes les raretez à Paris, elles furent admirées de tous les Sçavans, qui avoüerent unanimement qu'ils n'avoient encore rien vû de semblable en ce genre ; Monsieur le Président de *Mesmes* les acheta, mais il ne les garda pas long-tems ; Monsieur *Gaston de France*, Duc d'Orleans en eut envie, & la complaisance obligea Monsieur de Mesmes de lui en faire le sacrifice ; elles sont aujourd'hui dans le Cabinet du Roi, dont elles ne sont pas un des moindres ornemens.

On n'attend qu'un signe de l'inclination du Public, pour lui donner les Ouvrages de Monsieur Chaduc.

ARTICLE XXIII.

LETTRE AUX AUTEURS des Mémoires de Trevoux. Si le mot *Cæsar* sur les Médailles, est un nom de famille, ou un titre d'honneur.

L'Accueil gracieux que vous faites à tous les Mémoires de Litterature, qui vous sont adressez, l'exactitude & la politesse, avec laquelle vous vous faites un plaisir de répondre aux difficultez que l'on vous propose, me déterminent à vous adresser quelques réflexions sur le nom de famille de l'Empereur *Vespasien*, & de ses deux Fils.

J'ai lû dans les *Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts*, Août 1725. Art. 71. pag. 1455. qu'il paroît vrai-semblable, que *Cæsar* étoit le nom de famille de *Tite* & de *Domitien*. Cette proposition m'a surpris, & plus je l'ai examinée, moins j'en ai senti la vrai-semblance.

En effet, que peut-on entendre par un nom de famille, si ce n'est celui que toutes les personnes d'une même

famille ont porté, & dont ils se sont servis pour se distinguer des autres familles? *Onuphre Panvinius*, le définit, (1) *id quod genus indicans, non tantùm proprium personæ est, sed etiam genti vel familiæ*; il faudroit donc pour donner quelque air de vraisemblance à ce que le mot de *Cæsar*, fût le nom de famille de *Tite* & *Domitien*, il faudroit, dis-je, faire voir que du moins plusieurs de leurs Ancêtres eussent porté le nom de *Cæsar*; mais c'est ce que l'on ne trouve nulle part: On sçait au contraire que le Pere de l'Empereur *Vespasien*, s'appelloit *Titus Flavius Sabinus*: son ayeul, *Titus Flavius Petro*, ou *Petronius*: le nom de famille de Vespasien & de ses Enfans, étoit donc *Flavius*, & non pas *Cæsar* 2.

Mais, dira-t'on, peut-être, pourquoi donc ce nom de *Flavius*, ne se trouve-t'il pas sur leurs Médailles? Sans doute, parce que *Vespasien* parvenu à l'Empire, quitta le nom de *Flavius*, & prit celui de *Cæsar* 3; en effet, n'y voit-on pas le nom *Cæsar*, presque toûjours joint à celui de *Vespasien*, ou de *Domitien*? Sur les Médailles de

(1) *Lib. de Antiq. nom.*

Tite, n'est-il pas comme un nom de famille, toûjours précedé du prénom *Titus* (4)? Et quel autre nom que celui de *Cesar*, porte le Fils de Domitien dans la Médaille, qui répréſente ſon Apothéoſe, avec cette Inſcription, (1) *Divus Cæſar Imp. Domitiani Filius*(5)? C'eſt donc avec raiſon qué l'on a avancé, qu'il paroît vraiſemblable que *Cæſar* étoit le nom de famille de *Tite* & de *Domitien*.

A cela, je réponds en premier lieu que, du mot *Cæſar*, employé ſur les Médailles de *Veſpaſien* & de ſes Enfans, on ne peut tirer aucune induction particuliere pour le nom de famille de ces Empereurs, qui ne convienne pareillement à pluſieurs autres; puiſque depuis *Galba*, juſques à *Gallien*, il n'en eſt aucun qui ne porte le titre de *Cæſar*, ſur ſes Médailles, ſi nous en exceptons le ſeul *Vitellius*, (2) qui défendit expreſſément qu'on le lui donnât (6.)

Et c'eſt en vain qu'on voudroit tirer avantage d'une poſition particuliere de ce mot *Cæſar*, ſur les Médailles de

(1) *Triſtan Comment. Tom.* 1. *pag.* 265.
(2) *Tacit. Hiſt. lib.* 2.

la famille de *Vespasien* (7) : car si l'on examine les Médailles des autres Empereurs, on y trouvera ce même mot placé de vingt manieres différentes, tantôt au commencement de la legende, tantôt sur la fin, quelquefois entre le nom, & le surnom de l'Empereur, d'autres fois seul avec le nom ou le surnom, sans qu'on puisse rendre d'autre raison de ces changemens que le caprice des Monétaires (8).

Mais je dis plus, & j'avance hardiment, qu'il n'a été employé d'aucune maniere sur les Médailles de *Vespasien*, & de ses Enfans, dont on ne trouve des exemples sur les Médailles des autres Empereurs. Et pour commencer par celles du Pere, je conviens qu'il semble qu'on y ait affecté de supprimer son prénom & son nom *Titus Flavius*, pour substituer en leur place le mot *Cæsar*, qui s'y trouve presque toûjours joint immédiatement au surnom, *Vespasianus Imp. Cæsar Vespasianus* & *Imp. Vespasianus Cæsar* (9), rien de plus ordinaire sur les Médailles de *Vespasien*, comme sur celles de son Fils *Domitien. Imp. Cæsar Domitianus Aug.* & *Imp. Domitianus Cæsar Aug.* Mais

cela ne leur eſt pas particulier: en parcourant les Médailles des autres Empereurs, je trouve communément ſur les Médailles d'Othon ; *Imp. Otho Cæſar Aug.* 10. Sur celles de Nerva, *Imp. Cæſar Nerva Aug.* & *Imp. Nerva Cæſar Aug.* ; ſur celles de Trajan, *Imp. Cæſar Trajanus Aug.* ; ſur celles d'Hadrien, *Imp. Cæſar Hadrianus Aug.* J'en pourrois rapporter d'autres exemples ; mais en voilà aſſez pour faire voir qu'on ne peut tirer aucune induction particuliere des Médailles de *Veſpaſien*, pour rendre vraiſemblable que *Cæſar* ſoit le nom de ſa famille 11.

Celles qu'on prétend tirer des Médailles de *Tite*, paroit plus ſpécieuſe, mais, à l'examiner de près, elle n'eſt pas plus ſolide ſur les Médailles de *Tite:* le mot *Cæſar* ſuit preſque toûjours immédiatement le prénom *Titus :* il y a donc apparence que *Cæſar* étoit ſon nom de famille ; en raiſonnant de la même maniere, je pourrois dire auſſi qu'il eſt vraiſemblable que *Imperator* étoit ſon ſurnom, puiſque ſur pluſieurs de ſes Médailles, on trouve cette legende, *Titus Cæſar Imperator Veſpaſianus* 12 ; & je le dirois, ce me ſemble,

avec d'autant plus de raison, que l'Empereur Tite est peut-être le seul, sur les Médailles de qui ce mot *Imperator* se trouve placé de la sorte, entre le nom & le surnom de l'Empereur ; il n'en est pas de même du mot *Cæsar* ; j'ai déja remarqué qu'on le voit placé de vingt manieres différentes sur les Médailles des Empereurs, & sans m'éloigner du Siécle de *Tite*, je trouve dans une Médaille Grecque du premier *Antonin*, ce mot *Cæsar*, placé de même parmi les noms propres de cet Empereur (1) T. AIΛ. KAICAP ANTΩNEINOC. Conclura-t'on delà qu'il est vraisemblable que *Cæsar* fut le nom ou le surnom d'*Antonin* 13 ?

Je ne m'arrêterai pas sur les legendes *Titus Cæsar* & *Domitianus Cæsar* : les exemples en sont si frequens sur les Médailles de tous les autres Fils naturels, ou adoptifs des Empereurs, qu'il est évident qu'on n'en peut rien conclure de particulier pour le nom de famille de *Tite* & *Domitien* 14.

Je viens à la Médaille du Fils de *Domitien* ; elle me paroît singuliere par

(1) *Trist. Comment. Tom. 1. p. 461. V. Erizzo. p. 426.*

deux endroits ; 1°. par ce mot *Cæsar*, joint à l'Epithéte *Divus* (1), dont je ne sçai qu'un seul exemple, sur une Médaille de Saloninus Valerianus, Fils de l'Empereur Gallien. 2°, parce qu'elle ne donne d'autre nom à ce Fils de *Domitien* que celui de *Cæsar* ; je ne crois pourtant pas que pour en rendre raison, il faille recourir à dire que *Cæsar* étoit le nom de famille de *Domitien* ; il est plus naturel de penser que ce jeune Enfant étoit mort avant que d'avoir atteint l'âge, auquel les Romains donnoient un nom à leurs Enfans. *Suetone* qui fait mention de ce Fils de *Domitien*, ne nous apprend pas à quel âge il mourut, mais la maniere dont il est réprésenté sur cette Médaille nous donne lieu de croire qu'il mourut les premiers jours de sa vie ; Martial l'appelloit après sa mort (2) *Puer Cæsar*. Or nous sçavons d'ailleurs que les Romains ne nommoient leurs Enfans qu'après quelque tems ; & quoique les Auteurs ne conviennent pas de ce tems, il est constant que pour le plûtôt on ne leur donnoit un nom, aux garçons, que le

(1) *Biacus tab.* 60.
(2) *Lib.* 4. *Epigr.* 3.

neuviéme jour, & le huitiéme jour aux filles; ſuppoſant donc, comme il eſt aſſez vraiſemblable, que le Fils de *Domitien* mourût dans les neuf jours, il n'eſt pas étonnant qu'il ne ſoit appellé autrement, que le Fils de l'Empereur *Domitien*, avec le titre de *Ceſar*, que ſa naiſſance lui donnoit, comme Fils d'un Empereur (15.)

Après tout ce que je viens de dire, il eſt évident, ce me ſemble, que du mot *Ceſar* employé dans les Médailles de *Veſpaſien* & de ſes Fils, on n'en peut tirer aucune preuve, ni aucune vraiſemblance, que ce fut le nom de famille de *Tite* & *Domitien*. Mais il y a plus, & c'eſt ma ſeconde réponſe, je dis que, ni avant, ni après que *Veſpaſien* fut parvenu à l'Empire, lui, ni ſes Enfans n'ont jamais quitté leur nom de famille *Flavius*. C'eſt dequoi les Hiſtoriens, les Médailles, & les Inſcriptions font foi unanimement (16).

Tacite, au premier Livre de ſon Hiſtoire, parlant de *Veſpaſien*, l'appelle *Flavius Veſpaſianus*. Suetone qui y ajoute ſon prénom *Titus*, fait même aſſez au long la Généalogie de la famille Flavienne. Et quoique dans la

ſuite, l'un & l'autre ne déſigne Veſpaſien que par ſon ſurnom : ils ne diſent, ni ne font entendre en aucun endroit qu'il eût quitté ſon nom de famille : ils rapportent, il eſt vrai, que *Domitien* prit le nom de *Cæſar*, auſſi-tôt après la mort de *Vitellius*, mais la maniere dont ils s'en expliquent, fait aſſez comprendre que ce nom de *Cæſar* étoit plûtôt un tître de dignité qu'un nom de famille (1). Tacite dit que Domitien reçut en même tems le nom & les honneurs de Cæſar, *nomen, ſedemque Cæſaris Domitianus acceperat* : Suetone dit qu'il fut ſalué Cæſar, *Cæſar conſalutatus*. Or ce ſalut & ces honneurs ſont dûs à un tître de dignité, & jamais à un nom de famille. Enfin, nous apprenons du même Suétone, que (2) *Domitien* parvenu à l'Empire, convertit en un Temple la Maiſon où il étoit né, & qu'il nomma ce Temp[le] *Templum gentis Flaviæ*, tant il eſt v[rai] que bien loin de rougir du nom [de] famille, & de ſonger à le quitte[r,] [il] cherchoit plûtôt à l'immortaliſe[r par] des mo[numens] publics.

Suet. in vitâ Domi[t.]

Je trouve dans un recuëil de Médailles de Biacus, Tab. 30. un revers qui répréſente un Temple magnifique, autour duquel on lit cette Inſcription, *Æternitas Flaviorum*. Je ſerois tenté de penſer que ce Temple eſt le Temple *Gentis Flaviæ*, ſi ce revers ne ſe trouvoit parmi ceux de l'Empereur *Tite*; mais qu'il ſoit de *Tite*, ou de *Domitien*, & quelque ſoit le Temple qu'il répréſente, il n'en eſt pas moins un témoignage certain du zéle qu'avoient ces Empereurs, pour immortaliſer le nom de leur famille 17.

Enfin, les Inſcriptions antiques ſont d'accord avec les Hiſtoriens & les Médailles, ſur le nom de famille de *Veſpaſien* & de ſes Enfans; & comme elles s'expliquent plus clairement, elles ne laiſſent aucun lieu de douter qu'ils n'ayent porté ce nom de *Flavius*, même aprés qu'ils furent devenus les Maîtres du Monde. Je me contente d'en tranſcrire ici trois qui ſont rapportées par Onuphre Panvinius, au ſecond Livre de ſes Commentaires, (1) ſur les Faſtes. La premiere de *Veſpaſien*, *Victoria Auguſti Sacrum pro re-*

(1) Pag. 207. 209.

ditu Imp. Cæs. T. Flavii Vespasiani Aug. Pont. Maxim. trib. pot. Cos. II. PP. Statuam ex ære ordo Spol. Conloc. Il paroît par cette Inscription, que Vespasien portoit en même-tems les noms de *Cæsar* & de *Flavius*. Celui de *Cæsar*, comme un titre qui lui appartenoit comme Empereur : le second, comme son nom de famille.

La seconde de Tite ; *Herculi & Sign. Arg. Silvano San. Sacr. T. Flavius Aug. F. Cos. Des. D. D.*

La troisiéme de *Tite* & *Domitien*. *T. Vespas. Aug. VIII. Flav. Domit. VI. Cos. q. Claud. Ser. Off. fec. Castr. Prat.*

Je crois, Messieurs, qu'en voilà assez pour justifier l'étonnement où j'ai été, lorsque j'ai lû dans les *Mémoires de Trevoux*, qu'il paroît vraisemblable que *Cæsar* étoit le nom de famille de *Tite* & de *Domitien* ; au reste, je n'ai point écrit ceci dans la vûë de critiquer, ni d'instruire personne : je suis persuadé que les Sçavans Auteurs de ces *Mémoires* sont mieux instruits que moi de tout ce que je viens de dire, & qu'ils n'ont pas hazardé cette vraisemblance sans avoir des

preuves solides & suffisantes pour l'établir; mais parce que mes lumieres sont trop foibles pour les appercevoir, c'est pour les engager à les produire, que j'ai pris le parti de vous adresser mes difficultez; j'espere qu'ils ne me refuseront pas l'éclaircissement que je leur demande, & que vous prendrez en bonne part la liberté que j'ai prise. Je suis, ****.

Nous avions jetté un mot en passant sur cette question, non encore assez débatuë, & trop tôt abandonnée par les Sçavans, afin de les engager à la reprendre, & à la mettre en état d'être terminée : il paroît par cet Article, & par celui qui va suivre, qu'ils ont bien voulu entrer dans nos vûës. Les Chifres qui courent dans la Lettre, renvoyent au Paragraphes de même numero qui composent la réponse.

ARTICLE XXIV.

L'ARTICLE LXXI. DES Mémoires du mois d'Août 1725. sur le nom de Cesar, *justifié par le P. H. J.*

JE ne suis point l'Auteur de l'Article du Journal, que je veux ici justifier; je n'en ai écrit ni dicté un seul mot; on le sçait: mais l'ayant lû pour la premiere fois, lorsqu'il étoit imprimé; il m'a paru sçavant & sensé. Pour le justifier dans le point dont il s'agit, j'ai crû qu'on pouvoit y ajoûter les remarques ou réflexions suivantes, que l'Auteur auroit pû faire aussi-bien que moi.

I. Quand on dit *Nom* de famille, on entend très-souvent le surnom aussi-bien que le nom de la tige d'où l'on descend. *Condé* est un nom de famille, aussi-bien que *Bourbon*; mais *Bourbon* est le nom de la tige, & *Condé* un surnom dans une de ses branches. Ainsi *Tite & Domitien* ont le surnom de *Cesar*, par leur pere & par leur Ayeule, petite-fille d'Auguste,

nom de sa fille IVLIA AVGVS-
A. D'où vient que la fille de Tite
end le nom de la tige IULIA AU-
STA DIVI TITI. *Divi Titi filia:*
mme une fille de la Maison de Con-
s'appelleroit *Mademoiselle de Bour-*
.

II. Les familles se distinguent aussi-
en par les surnoms que par les noms.
ondé & *Conti* sont deux familles dis-
nguées, quoiqu'issuës d'une même
ge de Bourbon. Les surnoms chez
Romains venoient souvent par les
ances & par les femmes. Cela s'ob-
ve encore en France & en Espagne.
A si il ne faut pas chercher dans la fa-
m e des Flaves, quelqu'un qui ait eu
le nom de *Cesar* avant le premier,
c'e -dire, avant Vespasien pere de
Ti de Domitien, qui l'a eu, com-
me dit, par sa mere. Il étoit *Flave*
du paternel; par sa mere, il de-
vint core *Jules Cesar Auguste*; d'où
vien que sa petite-fille, comme j'ai
di appella *Julia Augusta Titi filia.*
étoit pas nécessaire que Vespasien
mît sur ses médailles: *Julius Cæsar*;
Cesar seul marquoit assez qu'il descen-
doit de Cesar Auguste: comme il n'est

pas nécessaire qu'un Prince de Condé signe, *Bourbon Condé*; quand il ne mettroit que Condé, on connoît assez sa Maison. On peut appeller la sœur de Jules-Cesar, mere d'Auguste, *Julia Cesar*, dans une Table généalogique : hors de là ce n'est pas l'usage; on diroit *Julia Caesaris filia*. Mais parce que c'est un surnom de Famille; après qu'Octavius Cesar a eu le surnom d'Auguste pour être héréditaire, les filles des Cesars ont pris le surnom d'*Augusta*, parce qu'il marque qu'on tire son origine de l'Empereur Cesar Auguste, aussi-bien que le surnom de Cesar. Ce ne fut que vers le tems que le nom de Cesar fût pris pour un tître d'honneur, qu'Anne Comnéne imagina le mot Καισάρισσα, pour signifier l'Imperatrice.

III. A Dieu ne plaise, qu'aucun Sçavant pense que Vespasien ait quitté absolument le nom de sa Maison paternelle, qui est *Flavius*, pour prendre celui de *Cesar*. Il se faisoit honneur de ce premier nom là, & le donnoit aux Colonies qu'il établissoit ; comme à Cesarée en Palestine, qu'il ne nomma pas Colonie Vespasienne, mais COL.

PRIMA. FLAVIA. CAESAREA: Naplouse. ΦΛΑΥΙ. ΝΕΑΠ. ΣΑΜΑ. *Flavia Neapolis Samaria* : & plusieurs autres. *Flavius* après *Vespasianus* seroit mal placé. On met les noms de tiges les premiers, si on les met ; on dit *Bourbon Condé*, & non pas *Condé Bourbon*. Mais après le nom que ce Flavius a pris de sa femme Vespasia, parce que c'étoit une riche heritiere, dont par contract de mariage il devoit porter le nom ; il met ensuite le surnom qu'il tire de sa mere, la petite-fille d'Auguste. Il étoit stipulé que dans les Actes Publics, il ne prendroit pas le nom de Flave, mais celui de Vespasien, pour faire honneur à la famille où il venoit d'être enté. Ainsi Octavius Cesar, fils d'Octavius & de la sœur de Jules-Cesar, adopté, c'est-à-dire, devenu héritier presqu'universel de son oncle Jules-Cesar, comme Pline l'appelle, ne fut jamais depuis appellé Octavius sur les Médailles, ni autrement que comme son oncle : C. CAESAR. Cela ne se pratique-t'il pas encore même en France ?

IV. Oüi, cela même est une démonstration que *Cesar* est un surnom

de famille, & non pas un titre d'honneur: TITUS CAESAR VESPASIANUS. *Cesar* mis immédiatement après le Prénom devant un autre surnom; que peut-il être qu'un premier surnom? Comme dans C. CAESAR GERMANICUS (c'est celui qu'on nomme Caligula): *Caius* est le Prénom; *Cesar* le premier surnom, qu'il tient de sa mere petite-fille de Cesar Auguste; *Germanicus* le second surnom, qu'il a de son pere. Dans son son origine, dans Jules-Cesar, c'est un surnom: dans son fils adoptif, qui étoit Octavius, c'est encore un surnom; pourquoi ne le seroit-il pas dans tous ceux qui le portent? Le surnom de *Condé* pourroit-il ainsi changer de nature? Le surnom de Cesar est de même. Les Cesars viennent d'Auguste Cesar, neveu de Jules, comme les Bourbons viennent du Comte de Bourbon, fils de Saint Loüis; & les Condez du premier Prince de Condé.

V. La Médaille du fils de Domitien en est encore une autre démonstration. Ce petit Cesar, mort à l'âge de deux ans au plus, ne pouvoit encore avoir de nom plus noble que celui

de Cesar, qu'il tenoit de son pere, de son ayeul, & de sa bisayeule. On ne l'appelle pas Domitien comme son pere, qui avoit ce nom-là pour avoir épousé une *Domitia*, qui lui avoit apporté du bien, mais non pas suffisamment pour l'obliger à transmettre ce nom à son fils. Pour cela, ce fils n'est pas Domitien, mais fils de Domitien : comme Domitien lui-même, étant le cadet, n'est pas Vespasien, mais fils de Vespasien. CAESAR. DIVI. VESP. F. DOMITIANUS. C'est la regle des noms qui se terminent en *ianus* sur les Médailles des Empereurs : & il n'est pas vrai-semblable, que du tems de la République on ait eu d'autres regles. On attendoit donc que cet enfant de Domitien se mariât à quelque riche héritiere, dont il prendroit le nom, comme avoient fait son pere & son grand-pere. En attendant, quel autre nom ou surnom pouvoit-on mieux lui donner, que le nom de Cesar, qui étoit dans sa famille depuis son ayeul ?

VI. Ceux qui n'ont pas vû le nom de CAESAR sur les Médailles Latines de Vitellius, ont pû s'imaginer

que ce Prince avoit défendu qu'on le lui donnât. Mais sa défense n'avoit donc pas passé le Païs Latin : car sur ses Médailles Grecques, il est manifestement ΚΑΙΣΑΡ ; Monsieur Vaillant en cite cinq differentes : on en peut voir une dans le Cabinet du R. P. Chamillart. Pourquoi tous ces Princes sont-ils *Cesars*, non seulement jusqu'à Gallien, mais pour le moins tout le tems qu'on lit ce surnom sur leurs Médailles ? C'est parcequ'ils descendent par des alliances, par mariages avec des filles de Cesars, de la fille de Cesar-Auguste. Il importoit donc peu, que l'on mît sur les Médailles, parmi les surnoms de familles, quand on en mettoit plusieurs, celui de Cesar, ou celui d'Auguste. Vitellius prend celui d'Auguste dans ses Médailles Latines ; pourquoi ne prend-t'il pas celui de Cesar, comme les autres ? En voici la raison. Lisez : A. VITELLIUS. GERM. IMP. AUG. Il étoit petit-fils de Germanicus, arriere petit-fils par consequent de *Nero Claudius Drusus*, qui, par concession du Senat, eut le surnom de *Germanicus Imperator*, pour être hereditaire dans sa famille. C'est

pour cela que Neron, petit-fils de Germanicus comme Vitellius, eſt *Germanicus Imperator* comme lui, dès qu'il a des Médailles à ſon nom. NERO. CLAVD. CAESAR. GERMANICUS IMP. *Nero* eſt ſon prénom; prénom propre de la Maiſon des Claudes, dont il deſcendoit par ſon ayeul maternel. *Claudius* eſt le nom de ſon grand-oncle qui l'avoit adopté, le faiſant héritier de tous ſes biens & de l'Empire. *Ceſar* enſuite eſt le premier ſurnom, qu'il tenoit de ſa mere Agrippine, arriere-petite-fille de Ceſar Auguſte. *Germanicus* eſt un ſecond ſurnom qu'il tenoit de ſon biſayeul, comme héréditaire dans ſa famille. Mais parce que Vitellius avoit auſſi remporté une victoire en Allemagne; il eſt ſur une Médaille d'argent, GERM. IMP. à cauſe de ſa naiſſance; & au revers encore GERMANICUS, à cauſe de ſa victoire. S'il avoit ſur ſes Médailles CAESAR après IMP. on pourroit croire que cela ſignifieroit, *Imperator Caſar* Generaliſſime né, ou Empereur parce qu'il eſt Ceſar, comme ſont les autres. Pour éviter l'équivoque, & pour apprendre qui étoient

les Ancêtres de Vitellius du côté de sa mere, on s'est crû obligé de mettre sur ses Médailles Latines AVG. au lieu de CAESAR ; ce qui revient au même. Sur les Grecques il y a simplement ΑΟΥ. ΟΥΙΤΕΛΛΙΟΣ ΚΑΙΣΑΡ ΓΕΡΜ. *Aulus Vitellius Cæsar Germanicus. Aulus*, le prénom : *Vitellius*, le nom de sa Maison : *Cæsar*, premier surnom, qu'il avoit de sa mere, fille d'Agrippine, petite-fille de Cesar-Auguste : *Germanicus* second surnom qu'il tenoit de son ayeul maternel.

VII. Ce n'est pas seulement des Médailles de Vespasien, qu'on peut, ou qu'on veut conclure que *Cesar* est un surnom ; c'est de toutes celles des autres Empereurs, où *Cesar* se trouve immédiatement après le prénom, comme dans celles que j'ai citées, ou inserées entre d'autres noms ou surnoms, comme dans Trajan : NERVA CAESAR TRAIANVS : dans Antonin Pie, T. AV. CAES. ANTONINUS, & T. CAESAR ANTONINUS : dans Marc Antonin, AVRELIUS CAESAR ANTONINUS. Commode son fils doit être Cesar, au même sens que son pere. Ainsi du moins jus-

qu'à Commode inclusivement, *Cesar* est un nom ou surnom de famille & cela est visible par la seule position qu'il a sur les Médailles. Mais outre cela, que veut dire autre chose l'Inscription AETERNITAS AUG. sur la plûpart des Médailles Imperiales, depuis Tite jusqu'à Diocletien même & Maxence, sinon la perpetuelle durée d'Auguste, de son nom, & de son sang, dans ses successeurs, sur les Médailles desquels on lit cette Inscription?

VIII. Exagération outrée de vingt manieres differentes, qu'on réduit ensuite à quatre. C'est par désespoir de pouvoir répondre à cette difficulté, qu'on rejette sur le caprice des Monetaires, ce qui combat nos préjugez sur les Médailles. Comment ce prétendu caprice peut-il être de tous les siécles de l'Empire Romain? Les Monetaires pouvoient-ils travailler par caprice, sur ce qu'ils ne frappoient en bronze, qu'avec l'approbation & par l'ordre du Senat? La marque y est, S. C. *Senatus-consulto*; & pour être répandu dans tout l'Empire, comme la Monnoye; & qu'ils ne frappoient en or.

ou en argent, que pour en présenter un certain nombre au Prince ? Pouvoient-ils oser lui présenter rien, où il y eût la moindre chose qui le pût choquer sur ses noms ?

IX. Des Sujets, qui frappent des Médailles à l'honneur de leur Maître, peuvent-ils oser *affecter de supprimer* quelqu'un de ses noms ? Le nom de *Flavius* n'est pas sur les Médailles de Vespasien ; parce qu'il étoit stipulé, qu'il prendroit le nom de sa femme au lieu de son nom paternel, pour la raison que j'ai dite ; & ensuite le surnom de sa mere, CAESAR : surnom néanmoins, qui à cause de sa Noblesse, pouvoit être mis le premier. Sur les Médailles des enfans ou jeunes Cesars, si la mere étoit de meilleure Maison que le pere, le nom de la mere étoit mis le premier. Entre autres exemples, celui des enfans de l'Empereur Trajan Déce est remarquable & sensible. De sa premiere femme Valens Hostilia, qui descendoit de Tullus Hostilius Roi des Romains, il eut un fils, dont les Médailles, par cette raison, mettent les noms qu'il tenoit de sa mere, avant ceux de son pere : C. VALENS

HOSTILIANUS MESSIUS QUINTUS. De sa seconde femme Herennia Cupedia Etruscilla, qui tiroit son origine des anciens Rois de Toscane, dont Pline parle, il eut un fils, qui, sur ses Médailles, a les noms de sa mere, avant ceux de son pere : Q. HEREN. ETRUSC. MESSIUS DECIUS. Ainsi IMP. CAESAR VESPASIANUS, ou IMP. VESPASIANUS CAESAR, c'est tout un. Les Médailles de Domitien & de plusieurs autres sont de même. Si Vespasien n'a pas le prénom de Tite, ce n'est pas qu'on l'ait supprimé par caprice. L'a-t'on pû supprimer par caprice sur toutes ses Médailles en or, en argent, & en bronze, les neuf ans entiers de son Regne ? Mais c'est que celui qui est le premier Empereur de son nom, n'a point de prénom. Domitien, Nerva, Trajan, Hadrien, & plusieurs autres, ont-ils des prénoms ? Vespasien est le premier Empereur de ce nom ; il ne doit pas avoir de prénom. Son fils aîné est le second du nom de Vespasien ; pour s'en faire honneur, il prend le prénom de l'aîné de cette famille, qui est Tite.

XIV. & XV. On voudroit établir à force de conjectures, du moins qui sont incertaines, que le fils de Domitien a le tître de Cesar, parce qu'il est fils de l'Empereur, pour ne pas avoüer que c'est un surnom que sa naissance lui donne. Mais où trouvera-t'on ce principe ou cet usage-là, que tout fils d'Empereur a le tître de Cesar dès sa naissance ? il est même combattu par toutes nos Histoires. Encore aujourd'hui on ne donne ce tître honoraire, qu'au Roi des Romains, fût-il fils d'Empereur & avancé en âge.

XVI. Il est faux que Vespasien, ou Tite, ou Domitien, ayent le nom de *Flavius* sur leurs Médailles; & on en a apporté la raison ci-dessus.

XVII. La Médaille AETERNITATI FLAVIORUM est fausse. Pour en cacher la fausseté, on a effacé le côté de la tête, par où on eût pû découvrir de la contradiction. On ne sçait à qui l'attribuer. Mais fût-elle vraye, que prouve-t'elle ? que ce qu'on accorde; comme étant très-certain; sçavoir, que les Flaves ont conservé leur nom de *Flave*. Prouve-t'elle que Vespasien, Tite, ou Domitien, ayent sur

leurs Médailles, *Flavius Vespasianus, Titus Flavius Vespasianus, Flavius Domitianus?* Les Flaves Jules-Cesars, les Flaves Claudes Cesars, sous l'Empereur Constantin, ne l'ont-ils pas d'eux? Mais le nom de Flave est-il incompatible avec le surnom de Cesar, plus que le nom de Cesar & de Claude? Par ces Médailles du tems & du siécle de Constantin, on voit que non.

ARTICLE XXV.

LETTRE IV^e^ D'UN RELIgieux de la Trappe au R. P. D. V. T. M. B. D. L. C. D. S. M.

VOtre Pere Allemand commence la seconde Dissertation d'un air bien triomphant. (On a vu, dit-il, jusqu'à present dans quel egarement sont ceux qui veulent *par un amour desordonné de la penitence* que Saint Benoît nous ait defendu la Volaille; & combien ils se sont éloignez de cet esprit de sagesse & de Discretion qui l'a rendu si respectable à toute la Terre. Mais ceux qui ont introduit toutes ces longues prieres qui

composent nos Offices, ne se sont pas moins éloigné de cet esprit, & c'est ce que je vais prouver avec toute l'evidence possible).

Je vous ai fait voir, mon Reverend Pere qu'il étoit lui-même dans l'erreur, & qu'on peut fort bien concilier avec l'esprit de Saint Benoît cette vie dure & austere dont nous avons fait profession vous & moi. Il faut presentement examiner les raisons qu'il a d'accuser d'indiscretion, ceux qui ont reglé l'Office comme nous l'avons aujourd'hui.

C'est toûjours la Régle qu'il oppose d'abord, il l'a toûjours à la bouche; elle lui est toûjours favorable. Il y a onze Chapitres sur l'Office divin, & il pretend qu'on ne suit plus rien de ce qui y est present, & que nous n'avons plus, à proprement parler, l'Office de l'Ordre. *Ut pristini vix ullum vestigium supersit.* Il se plaint encore des augmentations qu'on a faites de tems en tems; & c'est ce qui occupe une grande partie de sa Dissertation. Il trouve enfin fort mauvais qu'on exhorte continuellement les Religieux à être assidus à l'Office; & que

par tout les, Superieurs regardent ce ſaint exercice comme un devoir indiſpenſable.

Tous ces abus viennent, ſans doute, d'un grand zéle : mais ils ſont bien inveterez dans notre Ordre. Je les croi auſſi anciens que celui de l'abſtinence, qu'il vient de combattre avec tant de chaleur ; il paroît même qu'on a été beaucoup plus attaché à ceux là dans tous les tems. Le moyen de ſe roidir contre ? Il faut aſſurément tout le courage de ce bon Allemand.

Les difficultez ne l'epouvantent point. Il propoſe d'abord le Breviaire de Clugni pour reformer le nôtre ; & il ſe flatte qu'en le retouchant un peu, on pourroit facilement en faire un tout-à-fait conforme à la Régle. Il fait voir les grands inconveniens de ces longues prieres qu'on à ajoûtées à l'Office, leur origine, les deſordres qu'elles ont cauſez dans tous les tems. Il expoſe d'une maniere très-patetique la neceſſité des diſpenſes de l'Office, leur utilité, & il appuye donc cela d'autoritez & d'exemples, qu'il puiſe dans les Anciens & les modernes.

Voilà un beau champ pour nos entretiens: si je veux le suivre par tout, je ne m'arrêterai aujourd'hui qu'à ce qu'il dit du Breviaire de Clugni.

Le Breviaire de Clugni lui paroît admirable pour plusieurs raisons. Il voudroit que tous les Moines le prissent ; c'est le plus conforme à la Régle. Mais il approuve sur tout qu'il n'y ait point de pseaumes propres, pendant tout le cours de l'année, quelques Fêtes qu'on célébre, & qu'on dise toûjours ceux de la Ferie ou ces Fêtes tombent. De-là, il infere que les Religieux de Clugni recitent au moins une fois la semaine le Pseautier, selon le precepte de la Regle dont nous sommes tous Prévaricateurs ; & qu'on ne peut satisfaire autrement à ce qui est encore ordonné au Chapitre quatorziéme de cette même Regle ; qu'on dise aux Fêtes les Pseaumes qui appartiennent au jour *ad ipsum diem pertinentes*, enfin, il propose des Objections ; il y fait des Réponses selon votre méthode ordinaire, jusqu'à expliquer les termes de l'Ecole.

Je vous avoüerai que je n'ai jamais été grand Partisan du Breviaire de Clu-

ni : je l'ai cependant toûjours assez
stimé, & quelques efforts qu'on ait fait
e tems en tems pour m'en faire con-
evoir du mépris, je l'ai toûjours re-
ardé comme un Ouvrage qu'on pou-
oit au moins lire avec édification,
ourvû cependant qu'on ne le mette
as indifferemment entre les mains de
out le monde. Car les grands retran-
hemens qu'on y a fait de plusieurs
Prieres très-saintement établies, ne
euvent faire que de mauvaises im-
ressions sur les esprits foibles, & sur
es Religieux imparfaits. En vain, me
lisoit-on quelque-fois, que l'Auteur
étoit un Moine Ancien, dont le Mo-
nastere n'étoit pas des plus reglez, &
qu'il n'avoit entrepris de reformer son
Breviaire, que parce que c'étoit la seu-
le chose qui sembloit le rapprocher tant
soit peu de notre Ordre ; je méprisois
cette plaisanterie. Je tombe d'accord
qu'il auroit bien mieux fait de se ré-
former, que de réformer son Breviai-
re & de l'abreger comme il a fait.
Mais au reste, il n'est pas le seul qui y
ait travaillé. On m'y faisoit remarquer
quantité de fautes, & je sçavois qu'il
y en avoit encore davantage ; & qu'on

pourroit en faire un juste volume: mais il y a aussi de grandes beautez qu'on ne trouve point ailleurs. Les seules Hymnes sont admirables. La nouveauté m'a toûjours fait de la peine, & enfin le changement que votre Allemand approuve tant, n'a jamais été de mon goût.

Mais si ce seul changement rend ce Breviaire si conforme à la Regle, je ne vois pas comment on peut avancer que le nôtre soit si defiguré, qu'il n'y reste rien de ce que Saint Benoît nous a prescrit avec tant de sagesse, *ut pristini vix ullum vestigium superfit*.

Ne convient-il pas en tout le reste avec son nouveau Breviaire pour l'œconomie & la distribution de toutes ses parties, qui est la seule chose dont il s'agit ici. Nous avons les mêmes Pseaumes à toutes les heures, les Dimanches & les jours que nous faisons de la Ferie. Les jours de Fêtes nous convenons assez pour les Antiennes, pour les Leçons, pour les Répons, qui sont toûjours propres. Les petites Heures ne sont point differentes tous les jours; nous convenons encore pour Complies. Il n'y a donc que cette dif-

ference de Pseaumes aux jours de Fêtes, qui défigurent tous nos Breviaires, & enfin quelques Prieres que nous avons héritées de nos Peres de tems immemorial, & qu'on a retranchées du Breviaire de Clugni, pour abreger l'Office qu'un Moine ancien trouvoit trop long.

Votre Pere Allemand regarde encore comme un défaut bien essentiel dans nos Breviaires, & que les Auteurs du Breviaire de Clugni auroient dû corriger, que les Antiennes, les Leçons & les Répons, soient propres aux jours de Fêtes. Tout, selon lui, devroit être de la Ferie. Ainsi il faudroit que vos Peres de Clugni changeassent encore les Antiennes, les Leçons, & les Répons qui sont propres, & qu'ils prissent tout dans la Ferie pour avoir un Breviaire complet. C'est assurément ce qu'ils ne feront pas; ils sont trop sages.

Il faut cependant avoüer que le Pere Allemand raisonne ici plus conséquemment que les autres du Breviaire de Clugni, qui ne se sont en partie déterminez à prendre ainsi les Pseaumes de la Ferie aux jours de Fêtes, que pour

suivre ce qui est prescrit pour les Fêtes au quatorziéme Chapitre de la Regle, comme j'ai déjà remarqué ; sçavoir ce qu'on dit, & les Pseaumes, les Antiennes, les Leçons, & les Répons qui appartiennent au jour. *Psalmi aut antiphonæ vel lectiones ad ipsum diem pertinentes dicantur.* Car dès-lors qu'ils ont entendu ces paroles, *ad ipsum diem pertinentes* du jour de la Ferie, où les Fêtes tombent, & qu'ils ont pris en conséquence les Pseaumes propres, ils devoient également prendre le reste de la Ferie, sçavoir les Antiennes, les Leçons, & les Répons. *Psalmi aut Antiphonæ vel lectiones ad ipsum diem pertinentes dicantur.*

Puisqu'il ne nous met que là-dessus, je vais lui prouver que les Auteurs du Breviaire de Clugni n'ont pas pris le vrai sens de ce Texte qu'il est plus naturel de dire que ces paroles *ad ipsum diem*, marquent le jour même de la Fête; que par conséquent l'Office doit être propre aux jours de Fêtes, c'est-à-dire, les Pseaumes, les Antiennes, les Leçons, & qu'ainsi vos Peres de Clugni doivent plûtôt reprendre nos Pseaumes qu'ils ont quittez, que reformer

leurs Leçons, leurs Repons, & leurs Antiennes.

Avant d'entrer en matiere, il faut d'abord suppofer que Saint Benoît ne prétendît jamais s'éloigner beaucoup des ufages de l'Eglife Romaine, quand il entreprît un Office particulier. Elevé à Rome dès fa plus tendre jeuneffe, & dans les fentimens de refpect & de foumiffion qui font dûs à la Mere de toutes les Eglifes, il ne pouvoit fuivre d'autre guide. Mais fon unique deffein étoit de concilier ces Saints ufages avec ceux des anciens Moines d'Orient : il écrivoit pour des Religieux, qu'il vouloit conduire & élever à un état de perfection, il ne trouvoit point de voye plus facile que celle qu'avoient tenus ces Saints Moines. C'eft pourquoi ce fage Legiflateur ayant remarqué dans Caffien, dont il faifoit fa lecture ordinaire, qu'ils commençnient toutes leurs actions par ce Verfet *Deus in adjutorium meum intende*, il ordonna qu'on commenceroit ainfi toutes les Heures de l'Office. Il voulut auffi qu'à leur exemple on chantât feulement douze Pfeaumes à Matines, qu'il partagea en deux Nocturnes. Il fça-

voit que ce nombre avoit été déterminé par un Ange, & qu'on le regardoit en Orient comme un nombre ſacré. Mais parce que dans l'Égliſe Romaine, on avoit trois Nocturnes à Matines les Dimanches & les jours de Fêtes, il ajoûte trois Cantiques pour le troiſiéme Nocturne. Par ce temperament il conſervoit le nombre ſacré de douze Pſeaumes, conformément aux Moines Orientaux, & retenoit auſſi le Rit Romain, auquel il étoit fort attaché.

C'eſt ſur l'Office Romain qu'il ordonna qu'aux Fêtes de douze Leçons on prendroit dans l'Ancien Teſtament les Leçons du premier Nocturne, celles du ſecond dans les Ouvrages des Peres ; comme on peut voir dans les Offices des trois derniers jours de la ſemaine Sainte, qui ſont les plus anciens Offices que nous ayions de l'Égliſe Romaine. Enfin, ne veut-il pas que nous chantions un Cantique à Laudes avec l'Egliſe Romaine, *ſicut Pſallit Eccleſia Romana.*

Il eſt également certain & perſonne n'en peut diſconvenir pour peu qu'on examine les differentes Liturgies, que l'Egliſe a toûjours voulu entretenir les

Fidéles , dans les Prieres publiques, des differens myſteres qu'elle célébre. Le jour de Noël elle nous repreſente au commencement de la Meſſe un Enfant naiſſant. *Puer natus eſt nobis.* La Meſſe commence auſſi le jour de Pâques par le Myſtere de la Reſurrection. *Reſurrexi & adhuc ſum tecum.* A la Pentecôte elle commence encore, *Spiritus Domini replevit orbem terrarum.* On peut remarquer le même eſprit pendant tout le cours de l'année, pendant l'Avent & le Carême & aux autres tems. Ce que je dis des Liturgies n'eſt pas moins vrai de l'Office Divin, comme il ſeroit aiſé de le démontrer en parcourant tous les Offices de l'année.

Ces deux veritez ſuppoſées, je vous laiſſe à penſer dans quel ſens Saint Benoît a ordonné qu'on diſe aux jours de Fêtes, les Pſeaumes, les Antiennes, les Leçons & les Répons qui appartiennent au jour « *Pſalmi aut Antiphonæ* » *vel lectiones ad ipſum diem pertinen-* » *tes dicantur* ». S'il a prétendu qu'on fit ces jours-là tout l'Office de la Ferie comme le voudroit votre Allemand, ou en partie ſeulement, comme l'ont

crû les Auteurs du Breviaire de Clu[illegible]
Et si nous n'avons pas plus de raiso[illegible]
dire qu'il vouloit qu'on suivît l'e[illegible]
de l'Eglise qui a choisi pour ces jo[illegible]
consacrez aux misteres ou au culte [illegible]
ticulier des Saints, certains Pseau[illegible]
avec des Antiennes, des Leçons,
des Répons propres : nous avons [illegible]
tainement la Tradition pour nous [illegible]
il ne paroît pas qu'on ait jamais été [illegible]
tagé là-dessus dans aucun Monas[illegible]
de nôtre Ordre jusqu'à nos jours, qu[illegible]
a voulu rafiner sur tout. Il suffit p[illegible]
vous en persuader de remonter jusq[illegible]
nos premiers Peres de Cisteaux, [illegible]
s'étoient proposé de votre propre a[illegible]
de garder la Regle à la lettre.

Ils n'étoient pas assurément a[illegible]
éloignez de Saint Benoît pour pouv[illegible]
ignorer ce qui se pratiquoit de [illegible]
tems. Il y avoit seulement quatre c[illegible]
cinquante ans qu'il étoit mort qu[illegible]
ils jetterent les premiers fondemens [illegible]
leur Reforme. On avoit encore d[illegible]
tous les Monasteres de l'Ordre de[illegible]
vres d'Eglise de cette Antiquité, qu[illegible]
pouvoient consulter à loisir. Ils avoi[illegible]
assez de zéle pour le faire, & on d[illegible]
être persuadé qu'ils l'ont fait, si

considere qu'ils n'ont rien négligé pour établir en toutes choses le premier esprit de l'Ordre. Rien n'échappoit à leurs soins quand il s'agissoit de la moindre pratique, & sur tout de ce qui regardoit le Culte de Dieu & de ses Saints. Dans quels détails n'entrent-ils pas dans nos us pour les moindres Cérémonies, quoi qu'ils affectent par tout une grande simplicité ; Je passe sous silence tous les mouvemens que se donna notre bien-heureux Pere S. *Etienne* pour faire corriger une Bible, qu'on conserve encore à Cisteaux ; ils avoient d'ailleurs toutes les facilitez possibles, il n'étoit pas nécessaire qu'ils sortissent ; pour ainsi dire, de leur solitude pour s'assurer de tout, étant environnez de Monasteres, dont la plûpart étoient aussi anciens que l'Ordre même ; de Saint Benigne de Dijon, de Saint Marcel de Châlons, de Saint Germain d'Auxerre, de Saint Seine de Moustier, Saint Jean, Luxeüil, de Saint Claude, d'Ainai, de l'Isle Barbe, tous Monasteres illustres, & où on étoit si zelé pour l'Office, qu'on avoit établi dans quelques-uns la Psalmodie continuelle.

Ces Saints Peres après toutes les recherches, dont ils étoient capables dans de si heureuses conjonctures, & dans des tems si éloignez de nous, nous ont laissé l'Office à peu-près comme vous l'avez conservez jusqu'à present; ils n'ont rien changé dans l'ordre des Pseaumes, des Leçons & des Répons, tout y est propre des jours de Fêtes comme chez vous. C'est assurément une preuve bien évidente, que c'étoit l'usage établi dans nôtre Ordre depuis Saint Benoît, que les Auteurs du Breviaire de Clugni s'en sont éloignez pour introduire une nouveauté, & qu'ils ont par conséquent abusé de ce texte de la Regle. *Psalmi aut Antiphonæ vel lectiones ad ipsum diem pertinentes dicantur* pour établir cette nouveauté; ou qu'ils n'en ont pas bien pris le sens. Car c'est l'usage comme nous avons déjà dit, en examinant votre premiére Dissertation; c'est l'usage qui est l'interprête le plus sûr de la Loi.

Mais, pour vous assurer encore davantage du vrai sens de ce Texte, il est à propos d'examiner ici dans quels étranges embarras s'est embarqué vo-

tre Pere Allemand, pour avoir voulu ſuivre avec trop d'exactitude la nouvelle explication de ces Auteurs.

Il voudroit qu'aux jours de Fêtes on prît tout l'Office de la Ferie où elles tombent. C'eſt-à-dire, les Pſeaumes de cette Ferie, les Antiennes, les Leçons, & les Répons.

Je commence par les Leçons. Il en faudroit douze ſelon la Regle, dont les quatre premieres fuſſent de l'Ancien Teſtament, les quatre ſuivantes de quelques Homelies des Peres, & enfin les quatre autres du Nouveau Teſtament. Où trouver ces douze Leçons dans les Feries? Si je cherche depuis Pâques juſqu'au premier Novembre, je ne trouve qu'une Leçon breve de l'Ancien Teſtament. Depuis le premier Novembre juſqu'à Pâques j'en trouve trois qui ſont de l'Ancien ou du Nouveau Teſtament. Le partagera-t'on en douze Leçons? Cela ſeroit ridicule, & en ce cas même on ne ſuivroit pas la Regle. Car ſi les trois Leçons ſont de l'Ancien Teſtament, où en prendra-t'on du Nouveau & des Peres. Si elles ſont du Nouveau Teſtament où en prendra-t'on de l'Ancien?

Il faudra, me direz-vous, se conformer à la Regle générale que S. Benoît a prescrite pour les Vigiles. « Qu'on » lise, dit-il, *aux Vigiles* les Livres de » l'Ancien & du Nouveau Testament » avec quelques Homelies des Peres & » des Docteurs les plus illustres de l'E- » glise ». *Codices legantur in Vigiliis, tam Veteris Testamenti quàm Novi Divinæ auctoritatis : sed & expositiones earum quæ à nominatissimis Doctoribus orthodoxis, & Catholicis Patribus facta sunt.* C'est assurément la seule ressource que peut avoir vôtre Pere Allemand : mais alors ces Leçons seront-elles du jour de la Ferie & ne seront-elles pas plûtôt de la Fête ?

Où est votre Dialectique, pour vous tirer d'un tel labyrinthe ? Votre Auteur foüille dans l'Antiquité, il parcourt vos Manuscrits, & vient ici nous débiter, après avoir bien feüilleté, que les Leçons n'étoient pas partagées autrefois comme elles sont aujourd'hui, & qu'on lisoit de suite les Livres de l'Ecriture. De sorte qu'on continuoit le jour suivant, où on avoit fini le précedent. Cela est vrai, & personne ne l'ignoroit : mais je lui sçai bon gré de

la peine qu'il s'eſt donnée. Il ajoûte que cela poſé, on pouvoit lire ſans inconvenient une ou trois Leçons ſelon qu'elles étoient marquées pour chaque Ferie, & continuer la lecture les jours de Fêtes juſqu'à la concurrence de huit Leçons. *Eodem utique negotio octo Lectiones continuari poterant ſicut tres vel una.* Et qu'à l'égard du troiſiéme Nocturne il étoit libre à l'Abbé d'en faire lire quatre du Nouveau Teſtament. C'eſt-à-dire, qu'on auroit lû dans une même nuit huit Leçons de l'Ancien Teſtament, ou ſeulement du Nouveau; oh pour cela il ne l'a pas certainement trouvé dans l'Antiquité, & on ne peut imaginer rien de moins conforme à la Regle, ſelon ce que nous avons dit juſqu'à preſent.

Pour confirmer ſa réponſe il rapporte cette autorité de l'Antiphonier de Thomaſius; « les jours de Fêtes on » lit trois, cinq ou ſept Leçons & même neuf ſi on veut, & ces Leçons » appartiennent à la Fête ». *Lectiones aut tres aut quinque aut ſeptem aut ſi voluerint novem ad ipſum natalitium pertinentes leguntur.*

Mais comment ne s'apperçoit-il pas

que cette autorité fait contre lui ? Elle montre évidemment qu'on avoit des Leçons propres aux Fêtes des Saints; *ad ipsum natalitium pertinentes.* Et que toutes les Leçons étoient quelquefois du Saint, comme il l'a fort bien remarqué lui-même du jour de l'Assomption de la Vierge, auquel on lisoit autrefois à Clugni douze Leçons tirées d'un Sermon de Fulbert de Chartres. Quoique les Leçons ne fussent pas distinguées comme elles sont aujourd'hui, il ne faut pas s'imaginer qu'on lut de suite toute l'Ecriture. On partageoit les Livres selon qu'ils convenoient aux Misteres & aux tems de l'année. On lisoit par exemple le Prophete Isaïe pendant l'Avent, parce qu'il a prédit plus clairement que les autres la venuë du Messie. La Prophetie de Jérémie servoit pour le tems de la Passion, parceque ce Prophête semble n'avoir eu en vûë que Jesus-Christ souffrant & la perfidie des Juifs qui l'ont crucifié. Après Pâques on lisoit les Actes des Apôtres qui contiennent l'Histoire de l'Eglise naissante après la Resurrection.

Je dis plus, & je soutiens qu'il y

avoit des endroits de l'Ecriture Sainte, & des Traitez des Peres destinez pour certains jours. Car nous devons raisonner à peu-près de même des grandes Leçons, comme des Leçons breves qu'on recitoit pendant le cours de l'année. Or ces Leçons breves étoient fixes. Tous les Dimanches à Laudes on tiroit la Leçon de l'Apocalypse aux jours de Feries durant l'été, la Leçon breve à Matines étoit de l'Ancien Testament, à Laudes elle étoit pendant toute l'année des Epîtres de Saint Paul. Et une preuve sensible que ces Leçons étoient fixes, c'est qu'on les recitoit par cœur selon la Regle, ce qu'on n'auroit pû faire, si on en avoit dit tous les jours de nouvelles en continuant la lecture jusqu'à la fin du Livre.

Il en étoit de même des Traitez des Peres & de leurs Homelies. Aux principales Fêtes de l'année on choisissoit les endroits qui avoient plus de rapport aux Mysteres, & où ils en avoient traité plus particuliérement. On sçait même que c'étoit le Chantre dans les Monastéres qui indiquoit ces endroits, & ou on devoit finir. C'est pourquoi Charlemagne ayant entrepris de réta-

blit le premier esprit de la Régle dans tous les Monasteres de ses Etats, chargea Paul Diacre, Religieux de Montcassin, de faire plusieurs extraits des Ouvrages des Peres pour être lus au Chœur dans chaque Monastere. Ces extraits furent partagez en deux volumes dont l'un étoit pour l'Office du tems & l'autre pour les Fêtes de l'année. Je passe des Leçons aux Antiennes. Les Dimanches & par conséquent les Fêtes, on doit chanter, selon la Régle, les Pseaumes du premier & du second Nocturne avec leurs Antiennes: mais aux Feries, il n'y a d'Antiennes que pour le premier Nocturne. Où en prendra-t'on pour le second, si on suit le systême de votre Eleve?

Il dira sans doute qu'il faudra les tirer des Pseaumes mêmes, & il m'apportera pour exemple l'Antiphonier du Pere *Thomasius*, où ce Sçavant remarque que le premier Verset de chaque Pseaume servoit autrefois d'Antienne, & que cet usage étoit par conséquent établi dès le tems de Saint *Gregoire* le Grand. Car il prétend que cet Antiphonier a été ordonné par ce Saint Pape.

Quand je lui accorderois tout, que s'ensuivroit-il ? Ces Antiennes ne seroient-elles pas propres & seulement pour les Fêtes, puisqu'on ne les chanteroit jamais les autres jours ?

Mais pour revenir à son Antiphonier de *Thomasius*, il l'avoit déjà cité en parlant des Leçons, & vous avez vû que j'en ai tiré un argument bien fort contre lui. Ce seroit peut-être la même chose ici, si j'étois à portée de l'examiner à loisir. Mais il ne me persuadera jamais, autant que j'en puis juger par ce qu'il en cite, qu'il ait été disposé par Saint Gregoire.

Vos Peres n'ont pas jugé à propos de lui donner place dans la nouvelle édition de ce Pere. Ils en ont donné un autre tiré d'un Manuscrit de neuf cens ans, & qui est conforme à ce qu'en a rapporté *Amalarius*.

Je ne croi pas même que cet Antiphonier soit anterieur au dix ou au onziéme siécle ; & je suis bien trompé s'il n'a pas été fait vers ce tems-là en faveur des pauvres Eglises, qui n'avoient pas le moyen d'avoir des livres, & à qui on permettoit de prendre pour Antiennes le premier Verset

des Pſeaumes, comme on permettoit aux pauvres Prêtres, qui ne pouvoient pas avoir un Sacramentaire de dire tous les jours des Meſſes votives ; ſçavoir les Dimanches de la Trinité, les Lundis des Saints Anges, les Mardis des Saints Pierre & Saint Paul, les Mercredis du Saint Eſprit, les Jeudis du Saint Sacrement, les Vendredis de la Paſſion, & les Samedis de la Vierge. Toutes ces Meſſes étoient dans un petit Livre qu'on pouvoit facilement copier, & qui étoit fort commun.

Ce qu'il cite de l'Appendix à ſon Antiphonier de *Thomaſius*, ne devroit pas nous arrêter un moment, puiſqu'il détruit entiérement ſon ſyſtême. Le voici : On dira les Antiennes des Saints ſur les Pſeaumes ; pour ce qui eſt des *Cantiques de l'Evangile* (c'eſt-à-dire, le *Benedictus* & le *Magnificat*,) s'il y a une Antienne on la dira ; ſinon, on dira celle qu'on jugera à propos, *Antiphona de ipſis Sanctis in Pſalmis ; in Evangelio Antiphona ſi propria fuerit, ipſa dicitur ; quod ſi non, quam volueris dicis.*

C'eſt-à-dire, qu'on devoit chanter aux jours de Fêtes des Antiennes pro-

pres aux Saints, *de ipsis Sanctis*, & qu'elles n'étoient pas par conſequent de la Ferie. Qu'il y en avoit quelquefois une propre pour les Cantiques *Benedictus* & *Magnificat*; & qu'alors on devoit la dire, *in Evangelio Antiphona si propria fuerit ipsa dicitur*; qu'enfin on laiſſoit la liberté de choiſir parmi celles du commun, quand il n'y en avoit point de propres, *quam volueris dicis*.

Vous voyez qu'il n'eſt parlé nulle part de Feries. Je ne comprends pas avec quelle hardieſſe on peut s'appuyer ſur de telles autoritez. S'imaginoit-on pouvoir en impoſer par des citations ſpecieuſes, & dont l'examen coûte toûjours?

Il eſt donc certain que de toute antiquité, les Antiennes ont été propres les jours de Fêtes; & bien differentes de celles des Feries, où les Fêtes tomboient.

Delà, il s'enſuit neceſſairement que les Pſeaumes étoient encore propres: car les Antiennes étoient la plûpart tirées des Pſeaumes qu'on devoit chanter; & ces Pſeaumes n'étoient pas de la Ferie. Par exemple, à Noël, la pre-

miere Antienne que nous avons encore aujourd'hui, *Dominus dixit ad me Filius meus*, étoit du second Pseaume, qu'on chantoit ensuite.

Vous ne manquerez pas de m'opposer ici avec tous les Partisans du nouveau Breviaire de Clugni, qu'il est impossible d'accorder ces Pseaumes propres, avec l'obligation où nous sommes de chanter, au moins une fois par semaine le Pseautier; qu'il semble cependant qu'on ne peut s'en dispenser en aucune maniere, si on considere que S. Benoît n'a point eu d'autres vûës dans la distribution qu'il a faite des Pseaumes pour tous les jours de la semaine, comme il s'en explique assez clairement au Chapitre 18. de la Regle, ou après avoir laissé une liberté entiere de suivre cette distribution, il nous recommande sur toutes choses de n'y pas manquer, *dum omnimodis id attendatur ut omni hebdomadâ Psalterium ex integro numero centum quinquaginta Psalmorum psallatur.* Je vous avoüe que c'est une difficulté; & peut-être la seule tant soit peu raisonnable, qui ait jamais été proposée pour le Breviaire de Clugni.

J'y ai déja répondu en partie, quand je vous faisois observer, il y a un moment, que nos premiers Peres de Cîteaux nous ont laissé la disposition de l'Office, telle qu'on l'avoit du tems de Saint Benoît; & que par consequent l'Office étoit alors propre aux jours de Fêtes comme aujourd'hui. Car cela posé, il est constant qu'on ne pouvoit reciter entierement le Pseautier, les semaines où ces Feries tomboient. Et qu'ainsi on y manquoit quelquefois. C'est pourquoi il faut dire avec votre Pere Menard, qu'on recitoit le Pseautier toutes les semaines qu'il n'y avoit pas de Fêtes. *Si dies Festi non occurrant.*

Mais me direz-vous, selon cette réponse, le Texte de la Regle ne sera pas fort exact; & c'est faire injure à *Saint Benoît* de le supposer. Car voilà où vos raisonnemens vous conduisent d'abord. Pourquoi s'exprimer d'une maniere si précise. *Dum omnimodis id attendatur, ut omni hebdomadâ.* Toutes les semaines il faut reciter le Pseautier, il n'y en a aucune d'exceptée, *omni hebdomadâ*; Saint Benoît qui étoit si sage, qui avoit tant de discretion, n'au-

roit-il pas exceptée celles, où il y avoit quelques Fêtes ? Auroit-il voulu nous exposer à être Prévaricateurs ?

Ce Texte de la Regle, mon R. Pere, est aussi exact que celui du Chapitre 41, où Saint Benoît prescrit un jeûne continuel, depuis l'Exaltation de Sainte Croix, jusqu'au Carême, & depuis le Carême, jusqu'à Pâques, sans parler des Dimanches; & comme il seroit tout à fait ridicule d'inferer de cette Loi générale du jeûne, qu'on devroit jeûner tous les Dimanches, depuis l'Exaltation, jusqu'à Pâques, parce qu'on est d'ailleurs assuré que les Dimanches n'ont jamais été regardez dans l'Eglise, ni parmi les Moines comme des jours de jeûne; de même il n'est pas raisonnable de conclure de la Loi générale, de la récitation du Pseautier par semaines, pendant toute l'année, qu'on le disoit aussi les semaines mêmes qui étoient occupées de quelques Fêtes, y ayant d'ailleurs des preuves très-fortes, que les Offices étoient propres, les jours de Fête, ce qui rendoit alors la recitation du Pseautier complet absolument impossible.

Il faut encore considerer que ces Fê-

tes, étoient très-rares au tems de Saint Benoît, comme il est aisé d'en juger par les Coûtumes qui s'observoient au Mont-Cassin, après le retablissement du Monastere, sous le Pape Zacharie. Votre Pere Allemand a rapporté ces Coûtumes après le Pere *Mabillon*, qui les a imprimées le premier, & voici ce qu'on y lit des Fêtes. *In his Festivitatibus fiunt XII. lectiones. Pascha, Ascensio Domini, Pentecostes, Sancti Joannis Baptista, S. Petri, S. Laurenti, S. Maria, S. Martini, Nativitas Domini, Epiphania Domini, Octabas Domini, Octabas Epiphania, Purificatio S. Maria, Nativitas SS. Faustini & Jovita & Depositio S. Benedicti Abbatis, S. Gregorii Papa, S. Germani Episcopi.*

Si on veut donc sçavoir ce qu'il y avoit de Fêtes au tems de Saint Benoît, il faut retrancher de celles-ci. Saint Benoît, S. Gregoire, S. Germain de Capoüe qui n'étoit pas encore mort, & enfin la Fête des SS. Faustin & Jovite Martyrs de Bresse, établie depuis peu par l'Abbé *Petronax*, qui étoit Bressan. Ainsi outre les Misteres de Notre Seigneur, toutes les Fêtes de l'année se reduisoient à six seulement; sçavoir,

l'Assomption & la Purification de la Vierge, Saint Jean, Saint Pierre, Saint Laurent, Saint Martin. D'où je tire cette consequence naturelle, qu'on pouvoit alors être censé dire le Pseautier toutes les semaines de l'année, eu égard au petit nombre de semaines qui étoient occupées par quelques-unes de ces Fêtes; comme nous sommes censez avoir jeûné, depuis le Mercredi des Cendres, jusqu'à Pâques; quoique nous n'ayons pas jeûné les Dimanches; & que Saint Benoît a bien pû dire, selon ce langage ordinaire, qu'il recommandoit sur toutes choses de reciter le Pseautier, *omnimodis id attendatur*, quoiqu'il y eut des semaines qu'il étoit absolument impossible de le dire entierement à cause des Fêtes.

Enfin, plus je considere la distribution que Saint Benoît a faite des Pseaumes pour tous les jours de la semaine, plus je me persuade qu'il avoit moins en vûë de nous obliger indispensablement à reciter le Pseautier toutes les semaines, que de nous engager à suivre l'esprit de l'Eglise, qui veut que nous ayions continuellement à la bouche ceux des Pseaumes qui nous por-

tent davantage à Dieu, & qui nous inſpirent plus de ſentiment de nos devoirs.

Je vois par tout que Saint Benoît choiſit. Premierement, il renverſe l'ordre naturel du Pſeautier; il nous marque des Pſeaumes qu'on doit dire pluſieurs fois la ſemaine, d'autres pour tous les jours. N'auroit-il pas été plus naturel de nous faire dire tout le Pſeautier de ſuite, comme on liſoit ordinairement de ſuite les autres Livres de l'Ecriture, s'il avoit tant à cœur qu'on recitât tout le Pſeautier chaque ſemaine, au moins une fois.

Il n'étoit pas d'ailleurs fort neceſſaire au tems de Saint Benoît, & dans les Siécles ſuivans, d'engager ſi étroitement les Moines à reciter le Pſeautier. On n'en trouvoit gueres qui ne le ſçuſſent par cœur; & les Pſeaumes leur étoient ſi familiers, qu'ils les avoient continuellement à la bouche. On en recitoit au commencement & à la fin de chaque action, le matin en ſe levant, & le ſoir avant de ſe coucher. Si on s'éveilloit la nuit, c'étoit pour dire quelques Pſeaumes. Au travail des mains, la pſalmodie étoit continuelle;

l'esprit étoit alors élevé à Dieu, & la langue ne cessoit de chanter des Pseaumes, pendant qu'on affligeoit le corps par les travaux les plus humilians & les plus penibles. Bien loin de se plaindre comme vous faites des longues psalmodies, on les prolongeoit le plus qu'il étoit possible, & on avoit quelquefois de la peine à l'interrompre pour les besoins aussi pressans que ceux du sommeil & de la nourriture. C'est ce que je vous ferai voir avec plaisir, s'il est necessaire, quand j'examinerai les raisons qu'apporte l'Auteur Allemand, & les motifs qu'il a d'abreger l'Office, & de nous en dispenser entierement. Ce que je viens de dire suffit presentement, pour faire voir que la plûpart des Religieux ne se bornoient pas autrefois, à ce qui est prescrit dans la Regle pour la Psalmodie, & qu'ils pouvoient fort bien reciter le Pseautier, non une fois, mais plusieurs fois la semaine. Qu'ainsi il n'étoit pas absolument necessaire de les obliger si étroitement à la recitation du Pseautier dans l'Office. Cet esprit de ferveur s'est long-tems conservé dans l'Ordre, & quoiqu'en dise le Pere Allemand,

e ne crois pas qu'il y ait eu aucun siécle, où on ait moins chanté au Chœur, & où l'Office ait été si negligé que dans le notre.

Je suis, *Mon Reverend Pere.*
Votre, &c.

pres à porter les Armes, on n'en compte aujourd'hui que 50.

Les *Bajagoulas*, qu'on trouve onze lieuës plus haut, de l'autre côté du Fleuve, sont bien différens de ceux-ci. Ce furent les premiers Sauvages que nous trouvâmes en 1699, & avec lesquels nous fîmes alliance ; ils étoient encore au nombre de plus de deux cent-cinquante Guerriers, aussi laborieux qu'ils étoient braves. La bonté avec laquelle ils reçûrent chez eux les *Taënsas*, qui s'y refugierent, fut la cause de leur destruction. Ceux-ci par une trahison inoüie, les massacrerent tous en une nuit, & il n'échapa à ce cruel massacre qu'un petit nombre de Sauvages, qui, heureusement pour eux, étoient alors à la chasse avec quelques Femmes, en sorte qu'il ne resta plus de cette Nation que quarante hommes, qui habitent un bon Terrain, peu propre pour la Chasse.

Le Village de *Houmas*, est à douze lieuës des *Bajagoulas*, sur le même côté du Fleuve. Cette Nation est fort brave & fort laborieuse. De quatre cens Guerriers que nous les avons vûs, la Guerre les a reduits à cinquante

hommes : ils nous ont rendus de bons ſervices dans les diſettes, où nous nous ſommes trouvez ces années dernieres, par l'abondance des Vivres qu'ils nous ont fournis.

Les *Tchetimachas*, qui demeurent à ſix lieuës des Houmas ſur la gauche du Fleuve, ſont du même génie & du même caractere que les *Tchaouachas* & les *Ouachas*, auſquels ils ont toûjours été alliez, & avec qui ils parlent preſqu'une même langue. Ils étoient plus de ſix cens hommes, lorſque nous leur fîmes déclarer la Guerre par toutes les Nations qui nous étoient alliées, pour venger la mort de Monſieur de Saint Côme Miſſionnaire, & des trois François qui étoient avec lui, & qu'ils avoient eu la cruauté de maſſacrer. Mais comme nous les vîmes reduits à cent hommes, on jugea à propos de leur donner la Paix en 1718, après les avoir contraints, comme on avoit fait leurs Alliez, de fixer leur demeure à l'endroit où ils ſont maintenant. Cependant ils paſſent encore une partie de l'année en courſes le long des Lacs, où ils vivent de la pêche, à laquelle ils ſont fort adroits.

Il a été impoſſible juſqu'à preſent de fixer de la même maniere les *Loupelouſas*, qui ſont alliez au *Tchetimachas*; ils ſont au nombre de cent trente hommes, & demeurent derriere ceux-ci, à trente lieuës dans la profondeur des Terres du côté de l'Oueſt.

Les *Atakapas* leurs Alliez, & également vagabonds, ſont en plus grand nombre, puiſqu'ils ſont près de deux cens, beaux hommes & bien faits; ils ſe diſpoſent à venir faire Village ſur les bords du Fleuve. Leur nom, dans nôtre Langue ſignifie *Antropophages*, ils mangent en effet les Priſonniers qu'ils font; ils ne ſont encore, ni armez, ni habillez, & nous les connoiſſons plus adroits à la pêche qu'à la chaſſe.

A vingt lieuës des *Tchetimachas*, on trouve l'embouchûre de la Riviere Rouge, qui affluë au Miſſiſipi; il faut y monter ſix lieuës avant de trouver ſur la gauche une petite branche de cette même Riviere, ſur laquelle ſont établis les *Houïels*, les *Natchitoches*, les *Louchetchonis* & *Tatacès*, les *Adajès*, les *Cadakios*, les *Naſſonites*, les *Natchitouches* & *Natſohos*, *Quitchiaiches*. Ces quatre dernieres Nations ſe ſont aſſemblées

dans un même Village, quatre-vingt lieuës au-dessus des *N..tchitoches*, c'est-à-dire, cent cinquante lieuës dans la Riviere Rouge. Ils font la Guerre aux *Cannecy*, Alliez aux Espagnols: ils font leurs courses à cheval, & peuvent encore mettre deux cens hommes sur pied. Ils sont redoutez de leurs Ennemis, quoiqu'ils ayent peu d'armes à feu; ils étoient autrefois cinq à six cens hommes.

Les *Natchitoches*, *Louchetchonis*, & *Yataccs*, font aussi Village ensemble.. Lorsque nous passâmes en 1700, ils étoient encore au moins 400 : ils ne peuvent plus fournir que 80. hommes; ils sont naturellement lâches & faineans, fort peu adonnez à la culture des Terres; mais assez bon chasseurs. Ce sont les premiers Sauvages, chez qui nous ayions trouvé une espece de Religion, qui tient beaucoup de l'Idolâtrie. Ils ont un Temple rempli de plusieurs Pagodes, qui ont la figure de Crapauts & de plusieurs autres insectes.

Dans les derrieres du Village des *Natchitoches*, à sept lieuës du côté de l'Oüest, sont les *Adajès*, au nombre de cent hommes, aussi lâches & aussi

pareſſeux que leurs voiſins. Les Eſpagnols ont auprès d'eux un petit établiſſement, dont ils jetterent les fondemens en 1715, foible rempart contre nous, ſi dans la ſuite, l'intérêt de la Nation nous obligeoit de pènetrer plus avant.

Enfin, l'on trouve en deſcendant cette même branche de Riviere, un petit Village de quarante *Houïels*, de plus de deux cens qu'ils étoient autrefois. Quelques François ſe ſont établis chez eux, & peuvent faire par chaque année une traite de mille Peaux de Chevreüil.

A deux lieuës au-deſſus de l'embouchûre de la Riviere Rouge, ſur la droite du Miſſiſipi, en montant, ſont les *Tonicas*, Nation autrefois très-belliqueuſe : Elle ne peut mettre ſur pied que 120. hommes, de plus de 500. Guerriers, qu'ils étoient dans le tems de notre découverte. C'eſt la premiere Nation qui ait eu des Miſſionnaires François. Ils étoient Idolâtres comme les *Natchitoches*. On ne peut tirer d'eux que mille Peaux de Chevreüil.

Les *Natchés*, ſont établis vingt lieuës au-deſſus des *Tonicas*, ſur la droite du

Fleuve, dans un des plus beaux Païs du Monde, & un terrain assez fertile. Cette Nation a toûjours été fort considerable; mais comme elle n'a jamais eu la folle ambition de porter la Guerre chez ses voisins, & qu'elle se contente de se défendre, lorsqu'on vient l'attaquer chez elle; Elle ne passe pas pour une Nation belliqueuse parmi les Sauvages. Elle a sept Villages, dont chacun est gouverné par plusieurs Chefs, qui sont soumis au Soleil, ou grand Chef de toute la Nation. Le Chef ou grand Soleil, étoit autrefois si puissant, qu'il en avoit huit cens, &c. Mais dès l'année 1699, ils ne pouvoient plus mettre que 1200. hommes sous les armes, & à present six cens au plus.

A quatre lieuës dans la petite Riviere des *Yasous*, qui se jette dans le Missisipi, à trente-cinq lieuës des *Natchés*, du même côté du Fleuve, sont trois petites Nations Sauvages. La premiere a donné son nom à la Riviere; la seconde, porte le nom de *Offogoula*; & la troisiéme, de *Coroa*, toutes trois réünies ensemble. Ils faisoient autrefois plus de 500. hommes, dont il

n'en reſte plus maintenant que 110. Ils ſont fort bien faits, extrêmement agiles, très-braves & paſſionnez pour la chaſſe : auſſi habitent-ils un beau Païs de Coteaux & de Boſquets, coupez par quantité de Ruiſſeaux, d'une eau fort pure. Ils peuvent fournir tous les ans deux mille Peaux bien paſſées.

Les *Chaxoumas*, les *Ybitoupas* & les *Tapouchas*, ſont auſſi raſſemblez en un ſeul Village, près de quarante lieuës plus avant dans la même Riviere. Le Païs où ils ſont eſt également beau, & ils ne cedent en rien aux *Yaſous*, par la bonne mine, l'agilité & leur adreſſe à la chaſſe qu'ils aiment auſſi paſſionnément ; de ſorte qu'ils peuvent fournir tous les ans quatre mille Peaux de Chevreuil, quoiqu'ils ne ſoient gueres que deux cens hommes, de plus de ſix cens qu'ils étoient en 1699. Leurs Plaines ſont fertiles en diverſes ſortes de Plantes & de Simples excellens, avec leſquels il n'y a point de bleſſure qu'ils ne gueriſſent. Quelque choſe qu'on ait pû faire, on n'a pû obtenir d'eux qu'ils nous en donnaſſent quelque connoiſſance : il n'y a que le *Genſeing* & le

Dictam, qu'ils n'ont pû nous cacher.

Les *Akansas* demeuroient autrefois sur les bords du Missisipi à gauche, en montant à 60. lieuës, au-dessus de la Riviere des *Yasous*; mais les hostilitez continuelles de leurs Ennemis les ont obligez d'entrer jusqu'à six lieuës dans la Riviere qui porte leur nom, ils ont fait quatre Villages qui sont peu distans les uns des autres, & fort peu nombreux, puisqu'ils ne sont plus que 220. hommes, de plus de cinq cens qu'ils étoient. Ces Peuples sont fort lâches & fort paresseux, & se reposent entierement sur le travail de leurs femmes, pour les besoins de la vie. A peine peuvent-ils fournir de leur chasse un millier de Peaux de Chevreuil par an. Si ce qu'on dit de leur Religion est vrai; ils ont l'idée d'un Être superieur qui est Esprit, mais Auteur de tout le mal qu'ils font, de tous les malheurs qui leur arrivent; & c'est afin qu'il se tienne en repos, qu'ils l'invoquent avec des hurlemens affreux; car ils n'en attendent aucun bien; ils ont pour leurs morts une vénération toute particuliere. Le haut de leur Riviere

est habité par les *Panisgossa*, Nation veritablement belliqueuse & ennemie irréconciliable des *Padoucas*, sur lesquels ils font beaucoup d'Esclaves, & prennent quantité de Chevaux. On les dit fort adroits à manier un cheval, sur tout dans le Combat. Ils ont trouvé le secret de se mettre eux & leurs chevaux à couvert de la Fleche, en se servant pour eux d'un Corset, & pour leurs Chevaux d'un Caparaçon de cuir fort mince, mais impénétrable à la Fleche. Ils sont encore au nombre de huit cens hommes, répandus dans plusieurs Villages fort voisins les uns des autres, & situez dans de vastes & de magnifiques Plaines. La Traite y seroit fort bonne, mais peu de François ont été jusques-là, ils sont Antropophages.

La Nation des *Illinois* étoit autrefois fort nombreuse, & pouvoit mettre sous les Armes dix mille hommes, en comprenant tous les Villages dont *elle* étoit composée, dans le tems que les PP. Jesuites du *Canada* y vinrent établir leur Mission, c'est-à-dire, en 1681, deux ans avant la découverte de Monsieur de la Salle, après bien

des changemens différens, la Guerre continuelle que cette Nation a toûjours euë l'a si fort affoiblie, qu'il ne reste plus que 800. Guerriers en trois Villages; sçavoir, 400. aux *Caokias*, où il y a deux Prêtres Missionnaires; environ deux cens chez les *Metchigamia*, proche le Fort de *Chartres*, & qui ont un Missionnaire; & 200. au Village de *Kakaquia*, où il y a un autre Missionnaire.

On peut regarder les *Illinois* comme les plus beaux Sauvages de cette Province, les mieux faits & les plus découplez; on les a regardez long-tems comme des lâches, parce que tranquiles chez eux, ils laissoient les autres Nations en repos. Et en effet, les premieres années de la Guerre, les *Renards* ont fait de grands coups sur eux; mais maintenant qu'ils sont aguerris, ils prennent bien leur revanche, & ne demandent qu'à être un peu sécondez pour se défaire d'un ennemi, dont les François ont également tout à craindre dans ce Canton. Les *Illinois* excellent sur tout à la chasse, où ils sont aussi adroits avec le Fusil, qu'avec la Fleche. Les Voyageurs du Canada en ti-

toient autrefois quantité de Castors, de Chats, de peaux de Chevreuil, d'Ours & de Bœufs; mais depuis six ou sept ans, les François les ont obligez de s'attacher à faire des Huiles, des Suifs, des Viandes qu'ils leur traitent. Le Païs des *Illinois*, qui est fort vaste, est sans contredit le plus beau qu'il y ait sur les bords du Missisipi. Ce sont des Prairies à perte de vûë, separées les unes des autres, par de belles lisieres de Forêts, & bordées d'une chaine de Côteaux fort propres pour la Vigne, & pour élever des Troupeaux de Moutons. Le Froment & toutes les Graines que nous avons en France y viennent bien; le Tabac, le Lin, le Chanvre y réüssit aussi. On y voit quantité d'Herbes Aromatiques, de Simples & de Racines, dont ils composent de fort bons remedes pour les playes, & plusieurs sortes de maladies. Le *Genseing* y est fort commun; le Païs est abondant en Salines, &, dit-on, rempli de Mines de Cuivre & de Plomb, même d'Argent: mais comme il n'y a pas eu assez de monde pour y travailler, & en faire de sûres épreuves, on ne peut pas encore compter

ſur rien, que ſur les Mines de Plomb, qui y ſont véritablement très-abondantes.

Les *Miamis* ſont ſeparez en trois Villages ; le premier, qui conſerve le nom de *Miamis*, ou grand Village de la *Gruë*, eſt établie ſur la Riviere de même nom, qui prend ſa ſource à la même hauteur des Terres que *Ouabache*, & qui ſe décharge dans les Lacs du Canada. Le ſecond, qu'on appelle le Village des *Ouiatanons*, & où ils ſont plus de quatre cens hommes, eſt à deux cens lieuës dans *Ouabache*, ſur la gauche en montant ; & quelques lieuës plus bas, eſt le nouveau Village de *Meracata*, ou *Pianguichias*, où ils ſont au moins 150. hommes. Les Voyageurs du Canada y viennent en traite, & en tirent beaucoup de Pelleteries, dont les Anglois ſont fort jaloux. Ils ne laiſſent pas cependant d'en attirer chez eux une bonne partie, par le moyen des *Iroquois*. Ceux-ci vont ordinairement hyverner dans la Riviere *Ohio*, avec les *Miamis*, avec qui ils traitent beaucoup de Pelleteries pour des Marchandiſes Angloiſes, dont ils ne manquent point.

Le *Missoury*, qu'on trouve sur la gauche du Missisipi, à huit lieuës au-dessus des *Caokias*, est une Riviere parfaitement belle. Elle se partage en plusieurs branches, qui arrosent une vaste étenduë de Païs magnifiques; aussi riches, dit-on, en Mines, qu'ils sont abondants en toutes sortes de Bêtes. Il y a quantité de Nations assez nombreuses établies sur ses bords, qui sont fort aguerries : on pourroit tirer quantité de Castors & autres Pelleteries de ce quartier-là.

Dans le haut du Missisipi, près de trois cens lieuës au-dessus des Illinois, sont les *Scioux*, dont une partie mêne une vie errante; l'autre occupe un certain Canton, dont ils ne s'écartent que très-peu, & divisée en plusieurs Villages. Les uns s'appellent les *Scioux de l'Est*; les autres s'appellent les *Scioux de l'Ouest*, & ceux-ci ont dix-sept Villages fort Peuplez. Cette Nation est tres-guerriere; elle s'est alliée aux *Renards*. C'est une des Nations qui fournit au Canada le plus de Pelleteries, que les François des *Illinois* tireroient plus aisément, s'ils avoient la Paix avec les *Renards*.

Voilà tout ce que nous connoiſſons, & tout ce qu'il y a en effet de Sauvages ſur le Feuve de Saint Loüis, depuis ſon embouchûre juſqu'à ſa ſource, tous aſſez affectionnez à nous.

Au Nord du Lac de Pontchartrain, vis-à-vis l'embouchûre du *Bajouc S. Jean*, qui eſt derriere la Nouvelle Orleans, ſont les *Coſapitſas*; ils ne ſont plus maintenant que cent hommes, de quatre cens qu'ils étoient, fort braves & grands Chaſſeurs. Ils nous fourniſſent preſque toutes les Viandes fraiches qui ſe conſomment à Nouvelle-Orleans, ſans cependant qu'ils negligent la culture de leurs Terres, qui produiſent beaucoup de *Mahys*; mais comme ils ne ſe mettent point en peine de paſſer leurs Peaux, on ne peut faire avec eux aucun retour pour France.

A dix lieuës des *Colapiſſas*, en allant par terre du côté de l'Eſt, on tombe ſur les Villages des *Biloxis* & des *Penſaçols* établis ſur la Riviere *aux Perles*, ainſi nommée à cauſe de la quantité des mauvaiſes Perles que les Sauvages y trouvent. Ces Nations ne ſont plus que quarante hommes, qui ſont fort

laborieux & bons chasseurs ; ils fournissent abondamment des Viandes aux François qui sont à portée de les traiter.

Les *Pascagoulas* & les *Capinas*, sont aussi rassemblez dans le même Village qu'ils ont formé à douze lieuës dans la Riviere qui porte le nom des premiers, & qui se jette dans la Mer, à cinq lieuës dans l'Est du *Biloxis*; nous n'y avons jamais vû que deux cens hommes, & maintenant il n'y en a plus que quarante, fort bons Chasseurs & Pêcheurs.

Les *Tchactaux* occupent l'embouchûre d'une petite Riviere, à quatre lieuës de l'entrée de la *Mobile*, sur la gauche. Nous les attirâmes en 1703, & leur fîmes abandonner la Baye de *Saint Joseph*, où ils chassoient pour l'Espagnol. Ils étoient alors 150. hommes ; mais ils ne sont plus que 40. fort braves & fort laborieux.

Les *Thaouachas*, sont établis à trois lieuës dans la Riviere de la *Mobile*, au nombre de quarante, dont l'unique occupation est de faire du *Mahys*, par le moyen duquel, ils ont des François ce qui leur est nécessaire. Cette Nation

avoit autrefois la réputation d'être fort belliqueuſe, & étoit aſſez nombreuſe.

Il ne reſte plus auſſi que ſoixante hommes de la Nation Mobilienne, qui paroît ſi nombreuſe dans les Journaux du Voyage de Ferdinand de Soto, lorſqu'en 1554. il alla par terre de la Virginie au Mexique. Ils demeurent ſur la même Riviere de la Mobile, huit lieuës au-deſſus des *Thaouachas.*

On voit, vis-à-vis le Village des Mobiliens, celui des *Taenſas.* Ils demeuroient autrefois ſur le Miſſiſipi, quinze lieuës au-deſſus des *Natchez.* Ils étoient en auſſi grand nombre qu'eux, mais beaucoup plus guerriers. Ils avoient la même Religion, dont ils retiennent maintenant peu de choſe : ils ne ſont à preſent que ſeptante hommes, qui pour ſe mettre à couvert de leurs Ennemis, vinrent chercher un azile auprès de nous en 1715, après la défaite de leur Nation.

Les *Apalaches* ſe ſont placez trois lieuës au-deſſus des *Taenſas*, mais ſur la gauche de la Riviere de la Mobile en montant. Ils étoient au nombre de

500. hommes, lorſque nous les fîmes venir auprès de nous, en 1702. de la Baye des *Apalaches*, où ils étoient établis à 25. lieuës dans l'Eſt de la Baye de Saint Joſeph. La Maladie a fait de grands ravages parmi eux, & les a reduits à cent hommes, bons Catholiques, aſſez civiliſez, laborieux & adroits, peu chaſſeurs.

Une lieuë au-deſſus des *Apalaches*, on trouve deux branches à gauche, qui eſt la Riviere des Alibamons, du nom de la Nation, qui eſt établie à 120. lieuës, ſur une preſqu'Iſle, que forme la Riviere en ſe ſeparant inſenſiblement en deux branches, au Nord & à l'Eſt. Elle forme quatre Villages, où il y a bien encore trois cens hommes fort braves & fort attachez aux François, qui peuvent fournir trois mille Peaux de Chevreuil par an.

A quatre lieuës au-deſſus des *Alibamons*, ſur la branche de l'Eſt ſont les *Talapouchs*, qui ſont notre frontiere contre les Anglois de la Caroline, & ſont neutres ; cependant ils traitent leurs Pelleteries avec les Anglois, qui ont chez eux des Magazins bien garnis, & leur fourniſſent au moins cinq

nille Peaux de Chevreuil. Ces Sauvages ſont au nombre de ſix-cens, fort guerriers & très-bons chaſſeurs, partagez en ſix Villages, qui tiennent dix lieuës de Païs.

Les *Abikas*, gardent la même neutralité, & ſe laiſſeroient auſſi aiſément gagner par les *Talapouhs*, ſi nous pouvions fournir à leurs beſoins. Ils ſont au nombre de mille hommes, diſperſez dans onze Villages, peu éloignez les uns des autres, plus habiles à la chaſſe qu'à la guerre, & peuvent fournir huit mille Peaux. Ils ſont à vingt lieuës dans la branche qui va au Nord.

On trouve encore dans l'Eſt du Fort des Alibmons ſur une petite riviere, qui ſe décharge dans le Golfe du Mexique, ſur le Cap *Eſcondido*, la Nation des *Caoüittas*, qui a la même politique que ceux dont je viens de parler, & ne ſe déclare, ni pour les François, ni pour les Anglois. Ils ſont au nombre de 600. bons hommes, & il en ſort tous les ans quatre mille Peaux de Chevreüil.

Le grands & les petits *Thomés*, ſont établis à ſix lieuës, les uns des autres

dans la branche gauche de la riviere de la Mobile, dont j'ai parlé. Ces deux Nations ont eu le même sort, & ont été presque anéanties par la Peste, que nous apporta un Vaisseau de Roi, en 1704. Les petits *Thomés* ne sont plus que 30. hommes, de trois cens que nous les avons vûs, & les autres sont encore 60. de 500. Ils sont fort braves & fort attachez aux François.

Quarante lieuës au-dessus des *Thomés*, il y a un gros ruisseau sur la gauche de la riviere, d'où il faut faire vingt lieuës par terre, pour se rendre aux premieres Cabanes des *Tchactas*. On compte vingt-sept Villages, qui tiennent plus de 30. lieuës de Païs; & ils peuvent mettre environ huit mille bons hommes sous les armes. Peu de tems avant la découverte du Païs, ils étoient en état d'opposer vingt mille hommes à leurs Ennemis. Les Guerres continuelles qu'ils ont eus à soûtenir contre les *Tchichachas*, *Abikas*, *Caoüittas*, &c. qui venoient les inquiéter sur leurs Terres, les ont fort affoiblis; non pas qu'ils fussent moins braves & moins guerriers que leurs

Ennemis ; mais parce que les *Tchicbachas* & autres, avoient été armez de Fusils par les Anglois, ce qui les rendoit redoutables aux *Tchactas*, qui n'en avoient point. Ces Peuples-ci, sont sedentaires & peu laborieux. On ne les avoit jamais vûs sortir de chez eux pour aller faire la Guerre, lorsque je les obligeai de l'aller faire aux *Tchicachas*, & de les attaquer à leur tour. Ils peuvent nous fournir par chaque année quinze mille Peaux ; & il me paroît de très-grande consequence de faire en sorte qu'ils ne soient pas dans la nécessité de traiter avec les Anglois ; & c'est ce semble la seule Nation qu'il y ait a bien menager, parce qu'elle peut nous inquiéter.

Enfin, la derniere Nation Sauvage, est celle des *Tchicachas*, composée de huit mille hommes. Ils occupent six ou sept Villages, dans un fort beau Païs, à trente-cinq lieuës au Nord des *Tchactas*. Ces Peuples ne respirent que la Guerre, & sont sans contredit les plus braves de ce continent : cependant la Guerre que nous leur avons fait faire par les *Tchactas*, les a obligez de venir demander plusieurs fois la Paix.

Elle leur a été accordée, ils sont très-bons chasseurs : ils font tous les ans un commerce de dix mille peaux de chevreuil que les Anglois de la Caroline leur traitent. Mais ceux-ci depuis qu'ils en ont été trahis en 1715. sont toûjours en garde, & n'auroient pas de peine à quitter la partie.

ARTICLE XXVII.

BIBLIOTHEQUE HISTOrique & Critique des Auteurs de la Congrégation de Saint Maur. Où l'on fait voit quel a été leur caractere particulier, ce qu'ils ont fait de plus remarquable : & où l'on donne un Catalogue exact de leurs Ouvrages, & une idée générale de ce qu'ils contiennent. Par Dom Philippe le Cerf de la Vieville, Religieux Benedictin de la même Congrégation. A la Haye, *chez Pierre Gosse*, 1726. *in* 12. *page* 510.

QUelque scrupule que les Partisans rigides de la Régle de Saint Benoît ayent voulu inspirer aux Benedictins Réformez de la Congréga-

tion de Saint-Maur, ſur l'introduction des études dans le Cloître. Ceux-ci n'en ſont pas moins allé leur chemin: leurs Monaſteres ne ſont pas devenus ſeulement des Ecoles de Science; mais encore des pepinieres de Sçavans. Le tems à la longue achevera de vérifier ou de démentir les triſtes pronoſtics de feu M. de Rancé, en ce qui touche la Diſcipline Monaſtique. Quoiqu'il en arrive, les Lettres au moins s'y ſeront enrichies de cette multitude de Volumes, qu'on doit aux recherches & à l'érudition de la nouvelle Congrégation; car les Ecrivains s'y ſont multipliez à un tel point, qu'on lui pourroit appliquer ce qui fut dit vers le milieu du ſiécle paſſé, d'une autre Société de beaux eſprits ſolitaires, *qu'ils ne montoient au Parnaſſe, que par troupes.*

Nous n'avons qu'à ſuivre Dom *le Cerf*, Auteur de cette *Bibliothéque*, & Benedictin lui-même de la Congrégation de Saint Maur, pour prendre avec lui, l'idée la plus noble & la plus relevée, qu'on puiſſe ſe former de ſes ſçavans Confreres. Plein de confiance dans la bonne diſpoſition

des Lecteurs en faveur de leurs Ouvrages, il les remet ſous les yeux du Public, comme autant de Monumens *déja conſacrez par ſon application & ſon eſtime.* A l'égard des Auteurs même : de cent huit Benedictins qui ont ici leur place, il en voit peu, dont il ſoit permis « d'ignorer » le nom, & les Ecrits, ſans ſe regarder » comme étranger dans tout ce qui » concerne la belle & véritable Litte- » rature ». Ainſi, le ſoin qu'il a pris d'honorer leur mémoire, dans le Recueil qu'il publie, va moins à les faire connoître, qu'à les *garentir dès à préſent de l'oubli,* ou ils pourroient tomber : oubli cependant qu'il ne croit pas devoir appréhender. Que craindre en effet pour eux de l'injure des tems, lorſque « l'on fera atten- » tion qu'ils ont rendu à la Religion » le ſervice le plus conſidérable qu'ils » pouvoient lui rendre, par les nou- » velles Editions des Ouvrages des » Saints Peres, auſquels ils ont re- » donné leur pureté primitive...... » De ſorte que ces précieuſes eaux » coulant aujourd'hui dans leur ſour- » ce la plus pure ; (c'eſt toûjours D.

Cerf qui parle) l'antiquité par
travaux de l'illustre Congréga-
n , nous est même devenuë plus
rée & plus venerable ». Un
e si complet prévient les nôtres ;
: nous laisse que la liberté d'y
rire.

ordre des années nous paroîtroit
convenable, à un Ouvrage com-
celui-ci, que l'ordre alphabeti-
c'est néanmoins à cette derniere
node que l'Auteur s'est attaché;
en cela des modéles qui l'auto-
:.

premier Ecrivain qu'il produit
s rangs, est D. LUC D'ACHERY,
u par l'Edition de *Lanfranc*, par
Ascetiques, & sur tout par son
ege, épaisse & laborieuse compi-
n d'une infinité d'anciennes Pié-
qui pourrissoient la plûpart dans
ibliothéques, & les Cabinets,
i eû le zele de les déterrer, & la
nce de les recuëillir, jusqu'au
bre de treize Volumes, *in* 4°.
le Pere *le Cerf*, en méme tems
le propose comme un excellent
pilateur, très-entendu dans le
: des Monumens, & d'un goût

exquis, ne convient pas également du prix de ses remarques. Des Critiques peu accommodans, & toûjours craintifs sur ce qui met la foi en peril, l'auroient au moins voulu plus scrupuleux pour le choix même qu'il a fait de certains Ouvrages. Ils demandent entr'autres, si ceux de Monsieur l'Abbé *de S. Cyran* ne meritoient pas une toute autre place, que celle qu'il leur a donnée en les indiquant dans ses *Ascetiques* parmi les bons Livres; dont il conseille la lecture à tout le monde, *omnibus*. D. *Luc d'Achery* a aussi travaillé *aux Actes des Saints* avec le Pere *Mabillon*. Il mourut en l'année 1685. âgé de 78. ans.

D. *Nicolas* ALEXANDRE, & *Jean Etienne* BADIER, ont une réputation plus resserrée; l'un a écrit sur la Médecine & la Chirurgie, pour le soulagement des pauvres; l'autre sur la Sainteté & sur les prérogatives de l'Etat Monastique, pour l'édification de ses Confreres. Nous ne voyons pas pourquoi il compte S. *Jerôme*, entre les Moines qui ont été promûs à l'Episcopat. Le P. *le Cerf* loüe la solidité de ses raisons, & blâme son stile.

D. Philippe BASTIDE, plus ancien
e le P. *Badier*, avoit aussi consacré
plume aux intérêts & à la défense
son Ordre. Il fut plusieurs fois aux
ises avec le P. le *Cointe*, Prêtre de
)ratoire, peu favorable sur bien des
hefs, aux prétentions des Benedic-
ıs. D. *Bastide* n'étoit pas un adver-
ire aisé : persuadé qu'une opinion
: pouvoit être véritable, dès qu'elle
étoit pas conforme à ses idées, il
voit, dit le P. *le Cerf*, une vivacité
.ns ménagement dans la maniere de
éfendre ses sentimens. S'il pût se
atter de quelque succès dans ses dis-
utes avec le P. *le Cointe*, continuë
otre Auteur, il ne soutint pas avec
: même avantage celle qu'il eut avec
e P. *Mabillon*. Il alla jusqu'à pré-
enter une Requête contre lui en plei-
ıe Diéte générale, l'accusant d'avoir
.iminué le nombre des Saints recon-
ıus dans l'Ordre pour enfans de Saint
Benoît. C'est que sur quatre-vingt que
:ontient le 1. Volume des *Actes*, le
ıouvel Agiographe n'en avoit admis
:omme incontestables que vingt-
:inq. Le P. *Mabillon* montra que cet-
te réforme du Calendrier des Bene-

dictins étoit fondée en preuves; & le P. *Bastide* ne put obtenir la réhabilitation qu'il sollicitoit.

D. Julien Bellaise, & D. Guillaume Bessin, qui suivent presque immédiatement, nous fournissent de nouveaux exemples de ces petites guerres Domestiques, que la diversité des vûës, ou des liaisons a quelquefois excitées entre les Sçavans de la Congrégation de Saint Maur. On a vû dans nos Mémoires, *Février* 1706. & *Septembre* 1726. ce que le P. *Bessin* a eu de part avec le Pere de *Sainte Marthe* à la nouvelle Edition des Œuvres de S. *Grégoire*. D. le Cerf ne lui conteste pas le mérite du travail; mais il y ajoûte un peu malignement le mérite de la complaisance pour les corrections du P. de *Sainte Marthe*. Cette complaisance n'a pas été si aveugle, ou si constante que D. Bessin n'ait fort bien sçu réclamer, & reprendre sur son Associé ce qu'il a fait voir clairement lui appartenir en propre. L'Edition même des *Conciles de Normandie*, publiez sous son nom, n'est pas non plus son Ouvrage, si l'on en croit le P. le Cerf, qui

'attribuë toute entiere à D. *Bellaise*;
& ne laisse à D. *Bessin* que la seule
Epître Dédicatoire. Faut-il donc que
la Police Litteraire soit en défaut sur
les points de cette importance, &
que pour tout Auteur, tant Ecclésiastique que Prafane, il n'y ait pas
un Tribunal qui prenne connoissance de ces brigandages, vrais ou prétendus? D. *Bessin* vit encore & prépare une réimpression des *Decrets* de
l'Eglise Gallicane, compilez par *Bochet.*

D. Antoine BEAUGENDRE, a laissé une Edition d'*Hildebert* du Mans,
& de *Marbodus* de Rennes: D. Laurent BENARD, un des Fondateurs de
la Congrégation, quelques Livres de
piété propres à y établir solidement
la Sçience des Saints; D. Jacques BENETOT, une petite Histoire de Saint
Jean de Laon; & D. Philippe BILLOUET, un Ecrit de cent pages pour
justifier l'Edition de Morery de 1718.
ce n'est que l'échantillon de ce qu'auroit donné D. *Billoüet*, s'il n'avoit
lui-même abregé ses jours. Employé
à Orléans au soin de la Bibliothéque,
qui étoit publique, il s'y appliqua si

fortement à la lecture, qu'il y creusât son tombeau. Il avoit pour principe, qu'un *Bibliothécaire Benedictin*, devoit répondre à tout, & que toutes les especes de sciences étoient du ressort de sa Charge. D. le Cerf trouve un sujet d'éloge, ou plûtôt une matiere de remarque, en faveur de D. *Beaugendre*, en ce qu'ayant à parler des sentimens d'*Hildebert* touchant la Grace, il les explique d'une maniere peu avantageuse aux Défenseurs de Jansenius; sur quoi il ajoûte en badinant, que ce seroit une *témerité d'imputer à ce bon Pere d'avoir été Janseniste.*

D. Thomas BLAMPIN, choisi pour présider à la célebre Edition de Saint *Augustin*, demandoit sur cela même une Apologie plus sérieuse. On sçait le bruit que causa il y a quelques années cet Ouvrage, *très-beau, très-judicieux, & très-bien concerté*, dit le Pere le Cerf, & où selon lui, le principal Editeur ne manqua d'aucun des *secours que la Capitale du Royaume lui pouvoit prêter.* Elle ne lui en *prêta* que trop d'un certain genre; les Benedictins ne s'en cacherent pas;

c'eſt ce qui leur attira les remontrances d'un Anonyme, qui, ſous le tître d'un Abbé Benedictin d'Allemagne, jetta par tout l'allarme contre la nouvelle Edition. Il accuſoit les Editeurs de deux choſes, par rapport aux circonſtances préſentes de l'Egliſe; l'une de n'avoir rien fait de ce qu'auroient fait en leur place des Catholiques convaincus de la réalité du Janſeniſme; l'autre d'avoir fait au contraire tout ce qu'auroient pû faire des Janſeniſtes couverts réſolus de confondre leur héréſie avec les principes & la Doctrine de Saint Auguſtin. Cette double accuſation étoit appuyée ſur treize *preuves*, que le Pere le Cerf rapporte ſuccinctement, & qu'il entreprend de détruire par treize *démonſtrations*, toutes extraites d'un Ecrit de D. René *Maſſuet*, celle d'entre les réponſes qu'on fit alors, qui lui a parût *la plus méthodique & la plus agréable*: nous pourrions dire, celle de ces réponſes qui eſt *la plus hardie & la plus mordante*, ſi les unes ne ſembloient reciproquement encherir ſur les autres par ces deux endroits. Nous ſouhaitons autant que

personne, que ce dernier effort produise une justification complette; & que l'Abbé Allemand se trouve par-là, non pas « méthodiquement & » » agréablement » raillé ou injurié; mais nettement & solidement convaincu d'un vain scrupule, & d'un excès de timidité. D'autres jugeront pour nous; si c'est proceder bien directement, que de poser pour base ce qui fait le fond des deux chefs d'accusation; en traitant, sans hésiter, l'erreur reprochée « d'un phantôme d'erreur, » » qui n'a jamais eû de Partisans ». D. le Cerf, dès la seconde objection, adopte cette défaite si usée des Jansenistes, au moins en ce qui concerne le dogme opposé à celui d'une volonté sincere dans Dieu pour le salut de tout les hommes; il donne le nom de systême à la doctrine des Graces suffisantes; il suppose que toute véritable Grace est une inspiration de charité, qui fait toûjours faire quelque bien; il reçoit comme legitimes & litterales les explications qui sont les plus familieres aux Novateurs; tout est orthodoxe selon lui, tout est digne de Saint Augustin dans la fameuse Ana-

lyse empruntée de M. *Arnaud*, & mise par les Editeurs à la tête du Livre *de la Correction & de la Grace.* Ses moyens de défense, en un mot, vont bien à décharger le Pere *Blampin*, & ceux qui ont travaillé sous sa direction, d'un Jansenisme extravagant, tel que les Jansenistes même l'attachent aux cinq propositions condamnées; mais on n'en conclura pas que ce reproche, pris au sens qu'on le prend communément, lui fasse beaucoup d'horreur. Si ce n'est pas là sa pensée, nous sommes tout prêts à en changer à son égard, & à confesser hautement la méprise. Le P. *Massuet*, son modéle, s'en croyoit quitte, en rejettant sur des *préventions moliniennes* tout l'odieux des griefs avancez par l'Abbé Allemand. Cela pouvoit imposer il y a vingt-six ans, lorsque l'on voyoit bien moins clair dans la conduite artificieuse du parti; il n'en va pas de même de nos jours. C'en seroit fait de la justification des Benedictins, si l'on vérifioit, aussi aisément, les prévarications qu'on leur impute; qu'il est aisé de vérifier la réalité & la justice de ces *préventions*. D. Blampin

se trouva las & dégouté des études, après la rude secousse qu'essuya l'Edition de S. Augustin : il fut élevé aux supérioritez, & mourut Visiteur de la Province de Bourgogne, à l'âge de 70. ans, le 13^e. jour de Février 1710.

Dom Simon BONNET, a recueilli les premiers matériaux d'un grand dessein. C'étoit de réduire en un corps d'Ouvrage tout ce que les SS. Peres ont écrit de plus beau sur l'Ecriture Sainte. Ce Livre, « continué » & perfectionné par deux de ses » Confreres, n'a pas encore paru », quoique l'Auteur soit mort il y a déja plus de vingt ans. UN autre Ecrivain du même nom a imprimé *sur les propriétez & qualitez des eaux minerales.* Il étoit simple Frere Convers, par où l'on voit, combien le goût & la litterature s'insinuë utilement dans toutes les parties d'une Communauté MONASTIQUE, qui en fait profession.

D. Simon BOUGIS Général de la Congrégation ; & D. Claude BRETAGNE, Prieur de Saint Germain-des-Prez, sont des noms fort respectez entre les premiers Supérieurs.

Ils ont composé l'un & l'autre des Méditations Chrétiennes & quelques autres Livres d'édification.

D. Jacques BOUILLART vient de donner l'*Histoire de l'Abbaye de Saint Germain*, dont nous avons rendu compte. Il a encore publié ce qu'il appelle le *vrai* Martyrologe d'Usuard, imprimé sur un Manuscrit de Saint Germain, qu'il soutient être le seul authentique, original, & autographe Manuscrit de l'Auteur. C'est ce qui avoit été contesté par le Pere *du Solier* Jesuite, qui de son côté avoit fait imprimer le même Martyrologe, mais sur d'autres Manuscrits. Chacun parle pour soi; & ce démêlé n'a rien que de naturel. En voici un second d'une espece plus singuliere; il s'y agit de décider entre D. *Boüillart*, & D. *Thuillier*, tous deux Confreres, & Religieux de la même Maison, à qui appartient le dessein, le travail, la gloire de l'Edition d'Usuard. Tous deux se l'attribuent, & tous deux en alleguent des raisons sur lesquelles D. le Cerf n'oseroit prononcer.

D. Martin BOUQUET, Eleve du P. *de Montfaucon* revoit & corrige sous ses

yeux l'Hiſtoire de *Joſeph*. Ce travail fini ; il en projette un autre, qui doit remplir vingt deux Volumes in folio. On conçoit facilement qu'un pareil Ouvrage ne ſera pas tout d'invention. C'eſt un corps complet de tous les Auteurs qui ont écrit ſur le Royaume de France ; avec un recuëil de Diplomes des Rois. Le 1er Tome traitera des anciennes Gaules.

D. Loüis Gabriel Brosse, & D. Loüis Gabriel Bugnot, ont donné plus de liberté à leur génie. L'un avoit du talent pour la Poëſie Françoiſe, & l'autre pour la Poëſie Latine. Ils l'ont exercé avec ſuccès ſur différens ſujets de piété. Mais D. *Bugnot* s'eſt auſſi permis quelque excurſion ſur des matieres de litterature profane. Nous avons de lui une Edition de l'*Argenis* de *Barclai*, enrichie de notes & agréablement variée par un grand nombre de Vers, qui forment les liaiſons. Il parloit le Grec, dit-on, avec autant de facilité que le Latin.

M. Loüis Bulteau, ſans autre engagement à la Congrégation de S. Maur, que celui qu'elle attache à la qualité de *Commis*, n'y tient pas

moins une place honorable parmi les Ecrivains qui l'ont illustré. On connoit le prix de son *Histoire Monastique d'Orient*, prise des plus belles sources de l'Antiquité. Elle fut suivie d'une seconde Histoire sur la propagation de l'Etat Monastique dans l'Académie. Le stile de Monsieur *Bulteau* est correct, uni, coulant. Il a aussi écrit sur l'usure & sur les devoirs de l'état clerical. Pour lui, sa modestie lui fit choisir le plus bas degré; il demeura toute sa vie Clerc à simple tonsure. Une piété éminente a fait le caractere distinctif de D. Nicolas CANTELEU: il mourut le jour même, qu'il mettoit la derniere main à une nouvelle Edition des *Insinuations* de Sainte *Gertrude*: c'est son unique Ouvrage. Il avoit prédit le tems de sa mort.

D. Claude CHANTELOU avoit été Religieux de Fontevraud, avant que d'embrasser la Reforme. Le P. *Mabillon* admiroit la multiplicité de ses connoissances; mais borné à des études toutes saintes, D. *Chantelou* s'appliqua particulierement à prendre l'esprit des Saints Peres & à recueillir

de leurs œuvres ce qui pourroit former une *Bibliotheque ascetique*. C'est le nom qu'il a donné à sa compilation., & il en a publié cinq volumes. D. Jean Joseph CLADIER, & D. Jerôme-Joachim le CONTAT n'ont écrit non plus qu'en matiere de dévotion, mais dans un goût different. Le dernier, qui a été quarante cinq ans Superieur, à tiré de sa propre experience quantité de réflexions sages, très-utiles sur tout pour les personnes préposées à la conduite des autres L'onction dans ses Livres supplée à la beauté de l'élocution.

D. le Cerf ne voit rien à desirer dans ceux de D. Pierre COUTANT., moins attentif, dit-il, à les multiplier qu'à y imprimer un certain caractere de justesse & de bonté, qui enleve les suffrages. Les Ouvrages qui le distinguent le plus sont, la nouvelle Edition des Œuvres de Saint *Hilaire*; la defense du P. *Mabillon*, ou plûtôt des Archives de la Congregation, attaquées par le Pere *Germon* Jesuite; & le I. Tome des *Decretales* des Papes. Nous en avons parlé en leur-tems. D. le Cerf se prévaut, avec

un peu trop de facilité, de la modération du Pere *Germon* dans la querelle des Archives. Sur ce que le Jesuite ne repliqua point à la Réponse du Benedictin, c'est une conjecture fort avanturée, que de faire passer son silence pour une retraite forcée, & un veritable aveu de sa défaite. Le Pere *Germon* étoit trop prudent pour se piquer *de jouer au dernier* dans une contestation de cette nature, où il y alloit du tout pour ses adversaires, de tenir ferme & d'eterniser la guerre, plûtôt que de ceder. Il sentoit la solidité de ses raisons; content de les avoir énoncées, il se reposa sur l'équité des Lecteurs, dont, avec le tems, il n'a pas eû lieu de se plaindre. D. *Coustant* lui reprochoit serieusement, que par ses soupçons contre les Manuscrits de Corbie, il tendoit à établir le *Pyrrhonisme*. C'est en effet aujourd'hui une sorte de Secte bien répanduë que ce nouveau *Pyrrhonisme* en matiere de Manuscrits & autres monumens tirez des Archives des Monasteres. Les défiances se communiquent de plus en plus; les Memoires où l'on s'inscrit en faux s'accumulent,

& l'on en voit d'assez fraîche date, qui montrent que l'incredulité a déja gagné bien avant.

Il falloit du courage à D. Claude David, lorsqu'il lui prit envie sur la fin de ses jours de rétablir l'ancien sentiment, touchant la personne & les écrits de Saint *Denis* l'Aréopagite. C'étoit Lutter presque seul contre le torrent des critiques modernes. D. le Cerf ne paroît pas bien convaincu de la force de ses argumens.

Il ne s'éxplique pas seulement avec éloge, mais encore avec complaisance & effusion de cœur, sur le rare merite de D. François Delfau, premier Auteur de l'Edition de Saint Augustin; & que le choix qu'on fit depuis du Pere *Blampin*, ne fut pas capable de remplacer tout entier. On le croyoit uniquement occupé de ce grand dessein, lorsque le Livre qui a pour titre *l'Abbé Commendataire* parut dans le monde. La voix publique l'attribua au Pere *Delfau* & elle le fit sur d'assez bonnes preuves, pour lui attirer une Lettre de petit cachet, qui dérangea fort l'Edition projettée & déja bien avancée. Il fut relegué

à S. Mahé en basse Bretagne, *pour cette seule raison*, dit le Pere le Cerf, qu'on n'approuvoit pas dans son Livre une peinture vive & naturelle du mauvais usage que font plusieurs Religieux des revenus de leurs Abbayes: ce fut son crime. Il y a apparence, que la liberté avec laquelle il y déclamoit contre l'Institution des Commendes eut aussi quelque part à sa disgrace. Les invectives qu'il s'y étoit permises contre toutes les puissances Ecclesiastiques & Laïques, y sont si âpres & si offensantes qu'on ne comprend pas comment le Pere le Cerf a pu se resoudre à les faire passer toutes cruës dans le long extrait qu'il donne de l'ouvrage. Elles n'ont pas empêché le Pere *Gerberon* de disputer au Pere *Delfau* l'honneur de l'avoir composé, & il est reconnoissable à ces sortes de traits. Le Pere le Cerf pense que l'on peut au moins lui en adjuger la seconde partie. Le Pere *Delfau* a encore publié une Dissertation estimée sur l'Auteur de l'Imitation. L'Epitaphe du Roi Casimir, qu'on voit dans l'Eglise de Saint Germain-des-Prez, est aussi de lui. C'é-

toit un de ces ſujets extraordinaires, qui ſoutiendroient ſeuls la réputation d'un corps, s'ils ne péchoient dans le choix même des matieres qu'ils embraſſent, & par la vivacité avec laquelle ils s'y livrent. Le Pere le Cerf n'en loüe pas moins & la ſolidité de ſon jugement, & ſon attention infatigable à conſacrer, « dit-il, tous ſes » talens à l'utilité de l'Egliſe & à la » gloire de ſon ordre ».

D. Edmond Duret, n'a encore droit de requerir une place dans cette Bibliotheque, que par le diſpoſitif de deux Editions qu'il prépare; l'une des Ouvrages de *Tertullien:* l'autre d'un complément de l'Edition de S. Cyprien, par Monſieur *Baluze.* On vient de voir par une Lettre inſerée dans nos Mémoires du mois d'Octobre 1726. *Art.* 92. que celle-ci, avant que de naître, cauſe déja quelque rumeur parmi les ſçavans, qui aiment la Religion. Ils craignent que l'Editeur n'y porte le dernier coup au fameux paſſage, *Primatus Petro datur,* &c. & leur crainte paroît juſte. Les raiſons qu'apporte l'Auteur de la Lettre pour empêcher le ſcandale de la

rescision sont frapantes. Si D. *Duret* n'y acquiesce pas, il ne peut au moins se dispenser Chrétiennement de les balancer avec les siennes; & de mettre les Lecteurs eux-mêmes à portée d'en juger.

D. Claude ETIENNOT, n'a pas non plus le merite d'avoir imprimé; mais par le nombre & le caractere de ses compilations, il a bien applani les travaux de ceux de ses confreres qui ont le plus fourni à l'Impression. On compte de lui quarante cinq volumes in folio écrit de sa main dans l'espace de onze années, sans autre secours, que celui d'un Religieux qui partagea quelque tems la peine pour les derniers volumes. Ce prodigieux travail consiste en des Titres de fondation, Chroniques, Bulles, Diplomes, Genealogies, Eloges: & généralement tout ce qui peut concerner l'Histoire du Royaume, celle des familles Illustres, & des Monasteres. Les notes & les remarques n'y manquent pas. C'est le fruit du zele & de l'activité, qui lui firent parcourir la France presque entiere, recüeillant dans toutes les Provinces ce qu'il y trouvoit de

monumens qui alloient à son but. On n'ose pas nous assurer que dans la rapidité de ses courses, il n'ait compilé que des pieces qui soient à l'épreuve des verifications. Cette Moisson crût beaucoup à Rome pendant le sejour qu'il y fit en qualité de Procureur général de la Congregation. Mais il y déploya des talens encore plus utiles, que son habileté à récüeillir & à transcrire. Il manioit avec une dexterité qui lui étoit propre les affaires les plus épineuses & les moins susceptibles d'accommodement, dit l'Auteur de la Bibliothéque. Il mourut malheureusement dans le tems du plus grand feu contre l'Edition de Saint *Augustin*. son credit neanmoins en soutint les défenseurs qui n'eurent plus qu'à entretenir les bonnes dispositions où il avoit mis les esprits.

D. Michel FELIBIEN, de la famille de MM. Felibien Des-Avaux, à donné au Public deux Histoires considerables; celle de *l'Abbaye de Saint Denys*, & celle de *la Ville de Paris*. On peut consulter nos Mémoires sur ces deux Articles.

Il ne reste de D. Guillaume FIL-

LATRE, qu'une *Dissertation* sur la Jurisdiction de l'*Abbaye de Fécamp*; deux autres sur les mots *Mitra* & *osca*; & quelques Lettres au Pere *Mabillon*, qui l'éstimoit & profitoit volontiers de ses lumieres. On dit qu'il a beaucoup plus écrit; mais qu'une modestie farouche lui fit faire un peu avant sa mort le même sacrifice que *Virgile* auroit fait de son Eneïde, s'il eût trouvé des amis aussi souples à ses volontez, que le furent les Confreres de l'humble Benedictin.

D. Antoine Michel FOUQUERÉ, à donné en Latin les Actes du *Concile* tenu par les Grecs à *Jerusalem*, l'an 1672. D. Thomas DUFOUR, habile dans les Langues sçavantes, tourna depuis ses études du côté de la dévotion; c'est ce qu'on en a de plus remarquable, avec une *Grammaire Hebraïque*. D. Dominique FOURNIER tient encore ici son rang à moins de frais. On ne connoît de sa composition qu'un Livre sur *les Saintes Grottes de Saint Germain d'Auxerre*, avec quelques *Offices* de Saints. D. Jacques du Frische employé dans les Editions des Saints Peres, a eû la

principale part à celle de Saint *Ambroise*. Il formoit son plan pour travailler sur Saint *Gregoire de Nazianze*, lorsque la mort l'obligea d'en laisser l'execution à un autre. Ce fut D. François LOUVART, qui, apparemment, y a procedé fort lentement. Nous croyons au moins ne pouvoir donner de sens plus favorable aux paroles de notre Auteur, pour expliquer ce qu'il dit de cette Edition, *qu'elle ne remplira pas si tôt l'attente du Public*.

Il n'y a rien d'équivoque dans les expressions qu'il employe sur D. Antoine Paul Le GALLOIS «. Les Ju» ges les plus severes reconnoissent, » dit-il, dans cet Illustre Benedictin » une memoire prodigieuse, une lec» ture immense, une facilité de s'ex» primer dans la conversation, où il » répandoit une plenitude de pensées, » qui, jointe à la force de son raison» nement ravissoit en admiration tous » ceux avec qui il étoit obligé de dis» cuter quelque point de doctrine ». Cet empire de *D. Le Gallois* sur les esprits eut pourtant ses bornes. La faculté de Theologie de Caën bou-

:ha les oreilles aux charmes de son
:loquence ; peu touchée des graces
du langage, elle censura même du-
:ement quelques propositions , que
l'amour de la vérité lui avoit fait avan-
:er *avec assez peu de ménagement*, au
:apport de son panegyriste. Il ajoute
que cette faculté étoit alors composée
le Docteurs *d'un merite assez obscur.*
Aussi, D. *le Gallois* sçut-il, à l'enten-
lre, « se menager une victoire aisée
» sur de pareils ennemis ; qu'il nous
» represente, accablez sous le poids
» de ses défenses, & n'ayant bien-tôt
» plus d'autre ressource que le silence
» & la confusion ». Comme il s'agit
l'une affaire, que le tems ne nous per-
net pas d'approfondir, nous nous en
enons au recit du Pere le Cerf, qui
peut-être se seroit rendu plus croya-
ble en le prenant d'un ton moins éle-
vé & moins méprisant. D. *le Gallois*
étoit Prédicateur & n'imprima jamais
que des sermons & quelques écrits
polémiques. Il quitta la Chaire à qua-
ante cinq ans ; & *desoccupé de tout*
situation fort singuliere à cet âge,
& difficile à concilier avec ces *éton-*
nans succèz qu'il avoit eus dans les plus

grandes Villes). Il ſuivit le conſeil qu'on lui donna de travailler à l'Hiſtoire de Bretagne. Il la laiſſa imparfaite, étant mort d'une attaque d'apoplexie, & dans le lit d'honneur pour un ſçavant de ſa profeſſion. C'étoit au Mont-Saint Michel, pendant qu'il y faiſoit la viſite du Chartrier.

On doit à D. Jean GARET, l'Edition de *Caſſiodore*; à D. Julien GARNIER celle de Saint *Baſile*; ouvrage important qui le met au nombre des plus celebres Editeurs de la Congregation; & à D. Jean GELÉ une réimpreſſion du Dictionnaire de Monſieur *Baudrand*, avec l'eſperance d'avoir bientôt, par ſes ſoins, l'Edition correcte de toutes les Œuvres d'*Yves de Chartres*.

D. Gabriel GERBERON, un des Auteurs les mieux Titrez pour prendre place en une Bibliotheque d'Ecrivains Janſeniſtes, meritoit d'être au moins mis à part, dans une Bibliotheque d'Ecrivains Benedictins. Ce que le Pere le Cerf appelle ici, *ſes diſgraces*, ſemble au contraire le lui avoir rendu plus cher & plus reſpectable. Il le dépeint comme un homme qui a fait l'étonnement de ceux qui

goûtent le vrai merite; " & il avertit
» de se précautionner contre ceux qui
» n'en ont parlé que par interêt de par-
» ti, & se sont efforcez de décrediter sa
» reputation ». Prenez & lisez, peut
on dire ici : voyez & jugez. Les Livres mêmes de D. *Gerberon*; les censures réïterées que les Puissances Ecclesiastiques en ont faites: sa fuite en Hollande; son Proçés instruit à Malines; la necessité d'une rétractation; & si le Pere le Cerf lui même en est cru, la feinte & la duplicité de cette rétractation, tout cela concourt à former un temoignage, où il n'est pas possible de se meprendre. Les mots de parti, & d'interêt de parti, sont de ces termes sur lesquels notre Auteur n'a pas les idées bien distinctes. Pour preuve du peu de sincerité dont usa le Pere *Gerberon*, en signant la profession de foi, qui lui fut presentée à Vincennes, il rappelle ce qui se passa depuis à Saint *Denys*, où on le surprit, dictant à un homme de confiance un écrit qui avoit pour Titre; *Vain triomphe des Jesuites dans la Retractation du Pere Gerberon.* Tant pis pour le nouveau converti de vouloir envier

aux Jesuites & à tout vrai Catholique un sujet de joye aussi legitime& aussi Chrétien que celui là.

La liste des Ouvrages de D. *Gerberon*, qu'on produit ici, est tirée d'un memoire écrit de sa propre main, l'*Apologie de l'Abbé Rupert*, le *Marius Mercator*, & le Saint *Anselme* sont à la tête. On y justifie jusqu'au *miroir de la piété Chrétienne*, flétri par des Evêques auprès de qui l'Auteur avoit une si puissante protection. L'édition de *Baius* chez Henri Frix; & *l'Histoire du Jansenisme* en trois volumes y figurent avec le reste.

D. Michel GERMAIN, compagnon fidelle des Travaux & des voyages du Pere *Mabillon*, a pour sa part, dans la *Diplomatique*, ce qui regarde le Palais des Rois ; & dans les *actes des Saints*, quelque chose du VII. & du VIII. siecle. Il a, outre cela, composé l'Histoire de Notre Dame de Soissons; & une autre Histoire abregée des Monasteres de la Congregation de Saint Maur. Mais ce dernier Ouvrage est un Trésor domestique, qu'on tient encore sous la clef.

D. François GESVRES, étoit bor-

 né

é à l'emploi de Professeur en Theo-
ɔgie dans l'Abbaye de Saint Denys,
ɔrsqu'il devint tout d'un coup Au-
:ur par la necessité où il fut de se dé-
:ndre. Un inconnu avoit attaqué
uelques-unes de ses Thèses sous ce
omique Titre, *Tombeau de la Theolo-
ie de l'Ecole* : D. *Gesvres* rendit la pa-
eille à l'Aggresseur, en lui adressant
son tout un Ecrit intitulé *Tombeau
e la Theologie des Sophistes.* C'étoit,
lit le Pere le Cerf, son zéle & sa liberté
. enseigner *les veritez Chretiennes*,
ȷui l'engageoient dans cette contes-
ation. Nous n'avons pas dequoi jus-
ifier, si le mot de *verité*, que cha-
:un d'ordinaire entend & interpréte
ι sa maniere, a ici une application
ort juste; mais nous croyons pouvoir
'expliquer par un autre Ouvrage qui
uivit de près ce coup d'essai de D.
Gesvres : il n'y déguise point ce qu'il
:st; & sur le point du Jansenisme,
l déclare nettement n'en reconnoître
ɔoint d'autre « qu'un attachement
» sincere à la doctrine des Apôtres &
» des Saints Peres.

Tout étoit alors en mouvement
dans la Congregation pour repousser

lès reproches de *l'Abbé Allemand.* Un des plus embarassans rouloit sur l'imprudence qu'on avoit euë de laisser inserer dans le Saint Augustin l'Analyse du Livre *De correptione & Gratiá*, composée par Monsieur *Arnaud.* D. *Gesvres* franchit genereusement le pas, qui epouvantoit les plus hardis; & pendant que ses Confreres arrachoient l'Analyse des exemplaires où elle se trouvoit, il entreprit d'en montrer la Catholicité dans un gros in douze Latin, qui a pour Titre, *Defensio arnaldina.* Les applaudissemens de tous ceux qui s'interessoient à la memoire de Monsieur Arnaud, firent goûter à son Apologiste le dessein d'une Theologie Dogmatique, toute dans les principes de *la defense.* Paris auroit paru à bien d'autres le seul sejour propre à y travailler. *D. Gesvres* trouva celui de Saint Denis même, trop sujet aux distractions. Plein de son projet, il se retira à Reims, où il étudioit regulierement quatorze heures par jour, quelquefois seize. Il eut fallu un miracle pour le soutenir contre de tels excès; & il prodiguoit sa santé & sa vie à la gloire

me cause, qui, certainement ne lui
nnoit pas lieu d'esperer, que le Sei-
eur derangeât le cours de la nature
 sa faveur. Ses Superieurs allarmez
i ôterent tous ses Livres, & ne les
i rendirent que sur la promesse,
'il en useroit plus moderément.
lais il ne balança pas, dit le Pere le
erf, de sacrifier sa parole à sa pas-
on pour l'étude qu'il rectifioit « par
des vües de Religion & de l'utilité
de l'Eglise ». Il mourut bien-tôt
ctime du desir ardent qu'il avoit de
former les études de Theologie sur
 nouveau plan des prétendus *augus-
tiniens*. Le Pere le Cerf met le der-
ier trait au caractere de D. *Gesvres*
 citant Monsieur *Petit-Pié* pour ga-
int des éloges dont il le comble.

Les Ecrivains suivans ont acheté
oins cher le rang qu'ils occupent
armi les Sçavans de la Congréga-
ion. D. Jean-Ange Godin préparoit
ne Edition des Conciles du Dio-
èse de Roüen, que la mort ne lui a
as permis d'achever. L'honneur en
st resté au Pere *Pommeraye*. Dom
Michel Gourdin parloit volontiers;
& il parloit bien; mais autant qu'il

dépendit de lui, il eût la sage précaution de ne point imprimer. Il le fit pourtant une seule fois. Ce fut pour la justification de M. le Cardinal de Furstemberg, en réponse aux calomnies de Christophe Wolfgang. D. Pierre GUARIN resserré dans l'étude des Langues & particuliérement de l'Hébreu, vient d'en publier une Grammaire ample & méthodique. D. Robert GUERARD a réduit l'Histoire de la Bible en un abregé commode; plus propre néanmoins selon la critique du Pere le Cerf, à exercer la mémoire des enfans, qu'à en faciliter l'intelligence aux personnes plus avancées. D. Claude GUESNIÉ, de concert avec D. *Coutant*, a dressé la grande Table qui répond aux dix Volumes du Saint Augustin. Toute étenduë qu'elle est, quelques-uns se sont plaint d'y trouver des vuides, sur tout pour ce qui concerne certaines expressions regardées comme des Indices assûrez des vrais sentimens du Saint Docteur. Nous ne répondons point, que ce qui manque en un endroit, ne se rencontre peut-être dans un autre, du moins en termes équivalens. Une

eſt un Ouvrage dur, ou les
nt difficiles à contenter; mais
ɔle en ce ſens, qu'on peut, avec
e habileté, s'y rendre maître
:te, & n'en préſenter au Lec-
.e ce qu'on juge bon qu'il en.
D. *Greſnié*, quand il eſt mort,
it à une Edition du *Gloſſaire*
nſieur du Cange, qu'il devoit
nter d'un Volume. Ceux qui
: ſon entrepriſe comptent pouſ-
Additions beaucoup plus loin.
oël-Philibert JAMET a écrit ſur
ılation des eſprits animaux. D.
ɔiſe JANVIER a revû & publié les
:s de *Pierre de Celles*, Evêque
ırtres. D. Jean JESSENET mé-
le grandes productions. For-
le Pere *Mabillon*, il n'y avoit
e ſi relevé que l'eſtime & les
le cet habile Directeur n'en
attendre; mais une fin préma-
t avorter toutes les eſpérances
Congrégation en avoit con-
l n'y a pas juſqu'à la ſcience
n-Chant reſtrainte d'ordinai-
: les Communautez à l'encein-
Chœur, qui n'ait ſervi à D.
Benoît de IUMILLAC, pour ſe

faire un nom dans le monde. Il la possedoit parfaitement; & en a composé un Livre, où il touche en Philosophe, en Artiste, & en Historien tout ce qui en concerne la pratique; jusqu'à remarquer les différentes manieres, dont l'on notoit le chant en Occident avant le systême d'*Aretin*. D. *Jumillac* a eu ses Envieux dans un genre de composition, si peu exposé, ce semble, à la concurrence. On a prétendu qu'il avoit seulement dirigé l'impression de cet Ouvrage que plusieurs jugent appartenir à un autre Benedictin, nommé Jacques le *Cler*.

D. François Lami est un Auteur de réputation, & d'un ordre bien supérieur à ceux que nous venons d'indiquer. Entr'autres matieres qui ont occupé sa plume, il s'est piqué de creuser dans la connoissance de l'homme & dans celles de la Religion. L'humeur guerriere, qui, dans sa jeunesse lui avoit fait embrasser la profession des armes, ne fit presque que changer d'objet dans la Litterature. Il y eut des Adversaires de toutes les classes: il y porta & soutint des attaques sur

lifférens genres d'études, où, selon le Pere le Cerf, il n'eut jamais de desavantage bien marqué, sinon en une seule occasion. Ce fut celle où il *donna dans le travers* d'écrire contre l'*Auteur du Livre de la Priere publique*. D. le Cerf n'ose le condamner, ni l'approuver absolument dans ses démêlez avec M. *Gibert* sur l'éloquence du College; mais il se les représente l'un & l'autre, comme des gens qui chamaillent les yeux fermez, sans savoir où ils frappent. Les sujets de Religion, expliquez par les principes de Philosophie, sont ceux où D. *Lami* s'est le plus appliqué. Il a quitté pour s'y consacrer, la route battuës des grosses Editions. Mais il y a quelquefois essuyé l'inconvénient ordinaire à tous ceux qui ont transporté aux matieres Théologiques la méthode & l'esprit de la Philosophie moderne: c'est de faire trembler pour les veritez même qu'ils y défendent & ausquelles il faut d'autres appuis que ceux d'un systême d'opinion, & d'une combinaison de raisonnemens contestez. D. *Lami* se trouva un instrument souple pour agir au gré de

M. *Arnaud*, dans la guerre intestine qui s'éleva entre ce Docteur & M. *Nicole*, sur le *systéme de la Grace universelle*. Il écrivoit poliment & spirituellement ; mais l'esprit dans son stile se tournoit souvent en affectation. Il mourut à S. Denys l'an 1722. âgé de 75. ans.

Nous avons de D. Jacques Langelé, une *Histoire du S. Suaire de Compiegne*. Il promettoit l'Histoire de l'Abbaye même de S. Corneille de Compeigne, où cette Sainte Relique est en veneration. Il est heureux d'en être demeuré au simple projet d'un Ouvrage, qui auroit apparemment pour piéces fondamentales ces mêmes titres & ces mêmes monumens, que nous voyons exposez de nos jours à une si severe revision.

D. Adrien Langlois, étoit Grand Prieur de Jumiéges avant la Réforme. Il s'est conservé dans cette Abbaye une Tradition inscrite sur les murailles du Cloître, qui fait foi d'une punition fort singuliere exercée sur deux Princes rébelles, fils de Clovis II. & de Sainte Bathilde. C'est le sujet dune Dissertation composée par

D. *Langlois*; seul titre qu'on produise pour l'élever au rang d'Ecrivain.

D. Jean LIRON, si l'on défere au jugement du Pere le Cerf, a trouvé le secret d'en usurper un *qu'il ne mérite point d'occuper dans la République des Lettres.* L'expression est un peu forte envers un Confrere, qui a, sans doute ses défauts, en qualité d'Auteur; mais après tout, habile & laborieux, & qui se voit, lui cinquiéme ou sixiéme, odieusement distingué de plusieurs autres, aussi défectueux pour le moins, & traitez communément avec beaucoup plus d'égards. Entre les Ouvrages du Pere *Liron*, on connoît plus particuliérement ce qu'il a fait sur l'établissement des Juifs en France, sur l'antiquité des Eglises de la Bretagne Armorique, sur Victor de Vite, sur les deux Conquêtes d'Espagne par les Maures, & ce qu'il a intitulé les *Amœnitez de la Critique.* Il a conçu le dessein d'une Bibliothéque générale des Auteurs de France, dont il a déja publié un Volume *in* 4°. qui ouvre un vaste champ à la censure du Pere le Cerf. Ce Volume comprend les

Auteurs de l'ancien Diocèse de Chartres, où D *Liron* est né. On ne croiroit qu'à peine combien l'amour de la Patrie l'intéresse aux moindres particularitez qui touchent le Païs Chartrain ; son tendre penchant lui fait recevoir pour bon, tout ce qui y tient par quelque endroit. Les Ecrivains de la Province se multiplient sous sa plume ; les Chansons & les Epigrammes y forment des Ouvrages de conséquence ; les Etrangers y acquierent droit de naturalité sur les plus legers rapports. C'est en partie ce que le P. le Cerf n'a pû se résoudre à lui pardonner.

Il seroit difficile de laisser quelque idée de chaque Ecrivain de la Congrégation, comme nous avons crû le devoir faire, sans allonger de beaucoup cet Extrait. Nous continuerons le mois prochain dans un second Article, ce qui n'a pas dépendu de nous de renfermer en un seul.

D. le Cerf écrit poliment & correctement. Il est parfaitement au fait des Editions & des autres particularitez de la Litterature. Il a le discernement exact & saisit communément

avec justesse le fort & le foible d'un Ouvrage & d'un caractere, par tout où il n'est point question de Jansenisme, ni de ce qu'il appelle en cet endroit l'*intérêt & la gloire de son Ordre.* Il a suivi une Orthographe particuliere, conforme au rafinement de quelques Modernes. Les Imprimeurs de Hollande n'ont pas été ingrats de la préference qu'il leur a donnée sur ceux de France : son Livre a un coup d'œil fort agréable. D. le Cerf est d'une famille distinguée dans la Normandie. On le dit simple Religieux dans l'Abbaye de Fécamp, & aspiroit à une place d'Ecrivain en titre dans la Maison de S. Germain-des-Prez.

ARTICLE XXVIII.

LETTRES EDIFIANTES ET curieuses écrites des Missions étrangeres, par quelques Missionnaires de la Compagnie de Jesus, XVII^e *Recueïl, in* 8°. *pages* 445. A Paris, *chez Nicolas Leclerc, Mercier, &c.*

CE nouveau Recueïl remplit, avec distinction, l'une & l'autre partie de son Titre. Il est, en effet, un des plus *édifians* & des plus *curieux*. On se sentira touché au recit du renversement de la Mission de la Chine; Mission dont les commencemens promirent beaucoup par les difficultez qui sont ordinairement le présage des succès, & qui étoit enfin parvenuë à un état florissant. Un grand nombre des principaux Mandarins; des Princes du Sang, étoient convaincus de la vérité de notre sainte Religion; des Lettrez d'illustres Familles l'avoient déja embrassée; le plus grand Empereur qu'ayent eu les Chinois la favorisoit, la protegeoit ouvertement; il en avoit permis la Prédication, &

l'établissement dans presque toutes les Provinces de l'Empire ; mais en un moment toutes ces espérances se sont évanoüies, à la mort de ce grand Prince, la Religion perd son unique appui, & l'ennemi du salut n'a que trop profité de ces malheureuses circonstances pour ruïner en très-peu de tems les travaux de près de deux siécles.

On trouve dans l'Epître qui sert de Préface à ce *Recueil*, un portrait du feu Empereur *Canghi*, qui paroît d'autant moins flatté, qu'il s'accorde parfaitement avec tout ce qu'en ont dit, ou écrit les différens Missionnaires qui ont vécu à la Chine. Ce Prince habile dans l'art de régner, étoit véritablement l'ame de son vaste Empire, qu'il gouvernoit bien plus par lui-même, que par ses Ministres. Les Princes de l'Asie de peur de diminuer dans l'esprit de leurs Sujets le respect & la veneration qu'ils exigent pour leurs pesonnes, ne paroissent presque jamais en public, & ne se laissent aborder que très-difficilement ; celui-ci avoit trouvé l'art de se communiquer à ses Peuples, & même aux

Etrangers ſans dégrader la Majeſté du Trône. Il avoit toutes les qualitez perſonnelles qui font & le grand Roi & le grand homme.

La *premiere* des Lettres qui compoſent le Recueïl, offre un détail des Conquêtes que la Foi a faites de Princes & Princeſſes d'une des plus illuſtres Familles de la Chine. On expoſe les motifs & les circonſtances de toutes ces importantes converſions. Ces Princes ne ſe ſont rendus qu'après s'être convaincus chacun en particulier par une étude ſérieuſe des principaux points du Chriſtianiſme, que la Religion Chrétienne eſt ſeule véritable & qu'on eſt obligé de l'embraſſer.

La *ſeconde Lettre* eſt une Hiſtoire abregée, mais exacte, de la perſécution qu'on vient de ſuſciter aux Miſſionnaires & aux Chrétiens de la Chine ſous le nouvel Empereur. On y développe les cauſes & les motifs de ce funeſte événement. Les deux Miſſionnaires qui l'ont au moins occaſionnée, n'avoient, ſans doute, que de bonnes intentions. Un peu de réflexion ſur le génie de la Nation & ſur

la Politique des Magistrats Chinois. N'auroit pas permis d'imaginer qu'on verroit tranquillement violer des Loix de l'Empire aussi recommandées que celle, par exemple, de ne point faire d'assemblée où se trouvent en même tems des personnes de l'un & de l'autre sexe; ou qu'on laisseroit, sans aucune contradiction, s'établir parmi les Chinois, des Communautez de filles engagées par vœu à une perpétuelle virginité. On devoit sur tout garder des mesures, sous un nouveau Gouvernement, sous un Empereur dont on ne connoissoit point encore les dispositions par rapport à la Religion Chrétienne. On voit dans cette Lettre, que les Missionnaires de Pekin ont tenté toutes les voyes imaginables pour détourner l'effet de l'Edit de Proscription, dressé par le Tribunal des Rites, & confirmé par l'Empereur. Mais leurs efforts ont été inutiles. Suivant la maxime des Chinois, qui se piquent de moderation & d'équité dans leurs jugemens, l'Empereur dans une Audience qu'il eut la bonté d'accorder aux pressantes sollicitations des Missionnaires, com-

battit les principales raisons qu'ils avoient alleguées dans leurs Placets, pour obtenir la revocation ou la modification de l'Edit. Il avoit déja permis que quelques-uns des Missionnaires demeurassent à Pekin en qualité de Mathématiciens, conformément à la Requête présentée contr'eux, & à la délibération du Tribunal des Rites; le seul point dans lequel l'Edit fut modifié, ce fut en ce que les Missionnaires des Provinces, qui, d'abord devoient être obligez de se retirer à Macao Ville qui est sous la domination des Portugais, pourroient rester à Canton. L'Auteur qui a écrit cette *Lettre* la finit par ces mots qui font bien connoître l'état déplorable de cette Mission désolée. « Qu'elle est « notre douleur de voir d'un côté en- « tre les mains des Infidéles plus de « trois cens Eglises qui avoient été « consacrées au vrai Dieu, & d'un « autre côté, plus de trois cens mille « Chrétiens, sans Prêtres, sans Pas- « teurs, & destituez de tout secours « Spirituel. Ce qu'il y a de plus dé- « plorable, ajoûte-t'il, c'est qu'au « moins d'un grand miracle, nous ne «

croyons pas qu'on puisse les assister, «
sans exposer visiblement l'ombre «
d'espérance qui nous reste dans le «
sejour qu'on nous permet de faire à «
Pekin.

Les deux *Lettres* suivantes regardent la Mission de Canada. L'Auteur de la premiere, est lui-même le sujet de la seconde : c'est un saint Missionnaire qui vient de succomber aux efforts que les Protestans de la nouvelle Angleterre faisoient depuis long-tems pour le perdre, sans qu'ils eussent d'autres motifs de la haîne qu'ils avoient conçûë contre lui, que le zéle de ce genereux Pasteur à écarter les loups de sa bergerie, & à prevenir le danger évident de la séduction à laquelle ses Neophytes auroient été exposez si les Anglois eussent exécuté le dessein qu'ils avoient formé de s'établir dans le Païs des *Abenakis*. Le fervent Missionnaire écrit à son neveu, qui lui avoit demandé le détail de ses occupations au milieu des Sauvages, il le fait avec cet air de simplicité & de modestie que les Saints ont toûjours, quand ils ne peuvent se dispenser de parler d'eux mêmes. Ce que

son humilité ne lui a pas permis de dire se trouve dans la *Lettre* suivante, écrite par le Supérieur général des Missions de la nouvelle France; on y trouve le tableau de ses vertus, & on y lit les circonstances de sa précieuse mort, bien différentes de celles que les Gazettes Protestantes en ont publié dans le tems.

Enfin, les deux dernieres *Lettres* de ce Recueïl sont du Pere *Parennin* Missionnaire de la Chine, très-habile dans les langues Tartare & Chinoise; ces Lettres sont adressées à Messieurs de l'Académie des Sciences. Dans la premiere, l'Auteur qui envoye à cette sçavante Assemblée une traduction en langue Tartare quelques-uns de leurs Ouvrages, qu'il avoit faite par l'ordre & sous les yeux du feu Empereur, leur fait, en quelque façon, hommage de son travail. Il leur rend compte de la maniere dont il s'y est pris pour faire cette Traduction; & à cette occasion il les entretient du génie de cette langue étrangere, de sa richesse, & de la difficulté qu'on trouve à écrire en Tartare. Il parle assez au long des

différentes eſpeces d'Ecritures Tartare, des précautions que les Ecrivains apportent pour peindre & compoſer les caracteres d'un Livre qui doit être préſenté à l'Empereur. La derniere *Lettre* contient la deſcription de quelques plantes Chinoiſes ; l'Auteur décrit le plus exactement qu'il eſt poſſible, le corps & chacune des parties de la plante, ſes vertus, ſon uſage dans la Médecine, la nature du ſol où elle croit. Quoiqu'on connoiſſe déja la Rhubarbe en Europe, le P. *Parennin* en parle dans ſa *Lettre*, & ſoit pour l'uſage de cette plante dans la Médecine, ſoit pour la maniere dont on la prépare à la Chine, il en dit des particularitez qui ne peuvent manquer de faire plaiſirs aux Curieux. C'eſt ainſi que pour les Sciences Européennes que ces Miſſionnaires habiles ont portées à l'extrémité du monde, ils nous renvoyent les connoiſſances qui ne peuvent être recueillies que dans les Païs où ils ſont & dans leurs momens de relâche. Tel eſt le Commerce qu'ils ſçavent faire.

ARTICLE XXIX.

DE INEXPLICALIBUS Acroasis II. Jacobi Facciolati Publici Dialecticæ Professoris habita in Gymnasio Patavino Mense Decembri MDCCXXV. *C'est-à-dire, des argumens insolubles : second discours de Monsieur Facciolati, Professeur public de Dialectique, prononcé au Collége, au mois de Décembre 1725. à Padoue, de l'Imprimerie du Seminaire, p. in 8°, pages 32.*

MOnsieur *Facciolati*, l'ornement du Collége, de *Padouë*, nous avoit déja donné un opuscule Philosophique sur les Enthymêmes. Il vient d'en donner un second dans la même forme que ses précédens Ouvrages. C'est un *discours* qu'il prononça au mois de Decembre 1725. en reprenant l'explication du second Livre des *Analytiques posterieures* d'Aristote. Il y traite *des argumens insolubles*, qui sont de deux sortes que les

:s nommoient τὸ ψευδόμενον, à-dire, le trompeur, ou le men-; & le *Sorite* ainſi appellé du mot : Σῶρος, *tas*, *amas*, parce que un tas un amas de propoſitions mulées. Cet argument à ſes régles me les Syllogiſmes; ſi on les viole, 'appelle *Sorite de Chryſippe* peut-parce que ce philoſophe en fut enteur. C'eſt une ſuite de propo-ns dans laquelle paſſant de l'une utre, par degrez & par des chan- ens très-légers & preſque im ibles, on conduit l'eſprit cipe manifeſtement vrai à une cluſion manifeſtement fauſſe. C'eſt ue le Juriſconſulte Julien. *De Reg. leg.* 65. appelle un argument in, *Cavillatio*. Il ſe fait commu-ient par interrogation : par exem-*Dix grains eſt-ce beaucoup ou peu?* ous répondez q peu; mais, end le Dialecticien, ſi j'en ajoû-n, deux, trois, ſera-ce peu en-:? Si vous dites que dix c'eſt ıcoup. Et ſi l'on en retranche un, x, trois, replique-t'il, *ſera-ce ıcoup?* Ainſi embarraſſe-t'il ſon erſaire, qui ne ſçait à quel nom-

bre fixer précisément le peu & le beaucoup.

Quelque puerile que soit cette maniere de raisonner, Ciceron s'en est servi dans une occasion serieuse contre Verrès, L. III. C. 94. Sextus Empiricus contre les Grammairiens L. I. C. 3. Sénéque *de Benef. L. V. C.* 19. l'appelle insoluble, *inexplicabilis.* L'argument que les Grecs appellent φαλακρὸν, un argument *chauve* est de ce genre Laerce en parle dans la vie d'Eubulide, & il ne sera pas inutile de s'y arrêter un moment pour dire ce que c'est, & faire entendre cet endroit de *Laerce* que Monsieur *Menage*, le plus habile certainement de ses Commentateurs avouë qu'il ne conçoit pas. Il conjecture que ce peut être cet argument-ci. Celui qui n'a point de cheveux est chauve, un homme qui a la tête rasée n'a point de cheveux; il est donc chauve. Mais Monsieur *Facciolati* montre que ce n'est point la pensée de Laerce, que l'argument *chauve* est un Sorite, par lequel on prouve qu'un homme chauve n'est point chauve. C'est Themisthius, qui le dit sur le VII. Livre

des Physiques d'Aristote. C'est d'un Sorite de cette espéce que se servit Socrate pour enhardir Alcibiade, & corriger la crainte qu'il avoit de paroître à Athènes dans les Assemblées du Peuple. Quoi! lui dit-il, au rapport d'Elien : *Var. Hist. L. II. C.* 1. *craindriez-vous ce Tailleur* d'habits? *Non*, répondit Alcibiade. Et ce Cordonnier ne le méprisez-vous pas? sans doute, repliqua-t'il, & cet autre Artisan l'appréhendez-vous davantage? *Non* certes : ajoûte-t'il. Et bien, reprit Socrate; voilà pourtant ce qui fait le Peuple d'Athènes. Si vous les méprisez chacun en particulier, pourquoi les craignez-vous tous ensemble?

Tel est l'argument du premier genre, qui n'est qu'un Sophisme. L'autre est un argument regulier, & que l'on soud aisément, s'il est faux; c'est une suite de propositions dans laquelle l'*attribut* de la proposition précédente devient le *sujet* de la suivante, & ainsi de suite jusqu'à la derniere. Il y en a de trois sortes, le simple; le retourné ou retrograde & le mixte. Le simple; tel est l'argument que

Monsieur *Leibnitz* apporte sur le IV^e. Livre de Marius Nizolius C. 3.
» Tout Corps est dans un espace; ce
» qui est dans un espace, peut être
» dans un autre espace, ce qui peut
» peut être dans un espace, peut chan-
» ger d'espace; ce qui peut changer
» d'espace est mobile : donc tout corps
» est mobile ». Celui-ci se propose aussi, par interrogations, comme fait Stilpon à Metrocles dans Plutarque en lui reprochant la conduite de sa fille. Est-ce ma faute, disoit Metrocles, ou celle de ma fille? *Quoi*, lui répond Stilpon, « les fautes ne sont-
» ce pas des chutes? Les chutes ne sont-
» ce pas des égaremens de ceux dont
» elles sont les chutes? Les égare-
» mens, ne sont-ce pas les malheurs
» de ceux dont ils sont les égare-
» mens ».

Cette sorte de Sorite se retourne & retrograde aussi-bien que celui de Chrysippe. Ainsi Lactance *De falsâ Relig. C.* 16. dit en combattant l'absurdité du Paganisme qui admettoit les deux Sexes parmi les Dieux: « s'il
» y a deux Sexes parmi vos Dieux....
» ils ont des maisons por se retirer,

» s'ils ont des maiſons, ils ont des
» Villes; s'ils ont des Villes, ils ont
» des champs qu'ils labourent, &
» qu'ils cultivent, ce qui ſe fait pour
» avoir dequoi vivre : ils ſont donc
» mortels, & par conſéquent, ils ne
» ſont point Dieux : que s'ils n'ont
» point de champs, ils n'ont point
» de Villes; s'ils n'ont point de Vil-
» les, ils n'ont point de maiſons;
» s'ils n'ont point de maiſons, ils
» n'ont point de commerce enſem-
» ble, & il n'y a point parmi eux
» deux Sexes. Il n'y a donc point de
» femme : il n'y a donc point du tout
» de Dieux ».

Un exemple fera comprendre ce que c'eſt que le Sorite: Arceſilas le fournit à Monſieur Facciolati; ce Philoſophe Academique diſputant contre les Stoïciens ſoutenoit qu'il n'y avoit point de choſes compréhenſibles, ni de compréhenſion. Il detruiſoit par là ce qu'on appelle Science & raiſonnoit à peu près ainſi, comme on l'apprend de Sextus Empiricus & de Ciceron. « Il n'y a point de compré-
» henſion. Il n'y a donc perſonne qui
» ait de compréhenſion. S'il n'y a

» personne qui ait de compréhen-
» sion, il n'y a donc rien que l'on
» comprenne : s'il n'y a rien que l'on
» comprenne, lorsque le sage affirme
» ou nie quelque chose, il affirme ou
» il nie une chose qu'il ne comprend
» point : s'il affirme ou nie une chose
» qu'il ne comprend point, il ne fait
» qu'opiner : le Sage opine donc :
» mais dans la doctrine des Stoïciens,
» le Sage n'opine point : le Sage n'af-
» firme & ne nie donc rien : celui qui
» n'affirme & ne nie jamais rien, suf-
» pend toûjours son jugement : le Sa-
» ge suspend donc toûjours son juge-
» ment ».

Pour rendre ces sortes d'argumens justes & réguliers, il faut y observer ce que dit Aristote au commencement du III^e Chapitre des Catégories. « Quand on attribuë une chose » à une autre chose, comme à son su- » jet, il faut que tout ce qui se dit de » l'attribut se dise aussi du sujet ». C'est là le fondement & la regle principale du Sorite. Voici celle que M. Facciolati y ajoute, 1°. Il ne faut point qu'il y ait de terme ambigu. C'est le defaut du Sorite de Gorgias de Leon-

tium, rapporté par Sextus Empiricus *adv. Logic. L.* 1. *N.* 69. « Ce qui est
» éternel n'a point de principe; ce qui
» n'a point de principe est infini : ce
» qui est infini n'est nulle part. Car
» ce qui est quelque part est contenu
» dans un autre : il est par consequent
» plus petit que cet autre; il n'est
» donc pas infini : ce qui n'est nulle
» part n'est point du tout. Donc ce
» qui est éternel n'est point ». Il ne
» voyoit pas que le terme *infini* est ambigu. 2°. A plus forte raison, il ne faut point qu'il y ait de proposition ambiguë. Comme il y en avoit dans le Sorite par lequel Diophante, fils de Themistocle prétendoit montrer que ce qu'il approuvoit avoit l'approbation de tous les Atheniens *Plutarch. De Instit. pueror.* « Ce qui me plaît
» disoit-il, plaît à ma mere : ce qui
» plaît à ma mere, plaît à Themisto-
» cle : ce qui plaît à Themistocle est
» du goût de tous les Athéniens : donc
» ce qui me plaît, plaît à tous les
» Athéniens ». On verra encore un exemple de ce défaut dans Ciceron *De finib. L. IV. C.* 18. 30. Il faut, sur tout prendre garde de ne point insérer de

propoſition négative parmi des affirmatives : elle en rompt la ſuite & la liaiſon. Ainſi ce Sorite eſt faux. « La » vertu eſt une habitude ; l'habitude » eſt une qualité ; une qualité n'eſt » point une ſubſtance : la ſubſtance » ſubſiſte par elle-même ; donc la » vertu ſubſiſte par elle-même ». Le vice de cet argument eſt, que d'une negative on en conclut une affirmative. Doù vient que, 4°. la propoſition qui précéde immédiatement la concluſion peut être négative, pourvu que la concluſion ſoit auſſi négative. Il y en a une ſorte d'exemple dans Ciceron, L. III. C. 6. « ſi c'eſt le de» voir de l'homme d'aſſiſter l'homme, » l'utilité que les hommes peuvent » tirer les uns des autres eſt commune. » Si elle eſt commune, nous ſommes » tous ſoummis à la Loi de la na» ture: ſi nous ſommes tous ſoumis à la » Loi de la nature, un homme ne doit » point faire tort à un autre homme » donc un homme ne doit point faire » de tort à un autre homme ». 5°. On peut auſſi faire un Sorite de propoſitions toutes negatives. Mais il y faut prendre plus garde, parce que

positions négatives sont plus
s à tromper. 6°. Il faut encore
bserver s'il y a de la liaison en-
cune des propositions & la sui-
& si la gradation est juste. C'est
ut que Cotta reprend dans l'ar-
t que fait Velleïus, pour mon-
e les Dieux sont semblables
ommes *C. De Nat Deor. L I.*
Les Dieux sont heureux; per-
e n'est heureux sans vertu : la
ne peut-être sans raison. Il
point de raison que dans ce
la figure qu'ont les hommes :
eux ont donc la figure humai-
. Les trois premieres propo-
se suivent, dit Cotta, mais de
a la 4^{e}. proposition la liaison
e; il a raison. On peut encore
er sur ceci le même Ciceron.
Quest. L. IV. C. 16. 7°. Enfin,
ere regle est qu'il n'y ait dans
e aucune proposition parti-
, si ce n'est peut-être la pre-
En effet, le *sujet* de chaque pro-
du Sorite est le *moyen terme*
llogisme. Car le Sorite se re-
autant de *Syllogismes de la*
figure, qu'il y a de proposi-

tions entre la premiere proposition & la derniere. Or dans la premiere figure la *mineure*, ou *l'assomption* doit être universelle, & généralement parlant un Syllogisme est absurde, si le *moyen terme* est particulier.

Toutes ces subtilitez de la Dialectique sont Traitées ici avec une netteté & une clarté admirable. Monsieur Facciolati a même sçû répandre des graces sur une matiere si sterile & si seche. Deux choses sur tout contribuent à cet effet : le choix des exemples & la beauté du stile. Les exemples ne sont point forgez à plaisir; ni appliquez ordinairement à des matieres, ou pueriles, ou peu instructives. Ils sont presque tous tirez de bons Auteurs, sur tout de l'antiquité. De Ciceron, d'Horace, de Seneque, de Plutarque, d'Aristote, de Sextus Empiricus, d'Elien, de Lactance, de M. Leibnitz. Le stile est toûjours celui de tous les Ouvrages de Monsieur Facciolati, plein de pureté, de douceur & d'élegance; & dans la matiere, & dans la forme de ce petit Ouvrage, on sent un esprit nourri de tout ce que la bonne antiquité a de plus exquis, & un

goût formé sur ses plus excellens modeles.

Il y a plus ; on y trouve de la critique, & il est bon d'avertir ici que M. Facciolati, chemin faisant, corrige très-judicieusement un endroit de Ciceron, en remettant en son veritable lieu un membre de periode, que les Copistes avoient mal à propos déplacé. C'est dans la refutation du Sorite de Velleïus par Cotta, *De Nat. Deor. L. I. C.* où, *n.* 32. on lit ordinairement *Adjungis ; nec rationem esse nisi in hominis figurâ Quem tibi hoc daturum putas ? Si enim hoc ita esset, quid opus erat te gradatim istuc pervenire ? Quid autem est istuc gradatim ? Sumpsisses jure tuo.* On n'entend point ces deux derniers membres. Ou plûtôt il n'y a point de suite. Les Critiques ont taché de les corriger. Davies veut qu'on lise : *Quod autem est istuc gradatim sumpsisses jure.* D'autres ont mis : *Quid autem est istuc ? Gradatim sumpsisses jure.* Ce qui ne fait point de sens. Valker & Monsieur Bouhier ôtent ces mots. *Quid autem est istuc gradatim ?* Et pretendent qu'ils ne sont pas de Ciceron. La correction

de Monsieur Facciolati est plus naturelle & plus vrai-semblable que toutes celles-ci. Il prétend que les Copistes on transposé ces mots *sumpsisses jure tuo*. Et sans rien ôter, il ne fait que les remettre à leur place : & il lit ; *si enim ita esset, quid opus erat te gradatim istuc pervenire ? Sumpsisses jure tuo. Quid autem est istuc gradatim ? Nam, &c.* Par là, le sens est parfaitement rétabli & on ne doute, nullement que Ciceron n'ait ainsi écrit. Si cela est ainsi, dit Cotta, c'est-à-dire, s'il n'y a de raison que dans ce qui a la figure de l'homme, qu'étoit, il necessaire que vous le prouvassiez, & que vous en vinssiez-là par degrez ? Vous l'eussiez supposé vray, comme vous aviez droit de le faire ? D'ailleurs, où est la gradation ? Car, &c. en ôtant ces derniers mots : *Quid autem est istuc gradatim ?* Le *Nam* qui suit n'est plus lié avec ce qui précede ; au lieu qu'avec la correction de M. Facciolati, tout est suivi d'un bout à l'autre, & l'on n'en peut voir de plus heureuse.

ARTICLE XXX.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE ROME.

DOCUMENTA *sanæ & orthodoxæ Doctrinæ* P. MATTHÆI PETIT-DIDIER, &c. *In fol. pagg.* 4.

La premiere entre ces Piéces justificatives, est une *Protestation* datée du 18. Février 1721. par laquelle le R. P. *Petitdidier* Benedictin de la Congregation de Saint Vanne & de Saint Hydulphe, & Abbé de Saint Pierre de Senone, déclare, contre les bruits nuisibles qui s'étoient répandus jusqu'à Rome, touchant sa Doctrine, "qu'il » déteste, & a *toûjours* détesté de *tout* » son cœur, *l'hérésie Jansenienne*; qu'il » condamne & a *toûjours* condamné *de* » *cœur & de bouche, avec sincerité*, les » cinq fameuses Propositions qu'ont » condamnées Innocent X. & Alexandre VII. prises à la rigueur, & dans » le sens propre que les paroles signifient, de la maniere que le Saint Siége a plus d'une fois déclaré qu'elles

„ doivent être condamnées ; qu'il a
„ souscrit le Formulaire, qui lui a été
„ présenté par M. l'Evêque de Toul,
„ ensemble la Bulle *Vineam Domini Sabaoth* de Clement XI. & en outre,
„ que de bonne foi il condamne toute
„ Doctrine, qui auroit quelque affinité avec lesdites Propositions, ou
„ attribuëroit à la Grace de nécessiter
„ en quelque maniere, comme si le libre-arbitre ne conservoit pas, sous
„ la grace la plus forte, le pouvoir actif de la rejetter, ou qu'il fût astreint
„ par quelque sorte de nécessité à un
„ parti ; & en consequence, il fait
„ profession de recevoir, comme les
„ précédentes Constitutions, dans le
„ même esprit, avec le plus grand
„ respect & l'obéïssance dûë au Saint
„ Siége, la CONSTITUTION UNIGENITUS, publiée dans le Diocése de
„ Toul, pendant qu'il y étoit, sans
„ qu'aucun ait réclamé contre ; & que
„ toute la Doctrine qui y est condamnée, il la condamne & réprouve
„ sous les qualifications y contenuës.
„ D'abondant, il professe qu'en aucun
„ Article de Foi, il n'a *jamais* été, &,
„ Dieu aidant, ne sera jamais de sen-

„ timent contraire & different de celui
„ de l'Eglise Catholique, Apostoli-
„ que, & Romaine; finalement, qu'il
„ a défendu & défendra jusqu'au der-
„ nier soupir, non seulement de vive
„ voix, mais aussi par des Ecrits pu-
„ blics; cet attachement au Saint Sié-
„ ge & à ses prérogatives, qui est en
„ lui tel que tout Catholique le doit
„ avoir, contre tous ceux qui pensent
„ autrement. Et en foi de ce que des-
„ sus, il a apposé son Sceau à cet Ecrit,
„ qui est de sa propre main & signé de
„ lui, le vingt-huit Février mil sept
„ cent vingt-un. Au Monastere de
„ Saint Pierre de Senone „. C'est peut-être dans l'Impression, que se sont perduës les paroles décisives : *In sensu ab eodem Autore intento*, qui auroient déterminé le sens de tout le reste.

La seconde Piéce est un autre Acte passé à Rome pardevant Notaire,
„ en présence de Témoins, sous le pré-
„ sent Pontificat, le 13. Septembre
„ 1726. par lequel, librement & à ce
„ non-contraint, il fait à sçavoir qu'en
„ 1691. 1692. 1696. il auroit fait im-
„ primer à Paris trois Tomes contre
„ les erreurs & héréfies de la Bibliothé-

» que Eccléſiaſtique de Loüis Elies *Du-*
» *pin*, quelques-unes attaquant ſpé-
» cialement le Souverain Pontife, prin-
» cipalement ſur l'unité de la Chaire
» de Saint Pierre, les Appellations de
» toutes les Egliſes au Saint Siége, &
» le pouvoir du Souverain Pontife,
» pour dépoſer les Evêques dans le
» troiſiéme Siécle de l'Egliſe ; leſquels
» Tomes par lui mis au jour, auroient
» engagé Monſieur *de Harlai*, lors Ar-
» chevêque de Paris, à contraindre le
» Sieur *Dupin* de retracter par un Ecrit
» imprimé, leſdites erreurs & héré-
» ſies.

» ITEM, atteſte qu'environ l'an
» 1700. il auroit donné au Public des
» *Differtations* Latines ſur l'Ecriture
» Sainte de l'Ancien Teſtament, dé-
» diées au SERENISSIME DUC DE LOR-
» RAINE, & très-bien reçûës du Pape
» Innocent XII.

» ITEM, atteſte qu'en 1724. il au-
» roit fait imprimer à Luxembourg un
» Traité Théologique, pour l'Autori-
» té & Infaillibilité du Souverain Pon-
» tife, dédié à Innocent XIII. dans le-
» quel Livre la Conſtitution *Unigeni-*
» *tus* eſt ſoutenuë.

Mars 1727.

» ITEM, atteste & professe avoir
» accepté & accepter toutes & chacu-
» ne Constitutions portées par les Pa-
» pes contre les *Livres de la doctrine de*
» *Jansenius*, & n'avoir jamais im-
» pugné, ni de vive voix, ni par écrit,
» icelles Constitutions, au contraire
» les avoir soutenuës.

» ITEM, atteste & déclare avoir
» accepté purement & simplement la
» Constitution de Clement XI. qui
» commence par *Unigenitus*, & son
» acceptation avoir été autrefois im-
» primée à Rome.

» ITEM, atteste que, dans le tems
» qu'il étoit Président de sa Congrega-
» tion, il s'est employé de tout son
» pouvoir, pour faire ensorte que tous
» les Religieux de la même Congrega-
» tion, Province de Champagne en
» France, acceptassent purement &
» simplement la même Constitution
» déja acceptée il y avoit long-tems
» dans la Lorraine.

» QUE, quant à ses mœurs & à sa
» doctrine saine, il en a été fait des
» Informations, &c.

» ITEM, atteste & déclare, qu'il
» ne reconnoît pour sien aucun Ou-

» vrage, qui ne sera point marqué de
» son nom & sur-nom, & de sa pro-
» fession, tous les Ouvrages qu'il a
» donnez étant ainsi marquez ».

Le troisiéme Monument est une Lettre du R. P. *Petitdidier* à S. E. Monseigneur le Cardinal *Corradini*, du 30. Septembre 1726. dans laquelle il affirme [que c'est temerairement & faussement qu'on lui impute l'*Apologie pour les Lettres Provinciales*, puisqu'il ne l'a point composée, & que le Saint Siége ayant condamné ce qui y est contenu, il le condamne en la même maniere.] On voit par cet Acte, ce qu'il faut penser de ce qui a été publié dans un *in* 4°. de 40. pages, datté du 18. Mars 1724. intitulé *Le faux Proselyte*, ou *Premiere Lettre au R. P. Petitdidier*, principalement aux pages 2. & 3.

Le quatriéme Monument, sont des Lettres testimoniales du Suffragant de Bâle, sur la vie, les mœurs, & la bonne Doctrine du R. P. Petitdidier, en 1721.

Le Recueil finit par une Attestation également favorable de Monsieur l'Abbé de *Laigle* Grand-Vicaire de M. l'E-

vêque de Toul, auſſi en 1721. laquelle fait foi que le R. P. Dom Petitdidier a ſigné le Formulaire d'Alexandre VII. contre les cinq fameuſes Propoſitions de *Cornelius Janſenius*, extraites de ſon Livre intitulé *Auguſtinus*.

Ce qui met le comble à la juſtification, c'eſt la promotion du R. P. à l'Epiſcopat, par la grace de N. S. P. le Pape BENOÎT XIII.

DE NAPLES.

ORAISONS *de Ciceron*, traduites en Italien par M. *Loüis* DOLCE. *in* 4°. beau papier. 3. *voll.* Nouvelle Edition. Par *Ricciardi*. 1727. On voit au commencement *la vie de l'Auteur*, & un Diſcours ſur la Rhétorique.

LES PANEGYRIQUES *Poſthumes* du P. Jacques LUCRANI, l'un des plus célébres Orateurs de ſon tems, s'impriment par les ſoins du P. *Thomas Roviſtion*, auſſi D. L. C. D. J. On avoit déjà quatre tomes de *Panegyriques* de cet éloquent Orateur; ſçavoir, deux tomes de *Panegyriques* des Saints de l'Ordre de Saint Dominique; un tome de *Panégyriques* des Saints de ſa Compagnie; & un tome de *Panégyriques* des Saints de divers Ordres ou Etats.

Ces trois volumes *in* 12. contiendront chacun dix *Panegyriques*. Les CARÊMES du même Auteur ont été imprimez depuis sa mort. Ses EPIGRAMMES *Latines*, & ses VERS Italiens ont paru sous le nom de *Paul Brinacio*.

LE Tome XI. des Œuvres de M. *Cujacini*, qui donnera un *Index* général de tout l'Ouvrage, va paroître *in folio* 1727. chez *J. Mutio*.

BREVISSIMA PARAFRASI *di Salmi di David*. C'est la seconde Edition de la Traduction Italienne des Pseaumes, d'aprés la Traduction Françoise du P. LALLEMAND Jésuite. La premiere Edition s'étoit faite à Rome : celle-ci est dédiée au Pape. 1727.

DE PETERSBOURG.

M. *Jean-Pierre* KOHL, Professeur en *Eloquence*, explique les Livres de M. HEINECCIUS, *de fundamentis stili cultioris*; outre les Leçons particulieres qu'il donne de la Langue Grecque, & de la Poësie tant Latine qu'Allemande.

M. *Chrétien* MARTINI, Professeur en *Logique* & en *Metaphysique*, explique *Institutiones Philosophiæ Wolfianæ*, par M. *Thummig*.

M. *Chrétien-Frideric* GROSS, Professeur extraordinaire en Morale, explique le Traité de PUFFENDORF, *du Devoir de l'homme & du Citoyen.*

M. *Georges-Bernard* BULFFINGER,, Professeur en *Physique*, fait des Experiences de Physique, dont il donne en même-tems l'explication d'après les *Institutions de la Philosophie* de Monsieur NEWTON, imprimé à *Leyde* en 1723. par M. *S'Grave Sande*, à l'usage de ses Auditeurs.

M. *Jean-Simon* BECKENSTEIN venu de *Koenisberg*, Docteur & Professeur en Droit, donne le *Droit Public*, & l'*Histoire Moderne*, prêt à expliquer les *Institutes*, si les Auditeurs le désirent.

M. *Theophile-Sigefroi* BAYER, venu de *Koenisberg*, Professeur d'*Antiquitez*, traite des Antiquitez Grecques, & explique des Médailles & anciens Monumens du Païs Latin.

M. *Nicolas* BERNOULLI, Professeur de *Mathematiques*, apprend à les réduire en pratique.

M. *Frideric-Christophe* MAYER Professeur extraordinaire de *Mathematiques*, enseigne les Elemens de cette

Science, selon la Méthode de M. Wolf dans ses Allemandes.

M. *Jacques* HERMOUN, Membre des Academies des Sciences de Londres & de Berlin, & premier Professeur de *Mathematiques*, après avoir donné des Leçons d'*Algebre*, fera connoître l'usage de cette Science par la solution de toutes sortes de Problémes, pour passer ensuite à l'*Analyse* des *Infinis*, & à son usage.

M. *Joseph Nicolas* DE LISLE, Membre de l'Academie Imperiale, & de celles des Sciences de Paris, de Londres, & de Berlin, enseigne l'*Astronomie*, s'attachant particulierement aux *Observations* & aux découvertes Modernes.

M. *Daniel* BERNOULLI, Professeur de *Physiologie*, enseigne les Principes de Mathématiques nécessaires pour la Théorie de la *Medecine*, & la maniere d'en faire l'application à l'œconomie animale.

M. *Michel* BURGER, Docteur en *Medecine* & Professeur en *Chymie*, enseigne en Été la Medecine-pratique, & en Hyver la Chymie.

M. *Jean-Georges* DUVERNOY,

Docteur en *Medecine*, Professeur d'*Anatomie* & de *Chirurgie*, parlera pendant le premier semestre de l'Anatomie du Corps-humain & de la Chirurgie, & pendant le second sur la *Medecine*, laissant à M. Daniel Bernoulli la *Physiologie*.

M. *Jean Chrétien* BUXBAUM, montre en Été la *Botanique*, & en Hyver l'*Histoire naturelle*.

M. SCHESLER, enseigne chaque jour pendant trois heures, les premiers principes de l'*Arithmetique*, de la *Géometrie*, & des *Fortifications*.

M. MAISEL donne par jour deux leçons d'*Architecture civile*; & le Sieur GESEL, deux leçons de *Peinture* & de *Dessein*. Le Sieur OSNER montre de la *Sculpture*, ce qui en appartient à l'*Architecture*.

Dix Maîtres, qui tiennent un College de cinq Classes, apprennent aux enfans l'*Allemand*, le *François*, le *Grec*, le *Latin*, la *Géographie*, l'*Arithmetique* les élemens de la *Gèometrie*, &c.

On publiera d'année en année un *Recueil des Discours & des Observations*, qui auront été presentez chaque semaine à l'Assemblée de l'Academie

par les Professeurs & les autres Membres.

Athanase CONDOIDI Archimandrite, Grec de naissance, homme habile, & qui entend fort bien la Langue du Païs, travaille par ordre de l'Imperatrice, conjointement avec un autre Membre du Synode, à conferer avec le Grec la Version Russienne de la Bible, aujourd'hui si rare, qu'à peine peut-on la trouver à acheter pour douze Roubles.

M. BULFFINGER a fait le 7. Janvier 1726. jour de la Fête de Sa Majesté Czarienne, l'ouverture de nôtre Academie, dans la premiere Assemblée solemnelle, par un Discours sur les devoirs de l'utilité d'une *Academie des Sciences*, dans lequel il traita aussi certe question : « *Si les observations qu'on » a faites jusqu'à present sur l'Aiman, suffisent pour pouvoir se flatter de résoudre » le fameux Problême des Longitudes* ». Ce Sçavant est venu de *Tubingen* sur un Congé des plus honorables, qu'il n'a pû obtenir de S. A. S. que pour cinq ans. Il prononça le 1. de Juin 1725. sa derniere harangue sur l'application de la *Logique*, de la *Metaphysique*, &

le la *Morale*, au bien public : Elle est imprimée dans les *Eclaircissemens Philosophiques, sur Dieu, l'Ame, le Monde, & les Attributs généraux des choses*, qui viennent de paroître en Latin. M. J. Linski Interpréte de l'Academie a fait imprimer sa Traduction de cette Harangue en Russien. Le plan des Leçons publiques, qui seront données à la Jeunesse de cet Etat, les Lundis, Mercredis, Jeudis, & Samedis.

D'ALLEMAGNE,

D'AUGSBOURG.

Le P. *Thomas* Erhard, Benedictin ayant ici publié, il y a plus de deux ans, une nouvelle Edition de l'*Imitation de Jesus-Christ*, sous le nom de *Jean* Gersen *de Canabao, de l'Ordre de Saint Benoit, Abbé de Veralli en Italie*; parce qu'il y a dans la Bibliothéque d'un certain Monastere de *Rotenbak* un Manuscrit de cet Ouvrage, du XIV. siécle, tems auquel *Thomas à Kempis* ne vivoit pas encore.

L'année suivante, le Pere Eusebe Amort, Chanoine Regulier, Bibliothéquaire & Professeur en Théologie à *Pollingen* en Baviere, a donné par ordre des Superieurs, un volume *in* 8°.

ſur cette matiere ; dans lequel il aſſure 1°. qu'il a vû le Manuſcrit de Rotenbuk, & qu'il a été écrit vers l'an 1440. lorſque Thomas à Kempis étoit âgé de 60 ans. Il avance en ſecond lieu, que le prétendu *Jean Gerſen de Canabaco* eſt un Auteur ſuppoſé ; ſoit parce que depuis l'an 1230. juſqu'en 1616. perſonne n'en a fait mention ; ſoit parce qu'il n'y a aucun lieu dans le monde, qui s'appelle *Canabeum*. Il remarque, 3°. que le ſtile du Livre de l'*Imitation* eſt rempli de *Germaniſmes* ; comme *ſi ſcires totam Bibliam exteriùs* : car en Allemand *auſwendig* à quoi répond cet *exteriùs*, ſignifie *par cœur*. Il ſoûtient, 4°. que le nom de *Gerſen* ſe trouve à peine en cinq ou ſix Manuſcrits ; au lieu que plus de trente portent celui de Thomas : il ajoûte, 5°. que ſes Adverſaires ne produiſent aucun Manuſcrit plus ancien que l'an 1420. auquel *Thomas* avoit quarante & un ans. Il allegue enfin, en faveur de *Thomas* le témoignage de douze Auteurs contemporains, trente Manuſcrits écrits pendant qu'il vivoit, douze Editions faites dans les vingt-cinq premieres années après ſa mort, quatre-vingt Edi-

posterieures, & le suffrage de plus
nt cinquante Auteurs desinteress.
Le Pere Amort a beaucoup été
par le travail du *Pere Hesser* Jesui-
dont les papiers lui ont été com-
:quez.

D'OSNABRUCK.

. STRUBBER donne l'*Histoire* de
Ville & de l'Evêché. Il prépa-
ssi une *Histoire* des principaux
logiens Lutheriens depuis Lu-
qui sera publiée par parcelles.

DE BRUNSWICK.

. WEICHMANN, a réfuté dans un
ramme plusieurs Auteurs moder-
qui soûtiennent que l'Empereur
us, étoit fils d'un Païsan. Ses preu-
our le contraire se tirent. 1°, de
e PROBUS étoit de *Sirmium*, alors
ale de la Pannonie; 2°, des
: Latins, que son pere & lui por-
t; 3°, du témoignage de *Flavius*
cus, celui des anciens Historiens,
. vécu le plus près du tems de
s.

D'HANNOVER.

Simon-Frideric HAHN, Conseil-
istoriographe de l'Electeur, fait
primer sa DISSERTATION *du*
rs 1727.

Droit de l'Empire sur le Grand-Duché de Toscane : son second Tome des *MONUMENTA INEDITA*, va paroître : on craint la discontinuation de son HISTOIRE de l'EMPIRE.

DE HELMSTAEDT.

M. le Conseiller LEUSER, a publié la troisiéme & la quatriéme Partie de ses MEDITATIONS, *sur les Pandectes*. Il y a inseré sa DISSERTATION, *De Iniquitate Expectantiarum*, qui, imprimée séparément, avoit fait beaucoup de bruit : le titre est à present, *De Iniquitate & recto usu Expectantiarum*. Le Public n'attendra pas long-tems les deux parties suivantes, qui doivent être les dernieres de tout l'Ouvrage.

JUS SACRUM ROMANO-GERMANICUM, grand & important Ouvrage, doit s'imprimer à *Hanover*. M. le Docteur GOEBEL, y a mis la derniere main. Il nous procure aussi une nouvelle édition des Œuvres du fameux *Conving* : Elles traitent du *Droit public*, de l'*Histoire*, & de la *Politique* ; & avec quelques Piéces Anecdotes, elles rempliront trois volumes *in folio*.

M. MOSHEIM, devenu Professeur en Histoire Ecclésiastique, à la place

de M. l'Abbé *Schmidt*, qui a été fait *Emeritus*, est Auteur d'un volume de *Sermons Allemands*, dont la composition est fort estimée ; & d'un Livre Latin de Pensées, *sur quelques endroits du Nouveau Testament.*

M. VON-DER-HARDT, a fait réimprimer le Poëme de *Musée*, qu'il fait regarder comme un Poëme Allégorique.

DE LEIPSICK.

SCRIPTORES *Rerum Saxonicarum & Misnicarum*, est un Recueil d'Auteurs, sur l'Histoire de *Saxe* & de *Misnie*, par M. le Conseiller MENCKEN.

AUTEURS *de l'Histoire d'Autriche*, par le P. Jerôme PEZ, second volume.

M. R. DUELIUS, Chanoine Regulier de S. Augustin, & Bibliothéquaire de S. Hypolite, pour piquer d'émulation les Sçavans ou autres, qui sont avares des Chartres qu'ils possedent, leur donne l'exemple d'une communication genereuse, par ce Recueil *RAIMUNDI DUELII vendebonensis excerptorum Genealogico-Historicorum Libri duo.* Le premier Livre contient les Extraits des Cartulaires des Siécles

XIII. XIV. XVI. & d'un Necrologe du XIV^e. Le second, cinq cent *Sigilla* des Siécles XII. XIII. XIV. XV. & les Diplomes de S. Hyppolite, qu'on ne trouvoit point dans les Cartulaires. On y a joint dans le premier Appendix *Jo. Hollandi & Jacobi Putrichii Bythini Sec. XV. de familiis Bojariæ, quæ Ludis equestribus interfuerunt*; & dans un second Appendix, *Syntagma Antiquitatum & Sigillorum incerti temporis, vel alienorum*. A Leipsick, chez P. Monath. On trouve dans cet Ouvrage des Modeles des Caractéres, qui furent le plus en usage depuis le VI^e Siécle, jusqu'au XV^e, & des figures en taille-douce de divers Monumens anciens des Medailles & Antiquitez Sepulchrales, tant des Germains que des Romains, expliquées par des Notes très-curieuses.

Le TRAITÉ *des Forces mouvantes pour la pratique des Arts & Métiers*, donné par M. de Camus, Gentil-Homme Lorrain, en 1724. *in* 8°. vient d'être ici réimprimé.

LEÇONS d'*Ulric* HUBER, sur le Droit Civil, avec des *Observations* de Messieurs THOMASIUS & LUDER MENC-

KEN, réimprimées par les soins, & avec les Remarques de M. GEBAVER.

ANTHOLOGIA. Premiere Partie. Ce sont des Lettres Latines, qui contiennent diverses observations, sur des matieres détachées de Litterature & d'Histoire Ecclésiastique. L'auteur M. *Jean-Christophe* COLERUS, Ministre de Weimar, fera bien-tôt réimprimer les *Dissertations* d'Histoire Ecclésiastique de M. BASNAGE, qui sont à la tête du Nouveau Canisius.

CODEX Italiæ Diplomaticus, par M. LUNIG, premier tome : le second ne sera pas long-tems attendu. L'Auteur infatigable a déja publié un Recuëil de trente ou quarante gros volumes, & ses Materiaux ne sont pas tous employez.

DE NUREMBERG.

M. *Frideric* ROTHCHOLTZ, publie par parties deux Ouvrages. L'un, est le CATALOGUE *des Ouvrages Chimiques*, dont il a un nombreux Recuëil. L'autre, est un RECUËIL *des Portraits des principaux Sçavans* : plus de quatre Parties, chacune de cinquante *Portraits*, ont déja vû le jour. Il y joint les Abregez des Vies de ces Grands

Hommes. Il a aussi donné depuis peu une édition nouvelle de cinquante *Portraits de divers Théologiens*, qui furent gravez à *la Haye*, en 1602. & publiez par *Jacques Verheyden*.

DE RINTELEN.

M. FURSTENAU, Professeur en Medecine, va faire imprimer, *De iis quæ desiderantur in Medicinâ*, un *in* 4°. de 500. pages. Divers morceaux de cet Ouvrage ont déja paru en forme de DISSERTATIONS *Academiques* de LETTRES, ou de HARANGUES.

DE JEIVE.

On a fait paroître ici un volume *in* 4°. de divers Ouvrages Allemands de feu *Gaspar* HERMAN SANDAGEN, Sur-Intendant, & premier Chapelain du Duc Holsfein. Ce sont des explications de plusieurs passages de l'Ecriture.

On travaille ici à une nouvelle édition des Concordances de NOL DRUS, fort corrigée.

On a imprimé un petit Recueil des *Programmes* Théologiques de M. BUDDEUS, publiez pendant plusieurs années successivement aux Fêtes solemnelles, principalement à celle de Pâ-

ques. Il en a publié trois nouveaux, à l'occasion d'une de nos dernieres Promotions : le premier, *sur l'Infaillibilité du Pape*, contre le Livre du P. *Petitdidier* : le second, *des Conciles de Latran*, & du tort qu'ils ont fait, dit-il, à l'Eglise Chrétienne : le troisiéme, de l'*Origine du Socinianisme*, où il tâche de prouver contre l'*Histoire du Socinianisme*, imprimée à Paris, en 1723, que mal à propos on en attribuë les causes & la source aux Prétendus Réformez.

D'IENA.

HISTOIRE de l'ERUDITION, par M. STOLLE, l'un de nos Professeurs. C'est la troisiéme édition : elle surpasse la seconde de 1721. *in* 4°, par beaucoup d'Additions importantes : on les imprimera aussi séparément, pour qu'elles puissent accompagner les éditions précedentes : l'Auteur poursuivra son dessein ; & bien-tôt après, *HISTORIA eruditionis Medicæ*, qui va paroître. Les Histoires de l'*érudition Juridique* & de l'*érudition Théologique*, concoureront à faire voir l'étenduë de l'érudition de l'Auteur.

GROTIUS, *de Veritate Religionis*

Christiana de notre édition, avec des *Notes* & des *Additions* de M. KOELER, l'emporte, dit-on, sur l'édition de M. *Le Clerc*.

DE FOLDE.

M. SCHANNAT a mis au jour le premier volume d'un Recueïl de Piéces Historiques, tirées de diverses Archives : l'Ouvrage est en Allemand, *in* 4°, interessant pour ceux qui s'adonnent à l'Histoire, & pour ceux qui s'appliquent à connoître à fond la Langue Allemande ; & sera continué.

VENDANGES LITTERAIRES du même Sçavant Abbé, est un second volume, qui contient treize Articles du même genre, que ceux du tome précedent : il parut vers la fin de 1723. C'étoit un Recueïl des Monumens qui concernent l'Histoire Ecclésiastique d'Allemagne ; sçavoir, un *Necrologe de l'Eglise Metropolitaine de Mayence* : une *Liste des Abbez de Weissenbourg* : un *vieux Dyptique de Fulde* : une *Chronique du Monastere* de Scutter : un *Necrologe* de Lauresham : les *Antiquitez du Cloitre* S. Michel *de* Bamberg : les Anciennes *Traditions du Cloître* Saint Etienne *de* Wurtzbourg : une *Chroni-*

que d'Erfort : un *Cartulaire* de Remhartsborn : un Extrait d'un *Necrologe de l'ancienne Abbaye* de Mollenbeck : *Notices du Monastere de tous les Saints* : *Mazures des Monasteres des Freres Blancs* : de *l'Origine*, & *des Abbez du Monastere* S. Jean *en* Rhingaw : *Donations faites au Cloître* S. Pierre, *dans la Forêt Noire* : un *Necrologe de l'Abbaye de Claronthal* : divers *Diplomes*, *Lettres*, *&c.*

DE MARPOURG.

M. HOMBERG, a fait imprimer, THEMIS, *seu de Ortu Legis Æternæ secundùm Sententiam Græcorum*, in 4°.

Un Auteur Anonyme a entrepris de donner tous les trois mois un Journal des Sçavans en Allemand, qu'il appelle *Courte Histoire de la Litterature Ancienne & Moderne de Hesse.* On a, dans la premiere partie, une liste de tout ce qui a paru pendant l'année 1724. dans les trois Universitez du Landgraviat & à *Cassel.*

DE HALL.

On annonce comme une nouvelle aussi interessante que celle des Ouvrages des autres, le silence dont est menaçée la République des Lettres, de

la part de M. THOMASIUS Auteur *de HISTORIA Dissidiorum inter Sacerdotium & Imperium*, de plusieurs Oraisons & des Actes Juridiques & Philosophiques. On voit dans ce dernier Ouvrage les circonstances secrettes de ses persecutions. C'est peut-être pour avoir merité le titre qu'on lui donne de *Strenuus Pubertatis Philosophicæ in Germaniâ vindex*, qu'il est contraint de se taire.

SYSTÊME *de Jurisprudence Medicinale*, ou, si l'on l'aime mieux, *de Medecine Legale*, est l'Ouvrage du Conseiller de Cour, Professeur en Medecine & en Physique, M. ALBERTI. Il traite aussi dans un *Essai de Medecine Théologique*, qui paroîtra bien-tôt, de plusieurs cas, dont la décision semble avoir été faite par les Théologiens, & Medecins conjointement. Il y inserera ses DISSERTATIONS, *sur les Spectres, sur la puissance que le Démon a sur le corps des hommes*; & sur la *Medecine miraculeuse & surnaturelle de N. S. Jesus-Christ.*

M. LUDEVIG a publié son septiéme Tome, *de RELIQUIÆ MANUSCRIPTORUM*; & un sçavant Traité Latin,

ſur l'âge de Puberté & de Majorité, où il rapporte les Coûtumes anciennes & modernes de diverſes Nations ſur ce ſujet.

M. *le* D. LANGE, prétend prouver dans ſon Traité de l'IMMORTALITÉ de l'AME, nouvellement imprimé, que „ ce *dogme* ſe *démontre* évidemment par la Raiſon toute ſeule „.

M. BECHMER, apprend aux Juriſconſultes dans un nouvel opuſcule Allemand, l'Art de ſe bien ſervir des *Actes*, ou *Piéces* en procés.

DE BERLIN.

M. HENNING Regent d'un des Colleges d'ici, travaille à une *Hiſtoire des Evêques de Brandebourg, & de ceux de Havelberd.*

DE STETTIN.

M. *le* D. HERING, Profeſſeur en Droit, a publié une HISTOIRE de *l'Egliſe* Collegiale de Sainte Marie, du *College* Academique qui y eſt uni, & de *l'Egliſe* de *S. Othon*, qui eſt celle du Château.

D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

ACADEMIA tertia Anglicana, or

the Antiquarian Annals of Stamford in Lincoln, Rutland, and Nort-Hampton Schires. C'est-à-dire, ou les Antiquitez par Annales des Comtez de Stamford dans Lincoln, de Rutland, & de Nort-Hampton. Par Fr. Peck Recteur de Godeby. Ce sera, dit-on, une Histoire détaillée de l'Angleterre, habitée dans les premiers tems par les Bretons, Romains, Saxons, Danois, François, & Juifs. Le projet pour les souscriptions promet tous les accompagnemens d'érudition, & tous les ornemens qui ont coûtume de rehausser ces grands Ouvrages.

ACTA REGIA, Recuëil, Tome XIV^e^.

La Traduction Angloise de L'HISTOIRE des GRANDS-MAÎTRES de MALTHE, par M. l'Abbé de Vertot, s'imprime. Le Traducteur est un Prêtre Anglican & Anglois, demeurant à Paris.

La Démonstration de la vraye Religion : THE DEMONSTRATION OF TRUE RELIGION ; c'est un Recuëil de seize Sermons du Docteur Thomas BRUNET Chanoine de Salisbury. On en est redevable à la celebre fonda-

tion faite par le Chevalier Robert *Boyle*.

PARAPHRASES & Commentaires du Doyen STANHOPE sur les Epîtres & Evangiles des Dimanches & Fêtes de l'année. 4. Volumes, chez Samuël *Harding*.

L'INTRODUCTION à *la Philosophie Naturelle* de *Jean* KEILL, traduite en Latin, se débite pour seconde Edition en Anglois, chez les Innys, augmentée d'un Recueïl des *Leçons* du même Auteur, Professeur de l'Université d'Oxford; & des *Démonstrations* des Théorêmes de M. Huygens, touchant la force centrifuge & le mouvement circulaire.

L'ESSAI *sur l'action de l'Orateur*, par le Docteur HENLY, augmentée en cette seconde Edition d'une Introduction du même Auteur, touchant l'Art Oratoire.

On a imprimé pour la seconde fois PRÆLECTIONES CHYMICÆ, *in quibus omnes ferè operationes Chymicæ ad vera principia, & ipsius Naturæ leges rediguntur*. Anno MDCCIV. Oxonii *Lectionum in Museo*, qui contient 1°.

Chymicarum quæ à Lipsiensibus Editoribus exhibentur, Recensio : 2°. Lectionum Chymicarum contrà Lipsiensium calumnias vindicta.

D'OXFORD.

NOTRE Imprimerie délivre les Exemplaires de la *Cyropædie* de XENOPHON en Grec & en Latin. La Traduction est de M. *Thomas* HUTCHINSON, qui y a joint deux *Dissertations* des *Notes* Critiques, Historiques, & Philosophiques ; une Carte Géographique, & de bonnes Tables.

DE HOLLANDE *& des Païs-Bas.*

D'AMSTERDAM.

TRADUCTION Françoise des Voyages autour du Monde par la Mer du Sud, aux années 1719, 20, 21, 22, par le Capitaine *Shelrook*, est sous presse, chez P. Humbert.

LE GRAND THÉATRE du Duché de Brabant, contenant la Description générale Historique & abrégée de l'origine & Antiquitez de toutes les Abbayes, Cloîtres, Eglises, qui se trouvent dans l'Archevêché de Malines, les Evêchez d'Anvers, & Bois-le-Duc, comme aussi de ceux qui sont au Wallon Brabant ; les Vies de

ses Evêques, & le Catalogue des Prévôts, Doyens, Archidiacres des Eglises Cathédrales & Collégiales; les Abbez & Abbesses, Prieurs & Prieures, qui ont gouverné depuis l'établissement jusqu'à présent; très-grand nombre de figures de taille-douce, qui représentent les Antiquitez.

DE ROTTERDAM.

Nouveau VOYAGE *aux grandes Indes*, avec une Instruction pour le Commerce des Indes Orientales, & la Description de plusieurs Isles, Villes & Rivieres, chez Jean Hoshom.

On y trouve l'Histoire des Plantes & des Animaux par le S[r] Lullier, avec un Traité des Maladies particulieres aux Païs Orientaux & dans la route, & de leurs remedes. Par M. D. L. F. D. E. M. *in* 8°.

Le même a imprimé le Traité des Ambassades & des Ambassadeurs *in* 8°.

MÉMOIRES du Chevalier Jean Ker de Kersland, en François & en Hollandois: Volume nouveau, chez Beman.

L'ANGLOIS *jaloux de sa liberté*. In 12. Traduction du FREEHOLDER, se publie chez Witwerff.

l'Histoire du Danube, par le Comte de Marsilli : ce sont les quatre derniers des 6. Vollumes *in folio* grandeur d'Atlas.

DE LOUVAIN.

Le P. Feyrens a calculé toutes les éclipses de Soleil & de Lune, qui depuis 1726. jusqu'en 1750. seront vûës dans les Païs-Bas ; & il en a donné la Description ; *eclipses Solis & Lunæ ab anno 1726. usque ad 1750. in Belgio appariturae Meridiano Antuerpiensi accommodata, & Astronomiæ Cultoribus proposita*. Chez Stryckwant, *in* 8°. pages 28.

DE SAVOYE, DE CHAMBERY.

Relation d'un Phénoméne observé à Chambery le 19. d'Octobre 1726.

Il étoit huit heures & un quart du soir, lorsque j'apperçûs vers le Nord Nord-Oüest, une clarté qui occupoit environ la sixiéme partie de l'horison. Cet espace paroissoit plus brillant qu'il ne l'est un peu après le coucher du Soleil. Comme cette premiere clarté fut suivie à huit heures & demie d'une traînée de feu ou de lumiere fort rouge & fort vive, quoquelques per-

sonnes prirent pour des marques d'un embrasement ; j'allai sur une Tour, d'où je découvrois tout l'horison. Delà, je vis que ce feu étoit dans l'air, & non point sur la terre : il étoit presque vers le couchant d'Été, &, par rapport à moi, à la gauche de la premiere clarté, qui subsistoit toûjours avec une blancheur semblable à celle que l'on remarque dans certains endroits de la pleine-Lune, lorsqu'on la comtemple avec des lunettes. La traînée de feu sembloit naître au-delà du Mont-Epine à une lieuë d'ici, sur une base de plusieurs toises, & paroissoit s'élever de plus de quarante degrez sur l'horizon. Il ne paroissoit aucun mouvement dans ce feu, tandis que dans plusieurs endroits de la premiere clarté, on voyoit un violent mouvement d'oscillation, dont chaque secousse redonnoit un nouvel éclat à la lumiere qui en sortoit, toûjours avec la même blancheur. Cette lumiere ayant passé vers le Nord-Nord-est, j'en vis sortir à neuf heures une seconde traînée de feu, qui me couvrit la grande & la petite Ourse. La différence que je remarquai

entre ces deux feux, consistoit en ce que le second n'avoit pas tant de largeur que le premier, & qu'il avoit pour base une partie de la lumiere qui brilloit sur le Mont du Chat, à deux lieuës d'ici vers le Nord. A neuf heures & demie, je vis naître une troisiéme traînée de feu au Nord-Nord-Est, aussi vive & aussi étenduë que la premiere, mais qui dura moins que la seconde; & celle-ci moins que la premiere, qui subsista plus d'une heure. Tout cela se passoit sans bruit, sans odeur, & sans nuage apparent; le reste du Ciel étoit serein. Il souffloit un petit vent de Nord, qui ne parut point troubler le Phénoméne. Ces trois feux cesserent un peu avant dix heures, non pas en diminuant par leur hauteur, mais par leur largeur. Sur les dix heures, je vis naître une quatriéme traînée de feu plus brillante & plus étenduë qu'aucune des précédentes. Elle prit naissance où la seconde avoit paru, mais elle dura moins que les autres.

Ce Phénoméne finit par une rougeur assez étenduë, qui parut au-dessus de la premiere clarté, & qui se

pa avec elle ſur les dix heures, : Phénoméne a bien occupé le tiers 'horiſon, mais plus vers le Nord- ſt que vers le Nord-Eſt. Les traî- ; de feu ont paru dans cet ordre; x aux extrémitez, & deux au centre ı grande clarté. Les lignes de cha- traînée étoient paralléles entr'el- , & perpendiculaires à l'horiſon. ıs ces feux furent produits auſſi dement qu'eſt le mouvement d'u- ıſée enflammée.

)epuis le jour du Phénoméne, j'ai ris qu'il avoit été apperçû de plu- rs endroits aſſez éloignez d'ici: s il n'y a point eu d'incendie, com- on l'avoit d'abord publié.

DE FRANCE,
DE PARIS.

ECTURES *Chrétiennes ſur les prin- ux obſtacles du ſalut, & ſur les :ns de les vaincre :* traduites de lien du P. J. P. *Pinamonti.* Cet rage eſt en Italien, de la même ne que *le Directeur dans les voyes alut*, lequel ſe vend chez Noël t: & il eſt mis en François par ême Traducteur : le *Directeur* pa- l y a ſept ou huit ans, ſans qu'on

en connût l'Auteur, ni le Traducteur: on n'y vit que le nom de l'Approbateur M. d'*Arnaudin*, qui en fit un Eloge que le Public a confirmé: & en moins de deux années, le Livre imprimé à Paris, le fut aussi dans trois ou quatre Villes de Flandres. Aussi les Œuvres Spirituelles du P. *Pinamonti* ne sont point inférieures à celles du fameux P. *Segneri*, auquel il étoit associé, tant pour la composition de ces sortes de Livres, que pour les travaux Apostoliques. C'est le témoignage que rend du P. *Pinamonti*, l'Editeur de tous les Traitez de Dévotion que ce saint Missionnaire a faits. Préjugez favorables aux *Lectures Chrétiennes*, dont l'impression est déja bien avancée: elles se trouveront chez Noël *Pissot* Libraire.

» NOUVEAU système de *Musique*
» *Théorique, où l'on découvre le prin-*
» *cipe de toutes les Régles nécessaires à*
» *la pratique, pour servir d'Introduc-*
» *tion au* Traité de l'Harmonie. Par
» M. RAMEAU Organiste. A Paris,
» chez J. B. C. Ballard, 1726. *in* 4°.

NEGOCIATIONS *de Banque*. M. Etienne *Damoreau* expose dans ce Li-

ce qui se vend chez *Pissot*, « l'Analyse du tître de fin, poids, & valeur des especes d'or & d'argent, tant anciennes que courantes dans tous les Etats de l'Europe, avec toutes les explications curieuses & convenables, pour faciliter les opérations de Change & de Négociations de Banque.

LE GUIDE *des Banquiers de l'Europe* est promis par le Sieur *Giraudeau* Auteur de la Carte des *Arbitrages de France*, qui a paru ; & de celle des *Ordres & Commissions en Banque*, qui va paroître.

JOS. ANTELMII *Opus posthumum* renferme deux Piéces ; l'une est, ASSERTIO *pro unico sancto Eucherio Lugdunensi Episcopo* ; l'autre est, un Concile de Riez en 1285. qui n'a point encore été donné : CONCILIUM *Rhegiense sub Rostagno anni* MCCXXXV. M. C. *Antelmi* Evêque de Grasse a perfectionné par ses *Notes* cette premiere Edition, *in* 4°. chez Briasson.

L'HISTOIRE *de* FRANCE par le P. *Daniel*, subira toutes les diverses formes d'impression *in* 4°. Celle qui a cours a paru d'un trop petit caracte-

re à plusieurs personnes : on en donne un autre plus commode pour la vûë en 10. Volumes *in* 4°. & l'*Abregé* de la même *Histoire* en 6. Volumes grand papier, & gros caracteres.

DISSERTATIONS & REMARQUES sur *Homere*, avec la Traduction de la *Préface* de l'Homere Anglois de M. *Popée*, chez *Martin* à l'Etoile.

ENTRE plusieurs Livres des Païs Etrangers, déja annoncez, & que Guillaume *Cavelier* fils a reçûs ; i vend ROMA *Sancta*, *seu* BENEDICT XIII. & *Cardinalium*, *qui ultim Conclavi anno* 1724. *interfuere*, *vi virtutum Imago*, *in fol.* avec des gures, d'*Ausbourg*.

ANT. FRANCI *Synopsis Annal Societatis Jesu. In Lusitaniâ*, *ab a* 1548. *ad annum* 1725. *in fol.* 1; d'*Ausbourg*.

HISTORIA FRISINGENSIS *ab Christi*, 724. *usque ad annum* 16 *Jo.* MEICHELBECK *Bene. in fol.* 2 1724. avec figures, d'*Ausbourg*

ON réimprime ici la Vie *Loüis Gonzague*, de la Com de Jesus composée si élégai par le R. P. d'Orleans, celeb *Mars* 1727.

a de la même Compagnie. On l'a
mentée d'un 4^e. Livre depuis la
ionisation de ce Saint.

Premiere LETTRE d'un *Théologien Auteur des deux* Lettres *écrites à* Tournely, *ancien Professeur Royal Sorbonne, au sujet de l'Equilibre.*

.'EQUILIBRE dont il s'agit regar-
a volonté; & ce mot qu'on veut à
te force établir, signifie en elle une
leux certaines dispositions : car les
versaires ont deux sens à donner
quilibre, dont l'un sert de cou-
ure à l'autre. Il paroît que les pre-
res fois qu'ils ont employé ce ter-
, ils l'ont appliqué à l'état d'Inno-
ce, & lui ont fait signifier un *pou-*
égal entre le bien & le mal, pour
e ou ne faire pas, consentir ou
ter; de sorte qu'*Equilibre* & Li-
é n'étoit qu'une même chose : ils
econnoissoient dans Adam inno-
t; & par cet *équilibre* ou exemp-
i de nécessité, *sa volonté*, disent-
, *étoit pleinement maitresse de sui-*
l'impression des lumieres & des a-
rs qui le portoient à Dieu. Mais
nme ces Messieurs ne croyent pas
cet *équilibre* ou liberté, subsiste

Mars 1727.

„ toient à Dieu „. Or l'attrait pour le mal est pleinement soumis à la volonté de l'homme, même en notre état; *sub te erit appetitus tuus, & tu dominaberis illius*: & sa volonté est encore *pleinement maîtresse* de suivre l'impression des lumieres & des amours qui le portent à Dieu, “ *potest dissentire si velit* „: c'est même un dogme de la Foi. 2°. Vous voulez que S. Augustin ait reconnu dans Adam une Grace, “ qui, lui donnant „ tous les attraits nécessaires pour „ faire le bien, le mettoit en ce genre „ dans une sorte d'*équilibre* „; parce que S. Augustin a dit de Dieu, par rapport à Adam: *dimisit facere quod vellet* mais S. Augustin a dit aussi de Dieu par rapport à nous: *dimitit ut qu[i] quod voluerit eligat*. Que manque-t'il donc, pour que l'Assertion de ce[t] *équilibre* en notre état, soit, selo[n] vous, un dogme de Foi, puisqu'ell[e] est de l'Ecriture Sainte, du Concil[e] de Trente, & enfin de S. Augustin qui a dit encore, *consentire autem vocationi Dei, vel ab eâ dissentire, propria voluntatis est*. Le *Théologien* après plusieurs remarques anciennes

qui étoient très-dignes d'être répetées, rapporte les paroles de l'Adversaire, auquel il répond : « tout le monde » voit aujourd'hui clairement, que » tant de disputes sur la Grace, qui » ont duré si long-tems, & qui ont » pris tant de formes differentes, » aboutissent toutes à admettre, ou » à rejetter l'*Equilibre* ; & que même » l'Eglise auroit déja la consolation de » voir son honneur vengé sur ce point, » si l'on n'eût pas traversé les inten- » tions pacifiques du Souverain Pon- » tife qui gouverne l'Eglise ; parce » qu'il n'y a rien de plus précis que » l'Article (IV) qu'on vouloit op- » poser à cette Doctrine de l'*Equi-* » *libre* ». On est au fait des préten- tions de cet Adversaire, en se res- souvenant que par cette Doctrine de l'*Equilibre*, il entend le dogme de la liberté exempte de nécessité, ou le dogme du pouvoir suffisant.

SECONDE LETTRE *d'un Théologien, pour servir de* Réponse *à la seconde écrite à* M. Tournely, *ancien Professeur Royal de Sorbonne, au sujet de* l'Equilibre. In 4°. page 29. ce sont les *Réponses* aux objections principales con-

tre l'*Equilibre* pris pour *Liberté*: objections usées, Réponses renouvelées. La Lettre commence par: « sans » autre préambule, j'entre tout d'un » coup », &c. & finit par: « *Recte* » *mentitus es in caputtuum*: je suis avec » tout le respect que je vous dois » &c.

DE PAU.

On a imprimé ici une *Oraison funebre* de M. Le Maréchal de *Grammont*, Gouverneur de Navarre & du Bearn, prononcée dans l'Eglise des Cordeliers le 25. Mai 1726. par le P. *Desplasses* Jesuite. La Ceremonie s'étant faite pendant les Etats, le Pere *Desplasses* prit à cette occasion, pour Texte de l'Eloge funebre, ces paroles de l'Ecriture: *mortuus est* ..... *& congregatus est universus Israël, & planxerunt eum*. 1. Reg. 25. I. Les deux parties du discours renferment le caractere d'un heros Chrétien. Le P. *Desplasses* fait voir dans M. le Maréchal de *Grammont*, un Grand, vraiment digne des récompenses du monde, un Grand, vraiment digne des récompenses de la Religion. M. de *Grammont*,

idé par de nobles inclinations,
é par les exemples domestiques,
nu par de grandes vertus, merita
ecompenses du monde, en ren-
à la Patrie des services éclatans,
ervices constans, des services de
e espece. Il se signala d'abord sous
Dauphin à Philisbourg, à Man-
, à Frakendal, à Nervinde. Il
à Ramilly la gloire de retarder
-temps la victoire des ennemis,
mener trois ou quatre fois à la
ge un reste de Troupes épouven-
, & de faire une belle defense
une retraite glorieuse. L'Orateur,
s avoir loué le Guerier, suit son
os dans le Conseil & à la Cour.
il le represente comme un Cour-
desinteressé, & un ami plein de
& de droiture. Enfin, M. de *Gram-*
s'est rendu dignes des recompen-
le la Religion. Desabusé de la va-
long-tems avant sa mort; il n'a
né que des exemples d'une pieté
le. Il a employé son credit & ses
s au soulagement des malheureux.
beaux sentimens dans lesquels il
nort, semblent être & la récom-
e d'une vie Chrétienne, & le gage

le plus assuré d'une heureuse immortalité.

DU FOREZ.

AVIS....LETTRE *de l'Auteur du Traité Théologique* à Notre S. Pere BENOIT XIII........TRADUCTION.....RE'PONSE *faite par l'ordre* du Pape....TRADUCTION.... *Autre* RE'PONNSE de M. le *Cardinal* PAOLUCCI.....*Autre* RE'PONSE de Monseigneur MAYELLA. *in* 8°. pagg. 8.

Il y a eu un Livre qu'on appelloit TRAITE' THEOLOGIQUE, *où l'on démontre*,&c. Les presens qui en furent distribuez honorablement à Rome, attirerent de la politesse de cette Cour des Remerciemens gracieux. Le meilleur ami de l'Interessé les publie, » comme des Approbations qu'a reçûës de Rome le *Traité Théologique* », & » comme des Jugemens » décisifs en faveur de cet Ouvrage », bien propres à faire voir qu'on avoit grand tort de prévoir » que *l'Eglise* » n'entreroit jamais dans les sentimens » de l'Auteur ». Le premier têmoignage en faveur du *Traité Théologi-*

que, où l'on démontre, &c. est une Lettre Latine de l'Auteur même au Pape, par laquelle, après quelques traits de zele contre la Nation, il declare qu'il a entrepris son *Traité*, pour redresser presque tous les Fidéles de France : il entre en matiere par ce tour remarquable ; *sanctitas vestra . . . . exhortatus est.* Après la *Traduction* suit la *Réponse faite de l'Ordre du Pape à cet Auteur du* Traité Théologique, *par Monseigneur* LARCARI, *Archevêque de Nazianze*, Secretaire d'Etat de SA SAINTETÉ, & depuis Cardinal. Si l'on s'en tient au Texte original [Le Pape a reçû volontiers & la Lettre & le Livre, par lesquels l'Auteur a prétendu faire voir, combien il est épris de zele pour la défense de la Religion Catholique, & des Decrets de Rome, SA SAINTETÉ ne doutant nullement que, travaillé avec soin, cet Ouvrage ne soit rempli d'érudition, de prudence, & de pieté, & que le sujet n'y soit dignement traité ; Ainsi le Saint Pere a été charmé de ce que notre Théologien, en s'exerçant l'esprit, se propose de recueillir un fruit digne de la Congregation,

dont il est membre; Elle l'exhorte de continuer ses efforts pour atteindre à ce but, & lui donne sa Benediction]. Ce compliment, d'autant plus obligeant qu'il ne paroît pas précedé de la lecture de l'Ouvrage, se tourne par la *Traduction*, ou plutôt par la paraphrase qu'on voit à côté, en une Approbation solemnelle pleine d'Applaudissemens, & qu'il est agréable de comparer avec le Texte Latin. Son Emin. Monseigneur le Cardinal *Paolucci*, dont la *Réponse* suppose une lecture du *Livre d'un bout à l'autre*, y releve *un zele animé*, & ne se declare point sur la doctrine qui y est contenuë & debitée. Enfin, *l'autre Réponse de* Monseigneur *Mayella*, Archevêque d'Emese, Secretaire des *Brefs* AD PRINCIPES, *au R. P. André de Grazac*, n'est pas moins précautionnée: & ce Prélat, si bon Juge, en remerciant du présent sans approuver l'Ouvrage, s'est reservé de le pouvoir approuver avec plus d'efficace. En effet, il est bien plus avantageux pour un Ecrivain, que l'Approbation ne soit pas donnée à son Livre en remerciment; & un Auteur est trop humble, quand il ne veut point d'autre marque d'estime que la reconnoissance.

TABLE

Des Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts.

Mois de Mars 1727.

ART. XXII. *Eloge de Monsieur Chaduc*. Page 413
ART. XXIII. *Lettre aux Auteurs des Mémoires de Trevoux, &c.* p. 420
ART. XXIV. *L'article LXXI. des Mémoires du mois d'Août 1725. sur le nom de Cesar, justifié par le P. H. J.* p. 432
AAR. XXV. *Lettre 4e d'un Religieux de la Trappe au R. P. D. T. M. B. D. L. C. D. S. M.* p. 447
ART. XXVI. *Le cours du Missisipi, ou les Sauvages de la Loüiziane, &c.* p. 478
ART. XXVII. *Bibliothéque Historique & Critique des Auteurs de la Congrégation de S. Maur, &c.* p. 500
ART. XXVIII. *Lettres édifiantes & curieuses écrites des Missions étrangeres, &c.* p. 540
ART. XXIX. De inexplicabilibus Acroasis II, &c. *C'est-à-dire, des argumens insolubles, &c.* p. 548
ART. XXX. *Nouvelles Litteraires.*

De Rome.	561
De Naples.	567
De Petersbourg.	569
D'Allemagne, d'Augsbourg.	673
D'Osnabruck.	575
De Brunswick.	ibid.
D'Hannover.	ibid.
De Helmstadt.	576
De Leipsick.	577
De Nuremberg.	579
De Rintelen.	580
De Jeive.	ibid.
D'Iena.	581
De Foldt.	582
De Marpourg.	583
De Hall.	ibid.
De Berlin.	585
Ee Stettin.	ibid.
D'Angleterre, de Londres.	ibid.
D'Oxford.	588
D'Amsterdam.	ibid.
De Rotterdam.	589
De Louvain.	590
De Savoye, de Chamberi.	ibid.
De France, de Paris.	593
De Pau.	602
Du Forez.	604
De Trevoux.	607

Fin de la Table.

CATALOGUE

Des Livres qui se trouvent à Paris,

Chez { ETienne Ganeau, la Veuve de Laulne, la Veuve Faucault, la Veuve Clousier, Pierre Gandoüin, Nicolas Gosselin, Pierre Emery, le Gras, Cavelier, Jean-Michel Gandoüin, Pierre Giffart, tous Libraires à Paris, ruë S. Jacques, Quay des Grands Augustins & au Palais;

SÇAVOIR,

L'Histoire d'Angleterre, par Monsieur de Rapin Thoyras, nouvelle Edition, 8. vol. *in quarto*. Augmentée d'une Table des Matieres à chaque Volume, de l'Eloge de Mr de Rapin Thoyras, & de la Dissertation des *Wighs* & des *Toris* du même Auteur.

Les Mémoires d'Angleterre, 1. vol. *in* 12.

Les Lettres de Madame de Sévigné, 2. vol. *in* 12.

Les Lettres de Madame Desnoyer, 5. vol. *in* 12.

Les Oeuvres de la Suze, 4. vol. *in* 12.

Les Mémoires de Villeroy, 7. vol. *in* 12.

Les Mémoires de Sully, 12. vol. *in* 12.

Introduction à l'Histoire de l'Univers, par Puffendorf, 7. vol. *in* 12.

Mémoires de Brantome, 10. vol. *in* 12. compris en deux Tomes des Dames Galantes, un Tome des Dames illustres, quatre Tomes des Hommes illustres François, deux Tomes des Hommes illustres Etrangers, & un Tome de l'Histoire des Duels.

Les Mémoires de Bassompierre, 4. vol. *in* 12.

Les Anecdotes de la Cour Ottomane, 4. vol. *in* 12.

Les

Les Penſées ſur la Cométte 4. vol. 12.
L'Hiſtoire des deux Triumvirats, 4. vol. *in* 12.
Les Voyages de Thomas Gages, 2. vol. *in* 12.
Les Mémoires de la Rochefoucault.
Les Mémoires de Montréſor, 2. vol. *in* 12.
Les Oeuvres de Paſquier, 2. vol. *in* folio.
Le Dictionnaire de Trevoux, 5. vol. *in* fol.
La Vie des Peintres par Felibien, 6. vol. *in* 12.
Les Eſſais de Montagne, ſur l'imprimé à Londres.
Les Coûtumes de Picardie, 4. vol. *in* fol.
Les Révolutions d'Angleterre du Pere d'Orleans.

Errata pour le mois de Mars 1727.

PAge 435. ligne 2. ΦΛΑΤΙ, *lisez*, ΦΛΑΟΤΙ. Page 436. ligne 10. dans son son origine, *lisez*, dans son origine. Page 447. ligne 21. Bonoît, *lisez*, Benoit. Ligne 25. le, *lisez*, la. Page 448. ligne 20. present, *lisez*, prescrit. Page 449. ligne 26, donc, *lisez*, tout. Page 455. ligne 21. commençnient, *lisez*, commençoient. 461. ligne 21. Le, *lisez*, Les. Page 472. ligne 1. exceptée, *lisez*, excepté. Page 478. ligne 9. des Sauvages, *lisez*, de Sauvages. Page 480. ligne 24. de *Houmas*, lisez, des *Houmas*. Page 482. ligne 27. *Cadakios*, lisez, *Cadodakios*. Page 497. ligne 18. Alibmons, *lisez*, Alibamons Page 502. ligne 4. *application, ap* lisez, *probation*. Page 507. ligne 7. Prafane, *lisez*, Profane. Page 508. ligne 2. creusat, *lisez*, creusa Page 509. ligne 23. parût, *lisez*, paru. Page 515. ligne 8. l'Academie, *lisez*, l'Occident. Page 519. ligne 10. Commendes, *lisez*, Commandes. Page 529. ligne 5. tout, *lisez*, tour. Page 533. ligne 6. envoye, *lisez*, en voye. Page 536. ligne 13. Compeigne, *lisez*, Compiegne. Page 539. ligne 15. aspiroit, *lisez*, aspirant. Page 542. ligne 7. de Princes, *lisez*, de plusieurs Princes. Page 543. ligne 28. qu'au moins, *lisez*, qu'à moins. Page 546. ligne 18. quelques-uns, *lisez*, de quelques. Page 547. ligne 19. soummis, *lisez*, soumis. Page 557. ligne 9. *C. D. Nat. Deor. L.* 1. lisez, *Cic. De Nat, Deor. L.* 1. Page 570. ligne 3. HERMOUN, *lisez*, HERMANN. Page 572. ligne 18. devoirs de l'utilité, *lisez*, devoirs & l'utilité. Page 573. ligne 21. *Rotenbak*, lisez, *Rotenbuk*. P. 577. lig. 21. Hyppolite, *lis.* Hippolite. P. 578. lig. 4. Hyppolite, *lis.* Hippolite. P. 585. lig. 18. *Havelberd*, lis. *Havelberg*. P. 586. lig. 25. OF TRUE, *lis.* OF THE TRUE, P. 587. lig. 20. augmentée, *lis.* est augmenté. P. 595. lig 22. MCCXXXV, *lis.* MCCLXXXV. P. 596. lig. 24. *Bene*. lis. *Bened.* P. 599. lig. 24. en ce que, *lis.* consiste en ce que.

[illegible]